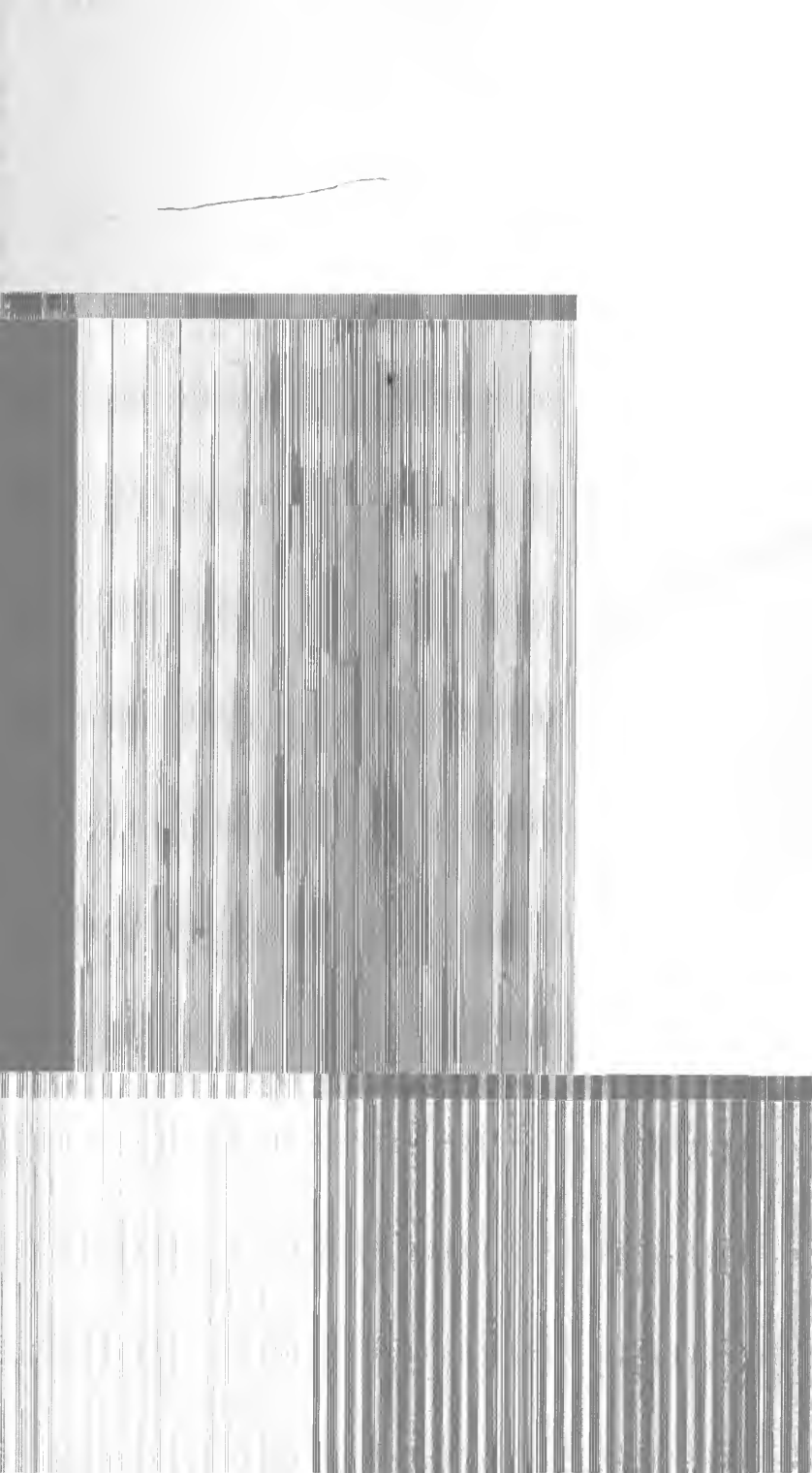


**FOR USE IN
LIBRARY
ONLY**

—



Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

118 67

LES
GRANDS ÉCRIVAINS
DE LA FRANCE

A LA MÊME LIBRAIRIE

PASCAL. *ŒUVRES COMPLÈTES* publiées suivant l'ordre chronologique avec documents complémentaires, introductions et notes (*Collection des Grands Écrivains de la France*).

PREMIÈRE SÉRIE.

ŒUVRES JUSQU'AU MÉMORIAL DE 1654, par MM. LÉON BRUNSCHVIGG et PIERRE BOUTROUX.

I: Biographies. — Pascal jusqu'à son arrivée à Paris (1647).

II: Pascal depuis son arrivée à Paris (1647) jusqu'à l'entrée de Jacqueline à Port-Royal (1652).

III: Pascal depuis l'entrée de Jacqueline à Port-Royal (1652) jusqu'au *Mémorial* (1654).

3 volumes in-8, brochés. 22 fr. 50

DEUXIÈME SÉRIE.

ŒUVRES DEPUIS LE MÉMORIAL DE 1654 (Lettres Provinciales, Traités de la Roulette, etc.) *En préparation*.

TROISIÈME SÉRIE.

LES PENSÉES, par M. LÉON BRUNSCHVIGG.

3 volumes in-8°, brochés. 22 fr. 50

Chaque volume se vend séparément broché 7 fr. 50.

REPRODUCTION EN PHOTOTYPYIE DU MANUSCRIT DES PENSÉES DE BLAISE PASCAL. N° 9202 fonds français de la Bibliothèque Nationale (Paris) avec le texte imprimé en regard et des notes, par M. LÉON BRUNSCHVIGG. — Un volume in-folio (45 × 32) comprenant environ 260 planches en phototypie et 260 pages de texte et variantes. 200 fr.

PENSÉES ET OPUSCULES, publiés avec une introduction, des notices, des notes et deux fac-similés du manuscrit des *Pensées*, par M. LÉON BRUNSCHVIGG. — 4^e édition, 1 volume petit in-16, cartonné. 3 fr. 50

PROVINCIALES, lettres I, IV et XIII, et extraits. Nouvelle édition complétée, publiée avec une introduction, des notes et un appendice, par M. F. BRUNETIÈRE, de l'Académie française. — 1 vol. petit in-16, cartonné. 1 fr. 80

ÉMILE BOUTROUX. *PASCAL* (*Collection des Grands Écrivains français*). — 1 vol. in-16, broché. 2 fr.

ŒUVRES
DE
BLAISE PASCAL



I

CHARTRES, IMPRIMERIE DURAND,
Rue Fulbert, 9.

— ŒUVRES
DE
BLAISE PASCAL

PUBLIÉES

SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

AVEC DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES, INTRODUCTIONS ET NOTES,

PAR

LÉON BRUNSCHVIG ET PIERRE BOUTROUX

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—
1908

Tous droits réservés.

117168
117111

B

1900

A2

1908

t.1

INTRODUCTION

Lorsque parut notre édition des *Pensées* de Pascal, la librairie Hachette a bien voulu nous demander d'entreprendre la publication des œuvres complètes de Blaise Pascal, en nous laissant toute liberté pour y adjoindre, non seulement les écrits de son père et de ses sœurs, mais aussi les documents qui nous paraîtraient nécessaires à l'éclaircissement de la vie et des travaux de Blaise Pascal.

Nous disons tout d'abord dans la présente *Introduction* sur quel plan général nous avons conçu cette édition. — Pour la partie que nous publions aujourd'hui, et qui va dans l'ordre chronologique jusqu'au *Mémorial* du 23 novembre 1654, c'est-à-dire jusqu'à la conversion définitive, nous avons cru qu'il était utile d'orienter le lecteur à travers la série des documents que nous publions, en donnant un résumé succinct des événements auxquels ils se rattachent, et en publiant un tableau chronologique des faits qui intéressent Pascal, depuis la date de naissance d'Étienne Pascal (1588) jusqu'à la date limite du 23 novembre 1654.

Nous indiquons également les sources des textes que nous réunissons; nous rappelons les principaux travaux qui nous ont été utiles pour cette partie de notre édition, en insistant sur les controverses auxquelles les travaux physiques ont donné occasion, soit au xvii^e siècle à propos de Descartes, soit tout récemment à propos d'Auzoult.

Dans l'exécution de l'édition, la partie mathématique a été réservée à M. Pierre Boutroux : il a publié et commenté les pièces concernant la lettre d'Étienne Pascal et de Roberval à Fermat (I); l'*Essai pour les coniques* (V); la *Generatio conisectionum* (XXIII); la *Dédicace* avec l'*Avis*, et le *Privilège, de la Machine arithmétique* (XI et XXXII); enfin les divers traités mathématiques de 1654, l'*Adresse à l'Académie parisienne de mathématique* et la *Correspondance avec Fermat* (LIV-LXIV).

M. Strowski, qui vient de publier pour la période que nous étudions une excellente monographie psychologique de Pascal, nous a multiplié sans compter ses remarques et ses conseils; il nous a procuré la photographie de la dédicace de la *Machine* dont M. Bougouin a fort gracieusement autorisé la reproduction. — M. Gazier, professeur à la Sorbonne, a bien voulu prendre communication des épreuves de notre édition; nous ne saurions dire assez ce que nous devons à l'inépuisable obligeance et à l'inépuisable érudition qu'il a tenu à mettre au service de l'édition de Pascal; nous ne saurions lui marquer assez notre reconnaissance.

I

PLAN GÉNÉRAL DE L'ÉDITION

Nous avons à énumérer les publications successives qui ont constitué l'ensemble des œuvres de Blaise Pascal.

Avant sa seconde conversion Pascal n'avait publié que deux livrets, l'un de 30 p. (avec vi pages de préface) : *Expériences nouvelles touchant le vuide* (octobre 1647), l'autre de 20 pages : *Récit de la grande Ex-*

périence de l'Équilibre des Liqueurs, vers la fin de 1648¹. Après sa conversion définitive parurent, anonymes, la série des *Lettres Provinciales*, celle des *Factums* et mandements dont Pascal fut l'un des principaux rédacteurs, enfin sous le nom d'Amos Dettonville, les lettres et traités sur la *Roulette* et sur les problèmes connexes.

L'année qui suivit la mort de Pascal, Perier fit paraître les *Traité de l'équilibre des liqueurs et de la pesanteur de la masse de l'air*; chez le même imprimeur Desprez fut mis en vente à l'insu de la famille, le *Traité du triangle arithmétique avec quelques autres petits traitezt sur la mesme matiere*. En 1670 enfin les *Pensées* paraissent, avec quelques opuscules, tels que la *Prière sur le bon usage des maladies* (déjà publiée en 1666, à Cologne, en tête d'un petit ouvrage, intitulé *Divers traitezt de pieté*²) et la *Lettre sur la mort de M. Pascal le père*. A cette date donc, et malgré les retouches de tout genre que l'on avait fait subir au texte original, l'essentiel de l'œuvre du savant et de l'écrivain était mis au jour.

Mais en dehors de cette œuvre se trouvaient dans différents recueils, en particulier dans ceux que l'abbé Jean Guerrier et le P. Guerrier avaient pieusement formés ou recopiés, un grand nombre de documents qui faisaient connaître plus directement la pensée et la vie de Pascal. De ces documents tous ceux qui présentaient par leur contenu un intérêt et une portée générale ont trouvé place dans l'édition des *Œuvres* de Pascal que l'abbé Bossut

1. En outre trois écrits ont été imprimés, qui semblent ne pas avoir été mis en vente : l'*Essay pour les Coniques* (1640), la *Dédicace de la Machine arithmétique avec l'Advis nécessaire* (1645), la première lettre à M. de Ribeyre (1651).

2. Gazier, *Pensées de Pascal sur la Religion*, 1907, p. 517.

fit paraître en 1779 : les pièces relatives à la Machine Arithmétique, y compris la lettre à la reine Christine — la polémique avec le P. Noël — l'échange de lettres avec M. de Ribeyre — la correspondance avec Fermat (qui avait déjà paru dans l'édition des œuvres de Fermat donnée à Toulouse en 1679) — les *Réflexions sur la Géométrie* — le *Fragment de Préface pour le Traité du Vide*, devenu *De l'Autorité en matière de Philosophie* — les opuscules théologiques, tel que le *Discours où l'on fait voir qu'il n'y a pas une relation nécessaire entre la possibilité et le pouvoir*, ou les *Questions sur les Miracles* — et jusqu'à des pages rédigées par Nicole et par Fontaine d'après le souvenir laissé par la conversation de Pascal : les *Discours sur la condition des Grands*, publiés en 1670 dans le *Traité de l'éducation d'un prince* — *l'Entretien avec M. de Saci sur Épictète et sur Montaigne*, que Desmolets avait inséré en 1728 dans la *Continuation des mémoires de littérature et d'histoire*, tome V.

Il était réservé à Victor Cousin et à Prosper Faugère, entre les années 1841 et 1846, d'ajouter à tous ces écrits, dont ils nous rendaient le texte authentique, les lettres intimes, et deux manuscrits de grand intérêt, qui sont attribués à Pascal : le *Discours sur les Passions de l'amour* et *l'Abrégé de la vie de Jésus-Christ*¹.

Tels sont les matériaux dont se compose une édition

1. L'étude du fonds Huygens, entreprise pour l'édition des *Œuvres* de Christiaan Huygens donnée par la *Société des sciences naturelles*, a permis de retrouver à Leyde une lettre autographe de Pascal du 5 janvier 1659. L'étude des écrits du P. Lalouère a fourni deux fragments de lettres écrites par Pascal (*Revue des questions scientifiques* de Bruxelles, avril 1879). Nous avons trouvé à la *Bibliothèque Nationale* deux petites pièces de vers qui seraient de la jeunesse de Pascal (t. I, p. 140-141).

des œuvres de Pascal. De ces matériaux nous avons fait deux parts. Les fragments des *Pensées*, réunis dans le manuscrit original, avec le complément fourni par les *Copies*, forment un ensemble dont nous ne pouvions sans séparation arbitraire distraire aucune partie. Nous les avons publiés, en les envisageant moins comme une esquisse de l'Apologie que comme une sorte de journal intime, comme le résumé de la vie intellectuelle de Pascal pendant ses dernières années. Quoique parues les premières, elles forment en réalité la conclusion de l'œuvre entière de Pascal. Quant à la masse des autres écrits qui nous sont parvenus distincts les uns des autres et dont nous venons de rappeler le caractère disparate, ils demandent à être classés et répartis suivant un principe général.

L'abbé Bossut, suivi de très près par les trois éditeurs du XIX^e siècle : Renouard (1803), Lefèvre (1819) et Lahure (1858), avait distribué les écrits de Pascal suivant l'ordre des matières ; mais c'est qu'il faisait un bloc des *Pensées* et des différents opuscules, qu'il laissait de côté les lettres intimes, qu'il ne se préoccupait enfin que de sauvegarder les textes, sans faire directement œuvre d'historien et de critique. Si nous avons voulu, à notre tour, rester fidèle à la tradition créée pour Pascal, nous aurions rencontré quelques difficultés pratiques : nous aurions par exemple dû décider si les *Réflexions sur l'Esprit géométrique* ou le *Fragment de préface pour le Traité du vide* doivent être rattachés au groupe philosophique ou au groupe scientifique ; nous aurions inséré dans la *Correspondance mathématique*, comme a fait Bossut, soit la lettre à la reine Christine de 1652, soit la lettre à Fermat du 10 août 1660 ; nous aurions dû créer, pour y reléguer quelques-uns des écrits les plus significatifs, une rubrique

d'*opuscules divers*, etc. ; mais surtout nous aurions divisé Pascal en un théologien et un philosophe, en un mathématicien et un physicien, au préjudice de l'*honnête homme* qu'il a voulu être, au préjudice aussi de l'*honnête homme* qu'il voulait avoir pour lecteur.

L'ordre chronologique, qui dans l'état actuel de notre information, ne présente pas de difficultés insurmontables¹, a au contraire cet avantage essentiel, de rapporter chacun des écrits à la disposition précise du moment où il a été rédigé, et par là d'en donner implicitement le commentaire le plus exact ; c'est l'ordre chronologique qui sera suivi dans la présente édition.

L'adoption de cet ordre nous donnait la faculté, qui nous a semblé particulièrement précieuse, d'imprimer à leur date, au lieu de les accumuler dans les commentaires ou les annexes, les pièces qui sont nécessaires à l'intelligence des divers écrits de Pascal. C'est ainsi qu'on trouvera, dès le mois de novembre 1646, le texte original de la lettre où Pierre Petit décrit en détail l'expérience sur le vide que le mois précédent il avait faite à Rouen en compagnie des Pascal. C'est ainsi que la lettre de Pascal à Perier sur l'expérience du Puy-de-Dôme, détachée du Récit où elle fut publiée, rapportée à la date du 15 novembre 1647 où elle a été écrite, se trouvera comprise

1. En fait, pour la première série des œuvres, que nous publions aujourd'hui, nous ne sommes dépourvu de toute indication chronologique que pour le *Discours sur les passions de l'Amour*. Or ce discours se rattache naturellement à la *période mondaine* de la vie de Pascal ; l'hypothèse, toute gratuite qu'elle est, ne soulève pas de contestation. — Les écrits trouvés à Hanovre dans les papiers de Leibniz n'ont pas de date précise ; Pascal paraît s'être occupé des *Sections coniques* pendant une dizaine d'années ; mais la lettre écrite par le P. Mersenne le 17 mars 1648 marque du moins le moment où ces travaux étaient sur le point d'aboutir.

entre la lettre où Jacqueline Pascal raconte l'entrevue de son frère avec Descartes au mois de septembre, et la lettre où Descartes rapporte au P. Mersenne l'entretien de Pascal au cours de ces entrevues. C'est dans chacune des *Provinciales*, considérée indépendamment, se trouvera inséré ce que Pascal a vu ou lu dans l'intervalle, qu'il soit de la Sainte Épine ou des Réponses de Port-Royal¹.

Cette édition devait naturellement comprendre les lettres de Jacqueline Pascal, de Gilberte Perier et de Blaise Pascal au moins pour la période où vécut Pascal avec quelques autres écrits que les manuscrits nous ont conservés. La plupart de ces lettres sont des copies des originales des ouvrages remarquables des œuvres mêmes de Pascal ; elles sont précieuses en soi.

Il faut aussi mentionner Gilberte Perier et à sa fille Marguerite Perier. Nous empruntons les notices biographiques de Blaise Pascal et les siens.

¹ Ce qui montrera l'intérêt de cet ordre chronologique de Pascal et de Roberval à Fermat a été publiée dans les *Œuvres de Fermat* (1679). Maupertuis, dans le *Figure des Astres* qui marque l'introduction de la science en France, voit dans « ces deux hommes illustres

II

BLAISE PASCAL JUSQU'EN 1654.

Les œuvres qui forment la première série de notre publication chronologique vont jusqu'à cette date décisive du 23 novembre 1654, où fut écrit le *Mémorial* qui, avec soumission de Pascal à son directeur, avec sa retraite aux environs de Port Royal, marque la transformation intérieure et la transformation extérieure de sa vie.

Sans entrer dans chacun des détails que donnera le texte original des documents, nous avons à dessiner en quelques traits le cadre des pièces que nous publions.

Tout d'abord, l'éducation de Pascal, à Clermont, dans le milieu austère de la noblesse de robe, attristé de bonne heure par la mort d'Antoinette Pascal, puis à partir de 1631 à Paris dans le cercle des hommes de science et de libre critique, Le Pailleur, Roberval, Desargues; en 1636 Étienne Pascal intervient avec Roberval dans une controverse contre Fermat sur la pesanteur. C'est à ce moment que les enfants attirent l'attention par la précocité de leur intelligence : à peine Blaise a-t-il jeté les yeux sur un Euclide qu'il se sent vivre dans le monde de la géométrie, qu'il se démontre à lui-même les premiers théorèmes des *Éléments*; les premiers vers qui nous soient parvenus de Jacqueline sont datés de mai 1637.

L'année suivante, au moment où Étienne Pascal est, avec Roberval, engagé dans une polémique contre Descartes, il est compromis dans une protestation tumultueuse.

tueuse des rentiers sur l'hôtel de ville, qui visait particulièrement le chancelier Séguier ; les enfants restent seuls à Paris, sous la garde d'une servante, et ils commencent à jouer leur personnage. Jacqueline dédie à la reine de France un petit recueil de poésies qui célèbre la naissance du Dauphin si longtemps attendu, et la beauté des dames de la cour. L'année suivante, dûment stylée par sa sœur aînée, par les amis qui l'entourent, elle met à profit la réputation que lui vaut son jeune talent pour obtenir de Richelieu la rentrée de son père à Paris, préparant ainsi la nomination d'Étienne Pascal comme adjoint à l'Intendant de Normandie.

A la fin de 1639, Étienne Pascal va s'établir à Rouen. Blaise imprime l'*Essai sur les Coniques*, comme pour marquer sa place parmi les savants de Paris qu'il quittait. Il suit de près les travaux de son père dans un poste de combat où il faut lutter, au point de vue administratif contre les Parlements dépouillés de leurs libertés provinciales, au point de vue fiscal contre les populations accablées par des impôts sans cesse croissants ; tandis que Jacqueline, couronnée aux Palinods, voit son nom associé pour un jour à celui de Pierre Corneille, Pascal invente la machine arithmétique. Pendant plusieurs années il s'ingénie à la réalisation pratique de son invention. Enfin, quand le succès est obtenu, il veut s'en servir, conformément au dessein qui inspirait Jacqueline, pour affermir le crédit de son père ; le dessein se manifeste, sinon par la visite que Pascal fit en 1644 à l'hôtel de Condé à Paris, du moins par la dédicace que l'année suivante il envoyait au chancelier Séguier. Telle fut la jeunesse de Blaise et de Jacqueline Pascal : sérieuse, appliquée, toujours tendue vers des efforts qui dépassaient les forces normales de leur âge, mais traversée et réchauffée par les

plus belles espérances de gloire qui aient accompagné l'ardeur impérieuse de la vocation.

Avec l'année 1646 une nouvelle période s'ouvre dans la vie de Blaise Pascal, à la suite de deux circonstances accidentelles. La première, où toute la famille devait voir une intervention expresse de la Providence, c'est, au mois de janvier, la chute d'Étienne Pascal sur la glace ; elle amena ses médecins volontaires, MM. des Landes et de la Bouteillerie, à faire connaître, à faire embrasser avec ferveur par tous les siens, la restauration catholique dont Jansénius, Saint-Cyran et Antoine Arnauld étaient les initiateurs, que M. Guillebert, curé de Rouville, propageait en Normandie. L'autre, c'est, au mois d'octobre, le passage à Rouen de Pierre Petit qui avait eu du P. Mersenne communication de l'expérience de Torricelli. Désormais, et jusqu'à la fin de 1651, les écrits de Pascal manifestent comme une perpétuelle alternance d'ardeur scientifique et de foi religieuse, alternance d'autant plus curieuse que par la nature même du jansénisme celle-ci semblait devoir être plus exclusive de celle-là. A Rouen, Pascal part de l'expérience répétée par Petit pour effectuer une série d'expériences nouvelles ; il les produit dans des conférences publiques, dès le mois d'octobre, s'il faut en croire la dissertation imprimée de Pierius ; du mois de février au mois de mai 1647 il s'engage dans une lutte opiniâtre, qui met en mouvement les partis politiques et religieux de la ville de Rouen, afin d'empêcher la nomination à une cure de Normandie d'un ancien capucin suspect d'introduire dans le dogme une philosophie de fantaisie. A Paris, où les médecins l'envoient consulter pour sa santé, irrémédiablement compromise, Pascal appartient à deux mondes différents. Avec sa sœur

Jacqueline, il est assidu aux sermons de M. Singlin dans l'église de Port-Royal; par l'intermédiaire de M. Guilbert il se met sous les conseils, sinon sous la direction, de M. de Rebours. D'autre part il a repris son rang dans les assemblées des savants; au mois de septembre, Roberval se fait un honneur de défendre contre Valeriano Magni l'originalité et la portée des expériences de Rouen, et d'expliquer à Descartes, qui vient voir Pascal, le mécanisme de la machine arithmétique. Au mois d'octobre 1647 Pascal publie les *Nouvelles expériences touchant le vide*; la lettre d'un des représentants les plus autorisés de la physique scolastique, le P. Noël, lui apporte l'occasion de préciser, à l'encontre d'une métaphysique surannée et désormais agonisante, la prudence et la clarté de la jeune méthode expérimentale : ses conclusions, déjà suggérées par le débat que les premières expériences avaient soulevé entre deux professeurs de Rouen, Jacob Pierius et Pierre Guiffart, fortifiées par l'opposition de Roberval à Descartes, trouvent leur expression dans un fragment de *Préface* que Pascal rédigea, probablement vers cette époque, en vue de son grand *Traité sur le Vide*. Au mois de novembre enfin, de tant de discussions confuses sur le vide et sur la matière subtile, sur la colonne d'air, sur l'attraction, sur la raréfaction ou sur la condensation, de la méditation des lettres de Torricelli à Ricci qui sont, comme l'expérience elle-même, l'impérissable fondement de la doctrine, une idée, agitée déjà en présence de Descartes et du P. Mersenne, se dégage avec une netteté toute particulière : Pascal dicte à Perier l'expérience que son beau-frère devait exécuter sur le Puy-de-Dôme dix mois plus tard.

Ce sera la même dualité au cours de l'année 1648. En mars ou avril Étienne Pascal s'associe à son fils pour ré-

pondre au *Plein du Vide* du P. Noël; mais, au cours du voyage qu'il eut l'occasion de faire à Paris, au mois de mai, il se plaint vivement des relations que Blaise Pascal a nouées à Port-Royal et qui ont déterminé Jacqueline à vouloir entrer en religion. Lorsqu'Anne d'Autriche eut sanctionné par la déclaration royale du 11 juillet 1648 la suppression de la plupart des intendances, Étienne Pascal revient à Paris. Ses enfants demeurent dans les mêmes dispositions, comme le montre la lettre qu'ils écrivent à Madame Perier le 5 novembre 1648, lettre contemporaine de la publication chez un libraire janséniste du *Récit de la Grande Expérience de l'Équilibre des Liqueurs*.

En 1649, la fuite de la cour et le siège de Paris rendent Pascal témoin d'une des crises les plus singulières que l'histoire ait connues, crise qui paraît mesquine et quelque peu ridicule aujourd'hui que nous en connaissons les conséquences, mais à laquelle les événements de Naples et la décapitation de Charles I^{er} apportaient une sorte d'accompagnement tragique. Étienne Pascal avait sans doute des raisons personnelles pour ne sympathiser ni avec les parlementaires de la Fronde qui lui avaient enlevé sa fonction, ni avec les nobles comme le duc de Longueville qui portaient la guerre civile dans cette Normandie même où il avait travaillé avec tant de peine à maintenir la paix. Au mois de mai, quelques semaines après que le traité de Rueil eût ménagé un accommodement entre le roi et ses sujets révoltés, et peut-être pour soustraire Jacqueline à l'influence trop directe des amis de Port-Royal, Étienne Pascal va rejoindre à Clermont Monsieur et Madame Perier qui s'y sont définitivement établis. Blaise Pascal prend au moment de son départ la précaution de s'assurer un *Privilège pour sa machine arithmétique*; il n'avait pas cessé,

comme on le voit par une lettre de Mersenne, datée du 17 mars 1648, de développer ses premiers travaux sur les *Coniques*, et il poursuit ses expériences sur le vide. Avec le concours de Perier, avec celui de Chanut et, par son intermédiaire, de Descartes lui-même, il recueillait des observations pour saisir une relation entre les hauteurs différentes de la colonne mercurielle et la variation des circonstances météorologiques, observations dont l'initiative paraît être due au P. Mersenne. Il monte sur le Puy-de-Dôme, curieux peut-être de refaire l'expérience de Perier, désireux aussi de donner une explication définitive à l'expérience de la vessie de carpe que Roberval avait imaginée vers mars 1648. Il fait des conférences dans la société savante de Clermont, devant laquelle M. Perier avait répété les expériences de Rouen et de Paris, en particulier chez le président de Ribeyre où il se rencontre avec Jean Domat. Pendant ce temps Jacqueline s'isole dans les exercices d'une exacte dévotion ; sous l'influence de Port-Royal avec qui elle ne cesse d'être en communication, elle se refuse jusqu'à la distraction de la poésie religieuse. En novembre 1650 Étienne Pascal retourne à Paris avec ses enfants. Jacqueline se considère toujours comme une « novice » dans le monde : elle écrit les *Réflexions sur le mystère de la mort de Jésus-Christ*, d'après un billet que la mère Agnès lui envoie. Blaise travaille à la rédaction de son grand traité sur le vide ; il défend avec une énergie singulière son honneur scientifique qu'il croit menacé par un jésuite de Montferrand à l'occasion d'une thèse solennelle. Au mois de septembre, Étienne Pascal meurt, et dès les premiers jours de son deuil Pascal adresse à Madame Perier une instruction religieuse sur cette mort, toute pleine de ferveur et de sévérité.

La mort de leur père devait ouvrir dans la vie de Blaise et de Jacqueline Pascal une période d'un caractère nouveau. Pendant les trois années qui suivent, l'unité spirituelle dans laquelle ils avaient jusque-là vécu, dans laquelle ils devaient vivre plus tard, est rompue. Jacqueline est toute à Port-Royal, à la hâte de réaliser ce qui avait été son désir unique depuis quatre ans, avec la douleur de trouver un obstacle dans son frère et de sentir cette résistance liée à l'intérêt d'argent. Pascal est tout au monde ; il envoie à Christine de Suède sa machine arithmétique ; au Petit-Luxembourg, chez la duchesse d'Aiguillon, qui prenait au mouvement de la Fronde une part importante, il expose des expériences d'hydrostatique. Quelques mois plus tard, après la cérémonie de vêture de sa sœur, il accompagne le duc de Roannez dans son gouvernement du Poitou, il est initié par le chevalier de Méré au code nouveau de l'honnêteté parfaite. Il ne revient du Poitou qu'après un séjour prolongé auprès de M. et de Mme Perier ; en mai 1653 il est de retour à Paris, il lève d'assez mauvaise grâce les dernières difficultés que de Clermont ils avaient tous trois opposées à la profession de Jacqueline.

C'est le moment critique de sa vie ; Jacqueline est désormais sœur Sainte-Euphémie. Gilberte Perier est dangereusement malade. Il fréquente plus étroitement la société brillante et dissipée qui est autour du duc de Roannez : Méré, Miton, des Barreaux. A ce moment il écrit peut-être ce *Discours sur les passions de l'Amour* que Victor Cousin a retrouvé au milieu d'écrits théologiques ; il remanie ses travaux sur le Vide pour les assouplir à la forme impersonnelle et concise qui est dans le goût de l'honnête homme, il en tire les deux traités que Perier fera paraître en 1663 ; il reprend aussi ses anciens

travaux de géométrie. En tout cas, en 1654, il dresse la liste de ses titres scientifiques dans une lettre adressée à l'Académie parisienne de mathématiques ; en tout cas, à la suggestion du chevalier de Méré il s'engage dans des recherches mathématiques qui le conduisent à jeter les fondements du calcul des probabilités et à échanger avec Fermat des lettres glorieuses où il s'assure que « la vérité est la même à Toulouse et à Paris. » Mais les traités mathématiques qui, dès cette époque peut-être, avaient été livrés à l'impression, ne seront pas publiés du vivant de Pascal ; mais la correspondance avec Fermat est interrompue après la lettre du 27 octobre 1654. Dans la nuit du 23 novembre, sur un parchemin qui depuis ne l'a pas quitté, Pascal s'est signé à lui-même la formule de la « renonciation totale et douce ».

III

LES SOURCES DES TEXTES

A défaut des manuscrits qui paraissent perdus, les traités scientifiques de Pascal sont reproduits d'après les imprimés originaux ou les éditions *princeps* qui ont paru au XVII^e siècle¹. Ses écrits intimes (sauf pour la lettre du 31 janvier 1643 qui a passé par différentes collections particulières) ne nous sont connus que par des copies.

Les principales de ces copies sont à la *Bibliothèque Nationale*. C'est d'abord un recueil de la main du R. P.

1. Un seul des écrits que nous savons avoir été imprimés au XVII^e siècle a échappé aux recherches, et semble avoir disparu : c'est le recueil des vers « officiels » de Jacqueline, de 1638.

Guerrier de l'Oratoire, arrière-petit-neveu de Pascal du côté maternel, et qui a été donné à la Bibliothèque du Roi par M. Guerrier de Bezance, maître des requêtes, f. fr. 13913. (Prosper Faugère le désigne sous le nom de Troisième Recueil Guerrier, que nous lui conservons, parce qu'il a eu entre les mains deux Recueils que M. Bel-laigue de Rabanese lui avait communiqués). C'est le Recueil f. fr. 12449 qui contient, à la suite de la « seconde Copie » des *Pensées*, des copies faites sans doute au xvii^e siècle de la Correspondance avec le P. Noël. Ce sont enfin les manuscrits f. fr. 12988, 15281, 20945 qui renferment un grand nombre de pièces précieuses à divers titres, mais qui paraissent être des copies faites sur des copies. — Victor Cousin a travaillé sur ces manuscrits ; il a donné à la fin de ses *Études sur Pascal* un inventaire de leur contenu, en y joignant le n^o 2477 de la *Bibliothèque Mazarine*. Faugère a eu l'avantage d'avoir à sa disposition les deux premiers recueils établis par le P. Guerrier et qui, s'ils n'ont pu être toujours transcrits sur les originaux¹, sont du moins plus rapprochés de la source ; toute réserve faite sur une collation qu'il ne nous a pas été permis de contrôler, le texte de Faugère doit être préféré au texte des copies de la *Bibliothèque Nationale*.

La *Bibliothèque Nationale* contient deux copies du *Discours sur les passions de l'Amour*, que l'une d'entre elles attribue à Pascal.

En revanche, pour un certain nombre de documents

1. Voir, dans l'*Introduction* de Faugère à son édition des *Pensées*, p. LIII-LV, les allusions aux écrits que le P. Guerrier avait vus à la Bibliothèque des Oratoriens de Clermont, particulièrement aux lettres de Fermat à Pascal. Ces écrits paraissent aujourd'hui perdus.

complémentaires la *Bibliothèque Nationale* fournit des originaux : le *Récit des conférences* avec Saint Ange (il est revêtu de la signature de Blaise Pascal, mais le corps du récit est d'une écriture qui n'est pas la sienne, qui est probablement celle d'Hallé de Monflaines) ; les lettres adressées à Mersenne, en particulier la lettre de Des Noyers sur l'expérience de Varsovie, la lettre de Hobbes sur le *Plein du vide*, que Tönnies a publiée en 1906 ; un fragment de Roberval, que M. Mathieu a signalé la même année. On y trouvera aussi des copies faites dès le xvii^e siècle : la lettre de Petit à Chanut sur l'Expérience de Rouen, les deux *Narrations* de Roberval sur le vide.

Gerhardt et Bodemann ont signalé à la *Bibliothèque royale de Hanovre* des copies, notes et figures, tirées par Leibniz des papiers mathématiques de Pascal, qu'il eut entre les mains lors de son séjour à Paris.

Aux *Archives du Séminaire des vieux catholiques* d'Amersfoort dont M. le Président Van Santen nous a fort libéralement et fort gracieusement accordé l'accès, nous avons trouvé une lettre inédite, qui nous paraît être de Jacqueline Pascal ; M. Gazier a bien voulu en collationner avec nous le texte sur une copie qu'il possédait dans un Recueil manuscrit.

Mais nous avons bien d'autres dettes envers M. Gazier ; il a mis à notre disposition divers manuscrits précieux : un texte de la *Lettre sur la mort de M. Pascal le père* qu'il a étudié dans sa très remarquable édition des *Pensées*, et un texte de la *Relation* écrit par Jacqueline Pascal le 10 juin 1653 dont Victor Cousin avait eu déjà communication. Tout en soupçonnant que ce pourrait bien être la reproduction de la version originale, Victor Cousin s'était borné à en tirer de nombreuses variantes. Après étude du manuscrit, nous avons été amené à faire

l'inverse : nous avons pris pour base le texte que M. Gazier nous avait prêté, et relégué dans les notes les changements assez importants que présente la version imprimée, ou plutôt que présente la copie d'après laquelle la *Relation* paraît avoir été imprimée.

Faugère, auquel il était d'abord réservé de publier l'édition complète des œuvres de Pascal dans la collection *Les Grands Écrivains de la France*, a voulu du moins donner au public, et en particulier à celui qui a l'honneur de reprendre l'œuvre interrompue par la mort, la faculté d'utiliser les matériaux qu'il avait accumulés à travers une longue vie où jamais il ne se désintéressa de celui qui avait été l'objet de ses premiers travaux ; il a légué ses papiers à la *Bibliothèque Mazarine*. Dans le dépouillement de ces dossiers, aidé par l'excellent catalogue que M. Paul Marais en a dressé, une surprise nous attendait : Faugère avait acquis une copie manuscrite de la *Vie*, de Mme Perier, qui était différente du texte imprimé, et bien plus complète : c'était la *Vie* même que Besoigne avait eue sous les yeux pour son *Histoire de l'abbaye de Port-Royal* et à laquelle il avait emprunté plus d'un passage de son article sur Pascal.

La diversité des sources auxquelles nous devons puiser nous oblige d'insister sur une question que nous considérons comme d'importance secondaire, mais qui nous a beaucoup préoccupés par l'impossibilité d'y donner une solution satisfaisante : c'est la question de l'orthographe. Les pratiques de l'érudition, en matière scientifique, sont différentes de celles qui sont encore suivies, et sans doute avec raison, pour les textes classiques de la littérature ; on y tend de plus en plus à conserver l'orthographe des documents originaux. Malheureusement, pour une grande partie des textes que nous imprimons, le manus-

crit autographe ou tout au moins l'édition *princeps* fait défaut ; pour la plupart des lettres de Pascal ou de ses sœurs, nous n'avons que des copies du xviii^e siècle ; pour le Fragment de préface sur le *Traité du Vide*, nous ne disposons que du texte transcrit par Faugère dans l'orthographe de 1844. Il était donc impossible de donner à notre édition un aspect suffisamment homogène sans prendre un des deux partis suivants : ou transposer uniformément tous les textes dans le système de l'orthographe usité au xx^e siècle, ou conserver telle quelle l'orthographe que les documents originaux nous fournissaient, et pour les autres textes rétablir l'orthographe contemporaine de Pascal. Il nous a semblé que l'hésitation n'était pas possible ; nous avons adopté le second parti ; l'arbitraire qu'il comporte inévitablement et sur lequel il n'est pas besoin d'insister davantage, est à nos yeux atténué dans une large mesure par l'incertitude et l'indifférence du xvii^e siècle en matière d'orthographe. Il est inutile d'ajouter que nous ne sommes pas crus asservis aux habitudes typographiques du xvii^e siècle ; nous ne pensons pas que le respect des deux formes de l's, ou la confusion des caractères *u* et *v*, *i* et *j*, soient liés à la reproduction de l'orthographe contemporaine de Pascal. De même, *a* et *ou* ont l'accent grave partout où nous le mettons aujourd'hui. Enfin la ponctuation a été rapprochée des habitudes modernes, lorsque l'intérêt de la clarté nous a paru l'exiger.

On rencontre dans l'étude de la carrière scientifique de Pascal un certain nombre de documents qui sont en latin. Les uns, comme les traités mathématiques de 1654, sont de Pascal : il nous a semblé que, suivant l'usage adopté dans l'édition Lahure (et le travail fait par Ch. Drion nous a été fort utile), la traduction française devait accompagner le texte de Pascal. Les autres, qui concer-

nent particulièrement les expériences sur le Vide, ne sont pas de Pascal ; ce sont des écrits destinés à faire comprendre l'évolution des découvertes expérimentales et des conceptions théoriques dans le groupe auquel appartenait Pascal. Nous avons tenu à les donner dans le texte original, afin de prévenir les interprétations tendancieuses auxquelles les traductions ont trop souvent servi de prétexte, en les accompagnant, le cas échéant, d'un commentaire qui en dégage pour tous les lecteurs le sens général.

IV

LES ÉTUDES CRITIQUES

Nous avons ici, non pas à énumérer, car la mention précise s'en trouvera nécessairement dans le détail de nos notes, mais à rappeler d'ensemble les principaux secours que nous ont fournis les travaux des érudits et des critiques.

Ces travaux sont de trois sortes :

1° Les monographies où, après les publications de Prosper Faugère ou de Victor Cousin, après le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, on s'est proposé de saisir la physionomie générale de Pascal : Nourrisson, *Pascal, physicien et philosophe*, 1885, 2^e édit., 1888 ; Joseph Bertrand, *Blaise Pascal*, 1891 ; Maurice Souriau, *Pascal*, 1898 ; Victor Giraud, *Pascal, l'homme, l'œuvre, l'influence*, 1898 (3^e édit., 1905) ; Lanson, *Art. Pascal de la Grande Encyclopédie*, 1898 ; Émile Boutroux, *Pascal*, 1900 ; Ad. Hatzfeld et Perrier, *Pascal*, 1901 ; Gustave Michaut, *Les Époques de la Pensée de Pascal*, 1902 ; F. Strowski,

Pascal et son temps. — I : *De Montaigne à Pascal*; II : *Histoire de Pascal.*

2° Les études de détail qui portent sur une partie de la vie ou des écrits de Pascal, et qui éclairent certains points obscurs par la publication de pièces d'archives : Gonod et M. Élie Jaloustre ont fait connaître les circonstances dans lesquelles la famille Pascal vivait à Clermont; M. l'abbé Urbain et M. de Beaurepaire ont élucidé l'affaire Saint-Ange, et le séjour des Pascal à Rouen; M. Marius Barroux a publié des actes notariés fort importants pour l'histoire de l'entrée de Jacqueline à Port-Royal. Nous avons mis à profit, au cours de la revision de nos épreuves, plusieurs des notes que M. Jovy a réunies dans son *Pascal inédit*, 1908.

3° Les grandes éditions des savants contemporains de Pascal : l'édition de Desargues par Poudra, 2 vol., 1864; celle de Fermat par Paul Tannery et Charles Henry, 1891-1896; celle de Christiaan Huygens par la *Société hollandaise des sciences*, 1888, sqq.; celle de Des-

1. Je dois ajouter ici l'expression d'un regret : il y a un aspect de la biographie de Pascal qui n'a pas encore reçu l'éclaircissement qu'il réclame; c'est celui qui concerne la physiologie de Pascal. On a beaucoup écrit, à propos de Pascal, sur les relations du génie et

cartes par Adam et Tannery, 1897, sqq., ont singulièrement facilité l'étude des travaux scientifiques de Pascal. Les textes des deux premières ont été particulièrement importants pour ce qui concerne la carrière mathématique de Pascal jusqu'en 1654, sur laquelle nous n'avons à signaler que deux publications spéciales : Delègue, *Essai sur les travaux de Pascal touchant la géométrie infinitésimale*, Dunkerque, 1865, et Desboves, *Études sur Pascal et les géomètres contemporains*, Paris, 1878. Les éditions de Huygens et de Descartes contiennent en outre un grand nombre de documents utiles pour l'histoire des expériences sur le vide.

Nous devons insister sur l'état des études relatives à cette dernière histoire, qui a donné lieu à des controverses retentissantes. La question de la part de Descartes dans l'invention de l'expérience du Puy-de-Dôme avait été soulevée par les historiens du xvii^e siècle, mais sans qu'ils se soient défendus suffisamment contre la contagion de ces passions rétrospectives qui nous paraissent aujourd'hui si puérides. Dans la publication des *Lettres* de Descartes, Clerselier se laissait entraîner au fâcheux « excès de zèle »; et Baillet, qui croyait avoir à défendre la mémoire de Descartes contre le reproche d'avoir été le plagiaire universel des philosophes, était naturellement porté à grossir la portée d'une réclamation qui venait de Descartes.

Au xix^e siècle l'histoire de la science a été comprise d'une tout autre façon. Il convient de citer ici, comme un rappel au véritable esprit philosophique, la page où Cournot apprécie le service que l'école de Florence avait rendu à la science « en expliquant le jeu des pompes et en inventant le baromètre. Il y avait là des types d'expé-

riences décisives et de raisonnements concluants, bien propres à discréditer le bavardage d'école et à fonder la logique des sciences. Par la nouvelle astronomie l'homme avait appris combien il peut faire de chemin sans qu'il s'en doute : par les expériences sur la pression atmosphérique, il voyait que, sans que les sens l'en avertissent davantage, des forces énergiques, perpétuellement agissantes, pouvaient l'envelopper et le presser de toutes parts, intervenir comme causes principales, quoique longtemps ignorées, dans les phénomènes qui lui sont le plus familiers¹. » C'est à la condition d'être envisagée à cette hauteur que l'histoire peut être écrite avec exactitude : quelques illusions que les époques ou les individus se soient faites à cet égard, la science est l'œuvre des générations successives et des groupes associés. Il n'est pas d'œuvre, fût-ce les *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* ou la *Méthode des fluxions*, qu'un adversaire passionné ne pourra se croire autorisé à traiter de *pot-pourri* ; c'est ainsi que l'on a cru avoir diminué le génie de Pascal lorsqu'on s'est enfin aperçu qu'il n'avait pas été le premier à revendiquer les droits de la raison et de l'expérience en matière de recherche scientifique, ou qu'il n'avait pas inventé le baromètre, ou qu'il n'avait pas été le seul en France à poursuivre les expériences du vide. Une ignorance, fort excusable, avait substitué le seul Pascal au groupe parisien ou même européen dont il était devenu pour la postérité le plus illustre représentant ; inconsciemment on a été tenté de rejeter sur Pascal la faute de sa propre ignorance. Mais en fait la *proles sine matre creata*, qui est un miracle pour

1. *Considérations sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes*, 1872, t. I, p. 290.

le vulgaire, est une monstruosité pour le philosophe. La conception philosophique ou, comme on a pris l'habitude de dire pour préciser davantage, la conception sociologique de l'histoire, ramène la production scientifique à ses conditions naturelles et humaines. Loin de diminuer l'œuvre individuelle, elle la grandit de toute la perspective de passé, de tout le prolongement d'avenir qu'elle sait y rattacher. En tout cas, pour aborder un débat particulier qui a soulevé tant de passions et suscité tant d'erreurs (et il importait d'en prévenir le lecteur qui veut être renseigné dès maintenant sur l'esprit de notre édition), cette conception philosophique ou sociologique sera la seule qui permettra d'éviter l'étroitesse et la partialité, de comprendre à la fois l'impression de Pascal sur Descartes et l'impression de Descartes sur Pascal, comme l'astronome comprend à la fois l'apparence du mouvement solaire vu de la terre et l'apparence du mouvement terrestre vu du soleil, la seule enfin qui donne l'espérance d'échapper au bruit assourdissant de « l'éloquence judiciaire » et d'atteindre dans le manie-ment des textes le désintéressement et la pénétration nécessaires à l'intelligence de la vérité historique.

A cet égard, les deux articles publiés par M. Adam dans la *Revue philosophique* sous ce titre : *Pascal et Descartes. Les expériences du vide, 1646-1651* (déc. 1887, p. 612-624, et janv. 1888, p. 65-90), sont irréprochables ; comme MM. Milhaud et Strowski l'ont solidement établi, ils donnent en gros la solution de la controverse. M. Adam a eu le mérite de ne pas exagérer l'importance du malentendu qui avait un moment excité l'aigreur de Descartes, et dont nous ne savons même pas (on l'oublie trop souvent) dans quels termes Pascal a pu être informé. Très judicieusement, M. Adam en a fait comme

un cas particulier de l'opposition entre la préoccupation systématique de Descartes et le positivisme expérimental de Pascal. Il a fort bien montré comment la métaphysique et la science se mêlaient alors dans les esprits ; pour préciser, il a rappelé, suivant une indication qui aurait dû être retenue, que dans l'interprétation de l'expérience de Torricelli « il y avait deux choses fort différentes, l'une de savoir si le haut du tube est vide absolument ou bien en apparence ; l'autre, quelle est la cause qui maintient le vif argent ainsi suspendu » (1887, p. 620). Enfin M. Adam avait apporté à l'histoire de la science des documents de premier ordre : il avait analysé la lettre de Petit à Chanut sur l'expérience de Rouen, le *Discours sur le Vide* de Guiffart, les dissertations de Pierius où il avait trouvé la trace des conférences publiques de Roberval ; il avait relevé les textes de Gassendi et de Baillet relatifs à Auzoult, les inexactitudes de date contenues dans la lettre à M. de Ribeyre du 26 juillet 1651¹.

M. Adam a donné, avec Paul Tannery, l'édition de la *Correspondance* de Descartes qui est l'un des plus utiles

1. On verra dans le Commentaire et dans l'Appendice de cette lettre, de quel secours nous a été l'article sur Torricelli publié en 1875 par M. Jacoli dans le *Bulletin Boncompagni*. Nous avons emprunté des traductions de passages importants de Galilée et de Torricelli à la *Notice historique sur l'expérience de Torricelli* que Charles Thurot a publiée en 1872 dans le *Journal de physique théorique et pratique* (t. I, p. 171-176. Voir aussi les *Expériences de Pascal* sur le vide et la pesanteur de l'air. *Ibid.*, p. 267-271). Enfin dans l'excellente collection de fac-simile de M. Hellmann on trouve, non seulement (n° 2, 1893) le *Récit de la Grande Expérience* de Pascal, mais aussi (n° 7, 1897) les lettres de Torricelli à Ricci que Carlo Dati publia en 1663 sous le pseudonyme de Timauro Antiatae.

et des plus beaux monuments de la science française¹. Or, la collation et la recherche des lettres manuscrites de Descartes ont donné l'occasion d'éclaircir deux points assez significatifs de la controverse sur la pesanteur de l'air.

M. Adam avait cité dans son second article, p. 68, la lettre de Descartes au P. Mersenne du 8 octobre 1638. d'après l'édition Cousin (t. VII, p. 436-437) : « Cette observation que les pompes ne tirent point l'eau à moins de dix-huit brasses de haut, ne se doit point rapporter au vide mais ou à la matière des pompes, ou à celle de l'eau même, qui s'écoule entre le piston et le tuyau, plutôt que de s'élever plus haut, ou même à la pesanteur de l'eau qui contre-balance celle de l'air. — La véritable explication, ajoutait judicieusement M. Adam, n'est indiquée qu'après les deux autres, en termes confus et sans qu'on sache si Descartes lui reconnaissait plus de valeur. » Mais en collationnant le texte original qui a été restitué à la *Bibliothèque Nationale* avec les manuscrits du fonds Libri (nouv. acq. fr. 5160, f^o 217 ; cf. l'édition Adam Tannery, t. II, 1898, p. 382, et la présente édition de Pascal, t. II, p. 46, n. 4), MM. Adam et Tannery se sont aperçus que la véritable explication n'y figure pas du tout : la dernière ligne est une addition de Clerselier, l'excès de zèle, comme nous disions, du disciple qui veut être plus cartésien que Descartes (voir *Lettres de M. Descartes*, t. II, 1659, p. 393).

1. On trouvera signalé dans cette édition un certain nombre de recueils manuscrits dont la connaissance est précieuse pour l'histoire de la science au xvii^e siècle et en particulier pour l'histoire de Pascal : au premier rang les lettres adressées à Mersenne, conservées dans les recueils de la *Bibliothèque Nationale* de Paris et de la *Bibliothèque impériale et royale* de Vienne.

A la page 71 du même article M. Adam, soucieux de ne négliger aucun élément d'information, écrivait : « l'hiver de 1647-1648, dans plusieurs lettres au P. Mersenne, Descartes s'informait de l'expérience qui n'était pas encore faite et pressait Pascal de la faire », et il renvoyait à Baillet dans une note ainsi conçue : « Lettres du 13 décembre 1647, du 31 janvier, du 7 février et du 4 avril 1648. Elles n'ont pas été publiées, et sont peut-être à jamais perdues ; mais Baillet en avait le manuscrit sous les yeux (t. II, p. 330 et p. 333 de la Vie de M. Descartes, Paris, 1691). » Depuis, grâce à M. Adam et à M. Tannery, les quatre lettres sont connues. Celle du 13 décembre 1647 porte en effet sur l'entrevue avec Pascal ; nous en reproduisons dans notre édition le texte conservé par l'abbé Émery. Mais les trois autres, dont les manuscrits sont à Nantes, à la Bibliothèque V. Cousin, à l'Institut, ne font pas la moindre allusion à l'expérience du Puy-de-Dôme (*Œuvres de Descartes*, t. V, p. 115, 117, 121). Nous aurions négligé cet incident, si dès le début de ses articles de la *Revue de Paris* (1^{er} avril 1906, p. 567), M. Félix Mathieu n'avait avancé, comme une chose qui n'a besoin ni d'autre précision ni d'autre justification, que trois fois, dans le cours de l'année 1648, Descartes renouvela la question posée dans sa lettre du 13 décembre 1647¹.

1. Si nous ne nous trompons, les articles de M. Adam se sont trouvés encore être l'occasion involontaire d'une fausse allégation contre Pascal. M. Adam avait cité la lettre de Chapelain à Christiaan Huygens où Pascal est représenté comme ayant le premier en France fait l'expérience du vide avec le mercure et ayant imaginé le premier sur ce problème le poids de l'air et sa colonne depuis l'atmosphère jusqu'en terre (18 août 1659). Il ajoutait : « Et Huygens, qui avait connu Descartes, ne protestait pas. » M. Mathieu a compris, je

La controverse s'est rouverte, plus exactement une seconde controverse sur les découvertes de Pascal en physique s'est ouverte en 1906, lorsque la *Revue de Paris* a publié (1^{er} Avril, 15 Avril, 1^{er} Mai 1906) les trois articles de M. Félix Mathieu qui portaient ce titre : *Pascal et l'Expérience du Puy-de-Dôme*. Si ces articles, en dépit de leur titre, n'apportaient aucun texte nouveau qui intéressât directement la réclamation de Descartes, en revanche ils soulevaient une foule de questions subsidiaires que les contemporains de Pascal ou les historiens de la physique n'avaient pas soupçonnées. Certes l'auteur ne dissimulait ni ses partis pris, ni ses passions ; du moins il déployait une érudition immense, une subtilité prodigieuse, un grand talent d'écrivain. Toutes ces qualités devaient donner du poids au réquisitoire que M. Mathieu dirigeait contre Pascal, et qu'il terminait par une accusation en règle : « La lettre que Pascal dit avoir écrite le 15 novembre 1647, à son beau-frère Perier, pour le prier de monter sur le Puy-de-Dôme, est un faux » (3^o art., p. 206).

Ces articles, à des titres divers, ont soulevé beaucoup d'émotion. M. Abel Lefranc a publié une réponse fort érudite : *Défense de Pascal ; Pascal est-il un faussaire* dans quatre articles de la *Revue Bleue*, 11, 18, 25 août, et 8 septembre 1906. (Voir aussi les comptes rendus criti-

crois, que Christiaan Huygens ne répondit pas ; en tout cas, il écrit : « Huygens, toujours poli, répond exactement, et point par point, aux deux lettres de son officieux correspondant ; sur Pascal, les deux fois, il fait la sourde oreille et ne dit mot » (*Revue de Paris*, 1^{er} mai 1906, p. 198). M. Abel Lefranc a relevé la réponse de Christiaan Huygens à la lettre de Chapelain ; elle est du 11 septembre 1659, et elle contient l'expression d'une estime infinie pour Pascal (*Revue Bleue*, 25 août 1906, p. 232. Cf. *Œuvres de Christiaan Huygens*, Haarlem, t. II, 1889, p. 489).

ques de M. Lalande dans la *Philosophical Review* de juin 1906, de M. Abel Rey dans la *Revue de Synthèse historique* d'octobre 1906.) Puis sont venus, après une seconde série des articles de M. Mathieu, dans la *Revue de Paris*, 1 mars, 15 mars, 15 avril 1907 (interrompue après le numéro du 15 avril 1907 et non reprise à la date du 1^{er} juin 1908), une note d'une psychologie particulièrement pénétrante de M. Gabriel Monod dans la *Revue historique* (mai-juin 1907) — la lecture de M. Élie Jallouste à l'*Académie des Sciences et Belles-Lettres de Clermont* (2 mai 1907) : *Réponse à une accusation de faux contre Pascal* — une étude critique de M. Milhaud, *Pascal et les Expériences du vide*, 22 juin 1907 — quatre articles synthétiques de M. Louis Havet (*Revue Bleue*, 24 et 31 août, 7 et 14 septembre 1907) : *La Lettre de Blaise Pascal à Florin Perier* — enfin, deux articles de la *Revue des questions scientifiques*, de Bruxelles (paru l'un antérieurement [20 octobre 1907] et l'autre postérieurement [20 janvier 1908], à l'*Histoire de Pascal* de M. Strowski), où le P. Thirion étudie l'ensemble de la question : *Pascal, L'horreur du vide et la pression atmosphérique*. D'autre part, j'avais publié une *Note* dans la *Correspondance* de l'*Union pour la Vérité*, 1906, n° 2, où à la prière de quelques amis j'avais indiqué mes premières impressions et formulé mes premières réserves sur la méthode historique de M. Mathieu (voir aussi *Revue de synthèse historique*, décembre 1906). Après les trois premiers articles de la seconde série de M. Mathieu, j'ai donné un article au *Journal des Débats* où j'ai essayé de traiter objectivement le seul point de la polémique qui prêtât encore à discussion, les relations de Pascal et d'Auzoult : *Pascal a-t-il volé Auzoult* (1 mai 1907)?

J'avais promis, dans ma note de 1906, de donner au

public, en tête de la présente édition, une sorte de rapport sur l'accusation portée par M. Mathieu. En effet, dès que la passion est entrée en scène, il faut dire, avec Littré, que l'exactitude textuelle est affaire de bonne foi ; aucune conclusion ne doit plus être prise en considération, si elle n'est appuyée sur la publication d'un dossier authentique. Ne pas hasarder une affirmation quelconque sans donner la référence du document original, ne pas reproduire l'affirmation d'autrui sans s'être reporté à ce document original, ce sont là les règles d'une sagesse bien élémentaire. Pourtant, si elles avaient été observées dès le début, il est à croire que l'hypothèse initiale ne se serait pas produite, il est manifeste en tout cas que bien des méprises auraient été évitées, et des plus singulières.

Mon rapport, dans l'état actuel de la question, ne peut pas ne pas être entièrement défavorable à la construction historique de M. Mathieu. Après le retentissement des attaques violentes que M. Mathieu a prodiguées contre Blaise Pascal, je ne pourrai pas ne pas paraître juger avec sévérité soit la méthode de travail, soit l'état d'esprit dont cette construction est issue. Je ne voudrais cependant manquer ni à l'équité, ni à la reconnaissance. M. Mathieu a eu l'initiative d'une recherche historique portant sur dix mois de l'activité scientifique en France, depuis le 15 novembre 1647, date où Pascal écrivait à Perier la lettre sur l'expérience du Puy-de-Dôme jusqu'au 19 septembre 1648, date où Perier effectua cette expérience. Peu importe ici la position que M. Mathieu avait cru devoir adopter ; peu importe même que sur ce point précis les documents essentiels lui aient échappé ; il suffit qu'il ait posé un problème, pour que nous lui soyons redevable de tout ce qui a contribué à en donner la solution, qu'il s'agisse des textes qu'il avait lui-même étudiés et

coordonnés dans ses premiers articles, ou de ceux qui ont été relevés et mis en lumière depuis. Or de toutes ces découvertes, l'éditeur de Pascal devait être naturellement le premier bénéficiaire ; l'expression de notre reconnaissance, que nous renouvelons à M. Mathieu, est d'autant plus vive et d'autant plus franche que nous n'oublions pas notre situation privilégiée : de quelque façon qu'eût tourné l'aventure dont il avait assumé le risque, la publication des œuvres de Pascal devait recueillir le profit de sa collaboration directe comme de la collaboration des érudits et des critiques qui ont repris après lui l'examen du problème. Il se trouve aujourd'hui que le profit est double : d'une part, un certain nombre de documents qui avaient été ou négligés ou ignorés, appartiennent désormais au dossier des expériences de Pascal, montrant mieux et la complexité des questions scientifiques que l'expérience du vide avait soulevées, et l'intensité du travail expérimental auquel les Mersenne et les Roberval s'étaient livrés autour de Pascal, dans une atmosphère de fraternelle union et de libre critique scientifique. D'autre part la lettre écrite par Pascal le 15 novembre 1647 a subi l'épreuve du feu ; elle doit être publiée, à sa date et dans son texte, sans que l'éditeur le plus scrupuleux puisse conserver le moindre soupçon ; ce serait un signe bien fâcheux si, pour quelque raison que ce soit, on n'allait pas accueillir avec bonne grâce un pareil dénouement.

S'il nous paraît donc que l'hypothèse formulée en 1906 a perdu en 1908, je ne dis pas seulement toute consistance intrinsèque, mais toute base objective, l'échec apparent de M. Mathieu ne peut s'expliquer que par la fécondité même des recherches que son initiative a suscitées. Il y a là une nécessité logique, fondée dans le rapport entre la nature de cette hypothèse et les conditions

des études historiques. M. Seignobos, dans un entretien de la *Société française de philosophie*, traduisait récemment sa longue et perspicace expérience professionnelle par ces paroles saisissantes : « Il n'y a pas de science qui soit dans des conditions aussi mauvaises que l'histoire. Jamais d'observations directes, toujours des faits disparus ; et même jamais de faits complets, toujours des fragments dispersés, conservés au hasard, des détritiques du passé : l'historien fait un métier de chiffonnier. Encore est-il obligé d'opérer sur ces mauvais matériaux par voie indirecte, en employant le plus mauvais des raisonnements, le raisonnement par analogie¹. » Le lecteur devine les précautions et les scrupules d'un historien qui veut conclure des textes connus à une hypothèse sur les faits. Mais que sera-ce quand il risque l'aventure où M. Mathieu a cru devoir s'engager, quand il édifie son hypothèse, non plus *sur* un texte, mais *contre* un texte, quand il prétend, sous prétexte d'anachronisme et d'absurdité, instruire un procès en récusation, visant un document qui de 1648 à 1906 a joui de la publicité la plus éclatante sans soulever jamais le moindre doute ou la moindre récrimination ? A la fin de 1648, Pascal publie une lettre qu'il dit avoir écrite à son beau-frère Perier le 15 novembre de l'année précédente ; ni la date, ni le contenu de cette lettre n'ont été contestés du vivant de Pascal ; la lettre a été réimprimée trois fois au xvii^e siècle, elle a figuré depuis dans les diverses éditions des œuvres de Pascal ; M. Mathieu a été le premier à la soupçonner en 1906. Ce n'est pas, il faut y insister, pour une raison qui touche au débat historique sur la priorité

1. Séance du 30 mai 1907. *Bulletin*, VII^e année, p. 267.

de l'expérience du Puy-de-Dôme : si Descartes a conseillé à Pascal de tenter l'expérience, c'est au cours de son séjour à Paris à l'automne de 1647 ; le fait ne saurait influencer en rien sur la date que Pascal indique dans son imprimé de 1648 et qui est de plusieurs semaines postérieure au départ de Descartes. La contestation de M. Mathieu a une tout autre origine : une expérience sur le vide dont Pascal dit avoir montré les résultats à son beau-frère en octobre ou novembre 1647 n'aurait pas pu être effectuée à cette date ; elle ne serait même pas de Pascal ; et pourquoi ? parce qu'une expérience sur le vide qui, suivant l'opinion de M. Mathieu, serait l'expérience rappelée par les allusions de Pascal, est attribuée à Adrien Auzoult dans un livre paru en 1651, trois ans après la publication de la lettre de Pascal, sans d'ailleurs que l'auteur de ce livre, Jean Pecquet, donne de date pour l'invention d'Auzoult, sans qu'il oppose son affirmation à la lettre de Pascal dont il ignore même la publication. C'est donc de sa propre autorité que M. Mathieu a opéré une permutation de date entre les deux documents, un peu comme le ministre de la Guerre décide une permutation de garnison entre deux régiments.

Assurément il pourrait y avoir tels raisonnements qui permettraient de justifier, ou tout au moins qui permettraient de prendre en considération, une semblable permutation. Mais une condition préalable doit être remplie : c'est qu'avant d'avoir pris parti, avant de présenter une demande en récusation de texte, on ait procédé à un examen rigoureusement exhaustif des données du problème. Comment un auteur prétendra-t-il opposer au cours naturel de l'histoire l'hypothèse d'un truquage de document, d'une auto-forgerie de lettre, s'il s'est contenté de piquer comme au hasard dans les pièces qui

étaient à sa disposition et d'en mettre bout à bout quelques fragments? De gaité de cœur il court le risque qu'un dépouillement méthodique du dossier vienne combler les lacunes de la connaissance historique, et balaye du même coup un tissu d'hypothèses qui n'avait d'autre raison d'être qu'une série de lacunes. C'est, sans contredit, ce qui est arrivé à M. Mathieu : entre la lettre du 15 novembre 1647 et la Relation de l'Expérience du 22 septembre 1648 il a indiqué qu'il devait bien y avoir des faits intermédiaires, il a même indiqué dans quels Recueils on pourrait les trouver ; mais, faute d'un regard assez attentif, il a laissé échapper dans les ouvrages, parfois dans les passages, auxquels il renvoyait, les textes capables de résoudre les difficultés qu'il avait soulevées. Aussi, quand on a repris après lui l'étude de la correspondance adressée à Mersenne, quand on y a trouvé les lettres de Hobbes, de Monflaines, d'Auzout, quand on a relu les livres du P. Noël, quand on a exploré les manuscrits de Roberval à la *Bibliothèque Nationale* et la *Vie de M. Descartes* par Adrien Baillet, la chaîne des événements, qui avait été disloquée et bouleversée par des permutations trop hardies, s'est spontanément reconstituée ; les endroits où l'on avait dépensé des trésors d'ingéniosité pour s'attribuer le droit de ne pas comprendre, se sont trouvés éclairés d'une vive et pleine lumière.

Dès lors, puisque le moment est venu, et puisqu'aussi bien c'est notre tâche, de dégager la « moralité » de cette « affaire », il faut dire qu'il n'y a plus de matière objective pour la controverse. Il suffit que l'on ait la précaution de séparer deux histoires, qui ne comportent aucune commune mesure — l'histoire des expériences du vide entre 1647 et 1648 : elle se poursuit naturellement à travers la série des documents rassemblés dans notre édi-

dion — l'histoire de l'accusation lancée en 1906 par M. Mathieu : elle se résout par l'énumération d'un certain nombre de textes qui ont été ou ignorés ou méconnus dans ses deux réquisitoires successifs et qui les rendent tous deux scientifiquement irrecevables. Nous pouvons donc écarter complètement les polémiques personnelles qui ne manquent pas de troubler l'équilibre du jugement et de laisser, quelque scrupuleux qu'on soit, une arrière-pointe d'aigreur. Nous n'avons qu'à dresser, suivant l'ordre chronologique de 1640 à 1654, un tableau de doubles références — d'une part, au volume et à la page de notre édition où les textes sont publiés — d'autre part à la page des articles de M. Mathieu où se trouvent les affirmations que, si nous ne nous trompons, les textes contredisent directement. Nous désignerons par A le numéro de la *Revue de Paris* du 1^{er} avril 1906, par B celui du 15 avril, par C celui du 1^{er} mai, par D celui du 1^{er} mars 1907, par E celui du 15 mars, par F celui du 15 avril.

1° Le texte de Descartes, cité t. I, p. 246, est un hommage, rendu peut-être de mauvaise humeur, mais un hommage d'autant plus significatif, à la probité scientifique et à la délicatesse de Blaise Pascal. Il me paraît ne pas permettre d'écrire que « Descartes n'a parlé de l'*Essai pour les Coniques* que pour dire que c'était un plagiat de Desargues », F 865 (Voir aussi sur ce point, Joseph Bertrand, *Blaise Pascal*, 1891, p. 23 et 287, et Milhaud, *Revue scientifique* du 22 juin 1907, p. 775).

2° Le texte du chapitre IV des *Reflectiones physico-mathematicæ* de Mersenne, cité t. II, p. 11, ne permet pas de penser que ce chapitre aurait été écrit deux ans avant l'expérience de Rouen, A 575. — La lettre de Descartes, publiée t. II, p. 167, ne permet pas de croire à « l'activité épistolaire » qui est attribuée à Mersenne ✓

relativement à l'expérience de Torricelli et pendant cette période 1644-1646, C 196 et F 859.

3° Le texte de la première *Narration* de Roberval, publié t. II, p. 28, ne permet pas d'écrire que dans sa lettre au P. Noël (*ibid*, p. 101) Pascal se réfère aux expériences de Roberval sans nommer Roberval, B 774. Le témoignage de Roberval est formel au contraire : Pascal a bien inventé et effectué les expériences (Voir Strowski, *Histoire de Pascal*, 1907, p. 100).

4° Le texte de la publication de Dominiczy, cité t. I, p. 326, ne permet de penser que Pascal ait eu recours à l'artifice d'un pseudonyme ou à la complicité d'un inconnu pour s'attribuer le mérite de l'initiative de Petit, B 776-777. La dédicace au chancelier Seguier ne pouvait être signée que d'un nom connu, et ce nom était célèbre au XVII^e siècle. Les intentions de Dominiczy, comme le remarque M. Strowski, *op. cit.*, p. 89-90, ne sont d'ailleurs pas douteuses : il ne prend pas acte de l'effacement volontaire de Petit; au contraire, il prétend protester contre cet effacement, et malgré Petit lui-même, faire valoir ses droits à l'honneur d'avoir le premier réussi en France l'expérience qui, ajoute-t-il, serait due en Italie à l'initiative de Galilée.

5° Le texte de la *Seconde Narration* de Roberval, publié t. II, p. 319, ne permet pas de soutenir que l'expérience rappelée à Perier dans la lettre du 15 novembre 1647 serait « déformée » jusqu'à devenir « non seulement un anachronisme, mais une absurdité », C 187, qu'elle supposerait ou l'invention de la machine pneumatique qui est de 1655, ou un étrange « amalgame » avec l'expérience du Puy-de-Dôme, qui est de septembre 1648, D 220 (Voir la description d'une expérience similaire, effectuée sur les indications de M. Louis Havet, par

MM. Paul Carnot et Georges Guadet, in *Revue Bleue*, 7 septembre 1907, p. 292).

6° La même *Narration* de Roberval, t. II, p. 310 sqq., fixe la portée qu'avait pour les contemporains l'expérience du vide dans le vide. Elle ne permet pas que l'on confonde deux questions ; l'une de savoir quelle est la cause de l'ascension du mercure dans le vide : elle était résolue « assez probablement », dit Pascal, « assez clairement », dit Mersenne, par l'expérience du vide dans le vide ; l'autre de savoir si un corps quelconque demeure dans la partie supérieure du tube, au-dessus de la colonne mercurielle : elle causa les angoisses de Mersenne au cours du printemps et de l'été 1648. Elle ne permet pas, par conséquent, d'écrire sur un ton d'incrédulité : « Ainsi, connaissant l'expérience du vide dans le vide, Pascal en novembre 1647 n'eût pas affirmé que le haut du tube fût vide ! », D 218. Au contraire, la distinction de ces deux questions, sur laquelle M. Adam avait déjà insisté, *supra*, p. xxv (voir également Milhaud, *art. cité* p. 773) apparaît comme la condition *sine qua non* pour une intelligence exacte des problèmes physiques au xvii^e siècle, en particulier pour une interprétation authentique de la pensée de Roberval et de Mersenne en 1648.

7° Le texte de la *Gravitas comparata*, cité t. II, p. 158, n. 1, que M. Mathieu paraît avoir eu sous les yeux¹, mais dont M. Strowski a le premier remarqué la signification,

1. « En mars ou avril 1648, il [le P. Noël] lui avait envoyé déjà sa *Gravitas comparata* où Pascal avait pu lire des phrases bien élogieuses pour lui. » B 787. Je signale ce passage ; car il me paraît certain, quoique j'ignore le texte dont M. Mathieu s'autorise ici et qu'il n'a pas encore publié, que la *Gravitas comparata* est, au plus tôt, de juin 1648 ; cf. t. II, p. 281.

Revue Bleue, 5 octobre 1907, ne permet pas de douter que Pascal soit l'auteur de la première forme de l'expérience du vide dans le vide, B 781 et D 203.

8° Le texte de la *Réponse au Rabat-Joie* de 1656, cité t. II, p. 157 (n. 2 de la page 155), me paraît ne pas permettre de contester le sens naturel de l'expression : *ces jours passés*, C 185, E 362.

9° Le document découvert à Rouen par M. de Beau-repaire, cité t. I, p. 25, n° 1, nous renseigne sur les préoccupations de Perier pendant l'hiver 1647-1648, E 363. Les documents découverts à Clermont par M. Jaloustre, cités t. I, p. 25, n. 3, et t. II, p. 155, n. 2, fixent la date de la commission de Perier dans le Bourbonnais, relativement à laquelle l'hésitation était fondée sur une faute d'impression de Victor Cousin. Ils dissipent le fantôme du Perier impotent et peureux, incapable d'aller de Clermont à Paris ou à Rouen, sans « circonstances exceptionnellement graves » et « obligé d'attendre que d'autres personnes fussent disposées à faire le voyage, pour se joindre à leur caravane », C 184.

10° La lettre de Mersenne, citée t. II, p. 280, n. 1, ne permet pas d'écrire : « Le *Plein du Vide* serait donc peut-être ce livre de Noël dont Mersenne annonçait l'envoi à Huygens le 2 mai 1648, sans lui en donner le titre », B 786. Le *Plein du Vide* est écrit en français, le texte de Mersenne porte : *Livre nouveau latin* (Voir la note de Strowski, *op. cit.*, p. 113).

11° La lettre où Hobbes envoie à Mersenne la critique du *Plein du Vide*, imprimée dès janvier 1906 par Tönnies, publiée t. II, p. 212-4, ne permet pas de reculer jusqu'au mois de juin 1648 la lettre à M. le Pailleur où Pascal adhère à la thèse de la pression atmosphérique, B 784 et E 368. La lettre est au plus tard de mars 1648.

12° Le texte de Pecquet, cité t. II, p. 281, n. 2 de la page 280, et qui est à la suite du passage publié par M. Mathieu, ne permet pas de reculer jusqu'après juin 1648 la publication du *Plenum novis experimentis confirmatum*, qui donne satisfaction aux Pascal par la suppression de la préface incriminée, B 787 et E 371. La lettre d'Étienne Pascal au P. Noël est au plus tard d'avril 1648.

13° La *Seconde Narration* de Roberval, publiée t. II, p. 310 sqq., ne permet pas de reculer jusqu'en juin 1648 la conversion de Roberval à la thèse de la pression atmosphérique, B 783 et D 211. J'ajoute que dans le dernier passage M. Mathieu prend pour point de départ de son calcul la date de novembre 1647, à laquelle il rapporte l'expérience de la vessie de carpe : c'est à cette expérience que Pierius ferait allusion lorsqu'il dit que Roberval manie ses tubes depuis bientôt huit mois. Mais il est incontestable que Pierius se réfère aux premières expériences de Roberval, et elles ont été décrites dans la *Narration* du 20 septembre 1647. Quant au texte où M. Mathieu a rencontré cette date de novembre 1647 pour l'expérience de la vessie, et qui, à ma connaissance, n'a pas encore été publié, il me semble d'ores et déjà qu'il sera difficilement conciliable avec la lettre de Mersenne, citée t. II, p. 295, qui fixerait à la première quinzaine de mars l'expérience de la vessie de carpe, avec la *Seconde Narration* de Roberval qui montre cette expérience contemporaine de la seconde forme de l'expérience du vide dans le vide (t. II, p. 325), enfin avec la *Responsio* de Pierius suivant laquelle les deux thèses de l'influence de la pression de l'air extérieur sur la hauteur de la colonne mercurielle et de la raréfaction de l'air dans la partie supérieure du tube ont été soutenues simultanément par Roberval dans ses conférences publiques du printemps 1648 (t. II, p. 294).

14° Le *Liber novus prælusorius*, cité t. II, p. 308, et la lettre de Mersenne à Hevelius du 27 juillet 1648, citée *ibid.*, p. 309, interdisent de penser qu'il y ait eu dans la première quinzaine de juin 1648 une révolution dans l'esprit du P. Mersenne, et qui aurait, par surcroît bouleversé les idées de Roberval et de Pascal, B 782 et D 209. Tout au plus la présence de Descartes a-t-elle achevé de vaincre ses dernières résistances à l'action du cylindre d'air que Descartes, comme Baliani et le P. Noël, avait soutenue dès l'automne 1647, que Pascal et Roberval admettaient depuis déjà plusieurs mois. Mais les difficultés qui causaient les « angoisses » du P. Mersenne au 1^{er} juin 1648 portent sur l'intelligibilité de la raréfaction de l'air; elles se retrouvent telles quelles dans ce premier chapitre du *Liber novus prælusorius* où Mersenne décrit les expériences qu'il a faites après Pascal et Roberval.

15° Les recherches de M. Abel Lefranc, mentionnées t. II, p. 365, me paraissent ne pas permettre de penser que la publication du *Récit de la Grande Expérience* dans les derniers mois ait été le moins du monde clandestine. C 195 sqq. En outre M. Mathieu, qui avait déjà relevé l'annonce de la mise en vente dans la *Bibliographia parisiensis* de Louis Jacob, C 193, signale que les *Lettres royales de 1649* « contre les grands désordres qui se sont introduits dans l'imprimerie » ordonnent de fermer « avant Noël toute imprimerie et librairie qui se serait ouverte hors des limites de l'Université », F 846. Or il est de toute évidence que, si la tolérance a dû être retirée en 1649, c'est qu'elle a été mise à profit en 1648.

16° La lettre de Carcavy, citée t. II, p. 408, n. 3, la lettre de M. de Ribeyre, publiée t. II, p. 497, l'écrit du P. Magni, cité t. II, p. 509, me paraissent ne pas permettre de contester la divulgation éclatante du *Récit*, au sujet de

laquelle le seul témoignage du P. Maignan pouvait à la rigueur, et à l'aide de plusieurs hypothèses bien hasardées, sembler insuffisant, C 194. L'éclat de cette publication est encore attesté par le nombre considérable des exemplaires qui en subsistent dans le pays d'origine : sur cinq bibliothèques publiques de France où il a été recherché, quatre le possèdent. Hellmann, dans son introduction en *fac-simile* du *Récit* (Berlin, 1893) signale l'exemplaire de la *Bibliothèque Nationale* et de la *Bibliothèque Sainte-Geneviève* (il ajoute que le *Récit* n'est pas à la *Mazarine*). M. Lefranc l'a trouvé à l'*Arsenal* (*Revue Bleue*, 11 août 1906, p. 163), et M. Strowski à la *Bibliothèque municipale* de Bordeaux, *op. cit.*, p. 180¹.

17° La *Gravitas comparata* du P. Noël, où se trouvent publiées les deux formes successives que Pascal et Roberval ont données à l'expérience du vide dans le vide, t. II, p. 158, n. 1 et p. 291, le *Liber novus prælusorius* du P. Mersenne où se trouve l'expérience de Pascal, cité *ibid*, p. 306, me paraissent ne pas permettre de consi-

1. La comparaison des divers exemplaires a donné lieu à la constatation de quelques différences typographiques. Ainsi les deux dernières lignes de la page 4 ont été transposées à la page 5, et l'imprimeur avait d'abord oublié de changer en même temps le mot de réclame; l'erreur subsiste sur l'exemplaire de la *Bibliothèque Nationale*; elle est corrigée dans celui de la *Bibliothèque Sainte-Geneviève*. Comme cette inadvertance coïncide avec la mention de l'expérience du vide dans le vide, elle « suggère » au P. Thirion — on ne saisit point par quel intermédiaire, puisque ce minuscule incident n'a pu se produire dans l'atelier de Savreux qu'en octobre 1648 — « l'idée d'un remaniement ou d'une interpolation » (*art. cit.* p. 111 du tirage à part), et devient « le principal appui » (*Ibid.*, p. 169) d'une hypothèse dont le P. Thirion dégage nettement la portée dans ce passage : « La construction à trois étages imaginée par M. Mathieu s'écroule donc. De ces ruines, il faut en élever une nouvelle, mais il semble qu'un même esprit doive en inspirer le plan. » (*Ibid.*, p. 166.)

dérer Pecquet comme nécessairement bien informé de tout ce qui a paru en 1648 sur les expériences du vide, C 196¹.

18° Le texte même de Pecquet (1651), publié t. III, p. 236, n. 1, ne permet pas de conclure que l'expérience attribuée à Auzoult soit la forme originale de l'expérience du vide dans le vide, B 781 et D 203. Elle est distincte des deux formes qui ont été inventées par Pascal et par Roberval, et qui ont été publiées en 1648. Tant qu'on n'aura pas d'autre point de repère que la date de publication, il faudra considérer l'expérience d'Auzoult comme une troisième variante de l'expérience.

19° Les lettres d'Auzoult et de Monflaines à Mersenne, citées t. II, p. 492 et p. 307, comme la lettre de Carcavi à Huygens, du 7 février 1659 (*Œuvres de Christiaan Huygens*, t. II, 1889, p. 347) et la copie d'une note transmise de la part de Pascal (*ibid.*, p. 349), ne permettent pas de présumer qu'il y ait eu la moindre revendication d'Auzoult relativement à l'expérience du vide dans le vide, ou la moindre trace de refroidissement entre les deux amis, C 198, et F 871.

20° Les textes de la *Dissertation* de Pierius et de la publication de Dominiczy, cités t. II, p. 5 et p. 491, me paraissent ne pas permettre d'accuser Pascal d'avoir menti vo-

1. Le P. Thirion écrit : « Pecquet ne connaît donc ni la *Gravitas comparata* ni le *Récit*. Que la brochure du P. Noël ait pu lui échapper, on ne doit pas s'en étonner ; mais le *Récit* ! » (*Ibid.*, p. 127.) Ici encore les intermédiaires manquent pour suivre la pensée du P. Thirion. Pour notre part nous désespérons de savoir jamais pourquoi une « brochure » de 94 pages parue chez Cramoisy passerait inaperçue, plutôt qu'une « brochure » de 20 publiée chez Savreux ; ajoutons que cette première brochure est d'un auteur si important aux yeux de Pecquet qu'il prend soin d'analyser le feuillet supplémentaire du *Plenum novis experimentis confirmatum*, Cf. t. II, p. 280, n. 1.

lontainement en écrivant à M. de Ribeyre en juillet 1651, C 203 et F 869. L'indication des dates est inexacte¹; la référence à la lettre de Roberval est inexacte. Mais sur le fond des choses la mémoire de Pascal ne l'a pas trahi; les expériences de Rouen ont été publiées plusieurs mois avant l'expérience de Varsovie, et dès l'arrivée de la *Demonstratio ocularis* à Paris le P. Magni a été accusé, dans un écrit imprimé, d'avoir fait son expérience sur un rapport venu de France.

21° La réimpression de la *Demonstratio ocularis* dans l'écrit de Dominicy, t. I, p. 328, ne permet pas de prétendre que Pascal en impose à M. de Ribeyre ou aux Jésuites de Montferrand, lorsqu'il les invite à confronter l'*Abrégé de ses Expériences* avec la brochure du P. Magni, C 205.

22° Le texte de l'Adresse de 1654 à la « très célèbre Académie parisienne de mathématique », publié t. III, p. 305 sqq., me paraît ne pas permettre que l'on croie à une lettre de candidature, C 197, ni par conséquent que l'on s'excuse d'y avoir cru « sur la foi de Pascal », F 875.

23° Les *Mémoires* de Huet, cités t. III, p. 296, me paraissent ne pas permettre d'élever des difficultés sur l'existence d'une Académie à Paris en 1654, en particulier sur l'existence de l'Académie Montmor. Gassendi fut « l'honneur » de cette Assemblée; or, comme il est mort en

1. Roberval date de 1643 la première lettre de Torricelli à Ricci, qui est du 11 juin 1644, t. II, p. 21. M. Jovy cite dans son *Pascal inédit*, 1908, p. 465, un passage des *Dissertations académiques sur la nature du froid et du chaud*, Paris, 1671, où Petit parle de sa lettre écrite « à Monsieur Chanut, ambassadeur en Suède, imprimée chez M. Cramoisy en 1646. » On serait bien empêché de déterminer l'intention de ces erreurs.

1655, il est impossible d'écrire, sans plus ample informé, que « l'Académie Montmor ne fut fondée qu'en 1657 », F 875.

Après cet examen, où nous avons nettement indiqué les rectifications indispensables pour prévenir la propagation d'un certain nombre d'erreurs matérielles, mais où nous croyons avoir marqué notre intention d'éviter les inutiles blessures d'amour-propre, c'est une joie de revenir, avec l'étude du *Traité de l'Équilibre des Liqueurs*, à des travaux purement objectifs. Nous avons mis à profit les originales et solides *Recherches historiques sur le Principe d'Archimède*, que Charles Thurot a publiées dans la *Revue archéologique*, à partir de décembre 1868 jusqu'en juillet 1869¹, et surtout l'*Essai historique* de M. Duhem sur le Principe de Pascal (*Revue générale des sciences pures et appliquées*, 15 juillet 1905). Ç'a été pour nous une exceptionnelle bonne fortune, au moment où nous acceptions d'éditer les traités physiques de Pascal, de trouver une bonne partie de la tâche que nous avions assumée, accomplie ainsi par un maître de méthode, de science et d'érudition. La fidélité avec laquelle nous avons dans notre *Introduction* et dans notre commentaire au *Traité de l'Équilibre des Liqueurs*, suivi les indications de M. Duhem nous dispense d'insister ; nous avons seulement tenu à cœur de marquer ici notre dette de gratitude personnelle.

Dans la même *Revue*, à la date des 15 et 30 septembre 1906, M. Duhem apportait une contribution non moins

1. Les *Recherches* ont été reproduites en partie, comme introduction aux extraits de Pascal, dans les excellentes *Lectures scientifiques, Physique et Chimie*, de M. Jules Gay, 1891, ch. v et ch. vi.

approfondie et non moins neuve à l'histoire des expériences sur le vide. Dans ces deux articles intitulés : *le P. Marin Mersenne et la Pesanteur de l'Air*, M. Duhem raconte les premières tentatives pour déterminer le poids spécifique de l'air. Il montre comment aux environs de l'année 1630, Jean Rey au Bugue en Périgord, Isaak Beeckman à Dordrecht, René Descartes à Amsterdam, Jean-Baptiste Baliani à Gênes, posaient avec une irréprochable lucidité le principe de la pesanteur de l'air, comment ils en suivaient les conséquences avec une si admirable netteté (et cela est particulièrement frappant pour la lettre que Baliani adressait à Galilée le 26 octobre 1630) qu'ils en déduisaient le principe des expériences qui devaient devenir l'expérience de Torricelli et l'expérience du Puy-de-Dôme. Puis, à partir des *Essais* de Jean Rey et de sa correspondance avec le P. Mersenne, M. Duhem insiste sur l'inlassable ingéniosité que déploie le P. Mersenne pour arriver à la mesure exacte de la densité de l'air ; il venge l'expérimentateur et l'inventeur qu'a été le P. Mersenne des dédains qui venaient de lui être prodigués dans la *Revue de Paris* et dont M. Mathieu a fort galamment proclamé l'injustice. Enfin M. Duhem fait voir comment les expériences sur la densité de l'air se sont rattachées, dans l'esprit de Mersenne, aux expériences du vide, comment elles l'ont conduit aux observations barométriques faites au couvent des Minimes en présence de savants comme Descartes ou les Pascal, et à cette première *Préface des Reflectiones physico-mathematicæ* (écrite au mois de septembre 1647) où le plan de l'expérience que Perier devait effectuer sur le Puy-de-Dôme le 19 septembre 1648 se trouve explicitement tracé (*vide infra*, t. II, p. 150).

Depuis la publication du *Discours sur les Passions de l'Amour*, par Victor Cousin, en 1843, la double question de l'attribution et de la portée du *Discours* n'a pas cessé d'être à l'ordre du jour des études pascaliennes. Récemment M. Faguet leur consacrait une étude pénétrante ; il accentuait encore l'importance que Ravaisson, Sully-Prud'homme, M. Rauh, M. Boutroux avaient accordée au *Discours*. D'autre part, dans la discussion qu'il a présentée de la thèse de M. Faguet, M. Victor Giraud a fait connaître, sur les indications de M. Gazier, une seconde copie manuscrite du *Discours* qui fournit une sérieuse amélioration du texte. Enfin M. Giraud a émis des doutes sur l'authenticité du *Discours*, mais qui me paraissent être plutôt des réserves que des objections proprement dites. Il n'est pas absolument sûr que le *Discours* soit de Pascal ; pourtant, c'est la seule hypothèse qu'il y ait lieu de prendre en considération, dans l'état des données historiques. Reste à savoir quel jour le *Discours* nous ouvrira sur la vie intérieure de Pascal. L'épisode romanesque dont quelques historiens ont cherché à forcer le secret nous échappe absolument. Le *Discours* montrera du moins à quelle profondeur Pascal a été pénétré de cette culture élégante et délicate qui, vers le milieu du xvii^e siècle, aboutit au type de l'honnête homme, tel qu'un La Rochefoucauld ou un Méré le conçoivent.

Dans la série des documents qui concernent Pascal jusqu'à la date critique de 1654, nous réserverions donc une place importante au *Discours sur les Passions de l'Amour*. Il achève de déterminer le trait qui caractérise les années de formation : cette *libido excellendi*, cette passion de l'excellence où Pascal devait reconnaître plus tard, sous son aspect le plus raffiné, l'esprit qui est opposé à l'esprit du christianisme. Dans les sciences Pascal recherche ceux

qui ont été non des philosophes systématiques, mais de purs savants : il traite de pair avec Roberval, qui se rapproche si singulièrement des idées contemporaines par sa défiance de la spéculation *a priori*, par son souci de la rigueur expérimentale, avec Fermat qui fut, au sentiment d'un juge particulièrement autorisé, « le plus grand des mathématiciens que la France a vus naître jusqu'à la fin du xviii^e siècle¹ ». Dans la religion il est de cœur avec ceux qui, par delà les abstractions de la théologie scolastique, renouvellent dans leur vie le drame de la Rédemption et luttent pour ramener l'Église catholique à la loi de l'abnégation et de l'ascétisme ; la conversion de Jacqueline lui a montré ce qu'était et ce que faisait le don absolu d'une âme à Dieu. Avec Méré enfin il a compris l'une des créations les plus originales du génie français : la vie sociale devenue l'objet d'un art qui a ses règles et son code, la matière d'une jouissance esthétique, satisfaisant aux exigences les plus profondes comme aux raffinements les plus délicats de la sensibilité. A travers des périodes d'oscillation et de vaines tentatives de conciliation, la triple expérience se poursuit jusqu'au jour du choix définitif. Mais, après ce jour, l'excellence du mathématicien et du « mondain » armera le chrétien pour l'action et la méditation ; elle donnera leur accent et leur profondeur aux *Provinciales* et aux *Pensées*.

1. Moritz Cantor, *Origines du calcul infinitésimal*, in *Bibliothèque du Congrès international de philosophie*, t. III, 1901, p. 16.

V

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE RÉFÉRENCE
POUR LA PÉRIODE CORRESPONDANT AUX TROIS PREMIERS
VOLUMES DES ŒUVRES DE BLAISE PASCAL

TOME PREMIER

- 1588 Naissance d'Étienne Pascal.
Naissance de Thomas Hobbes, du P. Marin Mer-
senne.
Essais de Montaigne. Édition augmentée du troi-
sième livre et de six cents additions aux deux
premiers.
La *Sainte Philosophie* de Guillaume du Vair.
- 1591 Naissance de Jacqueline-Marie-Angélique Ar-
nauld.
- 1592 Mort de Montaigne.
Naissance de Gassendi.
- 1593 Naissance de Girard Desargues.
Naissance de Jeanne-Catherine-Agnès Arnauld.
- 1594 *Les Trois Vérités*, de Pierre Charron.
- 1596 Naissance de René Descartes.
- 1601 Naissance de Pierre de Fermat.
De la Sagesse de Pierre le Charron.
- 1602 Naissance de Gilles Personnier de Roberval.
La mère Angélique Arnauld entre en possession
de l'abbaye de Port-Royal des Champs.
- 1608 Naissance d'Évangelista Torricelli.
Réforme de l'abbaye de Port-Royal.

- 1610 *Le Sidereus nuncius* de Galilée.
- 1612 Naissance d'Antoine Arnauld.
- 1613 Naissance d'Isaac-Louis Le Maître (*de Saci*).
- 1616 Mariage d'Étienne Pascal et d'Antoinette Begon.
Naissance de John Wallis.
- 1620 3 janvier. Naissance de Gilberte Pascal.
Naissance du duc Albert de Luynes.
Mort de Simon Stevin, de Bruges.
Novum Organum, de Bacon.
- 1621 Mort de Guillaume du Vair.
- 1622 Naissance d'Adrien Auzoult.
- 1623 19 juin. Naissance de Blaise Pascal.
Naissance de René François de Sluze.
Saint-Cyran à Port-Royal.
- 1624 Naissance d'Hallé de Monflaines.
- 1625 30 mars. Naissance de Jean Domat.
4 octobre. Naissance de Jacqueline Pascal.
Fondation du monastère de Port-Royal de Paris,
au faubourg Saint-Jacques.
Naissance de Pierre Nicole.
- 1626 Mort d'Antoinette Begon, femme d'Étienne Pascal.
Mort du chancelier Bacon.
- 1629 Naissance de Christiaan Huygens.
- 1630 *Essais* de Jean Rey.
Mort de Jean Kepler.
- 1631 Étienne Pascal s'établit à Paris.
- 1632 Le « Petrus Aurelius », attribué à Saint-Cyran.
- 1633 15 avril. Naissance de Charlotte de Roannez.
22 juin. Condamnation de Galilée.
- 1634 Étienne Pascal, juge de Jean Baptiste Morin (p.
194-195).
Les Mécaniques de Galilée, traduites par Le P.
Marin Mersenne.

- 1635 Cavalieri : *Geometria indivisibilibus continuorum nova quadam ratione promota.*
- 1636 16 août. LETTRE D'ÉTIENNE PASCAL ET DE ROBERVAL A FERMAT (p. 177).
Méthode universelle de mettre en perspective de G. Desargues.
- 1637 Mai. Date des premiers vers qui nous soient restés de Jacqueline Pascal (p. 205).
Discours de la Méthode et Essais de philosophie.
- 1638 Controverse de Descartes avec Roberval et Étienne Pascal sur la *Geometrie.*
Mars. Affaire des rentes sur l'Hôtel-de-Ville.
Étienne Pascal se cache en Auvergne.
28 avril. Lettre de Mersenne sur la découverte de l'aire de la cycloïde.
Saint-Cyran à Vincennes.
Les premiers solitaires à Port-Royal des Champs.
Mort de Jansénius.
VERS DE LA PETITE PASCAL, IMPRIMÉS AVEC LETTRE A LA REINE ANNE D'AUTRICHE (p. 213).
3 décembre. LETTRE DE GILBERTE PASCAL A SON PÈRE (p. 223).
Discorsi e Dimostrazione matematiche de Galilée.
- 1639 3 avril. Représentation de l'Amour tyrannique.
VERS ET LETTRE DE JACQUELINE (p. 227).
Brouillon project d'une atteinte aux evenements des rencontres d'un cone avec un plan (de Desargues).
Répression des troubles en Normandie.
Nomination d'Étienne Pascal à Rouen comme commissaire délégué pour les tailles.
- 1640 ESSAY POUR LES CONIQUES (p. 252).

- Décembre.* STANCES DE JACQUELINE POUR LES PALINODS DE ROUEN (p. 263).
L'Augustinus de Jansenius.
Imago primi sæculi Soc. Jesu.
Brouillon project de la coupe des pierres de Desargues.
- 1641** 15 juin. Mariage de Gilberte Pascal avec Florin Perier.
Meditationes de prima philosophia, de Descartes.
 Condamnation de la doctrine de Baïus.
- 1642** Mort de Galilée.
 Naissance d'Étienne Perier.
- 1643** 31 janvier. LETTRE DE PASCAL A MME PERIER (p. 273).
 14 mai. Mort de Louis XIII. — SONNETS DE JACQUELINE PASCAL (p. 279).
 11 octobre. Mort de Saint Cyran.
De la Frequente Communion, d'Arnauld.
- 1644** 26 février. LETTRE DE BOURDELOT A PASCAL SUR LA MACHINE ARITHMÉTIQUE (p. 282).
 Naissance de Jacqueline Perier.
 11 juin. Première lettre de Torricelli à Ricci sur l'expérience du vide de l'hypothèse et la pression atmosphérique.
Principia philosophiæ, de Descartes.
Aristarchii Samii de Mundi systemate, de Roberval.
- Cogitata physico-mathematica*, de Mersenne.
Opera geometrica, de Torricelli.
 Controverse de Curabelle et de Desargues.
- 1645** LETTRE DÉDICATOIRE DE LA MACHINE ARITHMÉTIQUE AU CHANCELIER SEGUIER (p. 298).
Lettres chrétiennes et spirituelles de Saint-Cyran.

- 1646 1 janvier. Première lettre de Roberval à Torricelli sur la *Cycloïde*.
Conversion de la famille Pascal au jansénisme.
Naissance de Marguerite Perier.
Octobre. Expérience du Vide à Rouen par Pierre Petit.
Octobre-novembre. Premières expériences et conférences de Pascal. — Dissertation de Jacob Pierius : *An vacuum detur in natura*.
19 novembre. LETTRE DE PIERRE PETIT A CHANUT. (p. 329).
- 1647 1-5 février. CONFÉRENCES D'AUZOULT, D'HALLÉ DE MONFLAINES, DE BLAISE PASCAL, AVEC JACQUES FORTON, DIT FRÈRE SAINT-ANGE (p. 370).
17 avril. Nomination de Jacques Forton à la cure de Crosville.
Maladie de Pascal, qui se fixe à Paris.

TOME DEUXIÈME

- 24 juillet. LETTRE DE DES NOYERS AU P. MERSENNE, SUR L'EXPÉRIENCE DU VIDE PAR VALERIANO MAGNI (p. 15).
29 août. Privilège du *Discours du Vuide*, de P. Guiffart.
20 septembre. PREMIÈRE NARRATION SUR LE VIDE, DE ROBERVAL A DES NOYERS (p. 21).
25 septembre. LETTRE DE JACQUELINE PASCAL A MME PERIER SUR LES VISITES DE DESCARTES A PASCAL (p. 42).
1 octobre. Achevé d'imprimer des *Reflectiones physico-mathematicæ*, du P. Mersenne.

4 octobre. Privilège des EXPÉRIENCES NOUVELLES TOUCHANT LE VIDE (p. 55).

25 octobre. Mort de Torricelli.

29 octobre. RÉPONSE DE PASCAL A UNE LETTRE DU P. ÉTIENNE NOËL (p. 90).

Oct.-nov. Date présumée du fragment de PRÉFACE SUR LE TRAITÉ DU VIDE (p. 129).

Novembre. RÉPONSE DU P. VALERIANO MAGNI A LA LETTRE DE ROBERVAL (p. 503).

10 novembre. Privilège pour l'Observation touchant le Vide, de Pierre Petit et Marc-Antoine Dominicy.

15 novembre. LETTRE DE PASCAL A PERIER SUR L'EXPÉRIENCE DU PUY-DE-DOME (p. 153).

13 décembre. LETTRE DE DESCARTES AU P. MERSENNE SUR L'EXPÉRIENCE DU PUY-DE-DOME (p. 165).

Naissance de Marie Perier.

1648 17 février. LETTRE DE THOMAS HOBBS A MERSENNE SUR LE PLEIN DU VIDE DU P. NOËL (p. 212).

Février-mars. LETTRE DE PASCAL A M. LE PAILLEUR (p. 179).

17 mars. Lettre du P. Mersenne à Constantin Huygens sur les travaux géométriques de Pascal (GENERATIO CONISECTIONUM, etc., p. 234), et sur l'expérience de la vessie de Roberval.

1 avril. LETTRE DE PASCAL A MME PERIER SUR SES ENTRETIENS AVEC M. DE REBOURS (p. 171).

Mars-avril. LETTRE D'ÉTIENNE PASCAL AU P. NOËL (p. 255).

5 mai. Lettre de Pecquet au P. Mersenne sur un second tirage du *Plenum novis experimentis confirmatum* du P. Noël (p. 281).

15 mai. Début de la rédaction de la SECONDE NARRATION DE ROBERVAL A DES NOYERS (p. 310).

Juin. Nouveau séjour de Descartes à Paris.

30 juin. Suppression des Intendants. — Étienne Pascal se fixe à Paris.

Vers juin-juillet. *Responsio* (à Magni et à Roberval), de Jacob Pierius.

Gravitas comparata, du P. Noël.

Liber novus prælusorius, du P. Mersenne.

26 août. Journée des Barricades.

1 septembre. Mort du P. Mersenne.

22 septembre. LETTRE DE FLORIN PERIER CONTENANT LA RELATION DE L'EXPÉRIENCE DU PUY-DE-DOME (p. 351).

Octobre. Fin de la SECONDE NARRATION DE ROBERVAL A DES NOYERS (p. 359.)

5 novembre. LETTRE DE PASCAL A MME PERIER (p. 377).

Octobre-novembre. RÉCIT DE LA GRANDE EXPÉRIENCE DE L'ÉQUILIBRE DES LIQUEURS (p. 365).

1649 6 janvier. Fuite de la Cour à Saint-Germain.

4 mars. LETTRE DE JACQUELINE PASCAL A PORT-ROYAL DES CHAMPS (p. 387).

11 mars. Traité de Rueil.

24 mars. LETTRE DE JACQUELINE PASCAL A MME PERIER (p. 395).

22 mai. *Privilège pour la Machine arithmétique* (p. 401).

Mai. Départ de la famille Pascal pour Clermont.

11 juin. LETTRE DE DESCARTES A CARCAVI SUR LE

RÉCIT DE LA GRANDE EXPÉRIENCE DE L'ÉQUILIBRE
DES LIQUEURS (p. 407).

17 août. *Traité des passions de l'Ame.*

Novembre. Interdiction de M. Singlin.

1650 17 janvier. Arrestation des princes.

11 février. Mort de Descartes.

28 mars. LETTRE DE CHANUT A PERIER (p. 413).

Vers juillet. HYMNE TRADUITE EN VERS PAR JACQUELINE PASCAL (p. 424).

24 septembre. LETTRE DE CHANUT A PERIER (p. 437).

Novembre. Retour d'Étienne Pascal et de sa famille à Paris.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES de Perier (p. 441).

1651 Mai. ÉCRIT DE JACQUELINE PASCAL SUR LE MYSTÈRE DE JÉSUS (p. 453).

12 juillet. LETTRE DE PASCAL A M. DE RIBEYRE (p. 473).

24 septembre. Mort d'Étienne Pascal.

Naissance de Louis Perier.

17 octobre. LETTRE DE BLAISE PASCAL SUR LA MORT DE M. PASCAL LE PÈRE (p. 537).

19-26 octobre. CONVERSION DE L'HÉRITAGE DE JACQUELINE EN RENTES SERVIES PAR BLAISE (p. 567).

31 décembre. Signature des partages entre les trois enfants d'Étienne Pascal.

TOME TROISIÈME

1652 4 janvier. Jacqueline Pascal entre à Port-Royal de Paris.

- 7-9 mars. LETTRE DE JACQUELINE PASCAL A SON FRÈRE (p. 17).
- Avril. Conférence scientifique de Pascal chez la duchesse d'Aiguillon.
- Vers Juin. LETTRE DE BLAISE PASCAL A LA REINE CHRISTINE (p. 29).
- 2 juillet. Combat du faubourg Saint-Antoine.
- 8 juillet. DONATION DE BLAISE PASCAL A JACQUELINE (p. 37).
- Voyage de Pascal (probablement en Poitou et) en Auvergne.
- Balzac. *Socrate chrétien*.
- 31 mai. Condamnation de cinq propositions de Jansénistes par Innocent X.
- 1653 4 juin. Donation de Blaise Pascal à Port-Royal.
- 5 juin. Profession de Jacqueline Pascal.
- 6 juin. LETTRE DE PASCAL A M. ET MME PERIER (p. 46).
- 10 juin. RELATION DE JACQUELINE PASCAL (p. 51).
- 31 juillet. LETTRE DE JACQUELINE PASCAL A M. PERIER (p. 97).
- Naissance de Blaise Perier.
- Date présumée du DISCOURS SUR LES PASSIONS DE L'AMOUR ATTRIBUÉ A BLAISE PASCAL (p. 119).
- 1654 Date probable de l'achèvement des TRAITÉS DE L'ÉQUILIBRE DES LIQUEURS ET DE LA PESANTEUR DE LA MASSE DE L'AIR (p. 156).
- Les *Enluminures du fameux almanach des Jésuites*, par de Saci.
- Mai. Condamnation des cinq propositions par la majorité des évêques de France.
- ADRESSE « CELEBERRIMÆ MATHESIOS ACADEMIÆ PARI-SIENSIS » (p. 303).

29 juillet. LETTRE DE PASCAL A FERMAT (p. 381).

24 août. SECONDE LETTRE DE PASCAL A FERMAT
(p. 401).

27 octobre. TROISIÈME LETTRE DE PASCAL A FER-
MAT (p. 431).

TRAITÉ DU TRIANGLE ARITHMÉTIQUE ET TRAITÉS
CONNEXES (p. 445).

23 novembre. MÉMORIAL. (*Pensées*, tome I, p. 3)]

VI

INDEX, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE D'AUTEURS
DES TEXTES DU XVII^e SIÈCLE
PUBLIÉS OU PARTIELLEMENT CITÉS
DANS LES TROIS PREMIERS VOLUMES DES ŒUVRES
DE BLAISE PASCAL ¹.

ARNAULD (Antoine). *Lettre à Madame Perier* (1686). I,
6, 1.

Lettre à Louis Perier (1688). I, 41, 1.

Géométrie. III, 299.

ARNAULD (la mère AGNÈS). *Lettres*. I, 162, 2 ; II, 566 ;
III, 45.

Lettres à Jacqueline Pascal. II, 419-423, 425-433, 449
451, 533-534.

AUZOULT. *Déclaration*. I, 359-360.

Journal des conférences. I, 370-403.

Lettre à Pecquet. II, 136, 2.

1. Le volume est indiqué en chiffres romains; le numéro de la page, suivi quand il y a lieu du numéro de la note, est indiqué en chiffres arabes; les caractères gras désignent les textes intégralement publiés.

- Lettre à Mersenne*. II, 309, 1; 492, 2.
- BACHET. *Problèmes plaisants*. III, 359.
- BACON. *Œuvres*. II, 139, 1.
- BAILLET. *La vie de M. Descartes*. I, 173, 245, 325; II, 39; 42, 1; 46, 3; 139, 1; 167, 2; 212, 2; III, 377.
- BALLIANI. *Lettre à Mersenne*. II, 290, 1.
- BARILLON. *Lettre de 1668*. I, 39.
- BASSOMPIERRE. *Mémoires*. I, 8, 2; 209, 1.
- BAYLE. *Nouvelles de la République des Lettres (1684)*. I, 47-48.
- BELAIR. *Lettre à Huygens*. I, 315-321.
- BENEDETTI. *Diversarum speculationum liber*. III, 151, 162-163 (notes); 165, 1.
- BENSERADE. *Réponse à Jacqueline Pascal*. I, 235-237.
- BILLETTES (DES). *Lettre à Leibniz*, II, 220.
- BOURDELOT. *Lettre à Blaise Pascal (1644)*. I, 283; (1652) III, 27.
- BOURSAULT. *Lettres*. I, 237, 1.
- BOYLE. *Hydrostatical paradoxes*. III, 158, 2; 174, 1; 183, 1; 190, 1.
- Nova Experimenta*. III, 281.
- BRIDIEU. *Lettre à M. Perier*. I, 38.
- BRIDIEU. *Manuscrits inédits*. III, 110, 3; 115.
- CAMUS. *Lettre à Harlay de Champvallon*. I, 356, 360-361, 367-368.
- CARCAVI. *Lettres à Descartes*. II, 408, 3; 409, 1.
- Lettre à Huygens*. III, 436.
- CHANUT. *Lettres (1650)*. II, 413-415 (et notes), 437-438.
- CHAPELAIN. *Lettres (1639)*. I, 10, 3; (1659) III, 268, 1; 280, 1.
- CLERSELIER. *Préface aux Œuvres de Rohault*. II, 291, 1.
- CORNEILLE (Pierre). *Remerciement aux Palinods*. I, 264-265.

CUREAU DE LA CHAMBRE. *Conjectures sur la digestion.*

II, 141, 1.

DALIBRAY. *Vers.* I, 255; II, 44, 4.

DESARGUES. *OEuvres.* I, 247-250.

DESCARTES. *Lettres.* I, 173, 245-249; II, 11; 46, 4; 79; 163-167; II 202, 1; 300-302; 359, 2, 407-409; III, 164, 1.

Dioptrique. II, 93, 1.

Météores. II, 84, 1.

Méditations (Rép. aux objections). III, 119, 2.

Principes. II, 88, 2; 89, 1; 99, 3; 100, 1; 145, 2; 297, 2.

Les Passions de l'Âme. III, 121, 3; 126, 1; 137, 4.

Fragments. II, 139, 1.

DIROIS. *Manuscrits inédits.* III, 115, 1.

DOMAT (Jean). *Lettre à M. Audigier.* I, 46-47.

DOMAT (fils). *Lettre à Brossette.* II, 478, 1.

DOMINICY (MARC ANTOINE). *Préface à l'Observation de Petit.*

I, 326-328; 264, 1; 491, 2; 264, 1.

FERET. *Lettres.* I, 39, 40.

FERMAT. *Lettres.* I, 180, 2; 184, 2; III, 344; 364, 1.

Lettres à Pascal. III, 373-4, 417-419, 423-427.

Lettre à Carcavi. III, 396-398.

Solution du problème proposé par Étienne Pascal. I, 197-201.

FLÉCHIER. *Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne.*

I, 31, 3.

FONTENELLE. *Digression sur les Anciens.* II, 139, 1.

GAIGNIÈRES. *Lettres à Mersenne.* III, 597.

GALILÉE. *Sidereus nuncius.* II, 142, 1.

Discorso intorno alle cose, etc., III, 152.

Discorsi. II, 67.

GASSENDI. *Lettre à Louis de Valois (1645),* I, 327.

- Dissertation sur le vide.* II, 12, 1; 13.
Lettre à Barancy. II, 162; 365, 2.
Lettre à Bernier. III, 200, 1.
- GUIFFART. *Discours sur le vide.* II, 8 sqq.; 145, 1; 264, 1.
- HAAK. *Lettre à Mersenne.* II, 307.
- HALLÉ DE MONFLAINES (du Mesnil). *Déclaration.* I, 359-360.
Journal des Conférences. I, 370-403.
Lettre au P. Mersenne. II, 280, 1; 307.
- HARLAY DE CHAMPVALLON. *Lettres à Camus.* I, 357, 361-362, 368.
Décret. I, 363-367.
- HERIGONE. *Cours de Mathématiques.* III, 298, 3; 440.
- HERMANT (Godefroy). *Mémoires.* I, 11, 1; II, 387, 2
- HEVELIUS. *Lettre à Mersenne.* II, 507, 2.
- HOBBS. *Lettre à Mersenne.* II, 212-214.
- HUBIN. *Machines nouvelles.* II, 372.
- HUET. *Mémoires.* III, 296.
- HURET. *Secret, etc.* I, 246.
- HUYGENS (Christiaan). *Lettre à Mersenne.* II, 296.
Lettre à Schooten. III, 309, 436.
Traité de la Lumière. II, 12, 2.
- HUYGENS (Constantyn). II, 214, 3; 296.
- IZQUIERDO. *Pharus Scientiarum.* III, 441.
- JANSENIUS. *Augustinus.* II, 130, 3; 132, 1; 134, 2
De la Réformation de l'Homme intérieur. II, 541, 3.
- KEPLER. *De Cometis.* II, 143, 1.
- KOLAKOWICZ. *Oculus ratione correctus.* II, 507, 2.
- LA BRUYÈRE. *Caractères.* III, 120, 1; 121, 1.
- LA FAILLE. *Portefeuille.* III, 108, 1.
- LA PORTE. *Mémoires.* I, 279, 1.
- LA ROCHEFOUCAULD. *Maximes.* II, 62, 2; III, 121, 3; 127, 2; 129, 4; 131, 1; 137, 14.

- LE CORNIER. *Lettre à Auzoult* (1647). I, 358-359.
- LE GALLOIS. *Entretiens*. I, 283, 3.
- LEIBNIZ. *Lettre à Perier*. I, 253, 2; II, 220-224.
Lettre à Thomasius. II, 338, 1.
Lettres à Oldenburg. II, 218, 9; III, 295, 378.
Notes sur les Coniques. II, 227-233.
- LE PAILLEUR. *Vers à Dalibray*. I, 117-120.
- LE TENNEUR. *Lettres à Mersenne* (1647). II, 152; 155, 2;
 161, 1.
- LORET. *Muse historique*. III, 25.
- MAGNI (le P. Valeriano). *Demonstratio ocularis*. II, 18-19.
Réponse à Roberval. II, 503-506.
Vacuum pleno suppletum. II, 507-509.
- MARIOTTE. *Discours de la Nature de l'air*. II, 361, 2.
- MÉRÉ. *De l'esprit*. III, 105-106.
Lettre à Pascal. III, 108, 1; 377.
Discours des Agréments. III, 122, 3.
Manuscrit inédit. III, 110, 3; 112, 1.
- MERSENNE. *Questions harmoniques*. II, 136, 2.
Harmonie universelle, I, 173-174.
Harmonicorum Libri XII. III, 442.
Cogitata physico-mathematica. I, 196; II, 149, 158-160
 (notes); 186, 1; 191, 1; 217.
Reflectiones physico-mathematicæ. II, 11-22; 46, 3; 55,
 1; 150-151.
Liber novus prælusorius. II, 12, 1; 306-308.
Lettres aux Huygens. I, 332, 3; II, 165, 2; 288-298.
Lettres à Hevelius. II, 287-309; 487, 1.
- MOLÉ (Mathieu). *Mémoires*. I, 8, 3.
- MONTEREUL (l'aîné). *Vers à le Pailleur*. I, 120, 1.
- MORIN. *Longitudinum*, etc. I, 170. *Lettres*, etc., I, 171.
- MOTTEVILLE (M^{me} de). *Mémoires*. I, 279.
- MYLON. *Lettres à Huygens*. I, 116; III, 437.

NOËL. *Lettre à Pascal*. II, 82-89 ; II, 107-125.

Physica vetus et nova. II, 107, 1.

Gravitas comparata. II, 158, 1 ; 287-299 (notes).

Plein du Vide. II, 202-209 (notes) ; 264-265.

Plenum. II, 281.

NOYERS (Des). *Lettres à Mersenne*. II, 15-18 ; 296 ; 507, 1.

OLDENBURG. *Lettre à Leibniz*, II, 218.

PASCAL (Blaise). *Vers*. I, 240-241.

Essai pour les Coniques. I, 252-260.

Lettre à Madame Perier. I, 274-275.

Lettre dédicatoire à Séguier. I, 298-304.

Avis nécessaire. I, 305-314.

Déclaration. I, 359-360.

Journal des Conférences. I, 370-403.

Expériences nouvelles sur le Vide. II, 55-76.

Lettre au P. Noël. II, 90-106.

Lettre à Florin Perier. II, 153-162.

Lettre à Madame Perier. II, 171-176.

Lettre à M. Le Pailleur. II, 179-211.

Generatio conisectionum, etc. II, 234-243, 249-250.

Récit de la Grande Expérience de l'Équilibre des Liqueurs.
II, 365-373.

Lettre à Madame Perier. II, 377-383.

Lettres à M. de Ribeyre. II, 479-495, 500-502.

Fragment du Traité du Vide. II, 513-530.

Lettre sur la mort d'Étienne Pascal. II, 537.

Épithaphe d'Étienne Pascal. II, 562.

Lettre à la reine Christine. III, 29-34.

Lettre à M. Perier. III, 46-47.

Discours sur les passions de l'Amour. III, 119-140.

Vers de Fontenay-le-Comte. III, 141-142.

*Traité de l'Équilibre des Liqueurs et de la Pesanteur
de la masse de l'Air*. III, 156-266.

Celeberrimæ Matheseos Academiae parisiensi. III, 303-308.

De numeris multiplicibus. III, 314-339.

Potestatum numericarum summa. III, 346-347.

Lettre à Fermat. III, 381-393, 401-412, 431.

Traité du triangle arithmétique et traités connexes. III, 445-493.

Réflexions sur l'Esprit Géométrique. II, 105, 2.

Éléments de Géométrie. II, 103, 2.

Lettre de 1660, II, 451, 1.

Pensées. II, 75, 1; 187, 1; 210, 1; 250-251 (notes), 370, 530; III, 31, 1 et 2; 122-130 (notes); 178, 1; 254, 1; 334, 1.

Provinciales, II, 172, 1; 492, 3.

Abrégé de la vie de Jésus-Christ. II, 462, 2.

Testament, I, 105, 4.

PASCAL (Étienne). *Lettre (avec Roberval) à Fermat.* I, 177-193.

Sentence sur les longitudes de J.-B. Morin. I, 194-195.

Post-scriptum à Madame Perier. I, 274.

Lettre au P. Noël. II, 255-279.

PASCAL (Gilberte). *Vie de Blaise Pascal.* I, 50-114.

Vie de Jacqueline Pascal. I, 143-164.

Lettre à Étienne Pascal (1638). I, 223-224.

Lettre à M. Beurrier (1665). I, 104, 2; 113, 1.

Lettre à M. Vallant (1675). I, 27, 1.

Lettres (1682). I, 43-45.

Testament de 1663. I, 33, 1.

PASCAL (Jacqueline). *Vers.* I, 205-213, 215-219, 227, 231-235, 263-269, 279-280, 287-290.

Épître à la Reine Anne d'Autriche. I, 213-214.

Lettre à Étienne Pascal. I, 227-230.

Lettre à Madame Perier. II, 42.

Lettre à Etienne Pascal. II, 343-348.

Lettre à Port Royal des Champs. II, 387-394.

Lettre à Madame Perier. II, 395-397.

Hymne traduite en vers. II, 424-425.

Écrit sur le mystère de Jésus. II, 453-473.

Lettre à Blaise Pascal. III, 9-17.

Lettre à Gilberte Perier. III, 21-22.

Relation à la Mère prieure du P. R. des Champs. III, 51-94.

Lettre à M. Perier. III, 97-102.

PATIN. *Lettres.* I, 8, 3.

PECQUET. *Lettre à Mersenne,* II, 280, 1 ; 295.

Experimenta nova anatomica. III, 236, 1.

PERIER (Florin). *Lettre à Blaise Pascal et Relation de l'Experiance du Puy-de-Dôme.* II, 351-358.

Observations barométriques. II, 441-446.

Préface aux Traités de 1663 et Avertissement. III, 267-280.

Nouvelles Expériences d'Angleterre. III, 281-292.

PERIER (Louis). *Lettre à Toinard (1681).* II, 372.

PERIER (Louis et Blaise). *Lettre (1677).* I, 41.

PERIER (Marguerite). *Mémoire sur Étienne Pascal.* I, 5-22.

Mémoire sur Florin Perier. I, 25-28.

Mémoire sur Gilberte Pascal. I, 31-33.

Mémoire sur M. de Roannez. III, 107, 2.

PETIT. *Lettre à Chanut.* I, 329-345.

PIERIUS. *Dissertatio (1647).* II, 5-6.

Responsio (1648). II, 290-299 (notes), 328, 330.

QUERAS. *Lettre à M. Perier.* III, 5-6.

RAGINE. *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal,* I, 130, 1.

RACONIS. *Physique.* II, 82, 2 ; 110, 2.

RAPIN (le P.). *Mémoires.* I, 106, 1.

Fe. 11. noires. II, 38g. 3.

1	19	177-
2	19	177-
3	19	177-
4	19	177-
5	19	177-
6	19	177-
7	19	177-
8	19	177-
9	19	177-
10	19	177-
11	19	177-
12	19	177-
13	19	177-
14	19	177-
15	19	177-
16	19	177-
17	19	177-
18	19	177-
19	19	177-
20	19	177-
21	19	177-
22	19	177-
23	19	177-
24	19	177-
25	19	177-
26	19	177-
27	19	177-
28	19	177-
29	19	177-
30	19	177-
31	19	177-
32	19	177-
33	19	177-
34	19	177-
35	19	177-
36	19	177-
37	19	177-
38	19	177-
39	19	177-
40	19	177-
41	19	177-
42	19	177-
43	19	177-
44	19	177-
45	19	177-
46	19	177-
47	19	177-
48	19	177-
49	19	177-
50	19	177-
51	19	177-
52	19	177-
53	19	177-
54	19	177-
55	19	177-
56	19	177-
57	19	177-
58	19	177-
59	19	177-
60	19	177-
61	19	177-
62	19	177-
63	19	177-
64	19	177-
65	19	177-
66	19	177-
67	19	177-
68	19	177-
69	19	177-
70	19	177-
71	19	177-
72	19	177-
73	19	177-
74	19	177-
75	19	177-
76	19	177-
77	19	177-
78	19	177-
79	19	177-
80	19	177-
81	19	177-
82	19	177-
83	19	177-
84	19	177-
85	19	177-
86	19	177-
87	19	177-
88	19	177-
89	19	177-
90	19	177-
91	19	177-
92	19	177-
93	19	177-
94	19	177-
95	19	177-
96	19	177-
97	19	177-
98	19	177-
99	19	177-
100	19	177-

11. noires. II, 38g. 3.
 11. noires. II, 38g. 3.
 11. noires. II, 38g. 3.



Suivant les conventions que nous avons adoptées dans l'édition des *Pensées*, nous avons imprimé dans le caractère du texte, mais en les plaçant entre crochets, les mots qui sont rayés dans le manuscrit original. Au contraire, pour les corrections que nous avons dû introduire dans le texte, les mots, qui sont également entre crochets, sont en italique si le texte est en caractère ordinaire, ou en caractère ordinaire si le texte se trouve en italique. Les mots qui sont entre crochets dans les notes, et imprimés en caractères gras, sont les variantes du manuscrit original.

BIOGRAPHIES

D'ÉTIENNE PASCAL,

DE FLORIN ET DE GILBERTE PERIER,

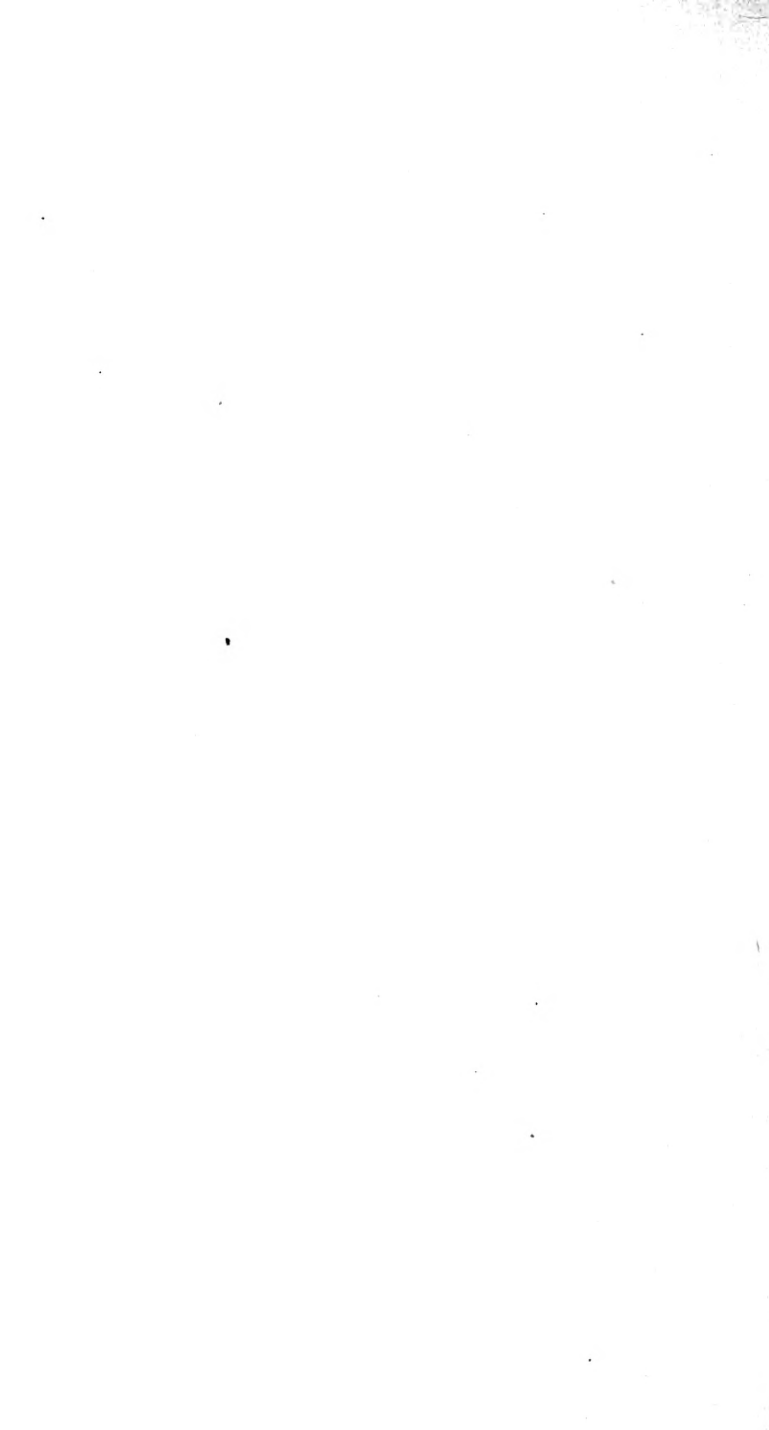
DE BLAISE ET DE JACQUELINE PASCAL.

I

ÉTIENNE PASCAL

(1588-1651.)

Manuscrit de la *Bibliothèque Mazarine* à Paris, n° 4552
(de la succession du P. Adry, de l'Oratoire).



COPIE D'UN MÉMOIRE

ÉCRIT DE LA MAIN

DE MADEMOISELLE MARGUERITE PERIER

Monsieur Pascal, mon grand pere, se nommoit Estienne Pascal. Il estoit fils de Martin Pascal¹, tresorier de France, et de Marguerite Pascal de Mons, qui estoit fille de M. Pascal de Mons, senechal de Clermont, dont la famille avoit esté annoblie par le roi Louis XI, en consideration des services rendus par Estienne Pascal, maistre des requestes².

Estienne Pascal fut envoyé à Paris pour faire ses études de droit, et fut recommandé par Martin Pascal, son pere, à M. Arnauld avocat, pere de M. d'Andilly et de

1. Martin Pascal était fils de Jean Pascal, « modeste marchand bourgeois de Clermont, qui épousa Lucque Debort, fille d'un autre bourgeois » de la ville (Élie Jaloustre. *Les aïeux de Pascal. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. Séance du 1^{er} août 1907*). Il fut receveur des Tailles, puis, en 1586, « Trésorier de France du général des Finances en la généralité du Languedoil, à Riom ». Il eut six enfants, trois fils et trois filles. Étienne, Pascal était l'aîné. Voir la *Généalogie de Pascal* apud Faugère, *Lettres, Opuscules et Mémoires de Madame Perier et de Jacqueline, sœurs de Pascal, et de Marguerite Perier, sa nièce*. Paris, 1845, Appendice II, p. 476-7.

2. « J'ai vu les lettres de noblesse qui furent accordées à Étienne Pascal, père du maître des requêtes. C'est le chef de la famille. Il était d'Ambert en Auvergne » (*Note du P. Guerrier*). M. Albert Orjadas (*La généalogie de Pascal, Journal des Débats* du 27 septembre 1907) fait remarquer que la parenté de ce maître des requêtes avec Blaise Pascal n'est pas prouvée. D'après une tradition locale, recueillie par Pierre Durand dès le dix-septième siècle, les Pascal seraient

M. Arnauld¹. Lorsqu'il eut achevé ses études, il revint à Clermont et acheta une charge d'eslu, et ensuite il fut président de la cour des aydes².

Il espousa, en 1618³, Antoinette Begon⁴.

Il en eut en 1619 un fils qui mourut aussitost apres son baptesme⁵.

En 1620 il eut une fille nommée Gilberte Pascal, qui

comme les Perier, de Cournon, gros bourg de la Limagne, à trois lieues de Clermont.

1. « Mon père, dit Arnauld d'Andilly au début de ses *Mémoires*, estoit originaire d'Auvergne par une branche de ceux de notre race dont l'origine estoit de Provence » (Cf. *Collection Michaud et Poujoulat*, t. IX, p. 405). — En 1686 Arnauld rappelait « l'ancienne amitié » qui le liait avec Mme Perier, et qui remontait au « temps qu'elle demuroit dans une petite ruë auprez de St-Merry avec son pere » (*Bibl. Nat. ms. 12988 f. fr.*, p. 223). Cette petite rue est la rue Brisemiche (*vide infra*, p. 293). Mais ce ne fut pas le premier domicile d'Étienne Pascal à Paris. Un acte publié par M. Gonod, daté du 25 mai 1633, montre qu'à ce moment les Pascal demeuraient rue de la Tixeranderie, paroisse de St-Jean-en-Grève.

2. C'est entre 1623 et 1625 qu'Étienne Pascal, qui était « Conseiller eslu par le roy en l'élection du Bas Auvergne à Clairmont » acheta la charge de second president à la cour des Aides de Montferrand. En 1630 la cour des aides fut transférée à Clermont. Voir les actes de naissances de Blaise et de Jacqueline, *infra*, p. 50 et p. 143.

3. La date du mariage d'Étienne Pascal doit être rectifiée : M. Gonod a découvert l'acte de baptême d'Anthonia Pascal, daté du 24 décembre 1617 (*Recherches sur la maison où Blaise Pascal est né et sur la fortune d'Étienne Pascal son père*. Clermont, 1847, p. 28).

4. Née le 9 avril 1596; son père Victor Begon, marchand, fut échevin de Clermont en l'année 1606. (Elie Jaloustre, *Un neveu de Pascal, Louis Perier*, Clermont, 1906, p. 64).

5. L'acte de baptême de ce fils n'a pas été retrouvé dans les archives de la paroisse St-Pierre où est consigné le baptême des autres enfants. Peut-être Marguerite Perier, dont la chronologie est ici plus précise qu'exacte, se trompe-t-elle également dans ce passage, et cet enfant mort n'est-il autre que cette Anthonia dont M. Gonod a donné l'acte de baptême.

fut mariée en 1641 avec Florin Perier, conseiller à la cour des aydes, qui estoit son cousin issu de germain, sa mere ¹ estant cousine germaine d'Estienne Pascal, mon grand pere.

En 1623 Estienne Pascal eut un fils nommé Blaise Pascal, mon oncle.

En 1625 il eut une fille nommée Jacqueline Pascal, qui est morte religieuse de Port-Royal.

En 1628² Antoinette Begon, femme d'Estienne Pascal, mourut agée de vingt-huit ans.

En 1630 Estienne Pascal vendit sa charge de deuxieme president à la cour des aydes à son frere Blaise Pascal, et la plus grande partie de ses biens³, qu'il mit en rente sur l'hostel de ville de Paris⁴ où il se retira pour vaquer à l'education de ses enfants, et surtout à celle de Blaise Pascal.

1. Jeanne Parrinet, fille d'Antoinette Pascal qui était la sœur de Martin Pascal.

2. En 1626, suivant Gilberte Perier, dont le témoignage est plus direct (*vide infra*, p. 50).

3. En particulier il lui vendit, pour la somme de 6300^{fr}, la maison qu'il avait acquise en 1614, « sise paroisse St-Pierre, dont partie est située sur les degrés des Grands Gras et partie sur la rue de la Terrasse, consistant en chambres, chapelle, boutiques, etc. » (Vente reçue par Chazelles, notaire à Clermont, le 20 octobre 1633, transcrite par M. Bellaigue de Bughas pour Prosper Faugère, *Mazarine*, ms. 4550). La maison natale de Pascal a été décrite avec soin par Gonod, *op. cit.* (p. 13 sqq et le plan).

4. Contrat du 2 janvier 1635. (Voir le reçu donné par Blaise Pascal, comme héritier d'Estienne Pascal le 12 février 1652, du quartier qui était échu en juin 1650, dans les manuscrits légués par Faugère à la *Bibliothèque Mazarine*, n° 4551). — M. Gonod a signalé le nom de M. Pascal parmi les deux échevins de Clermont qui furent députés à la Cour en 1630 pour protester contre l'établissement d'un collège des Jésuites à Clermont (voir son édition des *Grands Jours d'Auvergne*, p. 387 et 388, et Adam, *Education de Pascal*, 1888, p. 7).

En 1638, mon grand pere estant à Paris, il arriva que l'on fit de grands retranchemens des rentes sur l'Hostel de ville ; et comme son principal bien estoit de cette qualité là, ayant vendu en Auvergne ses charges, sa maison, et tous ses autres biens, pour le convertir en cette sorte de bien qu'il trouvoit plus commode dans le dessein qu'il avoit de demeurer à Paris, et d'y eslever sa famille du soin de laquelle il estoit entierement chargé, ayant perdu sa femme, il se trouva donc tres interessé dans ces affaires. Beaucoup d'autres personnes de Paris estoient dans les mesmes termes ; et on faisoit sur ce sujet des assemblées chez M. le Chancelier Seguier¹ où se trouvoient ces personnes là. Il arriva un jour, où l'on avoit resolu un retranchement tres considerable, que quelques uns de ces messieurs qui estoient là s'emporterent tres fort : cela en excita d'autres et causa une emotion generale, et un bruit qui fit de la peine aux ministres². Le jour mesme quand tout le monde se fut retiré, on avoit fort bien remarqué ceux qui y estoient, et on envoya arrester et mettre à la Bastille deux des amis de mon grand pere qui estoient de cette assemblée³. Mon grand pere en

1. Pierre Seguier (1588-1672) fut garde des sceaux en 1633 et chancelier en 1635.

2. « Ce mesme mois, écrit Bassompierre dans ses *Mémoires*, les huit et trois millions de rente constituée sur les aydes et gabelles de France ne s'estant payés plusieurs quartiers auparavant, esmeurent les rentiers à faire instance au conseil pour leur payement, ce qu'ils executerent plus chaudement et avesques plus de bruit que le conseil du roy ne desiroit ; et en suite se retirant de cheux le chancelier, ils rencontrerent Cornuel l'intendant quy entroit cheux le surintendant, lequel ils poursuivirent avec injures, de sorte que s'il ne fut promptement entré cheux le surintendant, il eut couru fortune » (*Mémoires*, édités par le marquis de Chanterac, t. IV, Paris, 1877, p. 248).

3. Ces amis étaient M. de Bourges (sans doute le conseiller du Roy,

ayant esté averty, craignit pour luy ; et quoyqu'il fut tres assure de n'avoir rien dit ny rien fait qui put lui attirer cette disgrace, comme il n'en estoit pas capable, car il estoit tres moderé et tres sage, neanmoins sachant bien que dans ces occasions là on ne peut gueres discerner ceux qui ont tort d'avec ceux qui ne l'ont pas, il crut que le plus seur estoit de se retirer en Auvergne, où il jugeoit bien qu'on n'iroit pas le chercher, et il laissa à Paris ses trois enfants. Ma mere qui estoit l'ainée pouvoit avoir quinze ou seize ans, M. Pascal mon oncle douze ou treize, et ma tante neuf ou dix.

Quelque temps apres, il arriva que M. le cardinal de Richelieu qui aimoit passionnement la comedie prit envie

trésorier payeur de Messieurs les trésoriers de France, à qui le P. Mersenne dédia les *Preludes de l'harmonie universelle* 1634), Chenu et Celoron tous trois, écrit Guy Patin (*Lettres*, édit. Triaire, 1907, t. I p. 134), *boni viri optimeque mihi noti*. Sur la répercussion de ces troubles au Parlement de Paris, nous empruntons la note suivante, à l'édition des *Mémoires de Mathieu Molé*, par Aimé Champollion-Figeac (Paris, 1855, t. II, p. 397) : « Pendant l'audience du 26 mars 1638, les deux lieutenants de Paris vinrent dire à la Cour que : mercredi dernier (24 mars) quantité de personnes se sont encore attroupées et ont commis plusieurs insolences et voies de fait, ensuite d'assemblées faites au sujet du non-paiement des rentes de la ville, ce qui tend à sédition et à émotion ; et qu'ils ont fait emprisonner trois personnes que l'on dit avoir donné occasion à telles actions. La Cour ordonna qu'il fût procédé à l'instruction et jugement des personnes arrêtées, et fit inhibition et défense à toutes personnes, de quelle qualité et condition qu'elles fussent, de s'attrouper et faire aucune assemblée, sous prétexte de paiement des rentes, ni autrement, à peine d'être prises comme perturbateurs du repos public, sauf aux rentiers de s'adresser au Prévôt des marchands. »

La Grand'Chambre avait évoqué l'arrêt ; le 29 mars une lettre de cachet interdit à la Grand'Chambre de délibérer sur le refus de payer les rentes. Les parlementaires qui résistèrent furent exilés ; Barillon, le frère aîné de M. de Morangis, dut se retirer à Tours (Voir les *Mémoires d'Omer Talon*, coll. Michaud et Poujoulat, p. 59).

d'en voir représenter une par des enfans, et chargea de ce soin madame d'Aiguillon¹, qui se mit en peine de chercher dans Paris les enfans qui pourroient donner plus de plaisir à M. le cardinal. Elle jeta les yeux d'abord sur ma tante, qui paroissoit desja beaucoup dans le monde parce qu'elle faisoit des vers. Elle en avoit mesme fait souvent pour la Reyne, qu'elle avoit eu l'honneur de luy presenter, et dont la Reyne fut tres contente; elle estoit mesme souvent à la cour avec des dames à qui mon grand pere la confioit, n'ayant point de mere. Madame d'Aiguillon envoya donc un gentilhomme à ma mere² luy demander sa petite sœur pour estre une des actrices de cette comédie. Ma mere luy respondit fort tristement qu'elle estoit à Paris seule sans pere ny mere, avec son frere et sa sœur, bien affligée de l'absence de son pere; et qu'ils n'avoient pas assez de joye ni de gaieté pour donner du plaisir à M. le cardinal, ny les uns, ny les autres. Le gentilhomme rapporta cette response à madame d'Aiguillon qui renvoya luy dire qu'elle croyoit que c'estoit le moyen de faire revenir son pere, parce que cette enfant luy ayant donné du plaisir, il luy accorderoit asseurement ce qu'elle lui demanderoit³. Sur cela ma

1. Marie de Vignerod, fille d'une sœur de Richelieu, avait épousé le marquis de Combalet, et venait de recevoir de Richelieu le titre de duchesse d'Aiguillon. Elle conserva une certaine influence après la mort de son oncle; c'est chez elle, au Petit-Luxembourg, que Blaise Pascal, en avril 1652, exposa sa machine d'arithmétique et ses expériences d'hydrostatique. Pour les détails complémentaires voir la *Vie de Jacqueline Pascal*, par Madame Perier, *infra*, p. 148, et la lettre du 4 avril 1639, *infra*, p. 227.

2. Addition du *Recueil Guerrier*: « Qui, quoy qu'elle n'eust que quatorze ans et demy estoit la maistresse de la maison. »

3. Nous donnons d'après le manuscrit de la *Bibliothèque Nationale*

mere y consentit, et donna sa petite sœur à qui on fit

les

urs,

aire

y

stre

llon

roit

se

t à

que

ela.

llon

de

d'y

et

—

billie

per-

re-

croer

temps

es le

con-

put

ruire

phes

La comédie fut donc jouée. La petite Pascal fit son personnage d'une manière si surprenante qu'elle eut un applaudissement extraordinaire; car quoy qu'elle eust dix ans elle n'en paroissoit pas six, parce qu'elle estoit tres petite et tres belle; et cet air de jeunesse, ou plustost d'enfant, qu'elle avoit estoit cause qu'on admiroit davantage de la voir entrer dans tous les sentimens qu'elle devoit exprimer : car on la voyoit par exemple paroistre tout d'un coup sur le theatre, essoufflée, saisie et effrayée comme venant d'apprendre une mauvaise nouvelle qui la surprenoit²; d'autres fois pleurant et affligée, et se plaignant d'un malheur; enfin c'estoit la meilleure actrice de toute cette piece. Quand on eut fini, elle attendoit madame d'Aiguillon qui la devoit prendre pour la presenter, mais voyant qu'elle differoit trop, et que M. le Cardinal se levoit de son fauteuil pour s'en aller, elle eut peur de manquer l'occasion de luy parler de ce qui estoit le seul motif qui luy avoit fait entreprendre ce qu'elle avoit fait : elle descendit du theatre, et s'alla presenter elle mesme à M. le Cardinal qui la voyant la prit et la mit sur ses genoux, et se mit a la caresser et à luy dire mille choses obligeantes sur la manière dont elle avoit joué son rolle. Elle escouta ce qu'il luy dit, et puis se mettant à

1. On trouvera plus bas la lettre où Jacqueline elle-même raconte la représentation de *l'Amour Tyrannique* (p. 227).

2. Ce détail pourrait faire allusion au V^e acte où Tiridate arrache à Cassandre les tablettes d'Orosmane à Tigrane. En tout cas le rôle de Cassandre est un rôle de confidente, qui ne comportait pas une vingtaine de vers; mais Jacqueline, étant sans doute la plus petite des actrices de la troupe, aura pu attirer davantage l'attention (Voir Joseph Bertrand, *Blaise Pascal*, Paris 1891, p. 34 et 35). Parmi les autres acteurs, Tallemant des Réaux cite François Bertaut, neveu du poète, la jeune sœur de Madame de Motteville qu'on appelait Socratine, et l'une des petites Sainctot.

pleurer elle commença à jouer un autre personnage et à luy faire son petit compliment sur l'absence de mon grand pere, et sur la desolation où estoit la famille de n'avoir ni pere ni mere à Paris. M. le Cardinal la voyant pleurer, et n'entendant qu'à moitié ce qu'elle disoit, parce qu'elle l'entrecoupoit de sanglots, il luy demanda ce qu'elle avoit et qui la faisoit ainsy pleurer ; elle luy redit, et madame d'Aiguillon aussy, ce que c'estoit. M. le Cardinal qui craignoit de se laisser surprendre, luy dit qu'il en parleroit au roy. Mais M. le Chancelier qui estoit proche de luy, luy dit qu'il pouvoit accorder à cette enfant ce qu'elle luy demandoit¹, parce qu'il sçavoit ce que c'estoit que cette affaire là ; que c'estoit chez luy qu'elle s'estoit passée, et que M. Pascal, quoy qu'il y eut esté present, n'y avoit aucune part. Et sur cela M. le Cardinal luy dit qu'elle pouvoit mander à mon grand pere de revenir en toute assurance, et de ne rien craindre ; aussytost elle luy dit tres joliment qu'elle avoit encore une grace à demander à son Eminence. M. le Cardinal la baisant luy dit : « Demande moy tout ce que tu voudras ; tu es trop jolie, je ne sçaurois te rien refuser. » Elle luy dit que c'est qu'elle le prioit de trouver bon que quand son pere seroit de retour il eut l'honneur de voir son Eminence pour la remercier de la grace qu'il en recevoit. M. le Cardinal luy dit que non

1. *Version du P. Guerrier* : « Et Madame d'Aiguillon s'y estant jointe, il lui dit ces propres paroles : « Hé bien, mon enfant, mandez à votre pere qu'il revienne en toute assurance, et que je suis bien ayse de le rendre à une si aimable famille » car il les voyoit tous, mon oncle qui avait alors [quinze] ans, et ma mere [dix-huit] ans, tous trois parfaitement beaux. Alors ma tante, d'elle mesme sans qu'on eut pensé à le luy dire, dit à M. le cardinal : Monseigneur, j'ay encore une grace à demander, etc. »

seulement il le permettoit, mais qu'il le luy ordonnoit, et qu'il vouloit qu'il vint le voir avec toute sa famille. On manda tout cela à mon grand pere qui vint en mesme temps ; et des le lendemain qu'il fut arrivé, il alla à Ruel pour voir M. le Cardinal. Quand on luy dit que M. Pascal estoit là qui demandait à luy faire la reverence, M. le Cardinal demanda s'il estoit seul. Quand on luy eut dit que ouy, il dit qu'il ne vouloit point le voir seul, et qu'il s'en allast et revint avec toute sa famille. Le lendemain il y retourna avec ses trois enfans. M. le Cardinal le receut parfaitement bien, luy fit toutes les honnestetez possibles, luy marqua qu'il estoit bien ayse de l'avoir rendu à sa famille qui meritoit bien les soins qu'il en prenoit¹, et le mit entre les mains de son Escuyer à qui il ordonna de luy faire tout voir dans Ruel, et de les bien regaler : ce qu'il fit.

Cette rencontre là donna occasion à mon grand pere d'estre connu de M. le Cardinal, de M. le Chancelier et de madame d'Aiguillon ; et comme il avoit un tres grand merite et tout l'esprit possible, il luy estoit tres utile d'estre connu ; et dans ce temps là ou peu de temps apres il y eut bien des affaires et des troubles en Normandie ; ce qui fut cause que M. de Paris, qui y estoit alors intendant, vint à Paris, et dit à M. le Cardinal qu'il luy estoit impossible d'estre seul dans cette grande province et qu'il falloit necessairement estre deux. On luy donna mon grand pere qui y fut quelque temps avec luy, et dans la suite il y fut seul apres que ces grands mouvemens furent passez².

1. *Recueil Guerrier* : « qu'il luy recommandoit ses enfans, qu'il en feroit un jour quelque chose de grand. »

2. La version recueillie par le P. Guerrier est intéressante : « Sur la fin de 1639, il fut envoyé intendant en Normandie, où il y avoit des

Ce fut donc là ce qui donna lieu à mon grand pere d'entrer dans cet employ ; et il s'en acquitta d'une

troubles tres grands. Les bureaux de recette avoient esté pilléz et des receveurs tuez. Le Parlement, qui n'avoit pas fait son devoir, fut interdit, et on envoya des officiers du parlement de Paris, pour exercer la justice. On y envoya aussi des troupes sous le commandement de M. le marechal de Gassion, qui partit avec mon grand pere. Le Roy mit alors deux intendans en Normandie : l'un pour les gens de guerre, qui estoit M. de Paris, maistre des requestes, et l'autre pour les tailles, qui fut mon grand pere. Il trouva les choses dans un si grand desordre, qu'il fut obligé de reformer les rolles de toutes les paroisses de la generalité. Il demeura en Normandie neuf ou dix ans, il n'en sortit qu'en 1648, lorsque le parlement de Paris, durant la guerre des Princes, demanda la revocation de tous les intendans.

« M. Pascal faisoit son devoir avec toute la droiture et toute l'équité possible ; il ne vouloit pas souffrir que ses domestiques reçussent des presents, jusques là que le secretaire qu'il avoit pris d'abord et qu'il avoit fait venir de Clermont, parce qu'il estoit son parent, ayant reçu une fois un louis d'or de quelqu'un, il le renvoya et ne voulut plus en entendre parler.

« Il avoit de la pieté ; mais elle n'estoit pas assez esclairée ; il ne connoissoit pas encore tous les devoirs de la vie chrestienne. Semblable à ces honnestes gens selon le monde, il pensoit pouvoir allier des vues de fortune avec la pratique de l'Évangile. Mais Dieu qui avoit sur luy et sur sa famille des desseins de misericorde permit qu'il luy arrivast un accident qui fut la cause de sa conversion. »

Les détails donnés ici par Marguerite Perier sont complétés — et rectifiés — par M. Ch. de Beaurepaire dans un savant mémoire : *Blaise Pascal et sa famille à Rouen, de 1640 à 1647. Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen, 1901-1902*. Pendant son séjour à Rouen Etienne Pascal ne fut sans doute que l'ad-joint de M. de Paris, plus tard de M. de Miromesnil, qui seuls eurent le titre d'intendants de la Généralité de Rouen. Sa qualité exacte lui est donnée dans le récit des conférences avec Jacques Forton Saint-Ange : il est « commissaire député par Sa Majesté en la haute Normandie pour l'impôt et levée des tailles, et sur le fait de la subsistance et étapes des troupes, et autres affaires concernant les services de Sa Majesté en ladite province ».

Sa nomination à Rouen se place entre les scènes de pillage et de meurtres qui suivirent l'édit pour le contrôle des teintures (21, 22, 23, 24 août 1639), et l'édit de novembre 1639 qui supprima le bu-

maniere qui luy a toujourns attiré l'estime de toutes les personnes qui l'ont connu. Mais quoy qu'il eut une tres grande probité, beaucoup de capacité et qu'il remplit ses devoirs avec beaucoup d'honneur, on peut dire que tout ce qu'il faisoit n'estoit proprement l'effet que d'une vertu morale, mais point du tout d'une vertu chrestienne ; car il pensoit, comme tous les autres gens du monde font, à pousser sa fortune, à establir ses enfants, et à les eslever en gens d'honneur, selon leur condition. Il maria ma mere en ce temps là ; il la maria en Normandie, quoy que mon pere fut de Clermont aussi bien que luy, et ce fut par occasion. Il y eut une commission importante dans l'intendance de Normandie que l'on manda à mon grand pere de remplir d'une personne dont le roy luy fit l'honneur de luy donner le choix ; il jetta les yeux sur mon pere qui estoit un jeune homme, desja conseiller de la

reau des finances. Il fut témoin de la répression à laquelle le chancelier Séguier vint personnellement présider, assisté des soldats de Gassion, et dont François de Verthamont a rédigé le *Diaire* (publié par Floquet, Paris, 1842 ; cf. Kerviler, *Pierre Séguier*, 1874, p. 97). Il eut durant tout son séjour à lutter contre le Parlement de la ville et contre les plaintes de la population. M. de Beaurepaire a cité les doléances hardies que dès les premiers jours de la Régence les députés des États de Normandie font parvenir au Roi dans leurs Cahiers : *Art. XXVII. Messieurs les Intendants des justices commissaires, ne sont pas officiers des ordonnances de vostre Estat, ny les juges établis par les lois de vostre royaume, mais ministres envoyez pour l'exécution des ordres conceus sous le nom de Vostre Majesté pour fournir plus facilement au compte du traittant en la Generalité du Rouen.* » L'oraison funèbre que le *Courrier burlesque de la guerre de Paris* en a faite, donne assez la mesure de popularité des Intendants :

Dans la campagne brigandans,
Maudits tyranneaux, demy-princes.
Malheurs attachés aux provinces,
Facteurs du desfunct Richelieu,
Fleaux quatricmes de Dieu.

cour des aydes de Clermont depuis mesme plusieurs années, l'ayant esté tres jeune. Il estoit proche parent de mon grand pere, fils de sa cousine germaine, et mon grand pere l'aimoit extremement, parce qu'il luy avoit trouvé des sa jeunesse un tres grand esprit, et beaucoup d'amour et de disposition pour toutes les sciences. Ayant donc cette occasion de le faire venir aupres de luy, il luy donna cette commission qui n'estoit que pour quelques années. Et lorsqu'il vint chez luy, il trouva en luy toutes les qualitez qu'il pouvoit souhaitter pour en faire son gendre, ainsi il le maria avec ma mere¹. Il obtint dispense ; car ils estoient cousins issus de germains, et il ne fit pas beaucoup attention à la parenté, dont il a eu depuis du scrupule, aussy bien que mon pere et ma mere, n'y ayant point de nécessité ni de cause pour la demander.

Mais Dieu fit naistre une autre occasion par sa Providence, qui donna lieu à mon grand pere et à toute sa famille de connoistre Dieu et la veritable pieté. Il y avoit en Normandie un curé dans un village nommé Rouville, qui estoit un tres grand serviteur de Dieu, qui gouvernoit sa paroisse avec une pieté tres solide, qui y preschoit

1. M. Ch. de Beaurepaire a publié les différents actes relatifs à ce mariage. Voici la pièce essentielle : « Le 13^{me} de juin 1641 furent mariez Florin Perier et Gilberte Pascal en l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen, et pour tesmoins qui ont signé furent messire Claude de Paris, conseiller du roy en ses conseils, intendant de justice, de police et finances en la province et armées, et Charles Marc, S^r de Villequier. » Le contrat est du 15 avril. Gilberte Pascal apportait en dot 21 000 livres, dont 13 500 en rentes sur l'hôtel de ville, et 7 500 représentant sa part dans l'héritage de sa mère et de sa grand mère maternelle. Voir dans le *Précis analytique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, Année 1901-1902, le mémoire déjà cité (p. 284, 304 et 310).

et y faisoit des prosnes admirables¹. Tout le voisinage y alloit pour l'entendre et pour s'instruire et s'edifier ; et il faisoit un si grand bien à ceux qui le venoient entendre, que peu apres, sa reputation se repandant, les gentilshommes de là autour et mesme les officiers de Rouën louoient des chambres dans ce village pour y aller coucher tous les samedis, afin d'estre à portée de ne point perdre de ces prosnes. Entre ces gentilshommes, il y en eut deux qui estoient assez proches, nommez M. Deslandes et M. de la Bouteillerie². Ces deux messieurs furent si touchez de ses instructions qu'ils s'abandonnerent entierement à sa conduite, et resolurent de ne plus songer qu'à Dieu, à leur salut et à la charité pour le prochain. Ils avoient un don naturel qui faisoit qu'ils

1. Jean Guillebert, de Caen (1605-1666), était professeur de philosophie au Collège des Grassins, à Paris; en cette qualité, il fit connaissance avec Arnauld, et par lui, avec Saint-Cyran, alors prisonnier à Vincennes. Il était titulaire de la cure de Rouville qui était desservie, dit Besoigne, par un Vicaire honnête homme et capable; mais Saint-Cyran lui représenta « que son premier devoir était de remplir les fonctions de son bénéfice, toute autre affaire cessante. En 1646, M. de Barcos lui demanda de se démettre de sa cure pour venir à Paris faire l'éducation théologique de M. de Saci; c'est par son intermédiaire que Blaise et Jacqueline Pascal entrèrent, l'année suivante, en relation directe avec Port-Royal, *infra*, p. 153 (Voir sur Guillebert l'intéressant chapitre que Besoigne lui a consacré dans son *Histoire de l'abbaye de Port-Royal, Histoire des messieurs*, t. IV, 376-383).

2. « C'étoient, dit Besoigne, (*ibid.* t. IV, p. 128), deux frères — [l'un, des Champs des Landes, l'autre des Champs de la Bouteillerie] —, gens distingués dans leur pays par leur bravoure, mais fous du point d'honneur, toujours prêts à mettre la main à l'épée. Leur vertueux Curé — [Jean Guillebert] — entreprit de les gagner à Dieu. S'étant insinué dans leur esprit par ses manières douces et par l'onction de ses discours, il leur mit en mains le livre de la *Fréquente Communion*. Ils y apprirent ce qu'ils avoient ignoré jusque-là, je veux dire, la voie étroite de la pénitence et le vrai esprit de l'Église touchant l'usage des Sacremens. »

sçavoient remettre les membres rompus ou desmis ; et comme ils avoient beaucoup d'esprit et d'honneur, ils avoient des leur jeunesse estudié l'anatomie et la medecine, pour ne point hasarder, en se fiant à leur industrie naturelle, de faire quelque faute. Quand ces deux Messieurs eurent resolu de se donner entierement à Dieu, ils firent bastir chacun un petit hospital au bout de leur parc, dans leurs terres, qui se touchoient, M. Deslandes, qui avoit dix enfans, mit dix lits dans son hospital, et M. de la Bouteillerie qui n'avoit point d'enfans, en mit vingt. Ils recevoient dans les trente lits tous les pauvres qui se presentoient, et les traitoient charitablement de toutes sortes de maladies, estant bons chirurgiens et bons medecins ; mais ils preferoient ceux qui avoient besoin de leurs services pour remettre des membres.

Dans ce temps là, il arriva qu'on vint avertir un jour mon grand pere qu'il y avoit des gentilshommes dans un fauxbourg de Rouën, qui s'estoient donné un signal pour se battre en duel : mon grand pere en mesme temps voulut y aller ; mais ne pouvant y aller en carrosse, parce que toute la ville n'estoit qu'une glace et que ses chevaux n'estoient point ferrez à glace, il hasarda d'aller à pied. En y allant, il tomba et se desmit la cuisse. Il se fit apporter chez luy, et en mesme temps envoya chez M. Deslandes, pour se mettre entre ses mains et de M. son frere. Ces messieurs se trouverent absens et à dix lieues de Rouën. Ce pendant mon grand pere, qui estoit leur amy et qui avoit confiance en eux, ne voulut point que d'autres le touchassent. Il les envoya querir à dix lieues. Tous ces retardemens furent cause que cette dislocation fut tres difficile à remettre et obligea ces messieurs qui le remirent neanmoins tres bien à demeurer trois mois chez mon grand pere ne voulant point que per-

sonne le touchast qu'eux pour toutes choses generally. Durant ces trois mois, ces messieurs, qui avoient autant de zele et de charité pour le bien spirituel du prochain que pour le temporel, remarquoient dans mon grand pere et dans toute sa famille beaucoup d'esprit, et regardant comme un tres grand dommage que tant de beaux talens fussent seulement employez à des sciences humaines dont ils connoissoient tous bien le neant et le vuide, ils s'attacherent beaucoup à M. Pascal, mon oncle, pour le faire entrer dans des lectures de livres de pieté solide, et pour les luy faire goûter. Ils y reüssirent tres bien ; car, comme il avoit un esprit tres solide et tres bon, et qu'il n'avoit jamais accoutumé, quoy que tres jeune, à toutes les folies de la jeunesse, il connut avec ces Messieurs le bien ; il le sentit, il l'aima et il l'embrassa¹. Et quand ils l'eurent gagné à Dieu, ils eurent toute la famille ; car lorsque mon grand pere commença à estre en estat de s'appliquer à quelque chose apres un si grand mal, son fils, commençant à goûter Dieu, le lui fit goû-

1. La version du P. Guerrier, qui abrège tout ce récit, contient pourtant un détail fort intéressant, que le manuscrit du P. Adry n'a pas recueilli : « Ils se servirent de cette occasion pour appeler à Dieu premierement M. Pascal le fils, ensuite Mademoiselle Pascal la fille, qui estoit alors recherchée en mariage par un conseiller du Parlement de Roüen. Tous deux ensuite, quand mon grand pere fut gueri, le porterent aussy à se donner pleinement à Dieu, ce qu'il fit avec joye aussi bien que ses deux enfans. C'estoit en 1646 et à la fin de 1646 M. et madame Perier estant allez à Rouën pour le voir, et les trouvant tout à Dieu, s'y donnerent aussi pleinement, et se mirent sous la conduite d'un prestre nommé M. Guillebert, docteur de Sorbonne.

« Dès ce temps là, M. Pascal resolut d'abandonner le monde pour ne songer plus qu'à Dieu, et mademoiselle Pascal voulut se faire religieuse ; mais elle ne put executer cette resolution que six ans apres, aussy tost que son pere fut mort, parce qu'il ne vouloit point qu'elle le quittast. »

ter aussy, et à ma tante, sa sœur, qui y entra si vivement qu'elle resolut des lors de quitter le monde et de se faire religieuse ; ce qu'elle a fait depuis, où elle est morte saintement. Ils firent tous connoissance avec ce saint curé, qui avoit attiré à Dieu ces deux Messieurs, et dont Dieu se servit ensuite pour esclairer toute notre famille, et ils se soumirent à la conduite de ce saint homme qui les conduisit à Dieu d'une maniere admirable.

Mon pere et ma mere, peu de temps aprez, allerent à Rouën voir mon grand pere ; et trouvant toute la famille à Dieu et dans des sentiments d'une vraye et solide pieté, ils s'y donnerent aussy, et se conduisirent de mesme par les avis de ce saint curé qui avoit fait tant de bien aux autres. Et ma mere ayant absolument quitté le monde et tous les ajustemens et les parures du monde, elle y renonça aussy pour ses enfants, qu'elle habilla tres modestement et à qui elle n'espargna rien pour leur procurer une bonne et sainte education.

Voilà quel a esté le principe de tout le bien qui a esté dans notre famille. Mon grand pere, peu de temps apres, quitta la Normandie, dans le temps de la revocation generale de tous les intendans, lors des troubles de Paris¹. Il y avoit esté si aymé et si estimé qu'une année, le premier jour de l'an, les eschevins de Rouën, au nom de la ville, luy firent present d'une bourse de jettons d'argent, qu'ils avoient fait battre exprez, qui avoient d'un costé les armes de la ville où il y a un agneau pascal, et

1. « Les intendans de justice et toutes autres commissions extraordinaires non vérifiées en cours souveraines, seront revoquez des a present. » L'arrêt fut pris par le Parlement le 30 juin 1648, et vérifié le 18 juillet (Voir *Mémoires d'Omer Talon*, coll. Michaud et Poujoulat, p. 241 et 250).

de l'autre, les armes de mon grand pere qui estoient aussy un agneau pascal, dans une bourse de velours bleu, brodée d'agneaux pascals d'argent, qui estoient les esmaux de ses armes.

Quand il eust quitté la Normandie, le roy l'honora de la qualité de conseiller d'Etat¹; et il demeura à Paris jusqu'à sa mort qui arriva deux ou trois ans apres; et il passa ce temps là dans tous les exercices d'une pieté vraiment chrétienne². Aussitost qu'il fut mort, ma tante qui lui avait déclaré son dessein de se faire religieuse et qu'il avait priée de ne le point quitter, se retira dans le monastere où elle a fini ses jours.

1. Marguerite Perier commet une erreur: les Lettres, dit le P. Guerrier, sont du 27 décembre 1645.

2. *Version du P. Guerrier*: « M. Pascal le pere ayant quitté la Normandie en 1648, se retira à Paris où il mena une vie si exemplaire que le curé de Saint-Jean, dans la paroisse duquel il estoit, fit son éloge en chaire, ce qu'il n'avoit jamais fait d'aucun de ses paroissiens. » Le P. Guerrier donne le nom du curé de Saint Jean en Grève; c'est M. Loisel, qui avait été l'un des approbateurs de la *Fréquente Communion* d'Arnauld (28 juillet 1643).

II

FLORIN PERIER

(1605-1672.)

Mémoires de Marguerite Perier.
Bibliothèque Nationale, f. fr. ms. 12 988, II^e partie, p. 9.



Le premier de la famille qui mourut ensuite fut M. Perier, mon pere. Il estoit né en 1605¹. Il aimoit fort l'estude, principalement celle des mathematiques. Il fut conseiller à la cour des aydes à vingt et un ou vingt-deux ans. Ce fut luy qui fut député à Paris pour travailler à la translation de la cour des aydes de Montferrand à Clermont ; il y reussit et fut envoyé depuis pour d'autres affaires de sa compagnie. Il fut employé pour une commission importante en 1640 en Normandie où mon grand pere y estoit intendant. Il s'en acquitta parfaitement ; et ce fut ce qui porta mon grand pere à luy donner sa fille, qu'il espousa en 1641². Il fut encore employé pour une semblable affaire en 1647³ dans la province de

1. « Florin Perier appartenait à une famille originaire de Cournon ; mais il était né à Clermont, où son père, Jean Perier, occupait la charge de receveur-payeur des gages et épices de Messieurs de la sénéchaussée et du présidial. » Elie Jaloustre, *Le mariage de Gilberte Pascal avec Florin Perier*, apud *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, année 1904, nos 8-9.

2. « Ils eurent, dit Marguerite Perier, cinq enfants : l'ainé, Estienne Perier, né en 1642 ; le deuxième, Jacqueline Perier, née en 1644 ; le troisième, Marguerite Perier, née en 1646 ; le quatrième,

Maria Perier qui mourut à Clermont le 13 Mars 1670. Elle fut mariée à M. de la Roche, seigneur de Clermont pendant le séjour qu'elle fit au Palais Royal. Elle fut mariée le 13 Mars 1670. Elle mourut à Clermont le 13 Mars 1670. Florin Perier reçut, en 1677, de M. de la Roche, un terrain de la justice en la ville de Clermont. et se maria le 13 Mars 1677, n° 5, avril et

Bourbonnois, par l'intendant qui le demanda. Depuis ce temps là, il demeura en Auvergne où il pratiqua toutes sortes de bonnes œuvres : il estoit surtout fort zélé pour le soulagement des pauvres¹. Trois ans avant sa mort, il eut une grande maladie durant laquelle il fit son testament, et il pria ma mere qu'elle comptat les pauvres parmi ses enfans, et qu'elle leur donnat autant qu'à un d'eux ; ma mere y consentit, et cela fut executé. Le lendemain, il m'appela en particulier, et il me commanda d'aller chercher dans sa poche, disant que j'y trouverois quelque chose au fond, que je le prisse pour le fermer à clef, et que s'il venoit à mourir je le jetasse dans la fosse, et que si Dieu lui rendoit la santé, je luy rendrois ; et il me defendit d'en parler à ma mere, ni à personne au monde. J'y allay, et je trouvay une ceinture de fer pleine de pointes². Quand il fut gueri, je la luy rendis et n'en parlay point ; mais comme trois ans apres il mourut subitement, on la trouva sur luy, et je la garde precieusement.

Voilà la vie qu'il a mené jusqu'à sa mort, qui arriva le 23 fevrier 1672, ayant soixante sept ans. Nous apprimes aprez sa mort qu'il mettoit toujours un ais dans son lit, et c'estoit sans doute la raison pour laquelle il ne vouloit pas qu'on fit son lit, et le faisoit toujours luy mesme. Deux jours avant sa mort, il fit une action qui merite d'estre escrite.

Il y avoit à Clermont un tresorier de France dont la

1. M. Lefranc a relevé dans le répertoire de Depping (*Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. II, 1851, p. 103), la notice suivante de la fin de 1663 : « Perier, âgé de 55 ans, homme de bien, dévôt ; ce n'est pas un homme de grand génie et duquel on puisse espérer grand service ».

2. Cf. *Vie de Blaise Pascal* par Mme Perier, *infra*, p. 69.

famille devoit considerablement à M. Perier, qui, voyant que cette dette estoit sur le point de prescrire, voulut faire quelque procedure pour empescher la prescription. Mon pere alla voir ce tresorier pour le prier de ne point trouver mauvais qu'il fit quelque signification. Cet homme s'emporta d'une maniere indigne et fit dans le monde des plaintes aigres et tres injurieuses contre luy. On le rapporta à mon pere qui dit : « Il faut excuser un homme qui est mal dans ses affaires. » Environ huit jours aprez, il vint des nouvelles de Paris qui portoient que les tresoriers seroient obligez de payer une taxe de dix mille livres, faute de quoy leurs charges seroient perdues. Mon pere le dit à ma mere et ajouta : « Voylà un homme ruiné, j'ay envie de luy offrir de l'argent. » Ma mere luy dit : « Faites ce que vous voudrez, mais vous voyez combien il vous est dû dans cette maison »¹. Il ne dit plus rien ; mais des le lendemain il fut trouver ce tresorier, et luy demanda s'il avoit su cette nouvelle, et à quoy il estoit déterminé. « Il faut bien, repondit le tresorier, que j'abandonne ma charge, car vous voyez bien que je ne trouveray pas dix mille francs ». Mon pere luy dit : « Non, monsieur, vous ne l'abandonnerez point ; j'ay dix mille francs, je

1. Ce dialogue trouve sa confirmation dans un passage curieux d'une lettre de Gilberte Pascal à M. Vallant, écrite en 1675 : « M. de Rebergues... pourra vous dire aussy une partie des horribles embarras où je suis plongée par les affaires. J'avois esperé qu'une année m'en pourroit tirer ; mais en voylà trois, et il m'en vient toujours de nouvelles. Je crois que l'un sert d'exemple à l'autre ; car tous ceux à qui j'ay affaire me chicanent pour les choses du monde les plus claires ; et ce qu'il y a de plus affligeant et de plus piquant, c'est que tout cela me vient de la facilité de M. Perier et de l'extreme indulgence qu'il a eue pour tous ceux lui qui devoient. Enfin, monsieur, je ne saurois vous dire ce que je souffre... » (Faugère, *Lettres, Opuscules, etc.* Paris, 1845, p. 97).

vous les presteray. » Cet homme fut si surpris qu'il luy dit en pleurant : « Il faut, monsieur, que vous soyez bien chrestien, car j'ay bien mal parlé de vous et je sais que vous ne l'ignorez pas. » Mon pere ne nous dit rien de tout ce qui se passa le lundi 21 fevrier, et il mourut subitement le mercredi matin 23 à sept heures. Le tresorier ayant appris sa mort courut au logis criant, pleurant et disant : « J'ay perdu mon pere »; et nous conta ce qui s'estoit passé le lundi. Voyla la derniere action de mon pere.

III

GILBERTE PASCAL

(1620-1687.)

Mémoires de Marguerite Perier.

Bibliothèque Nationale, f. fr. ms. 12988, II^e partie, p. 9.

Le 3^e jour de janvier 1620 a esté baptizée Gilberte Paschal fille à noble Estienne Pascal, conseiller esleu pour le roy en l'eslection du Bas-Auvergne à Clairmont et noble demoizelle Anthoinette Begon. Le parrin noble Jehan Begon, conseiller esleu pour le roy en l'eslection du Bas-Auvergne à Clairmont. La marrine damoizele Gilberte Paschal¹ — Signé : Pascal, Begon.

Ma mere, nommée Gilberte Pascal, mourut trois ans après ce troisieme de mes freres. Elle estoit née le 7 janvier 1620, à Clermont. Mon grand pere se retira à Paris comme je l'ay marqué, en 1630, pour eslever ses enfants. Ma mere, qui estoit l'ainée, avoit dix ans. Elle fut mariée à vingt-et-un ans, et elle resta à Rouen deux ans avec mon grand pere. Quand elle fut icy², elle se mit dans le grand monde, comme toutes les personnes de son age et de sa condition. Elle avoit tout ce qu'il falloit pour y estre agreablement, estant belle et bien faite³. Elle avoit beaucoup d'esprit, elle avoit esté eslevée par mon grand pere, qui, dès sa plus tendre jeunesse, avoit pris plaisir à luy apprendre les mathematiques, la philosophie et l'histoire⁴.

1. Sœur d'Etienne Pascal, mariée à François Fedict.

2. C'est à-dire quand elle revint à Clermont.

3. L'hôpital général de Clermont-Ferrand, légataire universel de Marguerite Perier, conserve un portrait de Mme Perier, qui est d'une ressemblance frappante avec les portraits de son frère. M. Jaloustre en a publié la reproduction, en tête de son étude sur le *Mariage de Gilberte Pascal avec Florin Perier* (*Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, n° 8-9, année 1904).

4. Voici ce qu'écrivit Fléchier de la « société » de Clermont, en 1665 : « La personne qui nous parut plus raisonnable fut madame

En 1646, ma mere estant allée à Rouen chez mon grand pere, elle trouva toute sa famille à Dieu, qui luy fit la grace, et à mon pere, d'entrer dans les mesmes sentimens ; elle quitta donc le monde et tous les agrements qu'elle y pouvoit avoir à l'age de vingt-six ans, et a toujours vecu dans cette separation jusqu'à sa mort.

Mon pere et elle s'estant mis sous la conduite de M. Guillebert, qui estoit docteur de Sorbonne, tres saint et tres habile, il porta ma mere à quitter toutes ses parures et à renoncer à toutes sortes d'ajustemens, ce qu'elle fit de bon cœur ; et aprez y avoir demeuré deux ans habillée tres modestement, M. Guillebert, voyant qu'elle estoit obligée de revenir icy, luy dit qu'il avoit un avis important à lui donner : c'estoit que souvent les dames qui quittent les parures par pieté, les mettent sur leurs enfans, et qu'elle prit garde de ne le point faire, parce que cela est plus dangereux pour leurs enfans que pour elles qui en connoissent le mal et ne s'y attachent pas, au lieu que les enfans y mettent leur cœur. Ma mere profita si bien de cet avis qu'estant revenue icy, à la fin de 1648, elle nous trouva, ma sœur qui n'avoit que quatre ans et quelques mois, et moy qui n'avois que deux ans et huit ou dix mois ; ma grand mere nous avoit parées toutes deux avec des robes pleines de galons d'argent, bien des rubans et des dentelles, selon la mode de ce temps là. Ma mere nous osta d'abord tout cela, et nous habilla de camelot

Perier : les louanges que madame la marquise de Sablé lui donne, la réputation que M. Pascal, son frère, s'était acquise, et sa propre vertu, la rendent très considérable dans la ville ; et quelque gloire qu'elle tire de l'estime où elle est et de la parenté qu'elle a eue, elle seroit illustre, quand il n'y auroit point de marquise de Sablé et quand il n'y auroit jamais eu de M. Pascal. » (*Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne*, éd. Gonod, p. 41).

gris sans dentelles ni rubans. Elle defendit à notre gouvernante de frequenter et de nous laisser frequenter deux petites demoiselles de notre voisinage et de notre age, avec qui nous estions tous les jours, parce que ces deux enfans estoient toutes parées. Son exactitude là dessus fut si grande, qu'à la fin de 1651 que mon grand pere mourut, comme elle fut obligée d'aller à Paris pour y faire son partage avec mon oncle et ma tante, elle craignit que, dans son absence, ma grand-mere nous remit des parures et elle aima mieux faire la depense de nous mener à Paris avec elle que de nous laisser icy, et elle nous ramena ensuite au commencement de 1652. Deux ans aprez, elle nous ramena à Paris, à la fin de l'année 1653, et elle nous mit à Port-Royal, d'où nous sortimes en 1661, et elle continua toujours de nous exhorter à la modestie; en sorte que je puis dire que, des l'age de deux ans ou trois ans, je n'ay jamais porté ni or, ni argent, ni rubans de couleur, ni frisure, ni dentelle.

Elle mourut à Paris, le 25 avril 1687, agée de soixante-sept ans et quatre mois, et fut enterrée à Saint-Etienne du Mont, avec mon oncle et mon frere¹.

1. Étienne Perier, qui avait succédé à son père comme conseiller à la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, et qui était mort, à l'âge de trente-huit ans, le 11 mai 1680. Dans un testament du 5 août 1663, publié par M. de Grouchy (*Documents inédits sur Pascal*, 1890), Gilberte Pascal exprime le désir, si elle mourait à Paris, d'être enterrée « au mesme lieu où est enterré deffunct Blaise Pascal, escuyer, son frere. »

IV

BLAISE PASCAL

(1623-1662.)

I

*La vie de Monsieur Paschal, écrite par Madame Perier, sa sœur,
femme de Monsieur Perier, conseiller de la Cour des Aides de
Clermont.*

Manuscrit légué par Faugère, *Bibliothèque Mazarine*, n° 4546.

INTRODUCTION

La biographie de Pascal par Madame Perier a une histoire, et qui est assez compliquée. Nous rassemblons dans cette *Introduction* les différents documents qui nous la font connaître.

I

Au témoignage de M^{me} Perier, dans une lettre de 1682 que nous publions p. 43, la première rédaction de la *Vie* remonte à l'année qui suivit la mort de Blaise Pascal ; elle paraît avoir été immédiatement utilisée dans la *Préface*, écrite sans doute par M. Perier, pour les *Traité*s posthumes de 1663 (*infra*, t. III, p. 267). Ce fut aussi à cette époque, ajoute M^{me} Perier, que l'une des copies qui circulèrent alors parmi les amis de Pascal en fut dérobée ; c'est vraisemblablement cet incident qui est raconté dans la lettre suivante, adressée à M. Perier. Elle est signée de Bridieu. Son auteur serait, soit, comme le veut le manuscrit de Troyes¹, un familier du duc de Liancourt, archidiacre de Beauvais, qui fut un fidèle ami de Port-Royal, soit plutôt un gentilhomme limousin, ancien écuyer du duc de Guise, qui avait défendu en 1650 la ville de Guise contre les Espagnols : il était naturellement en relations avec l'intime ami de Pascal et du duc de Roannez, M. du Bois (« on l'appelait M. du Bois de l'hôtel de Guise : il y logea jusqu'à la mort de Mademoiselle de Guise, ayant été d'abord maître à danser, puis précepteur et gouverneur du duc de Guise ». Sainte Beuve, *Port Royal*, 5^e édit., t. V, p. 469 n. 1). La lettre de Bridieu à M. Perier n'est datée que du 28 juillet, sans indication d'année ; elle doit être de 1663.

1. Voir le manuscrit de Troyes, *apud* Jovy, *Quelques notes sur Pascal*, p. 19.

LETTRE DE M. BRIDIEU A M. PERIER.

« Je croy qu'on vous aura parlé de ma part de la vie de M^r Pascal escrite par mad^e votre femme, et qu'on vous aura pressé de consentir qu'on la donne au public ; nous l'avons trouvée si belle et si édifiante que nous avons jugé tous icy que l'on feroit mal de ne le pas faire, et ceux qui l'ont vue à Paris, en ont fait le mesme jugement ; et M^r Du Bois vous dira que M^{lle} de Guise l'a trouvée admirable et pour les choses et pour la maniere dont elles sont escrites ; on y a fait icy quelques petites corrections que l'on croit que vous ne desapprouverés pas quand vous aurez sù qu'elles ne gastent rien. Si la chose n'est pas assez parfaite, on y travaillera encore si vous le souhaités, et vous serez le juge et le maistre de tout, afin que ce soit à vous et non à d'autres que le public ait l'obligation de ce tresor.

« Au reste, monsieur, je dois vous dire que j'en avois donné une copie à un garçon qui s'en alloit à Paris, que je croyois un homme sûr, et qui ne l'a pourtant point esté, en sorte que je ne sçay ce qu'elle est devenuë ni luy aussi. Elle pourroit estre tombée en telles mains qu'on la feroit imprimer sans nous. Ne seroit-il donc pas plus à propos que l'on fit imprimer celle qui est entre les mains de M. Du Bois, après l'avoir reveue, et mise dans toute la perfection que l'on pourra ? Je vous en demande la permission, Monsieur, et je le fais avec tant de confiance que j'espere que vous ne me la refuserez pas. M^r de Roannés le souhaite fort et M^r Du Bois aussi, à qui il faut, ce me semble, beaucoup deferer, en tout ce qui regarde M^r Pascal.

« Je suis,

Signé : DE BRIDIEU. »

II

En 1668, la Correspondance reçue par M. Perier et conservée dans un des Recueils Guerrier (*Bibl. Nat. f. fr. 12 988*)

présente plus d'une allusion à la *Vie* de Blaise Pascal. Il est intéressant tout d'abord d'y relever le nom de l'abbé de Barillon (1639-1699); il était fils du Président Barillon, qui fut des amis de Saint-Cyran, et mourut en exil à Pignerol en 1645, et de Bonne Fayet, fille du président Fayet; il avait été élevé par son oncle M. de Morangis, l'ami d'Etienne Pascal; en 1663, il fut choisi par l'abbé de Rancé pour lui succéder au prieuré de Boulogne, puis en 1671 par Nicolas Colbert pour lui succéder à l'évêché de Luçon (Voir *Abregé de la Vie de Messire Henry de Barillon*, Delft, 1700). En effet, nous retrouverons l'abbé de Barillon à la source du récit sur le fameux accident du pont de Neuilly. Or, le 22 octobre [1668, selon toute vraisemblance] il écrivait d'Aleth, où résidait comme on sait Nicolas Pavillon : « Il [l'évêque d'Aleth] a une singulière veneration pour M^r Pascal, et il a voulu que je luy racontasse toute sa vie, et tout ce que je sçavois de luy¹. »

Le 4 novembre 1668, l'ami intime de Barillon, M. Feret, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, écrit également au sujet de Pavillon à qui il avait communiqué quelques fragments de Pascal : « Comme il est encore actuellement à lire une douzaine de fragmens de feu M^r Pascal, il me dit... qu'il n'avoit jamais rien vu de si beau, et mesme de si touchant. Il me demanda s'il n'avoit point fait d'autres escrits de pieté, je luy dis que j'avois veu des Elevations à Dieu qu'il avoit faites dans l'une de ses maladies, que je trouvois merveilleuse; il m'a tesmoigné une grande envie de les voir, et sur ce que je luy ay dit que je vous les demanderay, il me repondit que je luy ferois plaisir, et de plus de luy donner une Copie de la vie de M^r Pascal que quelqu'un luy a dit avoir esté composée par Mme Perier². » Enfin, le 28 fevrier

1. Voir à la page 600 du même Recueil la lettre de Pavillon à M. Perier, du 29 octobre 1668.

2. Peut-être Brienne, qui avait l'année précédente fait, avec Lan-

1669 M. Féret écrit de Paris : « Peu de jours avant que de partir d'Aleth, M^r le fils de M^r le President Caulet nous envoya l'Escrit de la vie de M^r Pascal. M^{sr} l'entendit lire par deux fois avec admiration et de la vie de ce serviteur de Dieu, et de la belle maniere dont sa bonne sœur l'a escrite. »

III

Ces éloges devaient être un puissant encouragement à la publication de la *Vie*, en tête du recueil des *Pensées* dont on préparait à ce moment l'édition. Mais on sait dans quelles conditions se fit cette première édition ; on sait que l'un des membres du *Comité* institué par Port-Royal, Filleau de la Chaise, avait écrit une *Préface* pour les *Pensées*, et on sait quel accueil lui fit M^{me} Perier : « nous fûmes bien surpris, lorsque nous la vîmes, de ce qu'elle ne contenoit rien de toutes les choses que nous voulions dire, et qu'elle en contenoit plusieurs que nous ne voulions pas dire ». On sait enfin comment Etienne Perier y substitua, comme venant de Clermont, une seconde *Préface* dont les dernières pages sont empruntées à la rédaction manuscrite de la *Vie*¹. D'autre part, la publication des *Pensées* devait avoir pour effet de renouveler, dans des circonstances particulièrement délicates en raison de l'intervention de l'archevêque de Paris, l'affaire de la prétendue rétractation de Pascal² ; elle apportait ainsi un nouvel obstacle à l'impression de la biographie écrite par M^{me} Perier.

Et en effet, en 1677, lorsque M^{me} Perier insista une fois de plus pour cette publication, voici la réponse curieuse que ses fils lui transmettent :

celot, le voyage d'Aleth, et avait au retour séjourné à Clermont dans la maison des Perier.

1. Voir notre *Introduction aux Pensées de Pascal*, p. CLXX-CCXXXVIII.

2. *Ibid.*, p. CLXIII-CLXXIII.

LETTRE DE M^{rs} LOUIS ET BLAISE PERIER A MAD^e LEUR MERE,
de Paris ce 8 mars 1677.

« Il y avoit deja quelque temps que nous avions parlé de la vie à ces M^{rs} ; mais à chacun d'eux separement. Ils ne nous avoient donné aucune reponse positive là dessus ; mais nous avoient tesmoigné que c'estoit une chose de grande consequence et à laquelle il falloit beaucoup penser. Depuis ce temps là s'estant trouvés tous ensemble chez M^r du Bois, ils examinerent fort cette affaire, et conclure à ne point imprimer, pour plusieurs raisons que MM. de Roannés et Nicole nous ont rapportées. Ils convinrent tous qu'il ne falloit pas imprimer la vie, sans y mettre l'article que nous avons dessein d'y ajouter, et qu'ils ont trouvé fort bien ; mais ils croient que cela mesme doit estre une raison pour ne la pas faire paroistre presentement, et dans l'estat où sont les choses, parce que quoy que l'on ne parle pas ouvertement de cette affaire, cela signifieroit neantmoins dans l'esprit de tout le monde que l'on soutient que M^r Pascal ne s'est point retracté du Jansenisme, ce qui seroit faire une profession qui ne seroit pas bien reçue en ce temps cy, et qui pourroit mesme attirer la suppression du livre. Mais comme les choses pourront estre un jour en estat que tous ces inconveniens la ne subsisteront plus, ils croient qu'il seroit bon de travailler dès à cette heure, à la vie pour la mettre en estat que l'on voudroit qu'elle parut. Et pour la declaration de M^r de S^t Etienne on n'en parleroit plus de la maniere qu'on avoit projectté, parce qu'apparemment ce ne sera plus du vivant de M^r le Curé de S^t Estienne¹, mais on y pourroit mettre les

1. M. Beurrier s'obstina pourtant à ne point mourir. Arnauld écrit à Louis Perier, en mai 1688 : « Vous devez penser à faire plus ample la vie que Madame votre mere a faite de M. Pascal. Je sais ce qui vous arrête ; mais le *bon homme* dont vous n'osez produire

choses plus au long, en inserant mesme les lettres que nous avons de luy sur ce sujet, et faisant mention de ce qui en a esté imprimé du vivant mesme de ce M^r. M^r de Roannés seroit mesme d'avis que dés à present sans perdre de temps on dressa un acte par devant notaire par lequel seroit déclaré le veritable sujet de la dispute entre mon oncle et ces M^{rs}, qu'il signeroit, M^r Arnauld et M^r de Sainte-Marthe, et dont on pourroit se servir en tems et lieu, comme on le jugeroit à propos.

« Mais pour venir à la *Vie*, ils considerent comme une chose assez facheuse d'imprimer une *Vie* en ce temps-ci, qu'elles sont devenues si communes que l'on les regarde avec assez d'indifference, parce que l'on s'imagine dans le monde que les parents ne les publient que par une espece d'ambition ou de vanité ; enfin ils disent que cette *Vie* en l'estat qu'on la donneroit, ne repondroit pas à l'idée que la plus part s'en formeroient d'abord, parce qu'on s'attendroit d'y trouver les particularités des affaires où il a eu part, comme de quelle maniere il entreprit les *Provinciales*, etc., qui est ce que le monde auroit plus de curiosité de savoir. Toutes ces raisons les ont déterminés à croire qu'il n'est pas à propos de l'imprimer presentement et qu'il ne le faut faire que dans une plus grande necessité ; car ils ne se sont pas beaucoup arrestez à ce que nous leur avons rapporté de M^r Despres, et ils s'imaginent qu'il ajoute peut estre par quelque interest à ce que luy a dit M^r l'abbé d'Aligres¹ et que quand cela seroit, il faudroit tascher et s'en de faire en luy disant qu'il y a desja une partie de cette *Vie* dans les Prefaces de ses ouvrages²... »

Copié sur l'original.

l'attestation, tant qu'il vivra, ne peut vivre encore longtemps. » Sur Beurrier, voir Jovy, *Pascal inédit*, 1908, p. 224-226.

1. M. d'Aligre, curé de Saint-Jacques de Provins, dont le père fut chancelier de 1674 à 1677, est, dit Sainte-Beuve, « un ami de Port-Royal, sans qu'on dise par quelle relation il y tenait. » (*Port-Royal*, 5^e édit., t. V, 359).

2. Allusion à la *Préface des Traités de l'Équilibre des liqueurs et de*

IV

Le privilège pris par M^{me} Perier pour la publication de la *Vie* de son frère atteste qu'elle n'a pas renoncé à son projet. Elle attend une occasion plus favorable ; dans quelles dispositions, les trois lettres de 1682 que les *Recueils Guerrier* nous ont conservés, permettent de s'en rendre compte.

LETTRE DE MADAME PERIER A M. AUDIGIER.

« J'ay esté bien surprise, monsieur, d'apprendre qu'un petit memoire que j'ay fait, il y a vingt ans, de quelques particularitez de la vie de mon frere, et qui me fut desrobé dès ce temps là, vous estant tombé entre les mains, vous avez eu la pensée de le faire imprimer. Je suis persuadée, monsieur, qu'estant amis comme nous sommes depuis si longtemps, vous n'avez pas cru me desobliger en cela. Ainsi je n'ay pas desisté de vous dire à vous mesme mes sentiments, sachant bien qu'aussy tost que vous les connoistrez, vous changerez de pensée. C'est un petit ouvrage que j'ay fait pour ma famille et pour quelques amis particuliers qui m'en avoient prié. Cependant, comme contre mon intention il s'en est publié plusieurs copies, il est arrivé souvent que des personnes qui me connoissoient et d'autres qui ne me connoissoient pas, ayant cru que le public pourroit estre edifié de cette lecture, ont pris le mesme dessein que vous ; mais ni les uns ni les autres n'ayant voulu le faire sans ma participation, je les ai priez de se dispenser de cette peine, parce que si je voulois que cette piece parut, je le ferois moy-mesme et je la mettrois en un autre estat qu'elle n'est. Ainsy personne ne l'a encore fait. Mais comme j'ay vu que j'estois souvent dans ce danger, j'ai obtenu un privilege fort ample pour m'en servir quand je voudrois pour imprimer cet ouvrage en la maniere

la *Pesanteur de la masse de l'Air*, 1663 (*vide infra*, t. III, p. 267) et à la *Préface des Pensées*, 1670 (Hachette, 8^o, 1904, t. I, p. CLXXX).

qu'il doit estre, ou pour empescher par là qu'il ne se fasse rien contre mon gré et contre mon intention. Je m'assure, monsieur, que je n'en auray pas besoin contre vous et que vous voudrez bien me laisser la maistresse d'un bien qui m'appartient par tant de titres. On m'a mandé aussy que vous aviez dessein d'y joindre une preface où vous vouliez parler d'une chose qui est fondée sur un bruit qui est extrêmement contraire à la verité, et sur quoy je vois bien que vous n'estes pas informé.

« Mon frere ne s'est jamais retracté et n'a jamais eu besoin de le faire, n'ayant eu toute sa vie que des sentiments tres-purs et tres-catholiques ; et la declaration sur laquelle on a fondé cette calomnie ne dit pas un mot de retractation. J'en ay une copie authentique qui m'a esté envoyée par feu M. l'archevesque de Paris, et celui qui a donné cette declaration a eu bien du deplaisir de l'abus qu'on en a fait. Il a reconnu luy-mesme qu'il s'estoit trompé, ayant pris les paroles de mon frere dans un sens contraire à celui qu'elles avoient. Ce sont les propres termes qu'il employe dans les lettres qu'il m'a fait l'honneur de m'escire sur ce sujet, et qu'il m'a permis de faire voir à tout le monde, et mesme de les rendre publiques s'il estoit necessaire. Mais comme il est encore vivant et qu'il est à Paris, vous pouvez vous en assurer par vous mesme. Son tesmoignage propre sera de plus grand poids que le mien : c'est un homme d'une assez grande consideration dans le monde et dans son ordre pour estre cru. C'est à luy que je vous renvoye. Je vous supplie encore une fois, Monsieur, de vouloir vous en tenir là. J'espere que vous ne me refuserez pas cette grace, et que vous m'obligerez par là d'estre de plus en plus, comme j'ay tousjours esté, à vous et à toute votre famille, Monsieur, vostre *etc.*

G. PASCAL.

« S'il arrivoit, Monsieur, que ma lettre vint trop tard et qu'il y eut quelque chose de commencé d'imprimer, je vous supplie de me faire grace d'arrester toutes choses » (*Copié sur l'original*).

LETTRE DE MADAME PERIER A MONSIEUR DE LA TARTIERE,
SEIGNEUR DE LA SERVE.

« Vous estes si obligéant, Monsieur, qu'on a recours à vous dans toutes les occasions. En voici une qui me touche sensiblement, et où je vous demande tres humblement votre secours. M. Audigier a eu la pensée de faire imprimer un petit memoire que j'ay fait, il y a vingt ans, de quelques particularitez de la vie de mon frere, et d'y joindre une Preface où il veut inserer des choses tres fausses et qui sont contre l'honneur de mon frere. Ce sont des calomnies qui courent depuis longtemps et dont sans doute vous avez ouy parler. Vous jugez bien, Monsieur, que je ne le puis pas souffrir ; ainsy je serois obligée d'agir contre luy par toutes les voyes possibles pour l'empescher. C'est une personne pour laquelle j'ay toujours eu beaucoup de consideration et un attachement particulier pour toute sa famille. J'aurois un tres grand deplaisir d'en venir là ; c'est pour quoy, Monsieur, je prends la liberté de m'adresser à vous pour vous supplier instamment d'aller au devant d'une chose qui auroit des suites fascheuses. J'ay un privilege que je ferois assurement bien valoir. Je cognois votre prudence ; aussy j'attends tout de vous. Vous rendrez service par là à M. Audigier et vous acquerrerez sur moy une obligation tres estroite ; je la joindray à tant d'autres dont je vous suis redevable. J'attends la fin de mes affaires pour vous en tesmoigner tout à la fois mes ressentiments et une tres humble recognoissance ; mais ce ne sont que des paroles que je vous supplie de regarder comme tres sinceres, et de me faire la grace de croire qu'on ne peut pas estre plus parfaitement et avec plus de respect que je suis,

Monsieur,

vostre, etc.

G. PASCAL.

Avec votre permission, j'assureray icy Mademoiselle votre sœur de mon tres humble service (*Copié sur l'original*).

Madame Perier fait appuyer sa réclamation de l'autorité de Domat qui écrit en ces termes à M. Audigier :

« Vous serez peut estre surpris de la liberté que je prends de vous escrire sur le mesme sujet dont madame Perier vous escrit aussi, parce que la consideration que je sçais que vous avez pour son merite, et pour le grand interest qui l'oblige à vous faire la priere qu'elle vous fait, devoit me persuader que rien de ma part ne peut vous toucher à l'egal de sa priere et de ses raisons. Mais, Monsieur, j'ay cru par une autre vuë que je manquerois à ce que je dois à la memoire de M. Pascal, si je negligeois de tesmoigner, dans une occasion de cette consequence, combien je m'attache à tout ce qui peut interesser l'honneur de son nom. Vous sçavez, Monsieur, les raisons qui me donnent ces sentiments ; car vous connoissez beaucoup mieux que le commun le merite extraordinaire de M. Pascal, et surtout quelle estoit sa sincerité et sa fermeté proportionnée à l'elevation de son esprit. Et, quand je n'aurois pas eu la part singuliere qu'il m'a fait l'honneur de me donner dans son amitié, je ne pourrois me dispenser, en cette rencontre, de vous faire connoistre, Monsieur, que le fait de sa pretendue retractation est une calomnie, la moins vraisemblable à tous ceux qui ont connu M. Pascal, et la plus fausse en effet qui ait jamais esté pensée. Et aussy le malentendu qui en fut la cause s'est expliqué par la retractation de la personne qui avoit donné sujet à ce bruit, de la maniere que madame Perier vous l'expliquera par sa lettre ; et je dois ajouter à son tesmoignage et à son recit que personne au monde n'a jamais sçu mieux que moy les sentiments de M. Pascal sur ce sujet et pendant sa vie et pendant sa maladie et à sa mort ; et je puis, Monsieur, vous assurer, par ma connoissance, de la verité de cette histoire, dont je ne repete pas le recit que vous en fait madame Perier. Ainsi, Monsieur, je m'assure avec elle et sa famille et tous les amis de M. Pascal, et pour l'estime que vous avez de son merite, que vous laisserez à madame Perier le droit naturel du sort de la piece

qui est tombée entre vos mains, et qu'au lieu de l'obligation du bon office que vous pensiez rendre, on vous aura celle de n'en pas rendre un tres mauvais et à la memoire de M. Pascal et au repos de madame sa sœur. En voilà trop pour vous recommander une demande aussy juste, et où vous estes sans autre interest que d'obliger les personnes qui vous prient de le faire d'une autre maniere ; je profite de cette occasion pour vous assurer de mon respect, et de mon attachement à vostre service, et je vous demande la grace d'en assurer aussy mademoiselle Audigier, et si j'ose aussy M. et Madame Tartiere. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, etc. DOMAT. A Clermont, le 15 janvier 1682 » (*Copié sur l'original*).

V

En 1684, enfin, une plaquette de 49 pages et une réimpression des *Pensée*, parues toutes deux chez le libraire A. Wolfgang, d'Amsterdam, — ou tout au moins portant ce nom — offraient au public la *Vie* de Blaise Pascal, sans soulever aucun des incidents fâcheux que l'on avait craints. Au contraire un article remarquable que Pierre Bayle insérait au mois de décembre dans les *Nouvelles de la République des Lettres* consacrait le caractère d'édification que le biographe avait voulu donner à son récit : « Cent volumes de Sermons, écrivait-il, ne valent pas cette vie-là, et sont beaucoup moins capables de desarmer les impies. L'humilité et la dévotion extraordinaires de M. Pascal mortifient plus les libertins que si on lâchoit sur eux une douzaine de Missionnaires. Ils ne peuvent plus nous dire qu'il n'y a que de petits esprits qui ayent de la pieté ; car on leur en fait voir de la mieux poussée dans l'un des plus grands Geomètres, des plus subtils Metaphysiciens, et des plus penetrants esprits qui ayent jamais été au monde. La pieté d'un tel Philosophe devoit faire dire aux indévots et aux libertins ce que dit un jour un certain Diocles, en voyant Epicure dans un temple : « Quelle « fête, s'écriait-il, quel spectacle pour moy, de voir Epicure

« dans un temple ! Tous mes soupçons s'évanouissent ; la piété « reprend sa place ; et je ne vis jamais mieux la grandeur de « Jupiter que depuis que je vois Epicure à genoux. » C'est assurément un beau spectacle que de voir M. Pascal régler sa vie par la maxime qu'il faut renoncer à tout plaisir, et que la maladie étant l'état naturel des Chrétiens, on doit s'estimer heureux d'être malade, puisqu'on se trouve alors par nécessité dans l'état où l'on est obligé d'être. On fait bien de publier l'exemple d'une si grande vertu, on en a besoin pour empêcher la prescription de l'esprit du monde contre l'esprit de l'Évangile. On voit assez de gens qui disent qu'il faut se mortifier ; mais on en voit bien peu qui le fassent, personne n'appréhende de guerir quand il est malade, comme M. Pascal l'appréhendoit. Il y a même des Païs dans la Chrétienté, où il n'y a pas peut-être un homme qui ait seulement ouï parler des maximes de ce Philosophe Chrétien. » *Année 1684, t. II, p. 531-533.*

A partir de 1687 les éditions des *Pensées* qui se succèdent chez Desprez contiennent toutes la *Vie* telle qu'elle a été imprimée, sans les additions que la famille pensait encore à y faire, comme aussi sans les corrections que demandait l'impression fautive d'Amsterdam. C'est seulement en 1898 que M. Gazier nous a donné de lire un texte correct de la version imprimée. Voir l'article de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, octobre 1898, et l'édition des *Pensées* à la Société française d'imprimerie et de librairie, Paris, 1907.

D'autre part, — et Mme Perier fait elle-même allusion au remaniement de son écrit, — on savait par un des meilleurs historiens de Port-Royal, le Dr Besoigne (*Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, Cologne, 1752, t. IV, p. 469), qu'il existait une autre rédaction manuscrite de la *Vie* de Blaise Pascal. Besoigne avait extrait de cette rédaction un plan de l'ouvrage projeté par Pascal ; on pouvait soupçonner qu'il lui avait également emprunté un passage intéressant de son article sur Pascal¹. Cette rédaction, qui devait être plus complète que la

1. *Vide infra*, p. 93 ; cf. *Pensées*, 1904, t. II, p. 380, n. 2.

version imprimée, nous l'avons retrouvée à la Bibliothèque Mazarine parmi les manuscrits légués par Faugère. Nous serions disposé à penser qu'elle est antérieure à l'édition princeps des *Pensées* : elle analyse la *Lettre sur la mort de M. Pascal le père* ; le passage, qui devenait sans objet une fois que le texte en avait été publié dans les *Pensées*, ne figure pas dans la rédaction imprimée¹. Sous réserve de signaler dans les notes les endroits où les deux rédactions présentent des différences sensibles, nous suivons naturellement le manuscrit de Faugère. C'est un petit manuscrit in-16 de 82 p. Prosper Faugère l'avait acquis de la Bibliothèque d'A.-A. Renouard, qui le tenait lui-même de Monsieur Dequin (1804). A la dernière page, Renouard avait écrit, sous ses initiales, ces mots : « *De la main de l'auteur, ce qui a été vérifié sur les Lettres de M^{me} Perier.* » Je ne sais comment la vérification a été faite ; mais je puis assurer qu'il n'y a aucun rapport entre l'écriture de M^{me} Perier et l'écriture du manuscrit. Une grossière transposition de pages qui interrompt la continuité du sens dispense d'ailleurs d'insister.

1. Un passage (p. 74) fait pourtant allusion à cette édition de 1670 et au *discours* de Filleau de la Chaize qui fut écrit en vue de cette édition (nous ne savons pas, il est vrai, à quel date) ; mais ce passage pourrait n'être qu'une parenthèse ajoutée après coup. — La question que nous laissons ainsi indécise serait importante pour fixer la date de la *Prière pour le bon usage des maladies*, que l'édition princeps rapporte à la jeunesse de Blaise Pascal et M^{me} Perier aux dernières années de sa vie. Laquelle de ces deux affirmations peut être considérée comme la rectification d'une erreur antérieure ?

Le 27^e jour de juin 1623, a esté baptisé Blaize Paschal, fils à noble Estienne Paschal, conseiller eslu pour le roy en l'élection d'Auvergne, à Clairmont; et à noble damoizelle Anthoinette Begon; le parrin noble Blaize Paschal, conseiller du roy en la seneschaussée et siege presidial d'Auvergne, audit Clairmont¹, la marrine dame Anthoinette de Fontfreyde².

Au registre ont signé Pascal et Fontfreyde³.

Mon frere naquit à Clairmont, le 19^e juin de l'année mille six cents vingt-trois. Mon Pere s'appeloit Estienne Paschal, President à la Cour des Aydes; et ma Mere, Anthoinete Begon. Des que mon frere fut en âge qu'on luy put parler, il donna des marques d'un esprit tout extraordinaire par les petites reparties qu'il faisoit fort à propos, mais encore plus par des questions qu'il faisoit sur la nature des choses, qui surprenoient tout le monde. Ce commencement, qui donnoit de belles esperances, ne se dementit jamais; car à mesure qu'il croissoit il augmentoit toujours en force de raisonnement, de sorte qu'il estoit toujours beaucoup au-dessus de son age.

Cependant ma Mere estoit morte dès l'année 1626, que mon frere n'avoit que trois ans; mon pere se voyant seul s'appliqua plus fortement aux soins de sa famille; et

1. Frère cadet d'Etienne Pascal.

2. La grand'mère maternelle de Pascal.

3. Extrait des registres des actes de baptêmes de la paroisse de Saint-Pierre de la ville de Clermont-Ferrand, chef-lieu du département du Puy-de-Dôme, an 1623, déposés aux archives de l'hôtel de ville. (*Note de Faugère*).

comme il n'avoit point d'autre fils que celuy là, cette qualité de fils unique, et les autres qu'il reconnoissoit en cet enfant, luy donnerent une si grande affection pour luy, qu'il ne put se resoudre de commettre son education à un autre, et se resolut des lors de l'instruire luy mesme, comme il a fait ; mon frere n'ayant jamais esté en un college, et n'ayant jamais eu d'autre maistre que mon pere.

En l'année 1631, mon pere se retira à Paris, où il nous mena tous, et y establit sa demeure. Mon frere, qui n'avoit alors que huit ans, receut un grand avantage de cette retraite, dans le dessein que mon pere avoit de l'eslever ; car il est sans doute qu'il n'auroit pas pu prendre le mesme soin dans la Province où l'exercice de sa charge et les compagnies continuelles qui abordoient chez luy l'auroient beaucoup destourné ; mais, comme il estoit à Paris dans une entiere liberté, il s'y appliqua tout entier ; et il eut tout le succez que pouvoient avoir les soins d'un pere aussi intelligent et affectionné qu'on le puisse estre.

Sa principale maxime dans cette education estoit de tenir cet enfant au-dessus de son ouvrage ; c'estoit pour cette raison qu'il ne voulut point lui apprendre le latin qu'il n'eust douze ans, afin qu'il le fist avec plus de facilité. Durant cet intervalle il ne le laissoit pas inutile ; car il l'entretenoit de toutes les choses dont il le voioit capable. Il luy faisoit voir en general ce que c'estoit que les langues ; il lui montra comme on les avoit reduites en grammaires sous de certaines regles ; que ces regles avoient encore des exceptions qu'on avoit eu soin de remarquer : et qu'ainsi on avoit trouvé moyen par là de rendre toutes les langues communicables d'un pays à un autre. Cette idee generale luy debrouilloit l'esprit, et luy faisoit voir la raison des regles de la grammaire ; de sorte que, quand il vint à l'apprendre, il savoit pourquoy il le

faisoit, et il s'appliquoit precisement aux choses à quoy il falloit le plus d'application.

Après ces connoissances, mon pere lui en donnoit d'autres ; il luy parloit souvent des effets extraordinaires de la nature, comme de la poudre à canon et d'autres choses qui surprennent quand on les considere. Mon frere prenoit grand plaisir à ces entretiens, mais il vouloit sçavoir la raison de toutes choses ; et comme elles ne sont pas toutes connuës, lors que mon pere ne les luy disoit pas, ou ne luy disoit que celles qu'on alleguoit d'ordinaire, qui ne sont proprement que des defaittes, cela ne le contentoit pas : car il a eu toujours une netteté d'esprit admirable pour discerner le faux ; et on peut dire que tousjours et en toutes choses la verité a esté le seul objet de son esprit, puisque jamais rien n'a sceu et n'a pû le satisfaire que sa connoissance. Ainsy des son enfance, il ne pouvoit se rendre qu'à ce qui luy paroissoit vray evidemment ; de sorte que, quand on ne lui donnoit pas de bonnes raisons, il en cherchoit luy-mesme ; et quand il s'estoit attaché à quelque chose, il ne la quittoit point qu'il n'en eust trouvé quelqu'une qui le pust satisfaire. Une fois entre autres quelqu'un ayant, sans y penser, frappé à table un plat de fayence avec un coûteau, il prit garde que cela rendoit un grand son, mais qu'aussytost qu'on eust mis la main dessus, cela l'arresta. Il voulut en meme temps en sçavoir la cause, et cette experience le portant à en faire beaucoup d'autres sur les sons, il y remarqua tant de choses, qu'il en fit un traité à l'âge de onze ans, qui fut trouvé tout à fait bien raisonné¹.

1. Le jeune Blaise avait dû entendre plus d'une conversation sur la théorie des sons, entre le Pailleur et Etienne Pascal. *Vide infra*, p. 115 et p. 174.

Son genie à la geometrie commença à paroistre lors-

que la Mathématique donnoit des moyens de faire des figures infailliblement justes, il se mit luy mesme à rêver, à ses heures de recreation ; et estant seul dans une salle où il avoit accoutumé de se divertir, il prenoit du charbon, et faisoit des figures sur des careaux, cherchant le moyen par exemple, de faire un cercle parfaitement rond, un triangle dont les costez et les angles fussent choses semblables. Il trouvoit tout cela luy seul ; ensuite il cherchoit les proportions des figures entre elles. Mais comme le soin de mon pere avoit esté si grand de luy cacher toutes ces choses, il n'en savoit pas mesme les noms, il fut contraint luy mesme de s'en faire, il appeloit un cercle un rond, une ligne une barre, et ainsy des autres. Aprez ces noms il se fit des axiomes, et enfin il fit des demonstrations parfaittes ; et comme l'on va de l'un à l'autre dans ces choses, il passa et poussa ses recherches si avant, qu'il en vint jusques à la trente deuxieme proposition du premier livre d'Euclide. Comme il en estoit là dessus, mon pere entra par hasard dans le lieu où il estoit, sans que mon frere l'entendit : il le trouva si fort appliqué, qu'il fut longtemps sans s'appercevoir de sa venüe. On ne peut dire lequel fut le plus surpris ; ou le fils, de voir son pere, à cause de la deffence expresse qu'il luy en avoit faite ; ou le pere, de voir son fils au milieu de toutes ces choses. Mais la surprise du pere fut bien plus grande, lorsque luy ayant demandé ce qu'il faisoit, il luy dit qu'il cherchoit telle chose, qui étoit la trente deuxieme proposition du premier Livre d'Euclide¹. Mon pere luy demanda ce qui l'avoit fait penser à chercher cela. Il luy

1. C'est la proposition qui est si souvent employée comme type du théorème de géométrie : *La somme des angles d'un triangle est égale à deux angles droits.*

dit que c'estoit qu'il avoit trouvé telle autre chose. Et sur cela, luy ayant fait encore la mesme question, il luy dit encore quelques demonstrations qu'il avoit faites ; et enfin, en retrogradant et s'expliquant toujours par les noms de ronds et de barres, il en vint à ses definitions et à ses axiomes¹.

Mon pere fut si espouventé de la grandeur et de la puissance de ce genie, que, sans luy dire mot, il le quitta, et alla chez Monsieur Le Pailleur, qui estoit son ami intime, et qui estoit aussi fort-savant². Lorsqu'il y fut arrivé, il demeura immobile, comme un homme transporté. Monsieur Le Pailleur voiant cela, et voiant mesme qu'il versoit quelques larmes, fut espouventé, et le pria de ne

1. Voir la *Préface* aux traités de 1663, *infra*, t. III, p. 271-273. Le récit de cette anecdote célèbre doit être complété par l'indication suivante que nous fournit Tallemant des Réaux : « Le president Paschal a laissé un filz qui tesmoigna dez son enfance l'inclination qu'il avoit aux Mathematiques. Son pere luy avoit defendu de s'y addonner qu'il n'eust bien appris le latin et le grec. Cet enfant, dès douze ou treize ans, lut Euclide en cachette, et faisoit desjà des propositions ; le pere en trouva quelques-unes ; il le fait venir et luy dit : « Qu'est-ce que cela ? » Ce garçon, tout tremblant, luy dit : « Je ne m'y suis amusé qu'aux jours de congé. — Et entens-tu bien cette proposition ? — Ouy, mon pere. — Et où as-tu appris cela ? — Dans *Euclide*, dont j'ay lu les six premiers livres » (on ne lit d'ordinaire que cela d'abord). « — Et quand les as-tu lûs ? — Le premier en une après disnée, et les autres en moins de temps à proportion. » Notez qu'on y est six mois avant de les bien entendre » (*Historiettes*, 188-189 : *Le president Paschal et son filz*). Il convient, semble-t-il, d'accepter le récit de Tallemant, qui est fait en vue de rendre hommage à la vocation mathématique de Pascal et qui date de 1657. D'ailleurs, ce n'est rien enlever à la gloire de Pascal, tout au contraire, que de rendre vraisemblable cet « exploit » de son enfance, que sa famille avait tout naturellement embelli et transformé en légende, au point de le rendre suspect : le génie de Pascal apparaît plus nettement, et l'admiration n'est gênée par aucune réserve.

2. Sur M. le Pailleur, voir l'*Appendice*, *infra*, p. 115.

luy pas celer plus longtems la cause de son desplaisir. Mon pere luy dit : « Je ne pleure pas d'affliction, mais de joye. Vous sçavez le soin que j'ay pris pour oster à mon fils la connoissance de la Geometrie, de peur de le destourner de ses autres estudes : cependant voyez ce qu'il a fait. » Sur cela il luy montra tout ce qu'il avoit trouvé, par où l'on pouvoit dire en quelque façon qu'il avoit inventé la mathematique. M. Le Pailleur ne fut pas moins surpris que mon pere l'avoit esté ; et il luy dit qu'il ne trouvoit pas juste de captiver plus longtems cet esprit, et de luy cacher encore cette connoissance ; qu'il falloit luy laisser voir les livres, sans le retenir davantage.

Mon pere, ayant trouvé cela à propos, lui donna les *Elements* d'Euclide pour les lire à ses heures de recreation. Il les vit et les entendit tout seul, sans avoir jamais eu besoin d'explication ; et pendant qu'il les voioit, il composoit et alloit si avant, qu'il se trouvoit regulierement aux conferences qui se faisoient toutes les semaines, où tous les habiles gens de Paris s'assembloient pour porter leurs ouvrages, ou pour examiner ceux des autres. Mon frere y tenoit fort bien son rang, tant pour l'examen que pour la production ; car il était un de ceux qui y portoient le plus souvent des choses nouvelles. On voioit aussi fort souvent dans ces assemblées là des propositions qui estoient envoyées d'Italie, d'Allemagne ou d'autres païs estrangers, et l'on prenoit son advis sur tout avec autant de soin que de pas un des autres ; car il avoit des lumieres si vives, qu'il est arrivé quelquesfois qu'il a decouvert des fautes dont les autres ne s'estoient point apperçus. Cependant il n'emploioit à cette estude que ses heures de recreation ; car il apprenait le latin sur des regles que mon pere lui avoit faites exprez. Mais comme il trouvoit dans cette science la verité qu'il avoit tousjours

si ardemment recherchée, il en estoit si satisfait, qu'il y mettoit son esprit tout entier ; de sorte que, pour peu qu'il s'y occupast il y avançoit tellement, qu'à l'âge de seize ans il fit un *Traitté des Coniques* qui passa pour un si grand effort d'esprit, qu'on disoit que depuis Archimedes on n'avoit rien veu de cette force. Tous les habiles gens estoient d'avis qu'on l'imprimast des lors, parce qu'ils disoient qu'encore que ce fût un ouvrage qui seroit toujours admirable, neantmoins, si l'on l'imprimoit dans le temps que celui qui l'avoit inventé n'avoit encore que seize ans, cette circonstance ajoûteroit beaucoup à sa beauté : mais comme mon frere n'a jamais eu de passion pour la reputation, il ne fit pas de cas de cela ; et ainsy cet ouvrage n'a jamais esté imprimé¹.

Durant tout ce temps-là, il continuoit toujours d'apprendre le Latin et le Grec ; et outre cela, pendant et apres le repas, mon pere l'entretenoit tantost de la Logique, tantost de la Phisique et des autres parties de la philosophie ; et c'est tout ce qu'il en a appris, n'ayant jamais esté au college, ni eu d'autres maistres pour cela non plus que pour le reste. Mon pere prenoit un plaisir tel qu'on en peut croire de ce grand progres que mon frere faisoit dans toutes les sciences, mais il ne s'apperçut pas que les grandes et continuelles applications d'esprit dans un âge si tendre pouvoient beaucoup interesser sa santé ; et en effet, elle commença d'estre alterée des qu'il eut atteint l'âge de dix huit ans. Mais comme les incommoditez qu'il ressentoit alors n'estoient pas encore dans une grande force, elles ne l'empeschoient pas de continuer tousjours dans ses occupations ordinaires ; de sorte que ce fut en ce temps là et à l'âge de dix-neuf ans qu'il

1. *Vide infra*, p. 252-260.

inventa cette machine d'arithmetique par laquelle non seulement on fait toutes sortes d'operations sans plume et sans jettons, mais on les fait mesme sans sçavoir aucune regle d'Arithmetique, et avec une seureté infailible¹.

Cet ouvrage a esté considéré comme une chose nouvelle [dans] la nature, d'avoir reduit en machine une science qui reside toute entiere dans l'esprit et d'avoir trouvé les moyens d'en faire toutes les operations avec une entiere certitude, sans avoir besoin de raisonnement. Ce travail le fatigua beaucoup, non pas pour la pensée ny pour le mouvement, qu'il trouva sans peine, mais pour faire comprendre aux ouvriers toutes ces choses. De sorte qu'il fut deux ans à la mettre dans la perfection où elle est à present.

Mais cette fatigue et la delicatesse où se trouvoit sa santé depuis quelques années, le jetterent dans des incommodités qui ne l'ont² [plus quitté]; de sorte qu'il nous a dit quelques fois que depuis l'âge de dix huit ans il n'avoit pas passé un jour sans douleur. Ses incommoditez neantmoins, n'estant pas tousjours dans une egale violence, des qu'il avoit un peu de repos et de relasche, son esprit se portoit incontinent à chercher quelque chose de nouveau.

Ce fut dans ce temps là, à l'âge de vingt trois ans qu'ayant vu l'experience de Toricelli, il inventa ensuite et executa l'autre qu'on nomme l'experience du vuide qui prouve si clairement que tous les effets qu'on avoit attribuez jusques là à [l'horreur du] vuide sont causez par la pesanteur de l'air. Cette occupation fut la derniere où il appliqua son esprit pour les sciences humaines ; et quoy qu'il ait

1. *Vide infra*, p. 293 sqq.

2. Manuscrit de la Mazarine : *pâ quitter*.

inventé la Roulette aprez, cela ne contredit pas à ce que je dis ; car il la trouva sans y penser, et d'une maniere qui fit bien voir qu'il n'y avoit pas d'application, comme je le diray dans son lieu¹.

Immediatement aprez et lorsqu'il n'avoit pas encore vingt quatre ans, la Providence de Dieu ayant fait naistre une occasion qui l'obligea de lire des escrits de pieté², Dieu l'esclaira de telle sorte par cette sainte lecture, qu'il comprit parfaitement que la Religion chrestienne nous oblige à ne vivre que pour Dieu, et à n'avoir point d'autre objet que luy, et cette verité luy parut si evidente, si necessaire et si utile, qu'elle termina toutes ses recherches : de sorte que des ce temps là il renonça à toutes les autres connoissances pour s'appliquer uniquement à l'unique chose que Jesus-Christ appelle necessaire³.

Il avoit jusqu'alors esté preservé, par une protection particuliere de la Providence, de tous les vices de la jeunesse ; et ce qui est encore plus estrange à un esprit de cette trempe et de ce caractere, il ne s'estoit jamais porté au libertinage pour ce qui regarde la Religion, ayant toujours borné sa curiosité aux choses naturelles, et il m'a dit plusieurs fois qu'il joignoit cette obligation à toutes les autres qu'il avoit à mon pere, qui, ayant luy mesme un tres grand respect pour la Religion, le luy avoit inspiré des l'enfance, lui donnant pour maxime que tout ce qui

1. Voir la Préface de Florin Perier aux *Traitéz* de 1663, t. III, p. 278 et le récit de Marguerite Perier, t. I, p. 134.

2. *Vide supra*, p. 17 sqq.

3. Il est inutile de souligner l'inexactitude de ce texte : à prendre à la lettre le récit de Madame Perier, la « conversion » de 1646 au jansénisme aurait suivi les expériences et les recherches sur le vide, et marqué le renoncement définitif de Pascal à la recherche scientifique ; on sait qu'au contraire l'activité scientifique de Pascal n'a jamais été plus grande qu'entre les années 1647 et 1654.

est l'objet de la foy ne le sçauroit estre de la raison¹. Ces maximes, qui lui estoient souvent reïterées par un pere pour qui il avoit une tres grande estime, et en qui il voioit une tres grande science accompagnée d'un raisonnement fort net et fort puissant, faisoient une si grande impression sur son esprit, que, quelques discours qu'il entendit faire aux libertins, il n'en estoit nullement emû ; et quoy qu'il fut fort jeune, il les regardoit comme des gens qui estoient dans ce faux principe, que la raison humaine est au dessus de toutes choses, et qui ne connoissoient pas la nature de la foy. Ainsy cet esprit si grand, si vaste et si rempli de curiosité, qui cherchoit avec tant de soin la cause et la raison de tout, estoit en mesme temps soûmis à toutes les choses de la Religion comme un enfant ; et cette simplicité a regné en lui toute sa vie : de sorte que, depuis mesme qu'il se resolut de ne plus faire d'autre estude que celuy de la religion, il ne s'est jamais appliqué aux questions curieuses de la Theologie, et il a mis toute la force de son esprit à connoistre et à pratiquer la perfection de la morale Chrestienne, à laquelle il a consacré tous les talents que Dieu luy avoit donnés, n'ayant fait autre chose dans tout le reste de sa vie que mediter la loy de Dieu jour et nuit.

Mais quoy qu'il n'eust pas fait une estude particuliere de la Scolastique, il n'ignoroit pourtant pas les Decisions de l'Eglise contre les heresies qui ont esté inventées par la subtilité et l'egarement de l'esprit humain ; et c'est contre ces sortes de recherches qu'il estoit le plus animé ; et Dieu luy donna des ce temps là une occasion de faire paroître le zele qu'il avoit pour la Religion.

1. La phrase, dans la rédaction imprimée, contient en outre ces mots : *et beaucoup moins y estre soumis.*

Il estoit pour alors à Roüen, ou mon pere estoit employé pour le service du Roy, et il y avoit aussy en ce mesme temps un homme¹ qui enseignoit une nouvelle Philosophie qui attiroit tous les curieux. Mon frere ayant esté pressé par deux jeunes hommes de ses amis, il fut avec eux ; mais ils furent bien surpris, dans l'entretien qu'ils eurent avec cet homme, qu'en leur debitant les principes de sa Philosophie, il en tiroit des consequences sur des points de foy, contraires aux decisions de l'Église. Il prouvoit par des raisonnemens que le corps de Jesus Christ n'estoit pas formé du sang de la sainte Vierge, mais d'une autre matiere creée expez, et plusieurs autres choses semblables. Ils voulurent le contredire, mais il demeura ferme dans ses sentiments. De sorte qu'ayant consideré entre eux le danger qu'il y avoit de laisser la liberté d'instruire la jeunesse à un homme qui estoit dans des sentiments erronez, ils resolurent de l'avertir premierement, et puis de le denoncer s'il resistoit à leurs avis. La chose arriva ainsy car il mesprisa cet avis : de sorte qu'ils crurent qu'il estoit de leur devoir de le denoncer à Monseigneur de Belley², qui faisoit pour lors les fonctions Episcopales dans le Diocese de Roüen, par commission de Monsieur l'Archevesque. M^{gr} de Belley envoya querir cet homme, et, l'ayant interrogé, il en fut trompé par une confession de foy equivoque qu'il luy escrivit et signa de sa main, faisant d'ailleurs peu de cas d'un avis de cette importance qui luy estoit donné par trois jeunes hommes.

Cependant, aussi tost qu'ils virent cette confession de

1. Jacques Forton, dit frère Saint-Ange. *Vide infra*, p. 350 sqq.!

2. Nous rectifions l'orthographe donnée par Mme Perier ; les différens manuscrits portent du *Bellay*.

foy ils en connurent le deffaut ; ce qui les obligea d'aller trouver Monsieur l'Archevesque de Roüen à Gaillion, qui, aiant examiné toutes ces choses, les trouva si importantes, qu'il escrivit une Patente à son conseil, et donna un ordre exprez à Monsieur de Belley de faire retracter cet homme sur tous les points dont il estoit accusé, et de ne rien recevoir de luy que par la communication de ceux qui l'avoient denoncé. La chose fut executée et il comparut dans le conseil de Monsieur l'Archevesque, et renonça à tous ses sentiments : et on put dire que ce fut sincerement ; car il n'a jamais tesmoigné de fiel contre ceux qui luy avoient causé cette affaire : ce qui fait croire qu'il estoit luy mesme trompé par les fausses conclusions qu'il tiroit de ses faux principes. Aussy estoit il bien vray qu'on n'avoit eu en cela aucun dessein de luy nuire, ni d'autres veuës que de le detromper luy mesme et l'empescher de seduire les jeunes gens qui n'eussent pas esté capables de discerner le vray d'avec le faux dans des questions si subtiles. Ainsy cette affaire se termina doucement ; et mon frere continuant de chercher de plus en plus les moyens de plaire à Dieu, cet amour de la perfection s'enflamma de telle sorte des l'âge de vingt quatre ans, qu'il se répandit sur toute la maison ; mon pere mesme, n'ayant pas de honte de se rendre aux enseignements de son fils, embrassa pour lors une maniere de vie plus exacte, et qu'il a toujours perfectionnée par une pratique continuelle des vertus jusqu'à sa mort, qui a esté tout à fait chrestienne ; et ma sœur, qui avoit des talents d'esprit tout extraordinaires et qui estoit des son enfance dans une reputation où peu de filles parviennent dans un âge plus avancé, fut aussi tellement touchée des discours de mon frere qu'elle resolut de renoncer à tous les avantages qu'elle avoit tant aimez jusqu'alors et de se consacrer tout

entiere à Dieu¹. Comme elle avoit beaucoup d'esprit, des que Dieu lui eut tourné le cœur, elle comprenoit comme mon frere toutes les choses qu'il disoit de la sainteté de la Religion chrestienne; et ne pouvant se souffrir dans l'imperfection où elle se croioit dans le monde elle se fit religieuse dans une maison tres austere au Port Royal des Champs, et y est morte à l'âge de trente six ans seulement aprez avoir passé par les emplois les plus difficiles et s'estre consommee ainsi en peu de temps dans un merite que les autres n'acquierent qu'aprez beaucoup d'années.

Mon frere avoit pour lors vingt quatre ans, ses incommoditez avoient tousjours beaucoup augmenté, et elles vinrent jusqu'au point qu'il ne pouvoit plus rien avaler de liquide à moins qu'il ne fut chaud, et encore ne le pouvoit il faire que goutte à goutte : mais comme il avoit outre cela une douleur de teste comme insupportable, une chaleur d'entrailles et beaucoup d'autres maux, les medecins luy ordonnerent de se purger de deux jours l'un durant trois mois, de sorte qu'il fallut prendre toutes les medecines en la maniere qu'il en estoit capable, c'est à dire les faire chauffer et les avaler goutte à goutte. C'estoit un veritable supplice, et ceux qui estoient auprez de luy en avoient horreur, seulement à les voir; mais mon frere ne s'en plaignoit jamais, il regardoit tout cela comme un gain pour luy. Car comme il ne connoissoit plus d'autre science que celle de la vertu et qu'il sçavoit qu'elle se perfectionnoit dans les infirmités, il faisoit avec joie de toutes ses peines le sacrifice de sa penitence; y re-

1. C'est à partir de cet endroit qu'il y a une différence complète et à peu près continue entre le manuscrit que nous publions (nous le désignerons par l'initiale F) et le texte qui a été imprimé.

marquant en toutes choses les avantages du Christianisme, il disoit souvent qu'autres fois ses incommoditez le des-tournoient de ses estudes, et qu'il en avoit de la peine : mais qu'un chrestien trouvoit son compte à tout, et aux souffrances encore plus particulièrement ; parce qu'on¹ y connoissoit Jesus Christ crucifié qui doit estre toute la science du chrestien et l'unique gloire de sa vie.

La continuation de ces remedes, avec d'autres qu'on luy fit pratiquer, luy apporta quelque soulagement, mais non pas une santé parfaite ; de sorte que les medecins crurent que pour se restablir entierement il falloit qu'il dut renoncer à toute occupation d'esprit qui eust quelque suite, et qu'il cherchast autant qu'il pourroit les occasions de se divertir à quelque chose qui l'appliquast et qui luy fust agreable ; c'est à dire en un mot aux conversations ordinaires du monde ; car il n'y avoit point d'autres divertissemens convenables à mon frere, mais quel moyen à un homme touché comme luy de pouvoir s'y resoudre ! en effet il y eut beaucoup de peine d'abord ; mais on le pressa tant de toutes parts qu'il se laissa enfin aller à la raison specieuse de remettre sa santé ; on luy persuada que c'est un depost dont Dieu veut que nous ayons soin.

Ce fut le temps de sa vie le plus mal employé ; car, quoy que par la misericorde de Dieu il s'y soit preservé des vices, enfin, c'estoit tousjours l'air du monde, qui est bien different de celuy de l'Évangile. Dieu qui demandoit de luy une plus grande perfection ne voulut pas l'y laisser plus long temps, et se servit pour cela de ma sœur pour le retirer, comme il s'estoit servi autres fois de mon frere pour retirer ma sœur des engagements où elle estoit dans le monde.

1. n'y dans le manuscrit F.

Depuis qu'elle estoit entrée en Religion, elle avoit tous les jours augmenté en ferveur, et tous ses sentiments ne respiroient qu'une sainteté sans reserve ; c'est pour quoy elle ne pouvoit souffrir que celui à qui elle estoit redevable aprez Dieu des graces dont elle jouissoit, ne fust dans la possession de ces mesmes graces ; et comme mon frere la voioit souvent, elle luy en parloit souvent aussy, et enfin elle le fit avec tant de force qu'elle luy persuada ce qu'il luy avoit persuadé le premier, de quitter le monde et toutes les conversations du monde, dont les plus innocentes ne sont que des inutilitez continuelles, tout à fait indignes de la sainteté du christianisme à laquelle nous sommes tous appelez et dont Jesus Christ nous a donné l'exemple.

La raison de sa santé, qui l'avoit touché auparavant, luy parut si pitoyable qu'il en eust honte luy mesme. La lumiere de la vraye sagesse luy fit voir à descouvert que le Salut devoit estre preferable à toutes choses, et que c'estoit raisonner faux que de s'arrester à un bien passager de nostre corps quand il s'agissoit du bien eternal de nostre ame.

Il avoit trente ans¹ quand il resolut de quitter ces nouveaux engagements qu'il avoit dans le monde ; il commença à changer de quartier, et pour rompre davantage toutes ses habitudes, il alla à la campagne, d'où, estant de retour après une retraite considerable, il tesmoigna si

1. Le texte de 1684 porte : « Il avoit alors environ trente ans, et il estoit toujours infirme et c'est depuis ce temps-là qu'il a embrassé la manière de vivre où il a esté jusques à la mort. » Pascal avait, en réalité, plus de trente et un ans. — Voir également à ce propos la Préface que Perier écrivit pour les *Traitéz sur le Vide*, sitôt après la mort de Pascal, *infra*, t. III, p. 155, n. 1, et p. 278.

bien qu'il vouloit quitter le monde que le monde enfin le quitta.

Enfin il agissoit tousjours par principes, en toutes choses ; son esprit et son cœur, faits comme ils estoient, ne pouvoient pas avoir d'autre conduite. Ainsi ceux qu'il se proposa dans sa retraite furent ces maximes si solides de la vraye pieté, l'une de renoncer à tous les plaisirs, et l'autre de renoncer aussy à toutes sortes de superfluitez.

Il commença d'abord, pour entrer dans la pratique de la premiere maxime à se passer des lors, comme il a tousjours fait¹ depuis, du service des domestiques autant qu'il le pouvoit. Il faisoit son lit luy mesme, il alloit prendre son diner dans la cuisine, il rapportoit sa vaisselle, et enfin ne se seroit de son monde² que pour les choses qu'il ne pouvoit absolument faire luy mesme.

Il n'estoit pas possible qu'il n'usast de ses sens ; mais, quand il estoit obligé par necessité de leur donner quelque plaisir, il avoit une adresse merveilleuse pour en detourner l'esprit afin qu'il n'y prist point de part. Nous ne luy avons jamais ouy loüer en mangeant les viandes qu'on luy seroit ; et quand on avoit eu soin quelques fois de luy servir quelque chose de³ plus delicat, si on luy demandoit s'il l'avoit trouvé bon, il disoit simplement : « Il falloit m'en avertir auparavant, car à present je ne m'en souviens plus, et je vous avouë que je n'y ay pas pris garde. » Et lorsque quelqu'un, selon l'usage si ordinaire du monde, admiroit la bonté de quelque viande, il ne le

1. *du depuis* dans le manuscrit F.

2. Texte imprimé : *que pour faire la cuisine, pour aller en ville et pour les autres choses...*

3. Texte de 1684 : « *nouveau selon les saisons* ».

pouvoit souffrir ; et appelloit cela estre sensuel, encore que
que les choses les plus communes : parce
, c'estoit une marque qu'on mangeoit pour
goust, ce qui estoit tousjours un mal ; ou
que l'on parloit un langage uniforme à ce-
es sensuels, et qui n'estoit pas convenable à
ni ne doit jamais rien dire qui n'eust mesme
eté. Il n'avoit point voulu permettre qu'on
face ni aucun ragoust, qu'on luy donnat
du verjus, ni rien de ce qui excitast l'appe-
mast naturellement toutes ces choses. Il avoit
commencement de sa retraite la quantité de
il falloit pour le besoin de son estomach ;
emps là, quelque appetit qu'il eust, il ne
cette mesure ; et quelque degoust qu'il eust,
mangeast ce qu'il avoit réglé. Lorsqu'on
la raison pour quoy il faisoit cela, il disoit
besoin de l'estomach qu'il falloit satisfaire
le l'appetit.

ertification de ses sens n'alloit pas seulement
r ainsy de tout ce qui pouvoit leur estre
pour la nourriture, soit pour les remedes.
ans de suite des consommez sans en tes-
oindre degoust. C'estoit assez qu'on luy eust

chose, il la prenoit sans peine, et lors

la suite l'application qu'il avoit à renoncer à toutes sortes de plaisir où l'amour propre peut avoir part.

Il n'a pas eu moins de soin de pratiquer l'autre maxime qu'il s'estoit proposée, de renoncer à toutes sortes de superfluité, qui est une suite de la première. Il s'estoit réduit peu à peu à n'avoir plus de tapisseries dans sa chambre, parce qu'il ne croyoit pas cela nécessaire; et d'ailleurs, n'y estant pas obligé par aucune bien seance, parce qu'il ne venoit plus le voir que des gens à qui il recommandoit¹ [*sans cesse*] le retranchement, et qui par conséquent n'estoient pas surpris de voir qu'il vivoit de la mesme manière qu'il conseilloit aux autres de vivre². Nous avons déjà remarqué qu'il s'estoit exempté de la superfluité des visites, et il ne voulut mesme voir personne du tout.

Mais comme on cherche tousjours un tresor par tout où il est, et que Dieu ne permet pas qu'une lumière qui est allumée pour éclairer soit³ [*cachée*] sous le boisseau, un

1. Mot illisible dans le manuscrit; nous avons comblé la lacune en nous référant au texte de 1684.

2. Dans le texte de 1684, ces mots sont suivis de ce paragraphe, dont notre manuscrit ne contient pas l'équivalent: « Voilà comme il a passé cinq ans de sa vie, depuis trente ans jusques à trente cinq, travaillant sans cesse pour Dieu ou pour le prochain, ou pour luy mesme, en taschant de se perfectionner de plus en plus; et on pourroit dire en quelque façon que c'est tout le temps qu'il a vecu; car les quatre années que Dieu luy a données aprez n'ont esté qu'une continuelle langueur. Ce n'estoit pas proprement une maladie qui fut venue nouvellement, mais un redoublement de ses grandes indispositions où il avoit esté sujet des sa jeunesse. Mais il en fut alors attaqué avec tant de violence, qu'enfin il y succomba; et durant tout ce temps là il n'a pu du tout travailler un instant à ce grand ouvrage qu'il avoit entrepris pour la religion, ni assister les personnes qui s'adressoient à luy pour avoir des avis, ni de bouche ni par escrit: car ses maux estoient si grands, qu'il ne pouvoit les satisfaire, quoy qu'il en eust un grand desir. *Le renouvellement de ses maux, etc.* » Voir ci-dessous, p. 81.

3. F.: *cherchée*.

certain nombre de gens [*de grande condition*]¹ et de personnes d'esprit qu'il avoit connuës auparavant le venoient chercher dans sa retraite, et demander ses avis ; d'autres, qui avoient des doutes sur des matieres de foy, et qui sçavoient qu'il avoit de grandes lumieres là dessus recouroient aussy à luy ; et les uns et les autres, dont plusieurs sont vivants, en revenoient tousjours fort contents, et tesmoignent encore aujourd'huy dans toutes les occasions que c'est à ses esclaircissements et à ses conseils qu'ils sont redevables du bien qu'ils connoissent et qu'ils font.

Quoy qu'il ne fust engagé dans les conversations que par des raisons toutes de charité, et qu'il veillast beaucoup sur luy mesme pour ne rien perdre de ce qu'il taschoit d'acquérir dans sa retraite, il ne laissa pourtant pas d'en avoir de la peine, et d'apprehender que l'amour propre ne luy fist prendre quelque plaisir à ces conversations, et sa regle estoit de n'en prendre aucune où ce principe eust la moindre part. D'un autre costé il ne croioit pas pouvoir refuser à ces personnes le secours dont elles avoient besoin. Voilà donc comme un combat. Mais l'esprit de la mortification, qui est l'esprit mesme de la charité qui accommode toutes choses, vint au secours, et luy inspira d'avoir une ceinture de fer pleine de pointes et de la mettre à nud sur sa chair toutes les fois qu'on le viendroit avertir que des messieurs le demanderoient². Il le

1. Ces derniers mots manquent dans le manuscrit : il semble qu'il doit y être suppléé à l'aide du passage correspondant du texte de 1684 : « Cependant l'esloignement du monde, qu'il pratiquoit avec tant de soin, n'empeschoit pas qu'il ne vist souvent des gens de grand esprit et de grande condition, qui ayant des pensées de retraite demandoient ses avis et les suyvoient exactement ; et d'autres qui estoient travaillees de doutes sur les matieres de la foy, etc. »

2. Pratique conforme, semble-t-il, à l'usage de Port-Royal. Le

fit, et lors qu'il s'élevoit en luy quelque esprit de vanité, ou qu'il se sentoit touché du plaisir de la conversation, il se donnoit des coups de coude pour redoubler la violence des piqueures, et se faire ensuite ressouvenir de son devoir. Cette pratique luy parut si utile qu'il en usoit aussi pour se precautionner contre l'inapplication où il se vit réduit dans les dernières années de sa vie. Comme il ne pouvoit dans cet estat ny lire ny escrire, il estoit contraint de demeurer à rien faire et de s'aller promener, sans pouvoir penser à rien qui eust de la suite. Il apprehendoit avec raison que ce manquement d'occupation, qui est la racine de tout mal ne le destournast de ses veües; et pour se tenir tousjours averty, il s'estoit comme incorporé cet ennemy volontaire qui, en piquant son corps, excitoit sans cesse son esprit à se tenir dans la ferveur, et luy donnoit ainsi le moyen d'une victoire assurée, mais tout cela estoit si secret que nous n'en sçavions rien du tout, et nous ne l'avons appris qu'aprez sa mort d'une personne de tres grande vertu qu'il aimoit et à qui il avoit esté obligé de le dire par des raisons qui la regardoient elle mesme.

Tout le temps que la charité ne luy emportoit pas en la maniere que nous venons de dire estoit employé à la priere et à la lecture de l'Escriture sainte. C'estoit comme le centre de son cœur, et où il trouvoit sa joye, et tout le repos de sa retraite. Il est vray qu'il avoit un don tout particulier pour gouster l'avantage de ces deux occupations si pretieuses et si saintes. On pouvoit mesme dire qu'elles n'estoient point differentes en luy; car il meditoit l'Escriture en priant. Il disoit souvent que l'Escri-

Nécrologe de 1723 montre les solitaires *des Champs* « souvent vêtus d'un cilice ou ceints de chaînes de fer » (p. xxxiii). *Vide supra*, p. 26.

ture sainte n'estoit pas une science¹ [*de l'*] esprit, mais du cœur, et qu'elle n'estoit intelligible que pour ceux qui ont le cœur droit, et que tous les autres n'y trouvoient que de l'obscurité, que le voile qui est sur l'Escriture pour les Juifs y est aussi pour les mauvais chrestiens; et que la charité estoit non seulement l'objet de l'Escriture, mais qu'elle en estoit aussi la porte. Il alloit plus loin, et disoit encore que l'on estoit bien disposé à entendre les Saintes Escritures quand on se haït soy mesme, et qu'on aimoit la vie mortifiée de Jesus Christ. C'estoit dans ces dispositions qu'il lisoit l'Escriture Sainte, et il s'y estoit si fort appliqué qu'il la sçavoit quasy toute par cœur, en sorte qu'on ne pouvoit la luy citer à faux, et il disoit positivement « cela n'est pas de l'Escriture » [*ou: « cela en est »*]² et marquoit precisement l'endroit, et generalement tout ce qui pouvoit servir à luy donner une intelligence parfaite de toutes les veritez tant de la foy que de la morale³.

Il avoit un tour d'esprit si admirable qu'il embellissoit tout ce qu'il disoit, et quoy qu'il apprist plusieurs choses dans les livres, quand il les avoit digerées à sa maniere, elles paroissoient tout autres, parce qu'il sçavoit tousjours s'enoncer de la maniere qu'il falloit qu'elles le fussent pour entrer dans l'esprit de l'homme.

1. F.: *d'esprit*.

2. Les mots entre crochets manquent dans F; ils sont nécessaires pour la continuité du sens.

3. Le texte de 1684 est plus explicite: « Il lisoit aussy tous les commentaires avec grand soin; car ce respect pour la religion dans lequel il avoit esté eslevé des sa jeunesse estoit alors changé en un amour ardent et sensible pour toutes les veritez de la foy; soit pour celles qui regardent la soumission de l'esprit, soit pour celles qui regardent la pratique dans le morale, à quoy toute la religion se termine; et cet amour le portoit à travailler sans cesse à destruire tout ce qui pouvoit s'opposer à ces veritez. »

Il avoit naturellement le tour de l'esprit extraordinaire; mais il s'estoit fait des regles d'eloquence toutes particulieres, qui augmentoient encore son talent. Ce n'estoit point ce qu'on appelle de belles pensées qui n'ont qu'un faux brillant, et qui ne signifient rien; jamais de grands mots; et peu d'expressions metaphoriques, rien d'obscur ny de rude, ny de dominant, ny d'obmis, ni de superflu. Mais il concevoit l'eloquence comme un moyen de dire les choses d'une maniere que tous ceux à qui l'on parle les puissent entendre sans peine et avec plaisir, et il concevoit que cet art consistoit dans de certaines dispositions qui doivent se trouver entre l'esprit et le cœur de ceux à qui l'on parle d'un costé, et les pensées et les expressions dont on se sert; mais que les proportions ne s'ajustent proprement ensemble que par le tour qu'on y donne. C'est pour quoy il avoit fort estudié le cœur de l'homme et son esprit; il en sçavoit tous les ressorts parfaitement bien. Quand il pensoit quelque chose, il se mettoit en la place de ceux qui doivent l'entendre; et examinant si toutes les proportions s'y trouvoient, il voioit ensuite quel tour il leur falloit donner, et il n'estoit pas content qu'il ne vist clairement que l'un estoit tellement fait pour l'autre, c'est à dire ce qu'il avoit pensé pour l'esprit de celuy qu'il devoit voir, que, quand cela viendroit à se joindre par l'application qu'on y auroit, il fust impossible à l'esprit de l'homme de ne s'y pas rendre avec plaisir. Ce qui estoit petit, il ne le faisoit pas grand; et ce qui estoit grand il ne le faisoit point petit. Ce n'estoit point assez pour luy qu'une chose parust belle; il falloit qu'elle fust propre au sujet, qu'elle n'eust rien de superflu, mais rien aussy qui luy manquast. Enfin il estoit tellement maistre de son style qu'il disoit tout ce qu'il vouloit, et son discours avoit tousjours l'effet qu'il s'estoit proposé. Et cette maniere

d'écrire naïve, juste, agreable, forte et naturelle en mesme temps luy estoit si propre et si particuliere qu'aussy tost qu'on vist paroistre les *Lettres au Provincial*, on jugea bien qu'elles estoient de luy, quelque soin qu'il eust pris de le cacher mesme à ses proches.

Ce fut en ce temps là qu'il plut à Dieu de guerir ma fille d'une fistule lacrymale, dont elle estoit affligée il y avoit trois ans et demy. Cette fistule estoit d'une si mauvaise qualité, que les plus habiles chirurgiens de Paris la jugerent incurable. Et enfin Dieu s'estoit reservé de la guerir par l'attouchement d'une Sainte Epine qui est à Port-Royal; et ce miracle fut attesté par plusieurs chirurgiens et medecins, autorisé par le jugement solemnel de l'Église.

Ma fille estoit filleule de mon frere; mais il fut plus sensiblement touché de ce miracle par la raison que Dieu y estoit glorifié, et qu'il arrivoit dans un temps où la foy dans la plus part du monde estoit mediocre. La joye qu'il en eut fut si grande qu'il en estoit tout penetré¹; et comme son esprit ne s'occupoit jamais de rien sans beaucoup de reflexions, il luy vint à l'occasion de ce miracle particulier plusieurs pensées tres importantes sur les miracles en gene-

1. Le texte de 1684 porte, au lieu du développement sur les *Pensées*, ces simples lignes: « de sorte qu'en ayant l'esprit tout occupé, Dieu lui inspira une infinité de pensées admirables sur les miracles, qui, lui donnant de nouvelles lumieres sur la religion, lui redoubla l'amour et le respect qu'il avoit toujours eus pour elle.

« Et ce fut l'occasion qui fit naistre un extreme desir qu'il avoit de travailler à refuter les principaux et les plus forts raisonnemens des athées. Il les avoit estudiez avec grand soin, et il avoit employé tout son esprit à chercher les moyens de les convaincre. C'est à quoy il s'estoit mis tout entier, et la derniere année de son travail a esté toute employée à recueillir diverses pensées sur ce sujet; mais Dieu, qui lui avoit inspiré ce dessein et toutes ces pensées, n'a pas permis qu'il l'ait conduit à sa perfection, pour des raisons qui nous sont inconnues. »

ral, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. S'il y a des miracles, il y a donc quelque chose au dessus de ce que nous appellons la nature; la consequence est de bon sens, il n'y a qu'à s'assurer de la certitude et la verité des miracles. Or, il y a des regles pour cela, qui sont encore dans le bon sens, et ces regles se trouvent justes pour les miracles qui sont dans l'Ancien Testament. Ces miracles sont donc vrays. Il y a donc quelque chose au-dessus de la nature.

Mais ces miracles ont encore des marques que leur principe est Dieu; et ceux du Nouveau Testament en particulier, que celui qui les operoit estoit le Messie que les hommes devoient attendre. Donc, comme les miracles tant de l'Ancien que du Nouveau Testament prouvent qu'il y a un Dieu, ceux du Nouveau en particulier prouvent que Jesus Christ estoit le veritable Messie.

Il demesloit tout cela avec une lumiere admirable, et quand nous l'entendions parler, et qu'il developpoit toutes les circonstances de l'Ancien et du Nouveau Testament où estoient rapportez ces miracles, ils nous paroissoient clairs. On ne pouvait nier la verité de ces miracles, ny les consequences qu'il en tiroit pour la preuve de Dieu et du Messie, sans choquer les principes les plus communs, sur lesquels on assure toutes les choses qui passent pour indubitables. On a recueilly quelque chose de ses pensées là dessus, mais c'est peu, et je croirois estre obligée de m'estendre davantage pour y donner plus de jour, selon tout ce que nous luy en avons ouy dire, si un de ses amis ne nous en avoit donné une dissertation, sur les œuvres de Moyse, où tout cela est admirablement bien demeslé et d'une maniere qui ne seroit pas indigne de mon frere¹.

1. *Discours sur les preuves des livres de Moïse*, par M. de la Chaise,

Je vous renvoye donc à cet ouvrage, et j'ajoute seulement ce qu'il est important de rapporter icy que toutes les differentes reflections que mon frere fit sur les miracles lui donnerent beacoup de nouvelles lumieres sur la religion. Comme toutes les veritez sont tirées les unes des autres, c'estoit assez qu'il fust appliquée à une, les autres luy venaient comme à la foule, et se demesloient à son esprit d'une maniere qui l'enlevoit luy mesme, à ce qu'il nous a dit souvent. Et ce fut à cette occasion qu'il se sentit tellement animé contre les athées, que, voyant dans les lumieres que Dieu lui avoit données de quoy les convaincre et les confondre sans ressource, il s'appliqua à cet ouvrage, dont les parties qu'on a ramassées nous font avoir tant de regrets qu'il n'ait pas pu les rassembler luy mesme, et, avec tout ce qu'il y auroit pu ajouter encore, en faire un composé d'une beauté achevée. Il en estoit assurément tres capable; mais Dieu, qui lui avoit donné tout l'esprit necessaire pour un si grand dessein ne luy donna pas assez de santé pour le mettre ainsy dans sa perfection.

Il pretendoit faire voir que la Religion chrestienne avoit autant de marques de certitude que les choses qui sont reçues dans le monde pour les plus indubitables. Il ne se servoit point pour cela de preuves metaphisiques : ce n'est pas qu'il crut qu'elles fussent mesprisables quand elles estoient bien mises dans leur jour; mais il disoit qu'elles estoient trop esloignées du raisonnement ordinaire des hommes; que tout le monde n'en estoit pas capable, et qu'à ceux qui l'estoient elles ne servoient qu'un moment, car une heure après ils ne sçavoient qu'en dire et ils crai-

gnoient d'estre trompez. Il disoit aussi que ces sortes de preuves ne nous peuvent conduire qu'à une connaissance speculative de Dieu; et que connoistre Dieu de cette sorte, estoit ne le connoistre pas. Il ne devoit pas non plus se servir des raisonnemens ordinaires que l'on prend des ouvrages de la nature; il les respectoit pourtant, parce qu'ils estoient consacrez par l'Escriture sainte et conformes à la raison, mais il croyoit qu'ils n'estoient pas assez proportionnez à l'esprit et à la disposition du cœur de ceux qu'il avoit dessein de convaincre. Il avoit remarqué par experience que bien loin qu'on les emportast par ce moyen rien n'estoit plus capable au contraire de les rebuter et de leur oster l'esperance de trouver la verité, que de pretendre les convaincre ainsi seulement par ces sortes de raisonnemens contre lesquels ils se sont si souvent¹ [roidis] que l'endurcissement de leur cœur les a rendus sourds à cette voix de la nature; et qu'enfin ils estoient dans un aveuglement dont ils ne pouvoient sortir que par Jesus-Christ, hors duquel toute communication avec Dieu nous est ostée, parce qu'il est escrit : que personne ne connoist le Pere que le Fils et celui à qui il plaist au Fils de le reveler.

La Divinité des chrétiens ne consiste pas seulement en un Dieu simplement auteur des veritez geometriques et de l'ordre des elements; c'est la part des payens. Elle ne consiste pas en un Dieu qui exerce sa providence sur la vie et sur les biens des hommes, pour donner une heureuse suite d'années; c'est la part des Juifs. Mais le Dieu d'Abraham et de Iacob, le Dieu des chrestiens est un

1. *Reduits* dans F., par une erreur évidente, que Besoigne avait corrigée.

Dieu d'amour et de consolation : c'est un Dieu qui remplit l'ame et le cœur de ceux qui le possèdent. C'est un Dieu qui leur fait sentir interieurement leur misere, et sa misericorde infinie; qui s'unit au fond de leur ame; qui les remplit d'humilité, de foy, de confiance et d'amour; qui les rend incapables d'autre fin que de luy mesme. Le Dieu des chrestiens est un Dieu qui fait sentir à l'ame qu'il est son unique bien; que tout son repos est en luy, qu'elle n'aura de joye qu'à l'aymer; et qui luy fait en mesme temps abhorrer les obstacles qui la retiennent, et l'empeschent de l'aimer de toutes ses forces. L'amour-propre et la concupiscence qui l'arrestent luy sont insupportables, et Dieu lui fait sentir qu'elle a ce fond d'amour propre et que luy seul l'en peut guerir.

Voilà ce que c'est que connoistre Dieu en chrestiens. Mais pour le connoistre en cette maniere, il faut connoistre en mesme temps sa misere et son indignité et le besoin qu'on a d'un Mediateur pour s'approcher de Dieu et pour s'unir à luy. Il ne faut point separer ces connoissances¹, parce qu'estant separées, elles sont non seulement inutiles, mais nuisibles. La connoissance de Dieu sans celle de notre misere fait l'orgueil. Celle de notre misere sans celle de Jesus Christ fait nostre desespoir; mais la connoissance de Jesus Christ nous exempte de l'orgueil et du desespoir; parce que nous y trouvons Dieu, seul consolateur de notre misere, et la voye unique de la reparer.

Nous pouvons connoistre Dieu sans connoistre notre misere, ou notre misere sans connoistre Dieu; ou mesme Dieu et notre misere, sans connoistre le moyen de nous delivrer des misereres qui nous accablent. Mais nous ne

1. F. : *et*, par erreur.

pouvons connoistre Jesus Christ, sans connoistre tout ensemble et Dieu et notre misere ; parce qu'il n'est pas simplement Dieu, mais un Dieu reparateur de nos miseres.

Ainsi tous ceux qui cherchent Dieu sans Jesus Christ, ne trouvent aucune lumiere qui les satisfasse, ou qui leur soit veritablement utile ; car ou ils n'arrivent pas jusqu'à connoistre qu'il y a un Dieu, ou s'ils y arrivent, c'est inutilement pour eux, parce qu'il se forme un moyen de communiquer sans Mediateur avec ce Dieu qu'ils ont connu sans Mediateur ; de sorte qu'ils tombent dans l'atheïsme et le deïsme, qui sont les deux choses que la Religion abhorre presque egalemment.

Il faut donc tendre uniquement à connoistre Jesus Christ, puisque c'est par luy seul que nous pouvons pretendre de connoistre Dieu d'une maniere qui nous soit utile. C'est luy qui est le vray Dieu des hommes, des miserables et des pescheurs. Il est le centre de tout et l'objet de tout ; et qui ne le connoist point ne connoist rien dans l'ordre de la nature du monde, ny dans soy mesme ; car, non seulement nous ne connoissons Dieu que par Jesus Christ, mais nous ne nous connoissons nous mesmes que par Jesus Christ.

Sans Jesus Christ, il faut que l'homme soit dans le vice et dans la misere ; avec Jesus Christ, l'homme est exempt de vice et de misere. En luy est tout notre bonheur, notre vertu, notre vie, notre lumiere, notre esperance ; et hors de luy, il n'y a que vices, que miseres, que desespoir, et nous ne voyons qu'obscurité et confusion dans la nature de Dieu et dans la nostre.

Ces paroles sont de luy mesme mot pour mot, et j'ay cru les devoir rapporter icy parce qu'elles nous font voir admirablement bien quel estoit l'esprit de son ouvrage, et que la maniere dont il vouloit s'y prendre estoit sans

doute la plus capable de faire impression sur le cœur des hommes.

Un des principaux points de l'éloquence qu'il s'estoit fait estoit non seulement de ne rien dire que l'on n'entendist pas, mais aussi de dire des choses où il se trouvast que ceux à qui nous parlions fussent interessez, parce qu'il estoit assuré que pour lors l'amour propre mesme ne manqueroit jamais de nous y faire faire reflection, et de plus la part que nous pouvons prendre aux choses estant de deux sortes (car ou elles nous affligent, ou elles nous consolent) il croyoit qu'il ne falloit jamais affliger qu'on ne consolast ; et que bien menager tout, cela estoit le secret de l'éloquence. Ainsy, dans les preuves qu'il devoit donner de Dieu et de la Religion chrestienne, il ne vouloit rien dire qui ne fust à la portée de tous ceux pour lesquels elles estoient destinées, et où l'homme ne se trouvast interessé de prendre part, ou en sentant en luy mesme toutes les choses qu'on luy faisoit remarquer, soit bonnes ou mauvaises, ou en voiant clairement qu'il ne pouvoit prendre un meilleur parti ny plus raisonnable, que de croire qu'il y a un Dieu dont nous pouvons jouïr, et un Mediateur qui, estant venu pour nous en meriter la grace, commence à nous rendre heureux, des cette vie, par les vertus qu'il nous inspire, beaucoup plus qu'on ne le scauroit estre par tout ce que le monde nous promet, et nous donne assurance que nous le serons parfaitement dans le ciel, si nous le meritons par les voyes qu'il nous a presentées et dont il nous a donné luy mesme l'exemple.

Mais, quoiqu'il fust persuadé que tout ce qu'il avoit ainsy à dire sur la Religion auroit esté tres clair et tres convaincant, il ne croyoit pourtant pas qu'il le dust estre à ceux qui estoient dans l'indifference, et qui, ne trouvant pas en eux mesmes des lumieres qui les persuadassent, negli-

geoient d'en chercher ailleurs, et sur tout dans l'Eglise où elles esclatent avec plus d'abondance. Car il establissait ces deux verites comme certaines : que Dieu a mis des marques sensibles, particulièrement dans l'Eglise, pour se faire connoistre à ceux qui le cherchent sincerement, et qu'il les a couvertes neanmoins de telle sorte, qu'il ne sera aperçu que de ceux qui le cherchent de tout leur cœur.

C'est pourquoy, quand il avoit à conferer avec quelques athées, il ne commençoit jamais par la dispute, ny par establir les principes qu'il avoit à dire : mais il vouloit connoistre auparavant s'ils cherchoient la verité de tout leur cœur ; et il agissoit suivant cela avec eux, ou pour les ayder à trouver la lumiere qu'ils n'avoient pas, s'ils la cherchoient sincerement, ou pour les disposer à la chercher et à en faire leur plus serieuse occupation, avant que de les instruire, s'ils vouloient que son instruction leur fust utile.

Ce furent ses infirmitéz qui l'empescherent de travailler davantage à son dessein. Il avoit environ trente quatre ans quand il commença de s'y appliquer. Il employa un an entier à s'y preparer en la maniere que ses autres occupations luy permettoient, qui estoit de recueillir les différentes pensées qui luy venoient là dessus ; et à la fin de l'année, c'est à dire la trente cinquieme qui estoit la cinquieme de sa retraite, il retomba dans ses incommoditez d'une maniere si accablante qu'il ne pust plus rien faire les quatre années qu'il vecut encore, si l'on peut appeler vivre la langueur si pitoyable dans laquelle il les passa.

On ne peut penser à cet ouvrage sans une affliction tres sensible de voir que la plus belle chose et la plus utile peut estre dans le siecle où nous sommes n'ait pas

esté achevée. Je n'oserois dire que nous n'en estions pas dignes. Quoy qu'il en soit, Dieu a voulu faire voir, par l'eschantillon, pour ainsi dire, de quoy mon frere estoit capable par la grandeur de l'esprit et des talents qu'il luy avoit donnez ; et si cet ouvrage pouvoit estre accompli par un autre, je croirois que Dieu voudroit qu'un si grand bien ne pust estre obtenu que par beaucoup de prieres nouvelles.

Ce renouvellement des maux de mon frere commença par le mal de dents qui luy osta absolument le sommeil. Mais quel moyen à un esprit comme le sien d'estre éveillé et de ne penser à rien ? C'est pour quoy dans les insomnies mesmes, qui sont d'ailleurs si frequentes et si fatigantes, il luy vint une nuit dans l'esprit quelques pensées sur la roulette, la premiere fut suivie d'une seconde, et la seconde d'une troisieme, et enfin d'une multitude de pensées qui se succederent les unes aux autres ; elles luy découvrirent comme malgré luy la demonstration de la roulette dont il fut luy mesme surpris. Mais, comme il y avoit long temps qu'il avoit renoncé à toutes ces choses, il ne pensa pas seulement à rien escrire, neantmoins en ayant parlé à une personne à qui il devoit toute sorte de deference¹, et par respect à son merite, et par reconnoissance de l'affection dont il en estoit honoré. Cette per-

regar-
scrire
e im-

par les
nce. »

Il est incroyable avec quelle précipitation il a mis cela sur le papier. Car il ne faisoit qu'écrire tant que sa main pouvoit aller, et il eut fait en tres peu de jours¹ ; il n'en tiroit point de copie ; mais il donnoit les feuilles à mesure qu'il les faisoit. On imprimoit aussy une autre chose de luy qu'il donnoit de mesme à mesure qu'il la composoit, et ainsi il fournissoit aux imprimeurs deux differentes choses². Ce n'estoit pas trop pour son esprit ; mais son corps ne put resister, car ce fut ce dernier accablement qui acheva de miner entierement sa santé et qui le reduisit dans cet estat si affligeant que nous avons dit de ne pouvoir avaller.

Mais si ses infirmités le rendirent incapable de servir les autres, elles ne furent pas inutiles pour luy mesme ; car il les souffroit avec tant de patience qu'il y a sujet de croire, et de se consoler par cette pensée, que Dieu a voulu par là le rendre tel qu'il vouloit pour paroistre devant luy. En effet il ne pensa plus qu'à cela, et ayant toujours devant les yeux les deux maximes qu'il s'estoit proposées de renoncer à tous les plaisirs et à toutes les superfluités, il les pratiqua encore avec plus de ferveur, comme s'il eust esté pressé par le poids de la charité qui sentoit qu'il s'approchoit du centre où il devoit jouir du repos éternel.

1. « Ce fut seulement alors qu'il l'écrivit, mais avec une précipitation étrange en dix huit jours ; car c'estoit à mesure que les imprimeurs travailloient, fournissant à deux en mesme temps, sur deux differents traitez, sans que jamais il en ait eu d'autre copie que celle qui fut faite pour l'impression ; ce qui ne fut que six mois aprez que la chose fut trouvée. ». (*Texte de 1684.*)

2. Il semble d'après cette rédaction, plus explicite que le texte de 1684, que ce second écrit devait être un des *factums* que Pascal écrivit au cours de l'année 1658, pour les curés de Paris ou de Normandie.

Mais on ne peut mieux connoistre les dispositions particulières dans lesquelles il souffroit toutes ses nouvelles incommoditez des quatre dernières années de sa vie, que par cette priere admirable que nous avons apprise de luy et qu'il fit en ce temps là¹ pour demander à Dieu le bon usage des maladies. Car on ne peut douter qu'il avoit dans le cœur toutes ces choses, puis qu'elles estoient dans son esprit, et qu'il ne les a escrites ainsy que parce qu'il les a pratiquées. Nous pouvons mesme assurer que nous en avons esté tesmoins, et que si personne n'a jamais mieux escrit sur le bon usage des maladies, personne ne l'a jamais mieux pratiqué avec plus d'edification de tous ceux qui le voioient.

Il avoit quelques années auparavant escrit une lettre sur la mort de mon pere² en laquelle on voit qu'il comprenoit qu'un chrestien doit regarder cette vie comme un sacrifice et que les accidents differents qui nous surviennent ne doivent faire impression sur nous qu'à proportion qu'ils interrompent ou accomplissent ce sacrifice. C'est pourquoy l'estat mourant où il fut reduit pendant les dernières années de sa vie estoit un moyen pour l'ac-

1. Ce témoignage formel de Gilberte Pascal est contredit par l'avertissement de l'édition *princeps* des *Pensées* (1670) : « L'on a aussy jugé à propos d'ajouter à la fin de ces pensées une priere que M. Pascal composa estant jeune... » Obligé de choisir entre ces deux versions pour la publication chronologique des écrits de Pascal, il nous a semblé que nous devons préférer la plus directe et la plus explicite, mais sans que la question, en présence de ces deux textes contradictoires, puisse être regardée comme objectivement et définitivement tranchée.

2. *Vide infra*, t. II, p. 537, sqq. — Le résumé ne figure pas dans le manuscrit de 1684, ce qui tendrait à établir que ce dernier manuscrit reproduit une rédaction postérieure à la publication des extraits de la Lettre dans l'édition *princeps* des *Pensées* (titre XXX), tandis que la rédaction conservée par notre manuscrit serait antérieure à 1670. Voir plus haut p. 49, et aussi p. 74, note 1.

complissement de son sacrifice qui se devoit faire par la mort ; il regardoit cet estat de langueur avec joye, et nous voions tous les jours qu'il en benissoit Dieu de toute l'estenduë de sa reconnoissance. Quand il nous parloit de la mort, qu'il croyoit estre plus proche qu'elle ne fut en effet dans la suite, il nous parloit tousjours en mesme temps de Jesus Christ, et il nous disoit que la mort est horrible sans Jesus Christ, mais qu'en Jesus Christ elle est aymable, sainte, et la joye du fidelle, et qu'à la verité si nous estions innocents, l'horreur de la mort seroit raisonnable, parce qu'il est contre l'ordre de la nature que l'innocent soit puni, qu'il seroit juste de la haïr pour lors, quand elle pourroit separer une ame sainte d'un corps saint, mais qu'il estoit juste de l'aimer, parce qu'elle separoit une ame sainte d'un corps impur — qu'il auroit esté juste de [la] haïr si elle rompoit la paix avec l'ame et le corps, mais non pas à cette heure qu'elle en calme la dissention irreconciliable ; qu'elle oste au corps la liberté malheureuse de pescher, qu'elle met l'ame dans la nécessité bien heureuse de ne pouvoir que louer Dieu et estre avec luy dans une union eternelle — qu'il ne falloit pourtant pas condamner l'amour que la nature nous a donné pour la vie puisque nous l'avons receüe de Dieu mesme, qu'il falloit l'employer pour la mesme vie pour laquelle Dieu nous l'avoit donnée qui est une vie innocente et bien heureuse et non pas à un objet contraire — que Jesus Christ avoit aymé sa vie parce qu'elle estoit innocente, qu'il avoit apprehendé la mort, parce qu'elle arrivoit en luy à un corps agreable à Dieu, mais que, n'estant pas de mesme de notre vie, qui est une vie de pesché, nous devons nous porter à haïr une vie qui estoit contraire à celle de Jesus Christ, à aymer et à ne pas craindre une mort qui, en finissant en nous une vie ainsy

de pesché et pleine de misere, nous met dans la liberté d'aller avec Jesus Christ voir Dieu face à face, et l'adorer, benir et aymer eternellement sans reserve.

C'estoit sur ces mesmes principes qu'il avoit tant d'amour pour la penitence ; car il disoit qu'il falloit punir un corps pescheur, et le punir sans reserve par une penitence continuelle, parce que sans cela il estoit rebelle à l'esprit et contredisant tous les sentiments de salut ; mais comme nous n'avons pas ce courage de nous punir nous mesmes, nous devons nous estimer bien obligez à Dieu, quand il luy plaisoit de le faire, c'est pourquoy il le benissoit sans cesse des souffrances qu'il luy avoit envoyées, qu'il regardoit comme un feu qui brûloit petit à petit ses pechez par un sacrifice quotidien et se preparer ainsi en attendant qu'il plust à Dieu de lui envoyer la mort qui consommast le parfait sacrifice.

Il avoit tousjours eu un si grand amour pour la pauvreté qu'elle luy estoit continuellement presente ; de sorte que, des qu'il vouloit entreprendre quelque chose, ou que quelqu'un luy demandoit conseil, la premiere pensée qui luy montoit du cœur à l'esprit, estoit de voir si la pauvreté pouvoit y estre pratiquée ; mais l'amour de cette vertu s'augmenta si fort à la fin de sa vie que je ne pouvois le satisfaire davantage que de l'en entretenir, et d'escouter ce qu'il estoit tousjours prest de nous en dire.

Il n'a jamais refusé l'aumosne à personne, quoy qu'il eust peu de bien, et que la depense qu'il estoit obligé de faire à cause de ses infirmitéz, excedast son revenu. Il ne la fit jamais que de son necessaire. Mais lorsqu'on vouloit le luy représenter, particulierement lorsqu'il faisoit quelque aumosne considerable il en avoit de la peine, et nous disoit : « J'ay remarqué une chose, que quelque pauvre que l'on soit on laisse tousjours quelque chose en mou-

rant. » Il a esté quelques fois si avant qu'il a esté réduit de s'obliger pour vivre, et de prendre de l'argent à rente, pour avoir donné aux pauvres tout ce qu'il avoit, et ne [voulant]¹ pas aprez cela recourir à ses amis, parce qu'il avoit pour maxime de ne se trouver jamais importuné des besoins de personne, mais d'apprehender tousjours d'importuner les autres des siens¹.

Des que l'affaire des carrosses fut estable², il me dit qu'il vouloit demander mille livres par avance pour sa part pour envoyer aux pauvres de Blois, et des environs qui estoient pour lors dans une tres grande necessité; et comme je lui disois que l'affaire n'estoit pas encore assurée, il me repondit qu'il ne voioit pas un grand inconvenient à cela, parce que, si ceux avec qui il traitoit perdoient, il le leur donneroit de son bien, et qu'il n'avoit garde d'attendre à une autre année, parce que les besoins estoient trop pressants³. Neanmoins comme les choses ne se font pas du jour au lendemain, les pauvres de Blois furent secourus d'ailleurs, et mon frere n'y eut que la part de sa bonne volonté, qui nous fait voir la verité de ce qu'il nous avoit dit tant de fois, qu'il ne souhaitoit avoir du bien que pour en assister les pauvres; puisqu'en mesme temps qu'il pensoit qu'il pourroit en avoir, il commençoit à le distribuer par avance, et avant mesme qu'il en fust assuré.

Il ne faut pas s'estonner si celuy qui connoissoit si bien Jesus Christ aima tant les pauvres, et que le disciple

1. F. : « voulut. »

2. Voir la lettre de Madame Perier à Arnauld de Pomponne du 21 mars 1662.

3. Le texte de 1684 continue : « pour differer la charité. Mais comme on ne s'accommoda pas avec ces personnes là, il ne put exécuter cette resolution... »

donnast jusques à son nécessaire, puisqu'il avoit dans le cœur l'exemple de son maistre qui s'estoit donné luy mesme. Mais la maxime qu'il s'estoit proposée de renoncer à toute sorte de superfluïtez estoit en luy un grand fondement de l'amour qu'il avoit pour la pauvreté. Une des choses sur quoi [il]¹ s'examinait le plus dans la veüe de cette maxime estoit sur cet excez general de vouloir exceller en tout, et qui nous portoit en particulier dans l'usage des choses du monde, à en vouloir tousjours avoir des meilleures, des plus belles, et des plus commodes. C'es pourquoy il ne pouvoit souffrir qu'on voulut se servir des meilleurs ouvriers ; mais il nous disoit qu'il falloit tousjours chercher les plus pauvres et les plus gens du bien, et renoncer à cette excellence qui n'est jamais nécessaire, et blasmoit fort aussi qu'on cherchast avec tant de soin d'avoir toutes ses commoditez comme d'avoir toutes choses prez de soy, une chambre où rien ne manquist, et autres choses de cette sorte que l'on fait sans scrupules ; parce que, se reglant sur le fondement de l'esprit de pauvreté qui doit estre dans tous les chrestiens, il croioit que toust ce qui estoit opposé, quand mesme il serait autorisé par l'usage de la bienséance du monde, estoit tousjours un excez à cause que nous y avons renoncé dans le baptesme. Il s'escrivoit quelques fois : « Si j'avois le cœur aussi pauvre que l'esprit, je serois bien heureux ; car je suis merueilleusement persuadé de l'esprit de pauvreté et que la pratique de cette vertu est un grand moyen pour faire son salut. »

Tous ces discours nous faisoient rentrer en nous mesmes, et quelques fois aussy, ils nous portoit à chercher des reglemens generaux qui pourveussent à toutes les

1. F. : elle.

necessitez ; et nous luy en faisons la proposition ; mais il ne trouvoit pas cela bien, et il disoit que nous n'estions pas appelez au general mais au particulier ; et qu'il croyoit que la maniere de servir les pauvres la plus agreable à Dieu estoit de servir les pauvres pauvrement, c'est à dire selon son pouvoir, sans se remplir de ces grands desseins qui tiennent de cette excellence dont il blamoit la recherche en toutes choses ; aussi bien que l'esprit et la pratique. Ce n'est pas qu'il trouvast mauvais l'establissement des hospices generaux¹ ; mais il disoit que ces grandes entreprises estoient reservées à de certaines personnes que Dieu y destinoit, et qu'il conduisoit quasi visiblement ; mais que ce n'estoit pas la vocation commune de tout le monde, comme l'assistance particuliere et journaliere des pauvres.

Il eust bien voulu que je me fusse consacré à leur rendre un service ordinaire que je m'imposasse comme punition de ma vie. Il m'y exhortoit avec grand soin, et à y porter mes enfants. Et quand je luy disois que je craignois que cela ne me destournast du soin de ma famille, il me disoit que ce n'estoit que faute de bonne volonté, et que, comme il y divers degrez dans l'exercice de cette vertu, on peut bien trouver du temps pour la pratiquer et ne point nuire à ses occupations domestiques, que la charité elle mesme en donne l'esprit, et qu'il n'y a qu'à la

1. Voir dans le testament de Pascal (3 août 1662) les deux legs faits à l'hôpital général de Paris et à l'hôpital général de Clermont. L'hôpital général de Paris avait été fondé dans les années 1655-1657, par l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu, auquel le roi avait réuni les deux châteaux de Bicêtre et de la Salpêtrière. Cette fondation avait été favorisée par Mazarin ; mais l'initiative de la réorganisation venait de Saint Vincent de Paul, et c'est à lui sans doute que fait allusion la conversation rapportée par Mme Perier.

suivre ; il disoit qu'il ne falloit point de marque particuliere pour sçavoir si l'on y estoit appelé, que c'estoit la vocation generale de tous les Chrestiens, puisque c'estoit sur cela que Jesus Christ jugeroit le monde ; que c'estoit assez que les besoins fussent [*connus*]¹ pour nous employer à y satisfaire selon tous les moyens qui sont en nostre pouvoir, et que lors que l'on voioit dans l'Evangile que la seule omission de ce devoir estoit la cause de la damnation eternelle, cette pensée seule estoit capable de nous porter à nous despouiller de tout, et à nous donner cent fois, si nous avons de la foy. Il disoit encore que la frequentation des pauvres estoit extremement utile, par ce que, voiant continuellement la misere dont ils sont accablez, et que souvent mesme ils manquent des choses les plus necessaires, il faudroit estre bien dur pour ne pas se priver volontairement des commoditez inutiles et des ajustemens superflus.

Voilà une partie des instructions qu'il nous donnoit pour nous porter à l'amour de la pauvreté, qui tenoit une si grande place dans son cœur. Sa pureté n'estoit pas moindre ; car il avoit un si grand respect pour cette vertu, qu'il estoit continuellement en garde pour empêcher qu'elle ne fust blessée le moins du monde soit dans luy, soit dans les autres. Il n'est pas croiable combien il estoit exact sur ce point. J'en estois mesme embarrassée dans les commencements ; car il trouvoit à dire presque à tous les discours qu'on faisoit dans le monde, et que l'on croioit les plus innocents. Si je disois, par exemple, par occasion, que j'avois vû une belle femme, il m'en reprenoit, et me disoit qu'il ne falloit jamais tenir ce

1. F. : « communs. »

discours devant des laquais et de jeunes gens, parce que je ne savois pas quelle pensée cela pouvoit exciter en eux. Je n'oserois dire qu'il ne pouvoit mesme souffrir les caresses que je recevois de mes enfans ; il pretendoit que cela ne pouvoit que leur nuire, qu'on leur pouvoit tesmoigner de la tendresse en mille autre manieres. J'eus plus de peine à me rendre à ce dernier avis ; mais je trouvay dans la suite qu'il avoit autant de raison sur cela que sur tout le reste, et je connus par experience que je faisois bien de m'y soumettre.

Tout cela se passoit dans le domestique ; mais environ trois mois avant sa mort Dieu voulut luy donner une occasion¹ de faire paroistre au dehors le zele qu'il luy avoit donné pour la pureté. Car, comme il revenoit un jour de Saint-Sulpice où il avoit entendu la S^{te} Messe, il vint à luy une fille² agee d'environ quinze ans, qui luy demanda l'aumosne. Incontinent, il pensa au danger où elle estoit exposée ; ayant sceu d'elle qu'elle estoit de la campagne, que son pere estoit mort, que ce jour là mesme sa mere avoit esté portée à l'Hostel Dieu, en sorte que cette pauvre fille demeuroit seule et ne sçavoit que devenir, il crut que Dieu la luy avoit envoyée, et à l'heure mesme il la mena au seminaire, où il la confia aux soins d'un bon prestre à qui il donna de l'argent, et le pria de luy chercher quelque condition où elle fust en seureté. Et pour le soulager³ [*dans*] ce soin, il lui dit qu'il luy enverroit des le lendemain une femme qui achetteroit des habits à cette fille, et tout ce qui seroit necessaire pour

1. F. : « au dehors de faire paroistre. »

2. Dans le texte de 1684 : « une jeune fille d'environ quinze ans, fort belle ».

3. F. : *de*.

la mettre en condition. En effet, il luy envoya une femme qui travailla si bien avec ce bon prestre, que peu de temps après ils la mirent dans une honneste condition. Cet ecclesiastique ne sçavoit pas le nom de mon frere, et ne pensoit pas d'abord à le demander, parce qu'il estoit occupé du soin de cette fille ; mais, comme elle fut placée, il fit reflection sur cette action qu'il trouva si belle qu'il voulut sçavoir le nom de celuy qui l'avoit faite, il s'en informa de cette femme, mais elle luy dit qu'on luy avoit enjoint de le luy cacher : « Obtenez-en, disoit-il, la permission. Je vous en supplie ; je vous promets que je n'en parleray jamais de toute [sa]¹ vie ; mais si Dieu permettoit qu'il mourut avant moy, j'aurois une grande consolation à publier cette action : car je la trouve si belle, et si digne d'estre sceue que je ne saurois souffrir qu'elle demeure dans l'oubly. » Mais il n'obtint rien, et ainsi il vit que cette personne qui vouloit estre cachée n'estoit pas moins modeste que charitable, et que si elle avoit du zele pour conserver la pureté dans les autres, elle n'en avoit pas moins de conserver l'humilité en elle-mesme.

Il avoit une extreme tendresse pour ses amis et pour ceux qu'il croioit estre à Dieu ; et l'on peut dire que si jamais personne n'a esté plus digne d'estre aimée, personne n'a jamais mieux sçu aimer, et ne l'a jamais mieux pratiqué que luy. Mais sa tendresse n'estoit pas seulement un effet de son temperament ; car quoy que son cœur fust tousjours prest à s'attendrir sur les besoins de ses amis, il ne s'attendrissoit pourtant jamais que selon les regles du Christianisme que la raison et la foy luy mettoient devant les yeux. C'est pourquoy sa tendresse n'alloit point

1. F. : *ma*, par une erreur évidente.

jusqu'à l'attachement, et elle estoit aussi exempte de tout amusement.

Il ne pouvoit plus aymer personne qu'il aymoit ma sœur, et il avoit raison ; il la voioit souvent, il luy parloit de toutes choses sans reserve, il recevoit d'elle satisfaction sur toutes choses sans exception ; car il y avoit une si grande correspondance entre leurs sentiments qu'ils convenoient de tout ; et assurément leur cœur n'estoit qu'un cœur, et ils se trouvoient l'un dans l'autre des consolations qui ne se peuvent comprendre que par ceux qui ont gousté quelque chose de ce mesme bonheur et qui sçavent ce que c'est qu'aymer et estre aymé ainsy avec confiance et sans rien craindre qui divise, et où tout satisfasse.

Cependant, à la mort de ma sœur qui preceda la sienne de dix mois¹, quand il en receut la nouvelle ; il ne dit autre chose sinon : « Dieu nous fasse la grace de mourir ainsy chrestienement. » Et dans la suite il ne nous parloit que des graces que Dieu avoit fait à ma sœur durant sa vie, et des circonstances et du temps de sa mort ; et puis eslevant son cœur au ciel, où il la croyoit bien heureuse, il nous disoit avec quelque transport : « Bienheureux ceux qui meurent, et qui meurent ainsi au Seigneur. » Et lorsqu'il m'en voyoit affligée (car il est vray que je ressentis fort cette perte) il en avoit de la peine, et me disoit que cela n'estoit pas bien, et qu'il ne falloit pas avoir ces sentiments-là pour la mort des justes ; mais que nous devions au contraire louer Dieu de ce qu'il [l']avoit recompensée si tost des petits services qu'elle luy avoit rendus.

1. Jacqueline Pascal mourut le 4 octobre 1661.

C'est ainsy qu'il faisoit voir qu'il aymoît sans attache, et nous en avions eu encore une preuve dans la mort de mon pere, pour lequel il avoit sans doute tous les sentiments que doit avoir un fils reconnoissant pour un pere bien affectionné ; car nous voions dans la lettre qu'il escrivoit sur le sujet de sa mort, que si la nature fut touchée, la raison prit bien tost le dessus ; et que, considerant cet evenement dans les lumieres de la foy, son ame en fut attendrie, non pas pour pleurer mon pere qu'il avoit perdu pour la terre, mais pour le regarder en Jesus Christ en qui il l'avoit gagné pour le ciel.

Il distinguoit deux sortes de tendresse, l'une sensible, l'autre raisonnable, avouant que la premiere estoit de peu d'utilité dans l'usage du monde, il disoit pourtant que le merite n'y avoit point de part et que les honnestes gens ne doivent estimer que la tendresse raisonnable qu'il faisoit ainsy consister à prendre part à tout ce qui arrive à nos amis en toutes les manieres que la raison veut que nous y prenions part, aux despens de nostre bien, de nostre commodité, de nostre liberté, et mesme de nostre vie, si c'est un sujet qui le merite ; et qu'il le merite tousjours, s'il s'agit de le servir pour Dieu qui doit estre l'unique fin de la tendresse des Chrestiens.

« Un cœur est dur, disoit-il, quand il connoist les interrests du prochain, et qu'il resiste à l'obligation qui le presse d'y prendre part ; et au contraire un cœur est tendre quand tous les interrests du prochain entrent en luy facilement, pour ainsi dire, par tous les sentiments que la raison veut que l'on ait les uns pour les autres en semblables rencontres ; qui se rejouit quand il faut se rejouir ; qui s'afflige quand il faut s'affliger. » Mais il ajoutoit que la tendresse ne peut estre parfaite que lors que la raison est esclairée de la foy et qu'elle nous fait agir par les

regles de la charité. C'est pourquoy il ne mettoit pas beaucoup de difference entre la tendresse et la charité, non plus qu'entre la charité et l'amitié; il concevoit seulement que comme l'amitié suppose une liaison plus étroite, et cette liaison une application plus particuliere¹, [elle] fait que l'on resiste moins aux besoins de ses amis, parce qu'ils sont plus tost connus et que nous en sommes plus facilement persuadez.

Voilà comment il concevoit la tendresse, et c'est ce qu'elle faisoit en luy sans attachement ny amusement, parce que la charité ne pouvant avoir d'autre fin que Dieu, elle ne pouvoit s'attacher qu'à luy, ny s'arrester non plus à rien qui amuse; parce qu'elle sçait qu'il n'y a point de temps à perdre et que Dieu qui voit et qui juge tout nous fera rendre compte de tout ce qui sera dans nostre vie, qui ne sera pas un nouveau pas pour avancer dans la voye uniquement permise qui est celle de la perfection.

Mais non seulement il n'avoit pas d'attache pour les autres : il ne vouloit pas non plus que les autres en eussent pour luy. Je ne parle point de ces attachements criminels et dangereux : car cela est grossier, et tout le monde le voit bien; mais je parle des amitez les plus innocentes, et dont l'amusement fait la douceur ordinaire de la société humaine : c'estoit une des choses sur lesquelles il s'observoit le plus regulierement, afin de n'y point donner lieu, et d'en empescher le cours des qu'il en voioit quelque apparence². Et comme j'estois fort éloignée de

1. F : *qui*.

2. Texte de 1684 : « Et comme je ne sçavois pas cela, j'estois toute surprise des rebuts qu'il me faisoit quelques fois, et je le disois à ma sœur, me plaignant à elle que mon frere ne m'aimoit point et qu'il sembloit que je lui faisois de la peine, lors mesme que je lui rendois

cette perfection, et que je croiois que je ne pouvois avoir trop de soin d'un frere comme luy qui faisoit le bonheur de la famille, je ne manquois à rien de toutes les applications qu'il falloit pour le servir et luy tesmoigner en tout ce que je pensois mon amitié. Enfin je reconnois que j'y estois attachée, et que je me faisois un merite de m'acquitter de tous les soins que je regardois comme un devoir ; mais il n'en jugeoit pas de mesme, et comme il ne faisoit pas, ce me sembloit, assez de sa part exterieurement pour respondre à mes sentiments, je n'estois point contente, et allois de temps en temps à ma sœur luy ouvrir mon cœur, et peu s'en falloit que je n'en fisse des plaintes. Ma sœur me remettoit le mieux qu'elle pouvoit, en me rappelant les occasions où j'avois eu besoin de mon frere et où il s'estoit appliqué avec tant de soin et d'une maniere si affectionnée que je ne devois avoir nul lieu de douter qu'il ne m'aimast beaucoup. Mais le mystere de cette conduite de reserve à mon egard ne m'a esté parfaitement [*expliqué*] que le jour de sa mort, qu'une personne des plus considerables pour la grandeur de son esprit et de sa pieté, avec qui il avoit eu de grandes communications sur la pratique de la vertu, me dit qu'il luy avoit fait tousjours comprendre comme une maxime fondamen-

mes services les plus affectionnez dans ses infirmitéz. Ma sœur me disoit sur cela que je me trompois, qu'elle sçavoit au contraire qu'il avoit pour moy une affection aussy grande que je le pouvois souhaiter. C'est ainsi que ma sœur remettoit mon esprit, et je ne tardois gueres à en voir les preuves ; car aussy tost qu'il se presentoit quelque occasion où j'avois besoin du secours de mon frere, il l'embrassoit avec tant de tesmoignages d'affection, que je n'avois pas lieu de douter qu'il ne m'aimast beaucoup ; de sorte que j'attribuois au chagrin de sa maladie les manieres froides dont il recevoit les assiduitez que je luy rendois pour le desennuyer ; et cette enigme ne m'a esté expliquée que le jour mesme de sa mort... » *Expliquée* manque dans F.

tale de sa pieté, de ne souffrir jamais qu'on l'aimast avec attachement et que c'estoit une faute sur laquelle on ne s'examinait pas assez, qui avoit de grandes suites, et qui estoit d'autant plus à craindre qu'elle nous paroist souvent moins dangereuse.

Nous eusmes encore aprez sa mort une preuve que ce principe estoit bien avant dans son cœur, car afin qu'il luy fut tousjours present, il l'avoit mis de sa main sur un petit papier separé que nous avons trouvé sur luy, et que nous avons reconnu qu'il lisoit souvent. Voici ce qu'il portoit : « Il est injuste qu'on s'attache à moy, quoy qu'on le fasse avec plaisir et volontairement. Je tromperay ceux à qui j'en feray naistre le desir ; car je ne suis la fin de personne, et je n'ay pas de quoy les satisfaire. Ne suis-je pas prest de mourir ? Ainsi l'objet de leur attachement mourra donc. Comme je serois coupable de faire croire une fausseté, quoyque je la persuadasse doucement, et qu'en cela on me fit plaisir : de mesme, suis-je coupable si je me fais aimer, et si j'attire des gens à moy ; car il faut qu'ils passent leur vie et leurs soins à s'attacher à Dieu ou à le chercher¹ ».

C'est ainsy qu'il s'instruisoit luy-mesme, et qu'il pratiquoit si bien ses instructions, c'est ainsy que j'avois esté trompée en jugeant comme je faisois de sa maniere d'agir à mon egard, et que j'attribuois à un defaut d'amitié ce qui estoit en luy une perfection de sa charité.

² Mais, s'il ne vouloit point que les creatures qui sont

1. La copie de ce billet se trouve à la page 244 du manuscrit des *Pensées* ; cf. sect. VII, fr. 471.

2. Texte de 1684 : « Par ces marques que nous avons de ses pratiques, qui ne sont venues à notre connoissance que comme par hazard, on peut voir une partie des lumieres que Dieu lui donnoit pour la perfection de la vie chrestienne. »

aujourd'huy, et qui ne seront peut estre pas demain, et qui d'ailleurs sont si peu capables de se rendre heureuses, s'attachassent ainsi les unes aux autres, nous voyons que c'estoit afin qu'elles s'attachassent uniquement à Dieu ; et en effet c'est là l'ordre, et on n'en peut juger autrement quand on y fait une attention serieuse, et que l'on veut suivre la veritable lumiere. C'est pourquoy il ne faut pas s'estonner que celuy qui estoit si éclairé et qui avoit le cœur si bien ordonné, se fust proposé ces regles si justes, et qu'il les pratiquast si regulierement.

Ce n'estoit pas seulement à l'égard de ce premier principe qui est le fondement de la morale chrestienne ; mais il avoit un si grand zele pour l'ordre de Dieu dans toutes les autres choses qui en sont les suites, qu'il ne pouvoit souffrir qu'elle¹ fust violée en quoy que ce soit ; c'est ce qui le rendoit si ardent pour le service du roy, qu'il resistoit à tout le monde dans le temps des troubles de Paris, et toujours depuis il appelloit des pretextes toutes les raisons qu'on donnoit pour autoriser la rebellion ; et il disoit qu'en Estat établi en Republique comme Venise², c'estoit un grand mal de contribuer à y mettre un Roy et opprimer la liberté des peuples à qui Dieu l'a donnée ;

1. Madame Perier emploie le mot *ordre* au féminin comme on faisait au xvii^e siècle et comme on faisait encore au xviii^e pour les « saintes ordres », au sens de sacrement (voir Littré). C'est cet usage qui a donné occasion à la leçon de l'imprimé : « Il avoit un si grand zele pour la gloire de Dieu... »

2. L'exemple de Venise n'est-il pas un souvenir de Montaigne, et Pascal, après Descartes, n'avait-il pas médité l'Essai XXVII du livre I, où Montaigne parle de la Boétie : « et scay davantage que s'il eust eu à choisir, il eust mieulx aymé estre nay à Venise qu'à Sarlac, et avecques raison. Mais il avoit une aultre maxime souverainement empreinte en son ame, d'obeyr et de se soubmettre tres religieusement aux loix sous lesquelles il estoit nay. Il ne feut iamais un meilleur citoyen, ny plus affectionné au repos de son país... »

mais que, dans un Estat où la puissance royale est établie, on ne pouvoit violer le respect qu'on luy devoit sans une espece de sacrilege, parce que la puissance que Dieu y a attachée estant non seulement une image, mais une participation de la puissance de Dieu, on ne pouvoit s'y opposer sans s'opposer manifestement à l'ordre de Dieu; et de plus que la guerre civile, qui en est une suite, estant le plus grand mal que l'on puisse commettre contre la charité du prochain, on ne pouvoit assez exagerer la grandeur de cette faute; que les premiers Chrestiens ne nous avoient pas appris la revolte, mais la patience, quand les princes ne s'acquittoient pas bien de leur devoir. Il disoit ordinairement qu'il avoit un aussy grand éloignement de ce pesché que pour assassiner le monde, ou pour voler sur les grands chemins; et qu'enfin il n'y avoit rien qui fust plus contraire à son naturel, et sur quoy il fust moins tenté; ce qui le porta à refuser des avantages considerables pour ne point prendre part à ces desordres¹.

1. Quels sont ces avantages que Pascal aurait refusés? Il eût été intéressant d'avoir à cet égard quelque information précise. Or, dans le cercle que Pascal semble avoir le plus fréquenté au cours de sa période mondaine, on est du parti de la cour. Mazarin écrit de Bouillon, le 21 septembre 1652, en faveur de de Méré, pour lui faire expédier le brevet de chambellan du duc d'Anjou, frère du roi; en août 1658 Méré est dépêché par Anne d'Autriche auprès de Mazarin à Calais. A plusieurs reprises, on voit le duc de Roannez dans le Poitou à la tête des troupes qui font respecter le pouvoir du roi dans le Sud-Ouest de la France. Palluau, qui l'assiste et le remplace, doit à son dévouement à la personne de Mazarin de recevoir en 1652 le titre de maréchal de Clérembault, sous lequel il devait figurer dans les œuvres du chevalier de Méré. *Conversations* D. M. D. C. E. D. C. D. M. Paris, 1671. — En revanche Etienne Pascal et ses enfants avaient depuis de longues années des relations établies avec des personnages de la cour de Louis XIII qui, sous Mazarin, étaient volontiers de l'oppo-

Ce sont là les sentiments qu'il avoit pour le service du Roy : aussy estoit il irreconciliable avec tous ceux qui s'y opposoient. Et ce qui fait voir que ce n'estoit pas par temperament ou par attachement à son sens, c'est qu'il avoit une douceur admirable pour ceux qui l'offensoient en particulier ; en sorte qu'il n'a jamais fait de difference de ceux là aux autres, et il oublioit si absolument ce qui ne regardoit que sa personne, qu'on avoit peine à l'en faire souvenir, il falloit pour cela circonsciencier les choses. Et comme on l'admiroit quelquefois là dessus, il disoit : « Ne vous en estonnez pas ; ce n'est pas par vertu, c'est par oubli reel ; je ne m'en souviens plus du tout. » Et cependant il avoit une memoire si excellente, qu'il disoit souvent qu'il n'avoit jamais rien oublié des choses qu'il avoit voulu retenir. Mais c'estoit dans la verité que les offences qui ne regardoient que sa personne ne faisoient aucune impression sur une grande ame comme la sienne qui ne pouvoit plus estre touchée des choses qu'autant qu'elles avoient rapport à l'ordre eminent de la charité, tout le reste estant comme hors de luy, et ne le regardant pas.

Il est vray que je n'ay jamais vu une ame plus naturellement superieure que la sienne à tous les mouvemens humains de la corruption naturelle ; et ce n'estoit pas

sition ; en particulier la duchesse d'Aiguillon fut mêlée à toutes les intrigues de la Fronde, et c'est dans son palais du Petit-Luxembourg que Pascal en avril 1652 exposa sa machine d'arithmétique et ses expériences d'hydrostatique. Enfin la lettre de Jacqueline Pascal, qui est écrite, le 4 mars 1649, pour porter les nouvelles politiques de Port-Royal de Paris à Port-Royal des Champs, pourrait, malgré la circonspection du langage, nous faire entrevoir quelque rapport avec le parti de la Fronde, où le duc de Luynes jouait alors un rôle important. *Vide infra*, t. II, p. 387.

seulement à l'égard des injures qu'il estoit ainsy comme insensible ; mais il l'estoit aussy à l'égard de ce qui blesse tous les autres hommes, et qui fait leur plus grande passion. Il avoit asseurement, l'ame grande mais sans ambition, ne desirant ny d'estre grand ny d'estre puissant, ny honoré dans le monde, et regardant mesme tout cela comme ayant plus de misere que de bonheur. Il ne souhaittoit du bien que pour en faire part aux autres, et son plaisir estoit dans la raison, dans l'ordre, dans la justice, et enfin dans tout ce qui estoit capable de nourrir l'ame, et peu dans les choses sensibles.

Il n'estoit pas sans defauts ; mais l'on avoit une liberté tout entiere de l'en avertir, et il se rendoit aux avis de ses amis avec une soumission tres grande quand ils estoient justes, et quand ils ne l'estoient pas, il les recevoit toujours avec douceur. L'extreme vivacité de son esprit le rendoit si impatient quelques fois qu'on avoit peine à le satisfaire¹ ; mais dés aussy tost qu'on l'avertissoit, ou qu'il s'apercevoit luy mesme qu'il avoit fasché quelqu'un par cette impatience de son esprit, il reparoit incontinent sa faute par des traitements si honnestes qu'il n'a jamais perdu l'amitié de personne par là.

L'amour propre des autres n'estoit pas incommodé par le sien, et on auroit dit mesme qu'il n'en avoit point, ne parlant jamais de luy², ny de rien par rapport à luy ; et

1. Dans une *relation* anonyme que les recueils du père Guerrier ont conservée, on lit ces lignes significatives : « M. Pascal avoit des adresses merveilleses pour cacher sa vertu, particulièrement devant les gens du commun, en sorte qu'un homme dit un jour à M. Arnoul qu'il sembloit que M. Pascal estoit toujours en colere et qu'il vouloit jurer ; ce qui est assez plaisant, mais qui ne seroit pas bon à escrire. »

2. Voir même relation : « M. Arnoul de Saint-Victor dit que quand on demandoit conseil à M. Pascal, il escoutoit beaucoup et parloit peu ».

on sçait qu'il vouloit qu'un honneste homme evitast de se nommer, et mesme de se servir des mots de *je* ou de *moy*; ce qu'il avoit coutume de dire sur ce sujet est que la pieté chrestienne aneantit le *moy* humain, et que la civilité humaine le cache et le supprime; il concevoit cela comme une regle, et c'est justement ce qu'il pratiquoit.

Il n'estoit pas non plus incommode à personne sur leurs defauts; mais quand il estoit engagé de parler des choses, il en parloit tousjours sans dissimulation; et comme il ne sçavoit ce que c'estoit que de plaire par flatterie, il estoit incapable aussi de ne pas dire la verité lors qu'il estoit obligé de le faire. Ceux qui ne le connoissoient pas estoient surpris d'abord quand ils l'entendoient parler dans les conversations, parce qu'il sembloit tousjours qu'il y tenoit le dessus, avec quelque sorte de domination; mais c'estoit le mesme principe de la vivacité de son esprit qui en estoit la cause, et on n'estoit pas long temps avec luy, qu'on ne vit bien tost qu'en cela mesme il y avoit quelque chose d'aymable, et qu'on ne fut à la fin aussi content de sa maniere de parler, que l'on l'estoit des choses qu'il disoit.

Au reste il avoit en horreur toute sorte de mensonge, et les moindres tromperies luy estoient insupportables; en sorte que, comme le caractere de son esprit estoit d'estre penetrant et juste, et celui de son cœur d'estre droit et sans amusement, celui de ses actions et de sa conduite estoit la sincerité et la fidelité.

Nous avons trouvé un billet de luy où il s'estoit peint luy mesme sans doute afin qu'ayant continuellement devant les yeux la voye par où Dieu le conduisoit, il ne put jamais s'en destourner. Voicy ce que porte ce billet: « J'ayme la pauvreté, parce que Jesus Christ l'a aymée. J'ayme les biens, parce qu'ils donnent le moyen d'assis-

ter les miserables. Je garde fidelité à tout le monde. Je ne rends pas le mal à ceux qui m'en font, mais je leur souhaite une condition pareille à la mienne, où l'on ne reçoit pas le bien ny le mal de la¹ part des hommes. J'essaye d'estre toujours sincere, veritable et fidelle à tous les hommes, et j'ay une tendresse de cœur pour ceux à qui Dieu m'a uni plus estroitement ; et² quoy que je sois fort à la vuë des hommes, j'ay en toutes mes actions la vuë de Dieu qui les doit juger, et à qui je les ay toutes consacrées. Voilà quels sont mes sentiments ; et j'en benis tous les jours mon Redempteur qui les a mis en moy et qui, d'un homme plein de foiblesse, de misere, de concupiscence, d'ambition, d'orgueil a fait un homme exempt de tous ces maux par la force de sa grandeur,³ à laquelle toute la gloire est duë, n'ayant de moy que la misere et l'erreur. »

On pourroit sans doute ajouter beaucoup de choses à ce portrait, si on vouloit l'achever dans sa dernière perfection ; mais, laissant aux autres, plus capables que moy, d'y mettre les derniers traits, qui n'appartiennent qu'aux maistres, j'ajouteray seulement que cet homme si grand en toutes choses, estoit simple comme un enfant pour ce qui regarde la pieté. Ceux qui le voioient d'ordinaire en estoient surpris. Non seulement il n'y avoit ny façon ny hypocrisie dans sa maniere d'agir ; mais comme il sçavoit s'eslever dans la penetration des plus hautes vertus, il sçavoit s'abaisser dans la pratique des plus communes

1. F. : *plus part*, erreur évidente de copie. — Voir le texte autographe de cette « profession » dans le manuscrit des Pensées, f^o 104. (Section VII, fr. 550.)

2. Sic dans F. ; nous lisons dans l'autographe : *sois que je sois seul ou*.

3. Sic dans F., au lieu de *grace*.

qui edifient la piété. Toutes choses estoient grandes dans son cœur quand elles servoient à honorer Dieu, il les pratiquoit comme un enfant. Son principal divertissement surtout dans les dernières années de sa vie, où il ne pouvoit travailler, estoit d'aller visiter les Eglises, où il y avoit des reliques exposées, ou quelque solennité; et il estoit fourni exprez d'un almanach spirituel qui l'instruisoit des lieux où se trouvoient toutes les devostions; mais cela si devostement et si simplement, que ceux qui le voyoient en estoient surpris; et entre autres, une personne tres vertueuse et tres éclairée s'en explique par cette belle parole : Que la grace de Dieu se fait connoistre dans les grands esprits par les petites choses, et dans les esprits communs par les grandes.

Il avoit un amour sensible pour l'Office (c'est-à-dire les prières du Breviaire) et s'assujettissoit à le dire autant qu'il le pouvoit; mais surtout les petites heures qui sont composées du Psaume cent dix huitième, dans lequel se trouvoit tant de choses admirables qu'il sentoit tousjours une nouvelle joye à le reciter¹. Quand il s'entretenoit avec ses amis de la beauté de ce Psaume, il en estoit transporté, et enlevoit comme luy mesme tous ceux à qui il en parloit. Quand on luy envoyoit tous les mois un billet, comme on fait en plusieurs endroits, il le lisoit, et le recevoit avec beaucoup de respect, ne manquant pas tous les jours de lire la sentence. Il en estoit ainsy de toutes les

1. Texte de 1684 : « Et quand il s'entretenoit avec ses amis de la beauté de ce psaume, il se transportoit en sorte qu'il paraissoit hors de luy mesme; et cette meditation l'avoit rendu si sensible à toutes les choses par lesquelles on tasche d'honorer Dieu, qu'il n'en negligeoit pas une. Lorsqu'on luy envoyoit des billets tous les mois, comme l'on fait en beaucoup de lieux, il les recevoit avec un respect admirable... »

choses qui avoient rapport à la pieté, et qui pouvoient l'esdifier.

Monsieur le curé de Saint Estienne¹, qui l'a veu dans sa maladie, admiroit aussi cette mesme simplicité, et il disoit à toute heure : « C'est un enfant, il est humble et soumis comme un enfant. » Et la veille de sa mort, un Ecclesiastique, qui estoit un homme de grande science et d'une tres grand vertu², l'estant venu voir³, et ayant demeuré une heure avec luy, il en sortit si esdifié qu'il me

1. « C'estoit, ajoute en note le texte imprimé, le P. Beurrier, depuis abbé de Sainte-Geneviève. » — C'est lui qui donna occasion, dans son entretien du 7 janvier 1665 avec M. de Peréfixe, archevêque de Paris, à la légende de la rétractation de Pascal sur le sujet du jansénisme. Voir le *Recueil d'Utrecht*, 1740, de la page 347 à la page 373. Nous aurons l'occasion de revenir sur les documents relatifs à cet incident. Nous ne mentionnerons ici qu'un passage d'une lettre de la mère Agnès à Madame de Foix, coadjutrice de Saintes, écrite le lendemain même de la mort de Pascal : « C'estoit un vray serviteur de Dieu, fort zelé pour la vérité, encore qu'il ne fut que laïque ; Dieu luy a fait des graces singulieres en sa mort, dont le curé, qui l'a assisté est dans l'admiration, encore qu'il ne soit pas janséniste, comme l'on appelle les gens de science. » (*Lettres de la mère Agnès Arnauld, abbesse de Port-Royal*, Paris, 1858, t. II, p. 67).

2. Il s'agit de Claude de Sainte-Marthe, qui étoit alors caché « dans le Faux bourg S. Antoine proche Pincourt ». « L'Union de M. Pascal avec ces Messieurs, dit le recueil d'Utrecht, p. 326, parut sur tout dans sa derniere maladie, où il leur temoigna une confiance entiere et une sincere estime, continuant de les regarder comme les défenseurs de la vérité. Car M. Arnauld qui se tenoit alors fort caché l'étant venu voir plusieurs fois *incognito*, aussi bien que M. Nicole, il les reçut toujours avec toutes sortes de marques de tendresse et d'affection. Il se confessa plusieurs fois à M. de Sainte-Marthe, même la veille de sa mort, n'ayant pas cru en ce tems où l'on a moins d'égards que jamais à toutes les considerations humaines, pouvoir choisir une personne qui pût lui être plus utile pour le bien de sa conscience. » Le *Recueil d'Utrecht* utilise ici une lettre de Madame Perier au curé de Saint-Etienne-du-Mont, écrite en 1665. (Faugère, *Lettres, Opuscules*, 1845, p. 89.)

3. 1648 : « comme il l'avoit souhaitée. »

dit : « Allez, consolez-vous, si Dieu l'appelle, vous avez bien sujet de le louer des graces qu'il luy a faites¹. Il meurt dans la simplicité d'un enfant. C'est une chose incomparable dans un esprit comme le sien ; je voudrois de tout mon cœur estre en sa place, je ne veoy rien de plus beau. »

²Sa dernière maladie commença par un degoust estrange qui luy prit deux mois avant sa mort. Il avoit chez luy un bon homme et toute sa famille et son menage³ qui n'estoit point destiné pour luy rendre aucun service ; mais qu'il gardoit comme un depost de la providence de Dieu dont il avoit grand soin⁴. Un des enfants de ce bon homme tomba malade de la petite verole, et il y avoit deux malades dans la maison de mon frere, sçavoir luy et cet enfant. Il estoit necessaire que je fusse auprez de mon frere, et comme il y avoit danger que je ne prisse le mauvais air de la petite verole et que je ne le donnasse à mes enfants, on delibera de faire sortir cet enfant, mais

1. 1684 : « J'avois tousjours admiré beaucoup de grandes choses en luy, mais je n'y avois jamais remarqué la grande simplicité que je viens de voir. Cela est incomparable. »

2. Dans le texte de 1684, ce récit est amené de la façon suivante : « Je tasche autant que je puis d'abreger, sans cela j'aurois bien des particularitez à dire sur chacune des choses que j'ay remarquées ; mais comme je ne veux pas m'estendre, je viens à sa dernière maladie.

« Elle commença par un desgoust estrange qui luy prit deux mois avant sa mort : son medecin luy conseilla de s'abstenir de manger du solide, et de se purger ; pendant qu'il estoit en cet estat, il fit une action bien remarquable. »

3. 1684 : « à qui il avoit donné une chambre et à qui il fournissoit du bois ; car il n'en tiroit aucun service, sinon de n'estre pas seul dans sa maison. »

4. Ce terme permet de conjecturer que l'un des enfants de ce « bon homme » était le filleul de Pascal, Blaise Bardout, à qui le testament attribue une somme de trois cents livres, « pour estre employée à luy faire apprendre metier ».

la charité de mon frere en decida bien autrement ; car elle luy fit prendre la resolution de sortir luy mesme de la maison, et de venir dans la mienne. Il estoit desjà fort malade ; mais il disoit qu'il y avoit moins de danger pour luy que pour cet enfant à estre transporté ; et ainsi il falloit que ce fut luy et non pas cet enfant ; et en effet, il se fit transporter chez nous¹.

Cette action de charité avoist esté precedée par le pardon d'une offense dans une partie tres sensible par une personne qui luy avoit de grandes obligations. Mon frere s'en acquitta à son ordinaire non seulement sans le moindre ressentiment, mais avec une douceur accompagnée de toutes les honnestetez qui sont necessaires pour gagner une personne². Et ce fut sans doute par une pro-

1. Le 29 juin, ajoute le texte de 1684. — Le testament de Pascal montre que Pascal demeurait alors « hors et fors la porte Saint-Michel, paroisse Saint-Cosme » ; et Florin Perier : « sur le fossé d'entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor, paroisse Saint-Etienne-du-Mont. » Indication d'autant plus précieuse que le P. Rapin dans ses *Mémoires* (éd. Aubineau, 1865, t. III, p. 187) raconte que les amis de Pascal l'avaient fait transporter pour le soustraire à l'orthodoxie sévère du curé de Saint-Sulpice, et le mettre sous l'autorité du P. Beurier qui sans être janséniste avait de l'indulgence pour les personnes de Port-Royal. La vérité est qu'il y avait eu vers 1616, au moment où l'on commença à construire des maisons sur le remblai hors de la porte Saint-Michel, un conflit entre le curé de Saint-Sulpice et le curé de Saint-Cosme pour l'attribution des nouveaux paroissiens ; mais, on le voit, le procès était terminé en 1662, il n'y a pas lieu d'opposer le texte du P. Rapin au récit de Madame Perier.

2. Dans le texte de 1684, l'action de Pascal se trouve rapportée dans la peinture générale de son caractère, et en ces termes : « Il a pratiqué cette douceur dans la souffrance des choses desobligeantes jusqu'à la fin ; car peu de temps avant sa mort, ayant esté offensé dans une partie qui luy estoit fort sensible par une personne qui luy avoit de grandes obligations, et ayant en mesme temps reçu un service de cette personne, il l'en remercia avec tant de compliments et de civilités qu'il en estoit excessif : cependant ce n'estoit pas par oubli,

vidence de Dieu particuliere que dans ces derniers temps où il estoit si prest de paroistre devant Dieu, il eut occasion de pratiquer ces deux œuvres de misericorde, qui sont des marques de la predestination dans l'Evangile, afin que, quand il viendroit à mourir, il eut incontinent dans ces deux actions de charité le tesmoignage que Dieu luy pardonneroit ses fautes, et luy donneroit le royaume qu'il luy avoit préparé, par ce qu'il luy faisoit la grace de pardonner les fautes des autres, et de les assister dans le besoin avec tant de facilité.

Mais nous allons voir que Dieu l'a préparé à une mort d'un vray prédestiné par d'autres actions encore, qui ne sont pas d'une moindre consolation. Trois jours aprez qu'il fut chez nous, il fut attaqué d'une colique tres violente, qui luy ostoit absolument le sommeil ; mais comme il avoit beaucoup de force d'esprit, et¹ un grand courage il ne laissoit pas de se lever tous les jours et de prendre luy mesme ses remedes sans vouloir souffrir qu'on luy rendist le moindre service². Les medecins qui le voioient trouvoient son mal considerable : mais, comme il n'avoit pas la fièvre, ils ne creurent pourtant pas qu'il y eust danger. Mais mon frere, qui ne vouloit rien hazarder, dès le quatrieme jour de la colique, et avant mesme que d'estre arrêté au lit, envoya querir M. le curé de Saint-Estienne, et se confessa ; mais ne communia pas encore si tost. Cependant M. le curé le venant voir de temps en

puisque c'estoit dans le mesme temps ; mais c'est qu'en effet il n'avoit point de ressentiment pour les offenses qui ne regardoient que sa seule personne. »

1. F. : *d'un*.

2. Texte de 1684 : « Les medecins qui le traittoient voioient que ses douleurs estoient considerables ; mais parce qu'il avoit le pouls

temps, selon sa vigilance ordinaire, mon frere ne perdit aucune des occasions de se confesser encore de nouveau ; mais il ne nous en disoit rien : de peur de nous effrayer. Il fut quelques fois un peu moins mal : il profita de ce temps là pour faire son testament où les pauvres ne furent pas oubliez¹, et il se fit violence de ne pas leur donner davantage. Il me dit que si M. Perier eust été à Paris, et qu'il y eust consenti, il auroit disposé de tout son bien en faveur des pauvres.

Enfin, il n'avoit rien dans le cœur et l'esprit que les

fort bon, sans aucune alteration ni apparence de fièvre, ils assuroient qu'il n'y avoit aucun peril, se servant mesme de ces mots : « Il n'y a pas la moindre ombre de danger. » Nonobstant ces discours, mon frere, voyant que la continuation de ses douleurs sur ses grandes veilles l'affaiblissoit, dez le quatrieme jour de sa colique et avant mesme que d'estre alité, il envoya querir M. le curé, et se confessa. Cela fit bruit parmi ses amis et en obligea plusieurs de le venir voir, tout espouvanté d'apprehension, et les medecins mesmes en furent si surpris, qu'ils ne purent s'empescher de le tesmoigner, disant que c'estoit une marque d'apprehension à quoy ils ne s'attendoient pas de sa part. Mon frere voyant l'emotion que cela avoit causée, en fut fâché et me dit : « J'eusse bien voulu communier ; mais puisque je vois qu'on est si surpris de ma confession, j'aurois peur qu'on ne le fust encore davantage ; c'est pourquoy il vaut mieux differer. » M. le curé ayant esté de cet avis, il ne communia pas. Cependant son mal continuoit ; et comme M. le curé le venoit voir de temps en temps par visite, il ne perdoit pas une de ces occasions sans se confesser, et il n'en disoit rien, de peur d'effrayer le monde, parce que les medecins assuroient toujours qu'il n'y avoit nul danger en sa maladie. En effet il y eut quelque diminution de ses douleurs, en sorte qu'il se levait parfois dans sa chambre. Elles ne le quitterent jamais neantmoins tout à fait, et mesme elles revenoient quelquefois, et il maigrissoit aussy beaucoup ; ce qui n'effrayoit point pourtant les medecins ; mais quoy qu'ils pussent dire, il dit toujours qu'il estoit en danger, et ne manqua pas de se confesser toutes les fois que M. le curé le venoit voir. Il fit mesme son testament. ».

1. Du trois août avant midi. — Le texte en a été publié par Faugère en 1846, en même temps que *l'Abrégé de la vie de Jésus-Christ*.

pauvres, et il me disoit quelquefois : « D'où vient que je n'ay encore jamais rien fait pour les pauvres, quoyque j'aye toujours eu un si grand amour pour eux ? » Et comme je luy respondois : « C'est que vous n'avez jamais assez de bien. — Je devois donc leur donner mon temps, me disoit-il, et ma peine ; c'est à quoy j'ay manqué. Et si les medecins disent vray, et que Dieu permette que je releve de cette maladie, je suis résolu de n'avoir d'autre occupation ny d'autre employ le reste de mes jours que le service des pauvres. » Ce sont les sentiments dans lesquels Dieu le prit.

Sa [*patience*]¹ n'estoit pas moindre que sa charité ; et ceux qui estoient auprez de luy en estoient si esdifiez qu'ils disoient tous qu'ils n'avoient jamais rien veu de pareil. Quand on luy disoit quelques fois qu'on le plaignoit, il respondoit que pour luy il n'avoit point de peine de l'estat où il se trouvoit, qu'il apprehendoit mesme de guerir, et quand on luy en demandoit la raison, il disoit : « C'est que je connois le danger de la santé et les avantages de la maladie. » Et comme nous ne pouvions nous empescher de le plaindre au plus fort de ses douleurs : « Ne me plaignez point, disoit-il, la maladie est l'estat naturel des Chrestiens, parce qu'on est par là comme on devoit toujours estre, c'est à dire dans la souffrance, dans les maux, dans la privation de tous les biens et² [*des*] plaisirs des sens, exempt de toutes les passions, sans ambition, sans avarice, et dans l'attente continuelle de la mort. N'est ce pas ainsi que les Chrestiens doivent passer leur vie ? Et n'est ce pas un grand bonheur quand on est par nécessité dans un estat où on est obligé d'estre. Et en effet on voioit

1. F. donne, par erreur, *penitence*.

2. F. : *les*.

qu'il aymoit cet estat, ce que peu de personnes seroient capables de faire ; car on n'a autre chose à faire que de s'y soumettre humblement et paisiblement. C'est pour quoy il ne nous demandoit autre chose que de prier Dieu qu'il lui fist cette grace¹. Il est vray qu'aprez l'avoir entendu, on ne pouvoit plus luy rien dire et on se sentoit au contraire animé du mesme esprit que luy, de vouloir souffrir et de concevoir que c'estoit l'estat dans lequel devoient estre toujours les Chrestiens.

Il souhoittoit ardemment de communier ; mais les medecins s'y opposoient² tousjours parce qu'ils ne le croioient pas assez malade pour recevoir la communion en viatique, et ils ne trouvoient pas à propos qu'on la fist venir la nuit pour le trouver à jeun, sans une plus grande nécessité. Cependant la colique continuant tousjours, ils luy ordonnerent des eaux, et elles le soulagerent pendant quelques jours ; mais au sixieme³ de ces eaux, il sentit un grand estourdissement avec une grande douleur de teste. Encore que les medecins ne s'estonnassent pas de cet accident, et qu'ils dissent que ce n'estoit que la vapeur des eaux, il ne laissa pas de se confesser, et demanda avec des instances incroyables qu'on le fist communier, et qu'au nom de Dieu on trovast moyen de remedier à tous ces inconveniens qu'on luy avoit alleguez ; et il pressa tant, qu'une personne qui se trouva presente luy

1. 1684 : « Voilà dans quel esprit il enduroit ses maux. »

2. 1684 : « disant qu'il ne le pouvoit faire à jeun, à moins que ce ne fust la nuit ; ce qu'ils ne trouvoient pas à propos de faire sans nécessité, et que pour communier en viatique il falloit estre en danger de mort ; ce qui ne se trouvoit pas en luy, ils ne pouvoient luy donner ce conseil. Cette resistance le faschoit, mais il estoit contraint d'y ceder. »

3. 1684 : « jour de la boisson, qui estoit le 14 d'aoust. »

dit que cela n'estoit pas bien, qu'il devoit se rendre au sentiment de ses amis, qu'il n'avoit presque plus de fièvre, et qu'il jugeast luy mesme s'il estoit juste de faire apporter le saint sacrement à la maison, puisqu'il estoit mieux ; et s'il n'estoit pas plus à propos d'attendre à communier à l'Église où il y avoit esperance qu'il seroit bien tost en estat d'y aller. Il respondit : « On ne sent pas mon mal, on y sera trompé ; ma douleur de teste a quelque chose de fort extraordinaire. » Neantmoins voiant une si grande opposition à son desir il n'osa plus en parler. Mais il me dit : « Puis qu'on ne me veut pas m'accorder cette grace, je voudrois y suppleer par quelque bonne œuvre, et ne pouvant pas communier dans le Chef, je voudrois bien communier dans les membres¹, et pour cela j'ay pensé d'avoir ceans un pauvre malade à qui on rende les mesmes services comme à moy. Car j'ay de la peine et de la confusion d'estre si bien assisté, pendant qu'une infinité de pauvres, qui sont plus mal que moy, manquent des choses necessaires. Qu'on prenne une garde exprez, et qu'enfin il n'y ait aucune difference de luy à moy. Cela diminûra la peine que j'ay de ne manquer de rien, et que je ne puis plus supporter, à moins que l'on ne me donne la consolation de sçavoir qu'il y a icy un pauvre aussi bien traité que moy, qu'on aille, je vous prie, en demander un à Monsieur le curé.

J'envoyay à Monsieur le curé à l'heure mesme, qui me manda qu'il n'y en avoit point qui fust en estat d'estre transporté ; mais qu'il luy donneroit, aussytost

1. 1684 : « Car quand je pense qu'en mesme temps que je suis si bien, il y a une infinité de pauvres plus malades que moy, et qui manquent des choses les plus necessaires, cela me fait une peine que je ne puis supporter. »

qu'il seroit gueri, un moyen d'exercer la charité, en le chargeant d'un vieil homme dont il prendroit soin le reste de ses jours; car Monsieur le curé ne doutoit point qu'il ne dust guerir.

Comme il vit qu'il ne pouvoit avoir un pauvre dans sa maison avec luy il me pria que l'on le portast aux Incurables ¹, parce qu'il avoit un grand desir de mourir en la compagnie des pauvres. Je luy dis que les medecins ne trouveroient pas à propos de le transporter en l'estat où il estoit. Cette response l'affligea sensiblement, et il me fit promettre du moins que s'il avoit un peu de relasche, je luy donnerois cette satisfaction.

² Mais je ne fus pas dans cette peine : car sa douleur de teste augmenta si considerablement que dans le fort de la douleur il me pria de faire une consultation ; mais entrant en mesme temps en scrupule, et me dit : « Je crains, me dit-il, qu'il n'y ait trop de recherche dans cette demande. » Je ne laissay pourtant pas de la faire. Les medecins luy ordonnerent de boire du petit lait, asseurant tousjours qu'il n'y avoit nul danger, et que ce n'estoit que la migraine meslée avec la vapeur des eaux. Neantmoins, quoy

1. « L'hôpital des Incurables, rue de Sèvres, avait été fondé en 1635 par le cardinal de la Rochefoucauld. Cf. *Recueil d'Utrecht*, p. 330 : « j'ajouteray seulement ici une particularité que je trouve dans une Lettre de M. de Sainte-Marthe. M. Paschal avoit, dit-il, un si grand desir de mourir pénitent qu'après m'avoir témoigné qu'il étoit assisté avec un tres grand soin, et qu'il ne manquoit d'aucun secours ni d'aucun soulagement, il me proposa le dessein qu'il avoit de se faire porter à l'Hôpital pour y souffrir et mourir avec les pauvres. Mais on ne jugea pas à propos de satisfaire son humilité. » La lettre de Ste Marthe est écrite à Mr Perrier, ecclésiastique, du 4 déc. 1688 ; elle vient d'être publiée *apud Jovy, Pascal inédit*, p. 386-388.

2. 1684 : « Cependant cette douleur de teste augmentoit tousjours ; il la souffrait comme ses autres maux, sans se plaindre ; et une fois, dans le plus fort de sa douleur, le 13 aoust, il me pria... »

qu'ils peussent dire, il ne les creut jamais. Il me pria d'avoir un ecclésiastique pour passer la nuit avec luy¹ ; et moy mesme je le trouvay si mal, que je donnay ordre, sans rien dire, de preparer des cierges et tout ce qu'il falloit pour le faire communier le lendemain au matin.

Ces apprests ne furent pas inutiles ; mais ils servirent plus tost que nous n'avions pensé : car environ minuit, il luy prit une convulsion si violente, que, quand elle fut passée, nous crusmes qu'il estoit mort. Et nous avions cet extreme deplaisir, avec tous les autres, de le voir mourir sans communier, aprez avoir demandé si souvent cette grace, et avec tant d'instance. Mais Dieu, qui vouloit recompenser un desir si fervent et si juste, suspendit comme par miracle cette convulsion, et luy rendit le jugement entier, comme dans sa parfaite santé ; en sorte que, Monsieur le curé, entrant dans sa chambre² avec Nostre Seigneur, et lui ayant crié : « Voicy Celuy que vous avez tant désiré », ces paroles acheverent de l'veiller et Monsieur le curé approcha pour luy donner la communion, il fit un effort, et se leva seul à moitié pour le recevoir avec plus de respect ; et Monsieur le curé l'ayant interrogé, selon la coutume, sur les principaux mysteres de la foy il respondit devostement à tout : « Oüy, Monsieur, je croy tout cela, et de tout mon cœur. » Et ensuite il reçut le saint viatique et l'extreme onction avec des sentimens si tendres, qu'il en versoit des larmes. Il respondit à tout,

1. « Et la veille de sa mort, écrit en 1665 M^{me} Perier au curé de St-Etienne-du-Mont, vous ayant demandé plusieurs fois, on luy dit que vous estiez à Nanterre, et comme il vit qu'il estoit tard, et que vous ne veniez point, il envoya querir M. de Sainte-Marthe à qui il se confessa, et vous luy donnastes les sacrements la nuit suivante. » (Faugère, *Lettres, opuscles, etc.*, p. 89.)

2. 1684 : « avec le saint ciboire ».

remercia mesme à la fin Monsieur le curé, et lorsqu'il le benit avec le Saint Sacrement, il dit : « Que Dieu ne m'abandonne jamais ! » qui furent comme ses dernieres paroles. Car aprez avoir fait son action de graces, un moment aprez les convulsions le reprirent, qui ne le quitterent plus, et ne luy laisserent plus un instant de liberté d'esprit : elles durerent jusques à sa mort, qui fut vingt-quatre heures aprez ; sçavoir le dix-neuvieme d'aoust mil six cents soixante deux à une heure du matin, agé de trente neuf ans et deux mois.

APPENDICE

M. LE PAILLEUR.

Fils d'un lieutenant de l'élection de Meulan, Le Pailleur, dont Tallemant des Réaux loue à la fois la rigide probité et la joviale bonne humeur, était chez la maréchale de Thémines « sans gages ny appointemens, mais seulement comme un amy de la maison ; il est vray qu'il faisoit toutes ses affaires. » Il « sçavoit la musique, chantoit, dansoit, faisoit des vers pour rire. » On voit M. de Nemours le faire admettre, « par grande grace », au concert intime que Louis XIII fit chez lui avec « tous ceux de la Musique de la chambre¹ ». Tallemant des Réaux ajoute enfin qu'il s'estoit adonné aux mathématiques des son enfance : « *il les apprit tout seul. Il n'avoit que vingt neuf solz quand il commença à lire les livres de cette science, et il eschangeoit les livres à mesure qu'il les lisoit. Il avoit escrit assez de choses, mais il n'a rien daigné donner : il faisoit des epistres burlesques fort naturelles.* »

Bien que Le Pailleur n'ait pas laissé de travaux mathématiques de premier ordre, il est souvent cité par ses contemporains comme s'étant occupé des questions du jour. Il avait travaillé sur les lieux plans (cf. *infra* t. III, p. 302), et avait obtenu la solution de quelques-uns des problèmes communiqués par Fermat à l'Académie Mersenne (*vide infra* p. 172 : Roberval, décrivant l'accueil fait à ces problèmes, écrit à Fermat le 4 avril 1637 : « un nommé M. Le Pailleur en avoit trouvé la demonstration particuliere pour 3 et 4 points » (apud *Œuv. de Fermat*, Ed. Tannery-Henry, II, p. 103).

1. *Historiettes*, 203-207, éd. Monmerqué, Paulin-Paris, 1855, t. V, p. 214-215. — Cf. Strowski, *l'Histoire de Pascal*, 1907, p. 12.

Vers 1644, en même temps que Roberval, Descartes, Mersenne et Carcavi, Le Pailleur participa à la polémique engagée par Longomontanus et John Pell au sujet de la quadrature du cercle. Pell imprima même une lettre de lui (signée *D. Pallieus, Nobilis Parisinus*) dans ses *Controversiæ de verâ circuli mensurâ* (Voir la notice de Jacoli dans le *Bullettino di bibliografia* de Boncompagni, tome II, 1869, pp. 299-312. — Cf. *Œuv. de Descartes*, éd. Adam-Tannery, IV, p. 343).

Le Pailleur s'occupa également des équations cubiques et chercha à les résoudre « par le cercle et par la parabole sans les purger du plus haut degré » (Mylon à Christian Huygens, 23 juin 1656, *Œuv. de Huygens*, I, p. 439). Il avait écrit sur ce sujet un petit traité qu'il avait confié à Mylon : « il me le donna quelques mois avant de mourir, dit Mylon, pensant le mettre entre mes mains avec ce que je recueillois de l'assemblée qui se faisoit chez luy » (Mylon à Schooten, novembre 1656, *Œuv. de Huygens*, I, p. 514). Mylon pensa bien faire en envoyant le traité en Hollande afin qu'il fût examiné par Huygens et aussi par Schooten « qui m'a tesmoigné, dit Mylon, qu'il seroit bien aise de l'avoir promptement pour ne pas retarder l'impression qu'il fait de la Geometrie de M. Descartes et des autres opuscules qu'il y doit joindre » (*Œuv. de Huygens*, I, p. 439). La méthode de Le Pailleur fut en effet étudiée de près par les deux Hollandais (voir les lettres de Schooten à Mylon, *Œuv. de Huygens*, I, p. 513, de Huygens à Mylon, *ibid.*, p. 525 et les lettres suivantes). Ils y relevèrent des omissions et jugèrent qu'elle n'était pas suffisamment générale.

Le Pailleur nous renseigne directement sur son esprit et sur sa philosophie, dans une *Response aux Vers bachiques* et aux *Sonnets sur le mouvement de la terre* que Dalibray lui avait dédiés¹. De cette réponse que Dalibray a publiée, deux ans après la mort de Le Pailleur, dans ses *Œuvres poétiques*,

1. *Vide infra*. p. 295, et t. II, p. 44.

1653, p. 117-126. Voici quelques extraits qui ne sont pas sans intérêt, peut-être, pour la genèse des idées de Pascal lui-même.

DE MONSIEUR LE PAILLEUR à Monsieur d'Alibray, pour réponse à plusieurs sonnets qu'il luy avoit envoyez par lesquels il luy demandoit son sentiment de l'opinion de Galilée touchant le mouvement de la terre :

Enfin, tu m'as trop provoqué,
D'Alibray, je me sens piqué
De dix sonnetz dont tu m'agaces
Et de vingt dont tu me menaces.
Je ne sçaurois presque endurer.
Cette bravade sans jurer.

Mais n'attens pas que ie conteste
Si ce flambeau qu'on dit celeste
Se meut, ou s'il ne se meut point ;
Ma Muse est trop courte d'un point
Pour toucher un si hault mystere :
Il suffit que je le revere,
Et qu'en suspendant humblement
Sur ce sujet mon jugement,
Seulement je te face entendre
Ce qui m'oblige à le suspendre...

Mais — parlant d'un esprit plus sain —
Celuy dont la puissante main
Fit de rien toute creature,
Ce grand autheur de la Nature,
Ce Dieu jaloux, ne permet pas
Que nous qui sommes icy bas,
Ayons de là haut cognoissance...

Aprez cela veux tu m'astraindre
A deschiffrer ce mouvement
Qui paroist soubz le Firmament ?
Moy qui d'ailleurs dez mon enfance
Professe une entiere ignorance ?

Et qui n'ay jamais peu sçavoir
La cause qui me fait mouvoir.

Non, non, ta raison est trop pure
Pour me faire une telle injure :
Je sçay que tu ne m'as escript
Que pour esgayer ton esprit,
Et que tu ris comme moy-mesme
De ces lettrez à face blesme,
A l'œil morne, au front tout plissé,
Au cerveau d'erreurs oppressé,
Qui par leur demarche pesante,
Par leur posture extravagante,
Par leurs Syllogismes cornus,
Par leurs langages inconnus,
Par le debit de quelque histoire
Et par un *hors* et par un *voire*
Veulent faire croire à chacun
Que leur esprit n'est pas commun...

Laisse donc là cette Science,
Laisse là cette outrecuidance,
Garde toy bien de ce poison,
Conserve entiere ta raison,
Que ta vertu soit toute tienne,
Et qu'aprez tout il te souviene
Qu'en un bon Livre il est escript
Bien heureux les pauvres d'esprit.
Que toute la sagesse humaine
Est aussy folle qu'elle est vaine :
Et que si nos premiers Parens
Fussent demeurez ignorans
Sans donner au diable creance,
Nous serions tous dans l'innocence...

Non, je n'ayme point ceste estude
Qui promet une certitude,
Et ne donne que fiction
Qu'erreur, et que presumption ;

En un mot, je hay la Science :
Mais j'ayme la belle Ignorance ;
J'ayme ceste divinité
Qui me donne la liberté
De tout penser et de tout dire...

La debonnaire conscience,
La simple et facile creance,
Sont les plus communes vertus,
Dont les sujets sont revestus.
Ils ne cognoissent point le vice,
Ils vivent sans nul artifice,
Et dans leur sagesse occupez
Ils endurent d'estre trompez.

L'impie et perfide heresie
Vient elle de leur fantaisie ?
Les troubles et les factions
Sont ce de leurs inventions ?
Non, non, par leurs obeissances,
Ils recognoissent les Puissances,
Qui disposent de leur destin,
Et vont tousjours leur grand chemin...

Ce peu suffit, comme je pense,
A te faire aymer l'ignorance
Et rejetter de ton esprit
Ce que les Docteurs ont escript
Pour le tourment de qui se fie
A leur vaine philosophie.

Quittant donc là tous ces fatras,
Allons, d'Alibray, de ce pas
Avec Lambert ¹ et Benserrade
Chez le Bon-Puis faire grillade ;

1 Michel Lambert le fameux musicien (1610-1658). Voir Talle-
mant des Réaux, *Historiette* 352 et *Commentaires*, apud Monmerqué.
Paris, t. VI, 1857, p. 195-205.

C'est là que par un art divin
 Dans une bouteille de vin
 Nous estoufferons là memoire
 De la science et de la gloire,
 Et que nous rendrons triomphans
 Et l'ignorance et les enfans.

Après, si tu l'as agreable,
 Nous verrons cette ame adorable,
 Cet original de douceur,
 J'entens ta belle et chere sœur,
 Avec ses filles non pareilles
 Que l'on met au rang des merveilles,
 Pour leurs vertus, pour leurs beautez
 Et pour mille autres qualitez ;
 Et Dieu sçait combien de louanges
 Nous donnerons à ces deux Anges ;
 Surtout quand pour nous resjouir
 Il nous sera permis d'oïr
 Le son de leurs voix ravissantes
 Dedans ce beau lieu que tu vantes
 Où, de l'or les brillans esclairs
 Par leurs yeux deviendront plus clairs... ¹.

La sœur de Dalibray, c'est Madame Saintot, à qui Etienne Pascal confiait Jacqueline pendant un voyage en Auvergne ; « ses filles non pareilles » composent une comédie avec Jacqueline ; c'est pour l'une d'elles sans doute qu'en 1638 ou 39

1. *Bibliothèque nationale*, ms. f. f. 19 145, f° 57 sqq. — On trouve dans le même recueil d'autres épîtres de Le Pailleur adressées à Conrart, à l'abbé Hedelin d'Aubignac, etc. Voici des vers de Montreuil l'aîné, qui complètent le groupe des amis de Le Pailleur :

Salue aussy de ma part
 Patru, Dablancourt et Conrart,
 Et le reste de la brigade.
 Mais sur tout le beau Benserade,
 Et le venerable Edelin.
 Je ne dy rien de Chapelain.

Jacqueline adressait à Benserade des vers qui furent publiés dans ses *Œuvres* (*infra* p. 232 sqq.). En 1647 Pascal convie Dailibray pour voir Descartes chez lui ; en 1648 il écrit à Le Pailleur pour se justifier des attaques du P. Noël. Nous pouvons donc reconstituer le milieu que Pascal fréquentait dès les premières années de son enfance ; nous pouvons aussi, à travers la légèreté du ton, apercevoir la philosophie qui régnait dans ce milieu. La franche liberté du doute, la haine du pédantisme d'École, la « révérence » de la religion, l'éloge de l'ignorance et de la tranquillité de l'esprit¹, ce sont les traits caractéristiques des *Essais* de Montaigne. Il est donc assuré, comme plus d'un indice permettait déjà de le soupçonner, que Pascal n'a pas attendu la rencontre avec Méré et l'émancipation de la période mondaine pour être initié au mouvement de la philosophie nouvelle, en particulier à la lecture de Montaigne.

1. Il est intéressant de noter que Mersenne, en vantant dans la *Préface* des *Cogitata physico-mathematica* les mérites de Le Pailleur comme géomètre, semble regretter sa tendance à se cacher et à se déprécier : *Pallierus, ut ut occultus seque deprimens, non ultimum locum obtinet, quippe qui omnia fere Geometrica elegantissime brevissimeque demonstrat.*

V

BLAISE PASCAL

II

Mémoire sur la vie de M. Pascal écrit par Mademoiselle Marguerite
Perier, sœur aînée

Recueil du F. Aury, Bibliothèqueazarine, n. 4552



MEMOIRE SUR LA VIE DE M. PASCAL,

ÉCRIT PAR

MADemoiselle MARGUERITE PERIER, SA NIÈCE.

¹ Lorsque M. Pascal eut un an², il luy arriva une chose tres extraordinaire. Sa mere estoit, quoy que tres jeune, tres pieuse et tres charitable; elle avoit grand nombre de pauvres familles à qui elle donnoit chacune une petite somme par mois, et entre les pauvres femmes à qui elle faisoit ainsy la charité, il y en avoit une qui avoit la reputation d'estre sorciere : tout le monde le luy disoit ; mais sa mere, qui n'estoit point de ces femmes credules et qui avoit beaucoup d'esprit, se mocquoit de ces avis, et continuoit toujourns à luy faire l'aumosne. Dans ce temps-là il arriva que cet enfant tomba dans une langueur semblable à ce que l'on appelle à Paris *tomber en chartre*³ ; mais cette langueur estoit accompagnée de deux circon-

1. Le *Premier Recueil Guerrier* contient (p. DCXVII) une variante anonyme de cet incident, d'après un récit que Madame Perier aurait fait le 14 août 1661 au Menil, maison de campagne près de Clermont appartenant à M. de la Blatterie. On en trouvera le texte dans les *Lettres, Opuscles et Mémoires de madame Perier et de Jacqueline, sœur de Pascal, et de Marguerite Perier, sa nièce*, publiés par P. Faugère, 1845, p. 471-473.

2. Le récit anonyme dit : « Il n'avoit encore que deux ans. »

3. La Mothe-le-Vayer, dans son *Hexameron rustique*, explique ainsi, dit M. Adam (*Education de Pascal*, 1888, p. 35, note 2) cette expression : « Les enfants, tombez en atrophies que nous disons estre en chartre, se portent aux Chartreux tous les vendredis de l'année. » (*De l'intercession de quelques saints particuliers*).

stances qui ne sont point ordinaires : l'une qu'il ne pouvoit souffrir de voir de l'eau sans tomber dans des transports d'emportemens tres grands ; et l'autre bien plus estonnante, c'est qu'il ne pouvoit souffrir de voir son pere et sa mere proches l'un de l'autre : il souffroit les caresses de l'un et de l'autre en particulier avec plaisir ; mais aussitôt qu'ils s'approchoient, il crioit, se debattoit avec une violence excessive ; tout cela dura plus d'un an durant lequel le mal s'augmentoit ; il tomba dans une telle extremité qu'on le regardoit comme prest à mourir.

Tout le monde disoit dans ce tems là à son pere et à sa mere, que c'estoit assurément un sort que cette sorciere luy avoit jetté ; ils s'en mocquoient l'un et l'autre, regardant ces discours comme des imaginations qu'on a quand on voit des choses extraordinaires, et n'y faisant aucune attention, laissant toujours à cette femme une entrée libre dans leur maison, où elle recevoit la charité. Enfin mon grand pere, importuné de tout ce qu'on luy disoit là-dessus, fit un jour entrer cette femme dans son cabinet, croyant que la maniere dont il luy parleroit luy donneroit lieu de faire cesser tous les bruits ; mais il fut tres estonné lorsqu'apres les premieres paroles qu'il luy dit, auxquelles elle respondit seulement et assez doucement que cela n'estoit point et qu'on ne disoit cela d'elle que par envie à cause des charitez qu'elle recevoit, il voulut luy faire peur, et, feignant d'estre assuré qu'elle avoit ensorcelé son enfant, il la menaça de la faire pendre si elle ne lui avoüoit la verité ; alors elle fut effrayée, et se mettant à genoux, elle lui promit de luy dire tout, s'il luy promettoit de luy sauver la vie. Sur cela, mon grand pere, fort surpris, luy demanda ce qu'elle avoit fait et ce qui l'avoit obligée à le faire. Elle luy dit que l'ayant prié de solliciter pour elle, il le luy avoit refusé, parce qu'il croyoit

que son procez n'estoit pas bon, et qu'en vengeance, elle avoit jetté un sort sur son enfant qu'elle voyoit qu'il aymoît tendrement, et qu'elle estoit bien faschée de le luy dire, mais que le sort estoit à la mort. Mon grand pere affligé luy dit : « Quoy ! il faut donc que mon enfant meure ! » Elle luy dit qu'il y avoit du remede, mais qu'il falloit que quelqu'un mourut pour luy, et transporter le sort. Mon grand pere luy dit : « Ho ! j'aime mieux que mon fils meure, que de faire mourir une autre personne. » Elle luy dit : « on peut mettre le sort sur une beste. » Mon grand pere luy offrit un cheval : elle luy dit que, sans faire de si grands frais, un chat lui suffisoit. Il luy en fit donner un ; elle l'emporta et en descendant elle trouva deux capucins qui montoient pour consoler ma grand'mere de l'extremité de la maladie de cet enfant. Ces peres luy dirent qu'elle vouloit encore faire quelque sortilege de ce chat : elle le prit et le jeta par une fenestre, d'où il ne tomba que de la hauteur de six pieds et tomba mort ; elle en redemanda un autre que mon grand pere luy fit donner. La grande tendresse qu'il avoit pour cet enfant fit qu'il ne fit pas d'attention que tout cela ne valoit rien, puisqu'il falloit, pour transporter ce sort, faire une nouvelle invocation au Diable ; jamais cette pensée ne luy vint dans l'esprit, elle ne luy vint que longtemps aprez, et il se repentit d'avoir donné lieu à cela.

Le soir la femme vint et dit à mon grand pere qu'elle avoit besoin d'avoir un enfant qui n'eut pas sept ans, et qui, avant le lever du soleil, cueillit neuf feuilles de trois sortes d'herbes : c'est-à-dire trois de chaque sorte. Mon grand pere le dit à son apothicaire, qui dit qu'il y meneroit lui mesme sa fille, ce qu'il fit le lendemain matin. Les trois sortes d'herbes estant cueillies, la femme fit un cataplasme qu'elle porta à sept heures du matin à mon grand

pere, et luy dit qu'il falloit le mettre sur le ventre de l'enfant. Mon grand pere le fit mettre ; et à midy, revenant du palais, il trouva toute la maison en larmes, et on luy dit que l'enfant estoit mort ; il monta, vit sa femme dans les larmes, et l'enfant dans le berceau, mort, à ce qu'il paroissoit. Il s'en alla, et en sortant de la chambre il rencontra sur le degré la femme qui avoit porté le cataplasme, et attribuant la mort de cet enfant à ce remede, il luy donna un soufflet si fort qu'il luy fit sauter le degré. Cette femme se releva et luy dit qu'elle voyoit bien qu'il estoit en colere, parce qu'il croyoit que son enfant estait mort ; mais qu'elle avoit oublié de luy dire le matin qu'il devoit paroistre mort jusqu'à minuit, et qu'on le laissat dans son berceau jusqu'à cette heure là et qu'alors il reviendrait. Mon grand pere rentra et dit qu'il vouloit absolument qu'on le gardat sans l'ensevelir. Cependant l'enfant paroissoit mort ; il n'avoit ni pouls, ni voix, ni sentiment ; il devenoit froid, et avoit toutes les marques de la mort ; on se moquoit de la credulité de mon grand pere, qui n'avoit pas accoutumé de croire à ces sortes de gens là.

On le garda donc ainsy, mon grand pere et ma grand mere toujours presens ne voulant s'en fier à personne ; ils entendirent sonner toutes les heures, et minuit aussy sans que l'enfant revint. Enfin entre minuit et une heure, plus prez d'une heure que de minuit, l'enfant commença à bâiller ; cela surprit extraordinairement : on le prit, on le rechauffa, on luy donna du vin avec du sucre ; il l'avala ; ensuite la nourrice lui presenta le teston, qu'il prit sans donner neantmoins des marques de connoissance et sans ouvrir les yeux ; cela dura jusqu'à six heures du matin qu'il commença à ouvrir les yeux et à connoistre quelqu'un. Alors, voyant son pere et sa mere l'un prez de l'autre, il se mit à crier comme il avoit accoutumé ; cela

fit voir qu'il n'estoit pas encores gueri, mais on fut au moins consolé de ce qu'il n'estoit pas mort, et environ six à sept jours aprez il commença à souffrir la vue de l'eau. Mon grand pere arrivant de la¹ messe, le trouva qui se divertissoit à verser de l'eau d'un verre dans un autre dans les bras de sa mere; il voulut alors s'approcher; mais l'enfant ne le put souffrir, et peu de jours aprez il le souffrit, et en trois semaines de temps cet enfant fut entierement gueri et remis dans son embompoint et depuis il n'eut jamais aucun mal.

Pendant que mon grand pere estoit encore à Rouen, M. Pascal, mon oncle, qui vivoit dans cette grande pieté qu'il avoit luy mesme imprimée à toute la famille, tomba dans un estat fort extraordinaire, qui estoit causé par la grande application qu'il avoit donnée aux sciences; car les esprits estant montez trop fortement au cerveau, il se trouva dans une espece de paralysie depuis la ceinture en bas, en sorte qu'il fut reduit à ne marcher qu'avec des potences; ses jambes et ses pieds devinrent froids comme du marbre, et on estoit obligé de luy mettre tous les jours des chaussons trempéz dans de l'eau-de-vie pour tascher de faire revenir la chaleur aux pieds. Cet estat où les medecins le virent les obligea de luy defendre toute sorte d'application; mais cet esprit si vif et si agissant ne pouvoit pas demeurer oisif. Quand il ne fut plus occupé ni de sciences ni de choses de piété qui portent avec elle leur application, il luy fallut quelque plaisir; il fut contraint de revoir le monde, de jouër et de se divertir. Dans le commencement cela estoit moderé; mais insensiblement

1. Première lecture : *ville*.

le goust en vint, il se mit dans le monde, sans vice neantmoins ni déreglement, mais dans l'inutilité, le plaisir et l'amusement. Mon grand pere mourut; il continua à se mettre dans le monde avec mesme plus de facilité estant maistre de son bien : et alors aprez s'y estre un peu enfoncé, il prit la resolution de suivre le train commun du monde, c'est-à-dire de prendre une charge et se marier¹; et prenant ses mesures pour l'un et pour l'autre, il en conferoit avec ma tante, qui estoit alors religieuse, qui gémissoit de voir celuy qui lui avoit fait connoistre le neant du monde s'y plonger de luy-mesme par de nouveaux engagements. Elle l'exhortoit souvent à y renoncer; mais l'heure n'estoit pas encore venue, il l'ecoutoit et ne laissoit pas de pousser toujours ses desseins. Enfin Dieu permit qu'un jour de la Conception de la sainte Vierge, il allat voir ma tante, et demeurat au parloir avec elle durant qu'on disoit nones avant le sermon. Lorsqu'il fut achevé de sonner, elle le quitta et luy de son costé entra dans l'eglise pour entendre le sermon, sans sçavoir que c'estoit là où Dieu l'attendoit. Il trouva le predicateur en chaire², ainsy il vit bien que ma tante ne pouvoit pas luy avoir parlé; le sermon fut au sujet de la conception de la sainte Vierge, sur le commencement de la vie des chrestiens, et sur l'importance de les rendre saints, en ne s'engageant pas, comme font presque tous les gens du monde,

1. « Il renonça même à un mariage très avantageux qu'il étoit sur le point de conclure. » (Racine, *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, apud *Œuvres*, éd. P. Mesnard, t. IV, 1865, p. 460).

2. M. Singlin. — Le Sermon que Pascal entendit ce jour-là, 8 décembre 1654, a été publié au 4^e volume des *Instructions chrestiennes sur les mysteres de Nostre Seigneur Jesus-Christ et sur les Principales Festes de l'Année* (Premier volume de la seconde partie). Paris, chez la Veuve de Charles Savreux, 1671, p. 82 sqq.

par l'habitude, par la coutume et par des raisons de bienséance toutes humaines, dans des charges et dans des mariages ; il montra comment il falloit consulter Dieu avant que de s'y engager, et bien examiner si on pouvoit faire son salut et si on n'y trouveroit point d'obstacles ¹. Comme c'estoit là précisément son estat et sa disposition, et que le predicateur prescha avec beaucoup de vehemence et de solidité, il fut vivement touché, et croyant que tout cela avoit esté dit pour luy, il le prit de mesme. Ma tante alluma autant qu'elle put ce nouveau feu, et mon oncle se determina peu de jours aprez à rompre entierement avec le monde ; et pour cela il alla passer quelque temps à la campagne pour se depayser, et rompre le cours du grand nombre de visites qu'il faisoit et qu'il recevoit ; cela luy reussit, car depuis cela il n'a vu aucun de ses amis qu'il ne visitoit que par rapport au monde.

Dans sa retraite, il gagna à Dieu M. le duc de Roannez avec qui il estoit lié d'une amitié tres estroite, fondée sur ce que M. de Roannez ayant un esprit tres éclairé et capable des plus grandes sciences, avoit beaucoup gousté

1. *Ibid.*, p. 87 : « Car si vous considerez les engagements où se trouvent la plus part des hommes, et les engagements qui forment tout l'estat et toute l'occupation de leur vie, et d'où dépend pour l'ordinaire ou leur salut, ou leur damnation éternelle, combien en trouverez-vous peu, qui puissent dire veritablement : Je me suis engagé dans cet estat, parce que j'ay écouté la voix de Dieu, qui m'y a porté ?... Combien peu s'en trouvera-t-il de cette sorte ? Et combien s'en trouvera-t-il au contraire, qui vous diront, s'ils veulent dire la verité : Je me suis engagé dans le mariage, parce que j'ay escouté la voix non de Dieu, mais de l'avarice, qui m'a dit que le party que l'on me presentoit estoit avantageux, pour establir ma maison, et ma fortune dans le monde. Je me suis engagé dans cette charge, parce que j'ay escouté la voix de l'ambition, qui m'a dit que c'estoit là le moyen de me rendre grand et considerable dans le monde. »

l'esprit de M. Pascal, et s'estoit attaché à luy¹. M. Pascal ayant donc quitté le monde, et ayant resolu de ne plus s'occuper que des choses de Dieu, il fit comprendre à M. de Roannez l'importance d'en faire de mesme, et luy parla là dessus avec tant de force qu'il le persuada si bien et si fortement que M. de Roannez gousta tout aussy vivement tout ce qu'il luy dit sur ce sujet, comme il avoit gousté ses raisonnements pour les choses de science, qui faisoient auparavant leur plaisir et le sujet de toutes leurs conversations. Estant donc ainsy touché de Dieu par le ministere de M. Pascal, il commença à faire des reflexions sur le neant du monde, il prit un peu de temps pour penser à ce que Dieu demandoit de luy ; enfin il prit la resolution de ne plus jamais songer au monde, de s'en retirer aussy tost qu'il pourroit, et de rendre le gouvernement de Poitou qu'il avoit des qu'il pourroit en avoir l'agrement du roy. Huit jours aprez qu'il eut pris sa resolution là dessus, et qu'il en eut conferé avec mon oncle qu'il avoit mesme pris chez luy pour quelque temps pour l'ayder à se determiner, il arriva que M. le comte d'Harcourt, son grand oncle², luy vint dire un jour qu'on luy avoit proposé un mariage pour luy, qui estoit Mademoiselle de [*Mesmes*]³,

1. *Vide infra*, t. III, p. 107 sqq.

2. Le comte d'Harcourt, né en 1601, mort en 1666, gouverneur d'Anjou, était le second fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. Voir son *Historiette* dans Tallemant des Reaux, 254, Ed. Monmerqué, Paris, t. V, 1856, p. 9. Jusqu'en juillet 1652, il fut le partisan dévoué, le *recors*, comme disaient les Frondeurs, du cardinal Mazarin. C'est lui qui commandait les troupes royales envoyées dans le Poitou pour combattre Condé et la Rochefoucauld, à la fin de 1651, au moment où le duc de Roannez prit possession de son gouvernement (Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, 1882, t. I, p. 16 et 42 sqq.).

3. Nous rectifions l'orthographe des *Copies*, qui donnent *Menus*.

qui est aujourd'huy Madame de Vivonne, qui estoit le plus grand party du royaume pour le bien, la naissance, et la personne. Il fut surpris de cette proposition, car il y avoit plus de quatre ans qu'il avoit dans l'esprit que lorsqu'il seroit dans l'age de se marier, il tascheroit d'avoir cette demoiselle là ; cependant il n'hesita point de la refuser, croyant qu'il devoit à Dieu cette marque de fidelité de ne luy point manquer dans cette resolution qu'il venoit de luy inspirer de quitter le monde ; il respondit donc sur le champ à M. le comte d'Harcourt qu'il estoit tres obligé aux personnes qui songeoient à luy, mais qu'il ne vouloit pas se marier encore. M. le comte d'Harcourt s'emporta beaucoup, et luy dit qu'il estoit fou, et qu'il seroit bien heureux si apres avoir recherché une demoiselle de qualité, bien faite et bien raisonnable et la plus riche heritiere du royaume, on la luy donnoit ; et qu'au jour d'huy c'estoit les parents mesme de la demoiselle qui le demandoient et qui le recherchoient, et que luy vouloit encore y penser ! M. de Roannez enfin luy declara qu'il ne vouloit point se marier. Il s'emporta encore d'avantage et le traita mal, et enfin on commença à attribuer cela à mon oncle dans sa famille, en sorte qu'il y estoit regardé avec horreur, et qu'une fois une femme qui servoit de concierge l'alla chercher à sa chambre pour le poignarder, et heureusement elle ne le trouva pas. Depuis cela mon oncle demeura dans une retraite et une separation entiere du monde dans laquelle il a fini ses jours, sans jamais s'y estre remis ; au

Le duc de Vivonne (1636-1688), frère de Madame de Montespan, et qui fut général des galères du Roi, épousa, en septembre 1655, Antoinette-Louise, fille du président Henri de Mesmes (mort en 1650) « très riche héritière, et dont l'esprit était digne de s'allier à celui des Mortemart. » (Eug. Asse, dans la *Nouvelle Bibliographie universelle*, t. XLVI, p. 332 ; cf. Jovy, *Pascal inédit*, p. 425).

contraire il rompoit de plus en plus avec tous ses amis, n'en voyant plus aucun de ceux du monde.

Il s'engagea durant sa retraite par un ordre de la providence à travailler contre les athées ; et voicy comment on a recueilly ce qu'on en a donné au public. M. Pascal avoit accoutumé, quand il travailloit, de former dans sa teste tout ce qu'il vouloit escrire sans presque en faire de projet sur le papier ; et il avoit pour cela une qualité extraordinaire, qui est qu'il n'oublioit jamais rien, et il disoit luy mesme qu'il n'avoit jamais rien oublié de ce qu'il avoit voulu retenir. Ainsy il gardoit dans sa memoire les idées de tout ce qu'il projettoit d'escrire, jusqu'à ce que cela fut dans sa perfection, et alors il l'escrivoit. C'estoit son usage ; mais pour cela il falloit un grand effort d'imagination, et quand il fut tombé dans ses grandes infirmités, cinq ans avant sa mort, il n'avoit pas assez de force pour garder ainsi dans sa memoire tout ce qu'il meditoit sur chaque chose. Pour donc se soulager, il escrivoit ce qui luy venoit à mesure que les choses se presentoient à luy, afin de s'en servir ensuite pour travailler comme il faisoit auparavant de ce qu'il imprimoit dans sa memoire ; et ce sont ces morceaux escrits ainsi piece à piece, qu'on a trouvez après sa mort, qu'on a donnez et que le public a reçus avec tant d'agrement,

Pendant que M. Pascal travailloit contre les athées, il arriva qu'il lui vint un tres grand mal de dents. Un soir M. le duc de Roannez le quitta dans des douleurs tres violentes ; il se mit au lit, et son mal ne faisant qu'augmenter, il s'avisa, pour se soulager, de s'appliquer à quelque chose qui put luy faire oublier son mal. Pour cela, il pensa à la proposition de la Roulette faite autresfois par le P. Mersenne, que personne n'avoit jamais pu trouver

et à laquelle il ne s'estoit jamais amusé. Il y pensa si bien qu'il en trouva la solution et toutes les demonstrations. Cette application serieuse destourna son mal de dents, et quand il cessa d'y penser il se sentit gueri de son mal.

M. de Roannez, estant venu le voir le matin et le trouvant sans mal, luy demanda ce qui l'avoit gueri. Il luy dit que c'estoit la Roulette, qu'il avoit cherchée et trouvée. M. de Roannez, surpris de cet effet et de la chose mesme, car il en sçavoit la difficulté, luy demanda ce qu'il avoit dessein de faire de cela. Mon oncle luy dit que la solution de ce probleme luy avoit servi de remede, et qu'il n'en attendoit pas autre chose. M. de Roannez luy dit qu'il y avoit bien un meilleur usage à en faire; que dans le dessein où il estoit de combattre les athées, il falloit leur montrer qu'il en savoit plus qu'eux tous en ce qui regarde la geometrie et ce qui est sujet à demonstration; et qu'ainsy, s'il se soumettoit à ce qui regarde la foy, c'est qu'il savoit jusques où devoient porter les demonstrations; et sur cela il luy conseilla de consigner 60 pistoles, et de faire une espece de defi à tous les mathematiciens habiles qu'il connoissoit et de proposer le prix pour celuy qui trouveroit la solution du probleme. M. Pascal le creut et consigna les 60 pistoles entre les mains de M..., nomma des examinateurs pour juger des ouvrages qui viendroient de toute l'Europe, et fixa le terme à 18 mois, au bout desquels personne n'ayant trouvé la solution suivant le jugement des examinateurs, M. Pascal retira ses 60 pistoles et les employa à faire imprimer son ouvrage, dont il ne fit tirer que 120 exemplaires.

¹Apres la mort de M. Pascal, l'ayant fait ouvrir, on

1. Ms. de la Bibliothèque Nationale f. fr. 13 913, p. 292. « Ceci,

trouva l'estomac et le foye fletris, et les intestins gangrenés, sans qu'on put juger precisement si ç'avoit esté la cause des douleurs de colique ou si c'en avoit esté l'effet. Mais ce qu'il y eut de plus particulier, fut à l'ouverture de la teste dont le crane se trouva sans aucune suture que la ...¹, ce qui apparemment avoit causé les grands maux de teste auxquels il avoit esté sujet pendant sa vie. Il est vray qu'il avoit eu autrefois la suture qu'on appelle fontale ; mais ayant demeuré ouverte fort longtemps pendant son enfance, comme il arrive souvent en cet age, et n'ayant pu se refermer, il s'estoit formé un calus qui l'avoit entièrement couverte, et qui estoit si considerable, qu'on le sentoit aysement au doigt. Pour la suture coronale, il n'y en avoit aucun vestige. Les medecins observerent qu'il y avoit une prodigieuse abondance de cervelle, dont la substance estoit si solide et si condensée, que cela leur fit juger que c'estoit la raison pour laquelle, la suture fontale n'ayant pu se refermer, la nature y avoit pourvu par ce calus. Mais ce que l'on remarqua de plus considerable, et à quoy on attribua particulièrement sa mort et les derniers accidents qui l'accompagnerent, fut qu'il y avoit au dedans du crane, vis-à-vis les ventricules du cerveau, deux impressions, comme du doigt dans de la cire, qui estoient pleines d'un sang caillé et corrompu qui avoit commencé de gangrener la dure mere.

dit le P. Guerrier, ne se trouve pas imprimé dans la *Vie de M. Pascal*, mais seulement dans le Ms. de M^{lle} Perier. » — Cela signifie, sans doute, que ce fragment a été pris dans les *Souvenirs écrits par Marguerite*, et non dans une rédaction, à nous inconnue de la *Vie de Pascal* par sa sœur.

1. Une lacune, que le P. Guerrier remplace par cette note : « Peut-être la Lambdoïde ou la Sagittale. »



EXTRAIT D'UN MANUSCRIT ANONYME CONCERNANT LA VIE DE PASCAL

M. Arnoul de Saint-Victor, curé de Chamboursy, dit qu'il a appris de M. le prieur de Barillon, ami de madame Perier¹, que M. Pascal, quelques années avant sa mort, estant allé, selon sa coutume, un jour de fête, à la promenade au pont de Neuilly² avec quelques-uns de ses amis dans un carrosse à quatre ou six chevaux, les deux chevaux de volée prirent le frein aux dents à l'endroit du pont où il n'y avoit point de garde-fou, et s'estant précipités dans l'eau, les lesses qui les attachoient au train de derriere se rompirent, en sorte que le carrosse demeura sur le bord du precipice, ce qui fit prendre la resolution à M. Pascal de rompre ses promenades et de vivre dans une entiere solitude³.

1. *Vide supra*, p. 39. Henri de Barillon ayant accepté en 1672 la succession de l'évêque de Luçon, le récit recueilli par le curé de Chamboursy serait antérieur à cette date.

2. Le pont de Neuilly était en bois, et datait de 1639 (Jovy, *Pascal inédit*, p. 445).

3. Ces lignes ont été tirées par le P. Guerrier d'un manuscrit anonyme conservé à la bibliothèque des Pères de l'Oratoire de Clermont. Elles ont été publiées par Faugère, *Lettres, Opuscules*, 1845, p. 470. Mais elles avaient déjà été utilisées par Barbot pour la rédaction du *Recueil d'Utrecht*, 1740, p. 158 ; depuis cette époque elles ont fait partie du dossier relatif à la conversion définitive de Pascal ; Bossut dans son *Discours sur la Vie et les Ouvrages de Pascal*, avait même précisé la date : « Un jour du mois d'octobre 1654. » *Œuvres de Pascal*, 1779, t. I, p. 43. Dans une étude, intitulée : *Une légende de la Vie de Pascal, l'Accident du Pont de Neuilly*, et qu'on trouvera reproduite à la fin de la troisième édition de ses *Notes sur Pascal* (1905), M. Giraud a récusé

la réalité matérielle de l'accident comme « insuffisamment établie ». Il est difficile de souscrire à cette thèse : le témoignage ici recueilli a beau être unique, a beau être anonyme ; il existe, avec ses certificats d'origine et d'authenticité. Pour avoir le droit de l'abolir, il faudrait ou se fonder sur un témoignage qui le contredise ou incriminer l'impartialité des ecclésiastiques par qui s'est faite la transmission du récit. Autrement, nous devons l'accepter, sous réserve d'en discuter la portée probable dans l'évolution morale qui ramène Pascal à Port-Royal.

VII

JACQUELINE PASCAL

(1625-1661)

Mémoire composé et écrit de la main de Madame Perier, touchant la vie de la sœur Jacqueline de Sainte Euphémie Pascal, sa sœur
Bibliothèque Nationale, ms. f. fr. 12 988, I, p. 25, et II^e Recueil du P. Guerrier, p. 187 apud Faugère, Lettres, opuscules et mémoires, 1845, p. 54.

Le 5^e jour d'octobre entour midy nasquit *Jacquette Pascal*, fille à noble *Estienne Pascal*, cons^{er} du roy, presidant en la cour des aydes de *Montferrand*, et à damoizelle *Anthoinette Begon*, et a esté baptizée la dicte *Jacquette* le 10 du dict mois en la mesme année. A esté parrin noble *Bresmond Paschal*¹, marrine damoisele *Jacquette Durand* consorte à noble *Begon* cons^{er} esleu pour le roy en l'eslection d'*Auvergne* à *Clairmont*². — *Bresmond Paschal*, *Durand*.

³Ma sœur naquit à Clermont le 4 octobre de l'année 1625. Comme j'avois six ans de plus qu'elle, je me souviens que des qu'elle commença à parler elle donna de grandes marques d'esprit. Elle estoit outre cela parfaitement belle, et d'une humeur douce et la plus agreable du monde; de sorte qu'elle estoit autant aymée et caressée qu'un enfant le peut estre. Mon pere se retira à Paris en 1631, et nous y mena tous. Ma sœur avoit alors six ans, toujours fort belle et tout à fait agreable par la gentillesse de son esprit et de son humeur. Ces qualitez la faisoient souhaitter partout; de sorte qu'elle ne demouroit presque point chez nous.

On commença à luy apprendre à lire à l'age de sept ans; et comme mon pere m'avoit chargée de ce soing, je m'y trouvois fort empeschée, car elle y avoit une

1. Le quatrième des enfants de Martin Pascal.

2. Qui était parrain de Gilberte Pascal. *Vide supra*, p. 31.

3. Cette *Vie* avait paru au tome II des *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal*, 1751, p. 339-356. On en trouve, en outre, diverses copies manuscrites (*Bibliothèque Nationale*, f. fr. 20580 et *Bibliothèque de Troyes*, n° 2 203).

grande aversion ; et quoy que je pusse faire, je ne pouvois obtenir d'elle qu'elle vint dire sa leçon. Enfin un jour par hazard je lisois des vers tout haut : cette cadence lui plut si fort, qu'elle me dit : « Quand vous voudrez me faire lire, faites moy lire dans un livre de vers, je diray ma leçon tant que vous voudrez. Je fus surprise de cela, parce que je ne croyois pas qu'un enfant de cet age put discerner les vers d'avec la prose, et je fis ce qu'elle souhaittoit, et ainsi elle apprit peu à peu à lire. Depuis ce tems là, elle parloit toujours de vers ; elle en apprenoit par cœur quantité, car elle avoit la memoire excellente ; elle voulut en savoir les regles ; et enfin à huict ans, avant que de sçavoir lire, elle commença à en faire qui n'estoient point mauvais : cela fait veoir que cette inclination lui estoit bien naturelle.

Elle avoit en ce tems là deux compagnes qui ne contriboient pas peu à la luy entretenir ; c'estoient les filles de M^{me} Saintot¹, qui en faisoient aussy, quoy qu'elles n'eussent pas beaucoup plus d'age qu'elle. De sorte qu'en l'année 1636, mon pere estant allé faire un voyage en Auvergne où il me mena, M^{me} Saintot luy demanda ma sœur pendant son absence, et ces trois petites filles s'aviserent de faire une comedie, dont elles

1. Le dictionnaire de Jal, au mot *Saintot* (p. 1095), cite un acte « de juillet 1642 qui mentionne Pierre de Saintot, conseiller du Roy en ses conseils et tresorier des finances à Tours », et constate que ce tresorier, mort à cette date, avait épousé Marguerite Vion, dont il eut deux filles, Anne et Catherine. M^{me} Saintot était la sœur du poète Dalibray (voir les vers de *Le Pailleur* que nous avons cités plus haut p. 120). Sa liaison avec Voiture lui a fait une petite place dans l'histoire littéraire du xvii^e siècle. Cf. *Vie de Voiture*, par Amédée Roux, apud *Œuvres de Voiture*, Paris, 1858, p. 41, et Rahstede, *Vincent Voiture*, in *Wanderungen über die französische Litteratur*, Oppeln et Leipzig, 1891, p. 96.

composerent le sujet et tous les vers sans que personne leur aidast en rien. Cependant c'estoit une piece suivie, de cinq actes divisez par scenes, et où tout estoit observé. Elles la jouerent elles mesmes deux fois avec d'autres acteurs qu'elles prirent, et il y eut grande compagnie. Tout le monde admira que ces enfants eussent eu la force de faire un ouvrage entier, et on y trouva quantité de jolies choses ; de sorte que ce fut l'entretien de tout Paris durant un long temps.

Ma sœur continua tousjours à faire des vers sur tout ce qui luy venoit dans l'esprit, et sur tous les evenemens extraordinaires. Au commencement de l'année 1638, comme on fut assuré de la grossesse de la Reine, ce luy fut une belle matiere ; elle ne manqua pas d'en faire, et ceux-là furent les meilleurs qu'elle eust faits jusqu'alors. Nous estions en ces tems là logez assez prez de M.¹ et de Madame de Morangis, qui prenoient tant de plaisir aux gentilleses de cette enfant qu'il ne se passoit gueres de jours qu'elle ne fust chez eux. M^{me} de Morangis fut ravie de voir qu'elle avoit fait des vers sur la grossesse de la Reyne, et dit qu'elle vouloit la mener à Saint-Germain pour la luy presenter. Elle l'y mena en effet, et comme elles y furent arrivées, la Reyne, se trouvant alors occupée dans son cabinet, tout le monde se mit autour de cette petite pour l'interroger et voir ses vers. Mademoiselle, qui estoit

1. Antoine de Barillon (1599-1672), maître des requêtes, conseiller d'État et, en juillet 1648, directeur des finances, était premier marguillier de l'église Saint-Merry (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 5^e édit., VI, 287). Il est probable que les Pascal habitaient dès ce moment la rue Brisemiche. Voir plus haut p. 6, et les vers de Jacqueline, *infra*, p. 208.

alors fort jeune¹, luy dit : « Puis que vous faites si bien des vers, faites-en pour moy. Elle, tout froidement, se retira en un coin, et fit une epigramme pour Mademoiselle, où il y avoit des choses qui faisoient bien voir qu'elle ne l'avoit pas apportée toute faite, car elle parloit du commandement que Mademoiselle venoit de luy en faire². Mademoiselle, voyant que cela avoit esté si tost fait, luy dit : « Faites-en aussy pour Madame de Hautefort³. Elle fit à l'heure mesme une autre epigramme pour Madame d'Hautefort, qu'on voyoit bien aussy qui estoit faite sur le champ, quoiqu'elle fust fort jolie. Peu de temps apres, comme on eut permission d'entrer dans le cabinet de la Reyne, Madame de Morangis prit ma sœur et l'y mena. La Reyne fut toute surprise de ses vers ; mais elle s'imagina d'abord qu'ils n'estoient pas d'elle, ou du moins qu'on luy avoit beaucoup aydé⁴. Tous ceux qui estoient là presens eurent la mesme pensée ; mais Mademoiselle leur osta ce doute en leur montrant les deux epigrammes qu'elle venoit de

1. Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston duc d'Orléans et de Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier ; née le 29 mai 1627, elle était de deux ans plus jeune que Jacqueline Pascal. Elle raconte, au premier chapitre de ses *Mémoires*, qu'elle avait été invitée par la reine à passer à Saint-Germain cet hiver où l'attente d'un Dauphin occupait la Cour et le pays tout entier.

2. Voir ci-dessous, p. 212.

3. Voir ci-dessous, p. 212. Marie de Hautefort était entrée à la Cour en 1628, à l'âge de douze ans ; elle avait reçu le titre de Madame, en même temps que la survivance de la charge de dame d'atours de la Reine, charge occupée par sa grand'mère, M^{me} de la Flotte. « La Reine l'aimait et le Roi l'adorait », ajoute la *Vie manuscrite* publiée par Victor Cousin (*Madame de Hautefort*, 2^e édit., 1868, p. 152).

4. Comparer l'accueil qui sera fait quelques mois après à l'*Essai pour les Coniques* de Blaise Pascal. *Vide infra*, p. 245 sqq.

faire en sa presence et par son commandement. Cette circonstance augmenta l'admiration de tout le monde, et depuis ce jour la elle fut souvent à la cour, et tousjours caressée du Roy, de la Reyne, de Mademoiselle, et de tous ceux qui la voyoient. Elle eut mesme l'honneur de servir la Reyne quand elle mangeoit en particulier, Mademoiselle tenant la place de premier maistre d'hostel.

Elle faisoit, (oultre des vers), cent autres jolies choses, comme des billets qu'elle écrivoit à ses compagnes, les plus jolis du monde. Elle avoit des reparties les plus justes qu'on eut peu souhaitter. Cependant tout cela ne diminuoit rien de la gayeté de son humeur, et elle jouoit avec les autres de tout son cœur à tous les jeux des petits enfants; et quand elle estoit en particulier, elle estoit sans cesse apres ses poupées.

Cette mesme année 1638, au mois de mars, mon pere s'estant rencontré chez M. le chancelier avec beaucoup d'autres personnes qui avoient interest comme luy aux rentes de l'hostel de ville, il se dit ce jour là des paroles, et mesme on y fit quelques actions, un peu violentes et seditieuses; ce qui estant rapporté à M. le cardinal, il donna ordre de mettre les principaux dans la Bastille. On s'imagina que mon pere estoit de ce nombre, de sorte qu'on le vint chercher pour cela; mais il se garantit, et on en prit trois autres. Mon pere pendant ce temps là demeura caché chez ses amis, tantost chez l'un tantost chez l'autre, sans oser venir chez luy du tout. Dans cette affliction il recevoit beaucoup de consolation de toutes les gentillesses de cette enfant, car il l'aymoit avec une tendresse toute extraordinaire. Mais cette douceur ne dura gueres; car au mois de septembre de cette année 1638, la petite verole luy vint, dont elle fut

malade à l'extrémité. Mon pere oublia lors toutes ses craintes, et dit que, quelque danger qu'il y eust pour luy, il vouloit estre dans sa maison pour voir de ses yeux tout le cours de la maladie. Et, en effet, il ne la quitta jamais un moment, couchant mesme dans sa chambre. Elle guerit de son mal ; mais elle en fut toute gastée. Elle avoit alors treize ans, et elle avoit l'esprit assez avancé pour aymer la beauté et estre faschée de l'avoir perduë. Cependant elle ne fut point du tout touchée de cet accident ; au contraire elle le considera comme une faveur, et fit des vers pour en remercier Dieu, où elle disoit, entre autres choses, qu'elle regardoit ses [*creux*]¹ comme les gardiens de son innocence, et pour des marques indubitables que Dieu la vouloit luy conserver ; et tout cela venoit de son propre mouvement. Elle passa tout l'hiver sans sortir de la maison, n'estant pas en estat d'aller parmi le monde. Elle ne s'ennuya point du tout, en s'occupant fort de ses poupées et de ses bijoux.

Au mois de fevrier de l'année 1639, M. le cardinal eut envie de faire jouer une comedie par des enfans. Madame la duchesse d'Aiguillon prit le soin de chercher des filles, et proposa à Madame Saintot si elle pourroit donner Mademoiselle sa fille la jeune, et s'il y auroit moyen d'avoir ma sœur, et luy dit qu'elle avoit pensé que possible cela pourroit servir pour le retour de mon pere, si cette petite le demandoit à M. le cardinal. Cet avis donné de cette part parut si important à tous nos amis qu'ils crurent qu'il ne falloit pas perdre cette occasion. Ainsy elle apprit le role qu'on luy donna et fit son personnage, mais avec tant d'agrement qu'elle ravissoit

1. Voir ci-dessous, p. 218.

tout le monde, d'autant plus qu'estant de fort petite taille, et ayant le visage fort jeune, elle ne paraissoit pas avoir plus de huit ans, quoy qu'elle en eust treize. Apres la comedie, elle descendit du theatre, afin que Madame Saintot la menast à Madame d'Aiguillon qui la vouloit presenter à M. le cardinal ; mais comme elle vit que Madame Saintot tarδοit, et que M. le cardinal se levoit pour se retirer, elle s'en alla à luy toute seule. Quand il la vit approcher, il se rassit, la tint sur ses genoux, et en la caressant il vit qu'elle pleuroit ; il luy demanda ce qu'elle avoit. Alors elle luy fit son compliment que Madame d'Aiguillon accompagna de quantité de paroles obligeantes ; sur quoy M. le cardinal dit qu'il luy accordoit le retour de son pere, et qu'il pouvoit revenir quand il voudroit. Alors cette petite d'elle mesme sans que cela eust esté prevu, luy dit : « Monseigneur, j'ai encore une grace à demander à Vostre Eminence ». M. le cardinal estoit si ravy de sa gentillesse et de cette petite liberté, qu'il luy dit : « Demandez moy ce que vous voudrez ; je vous l'accorderay. » Elle luy dit : « C'est que je supplie Votre Eminence de trouver bon que mon pere ayt l'honneur de luy faire la reverence quand il sera de retour, afin qu'il la puisse remercier luy mesme de la grace qu'elle nous fait aujourd'huy ». M. le cardinal luy dit : « Non seulement je vous l'accorde, mais je le souhaite. Mandez luy qu'il vienne en toute assurance, et qu'il vienne me voir, et m'amene toute sa famille. » Les choses s'estant passées ainsy que nous le souhaittions, mon pere eut une entiere liberté. Il fut en remercier M. le cardinal, et nous y mena tous.

Sur la fin de l'année 1639, mon pere ayant esté fait collègue de M. de Paris dans la commission de l'intendance de Normandie, dans la generalité de Rouen, fut

obligé d'y aller demeurer, et nous y mena tous. M. Corneille ne manqua pas de venir nous voir. Il pria ma sœur de faire des vers sur la conception de la Vierge, qui est le jour qu'on donne les prix. Elle fit des stances¹, et on luy en porta le prix avec des trompettes et des tambours en grande ceremonie. Elle receut cela avec une indifférence admirable². Quoy qu'elle eust alors quinze ans, elle badinoit comme un petit enfant, et s'amusoit avec des poupées. Nous luy en faisons des reproches, et ce ne fut pas sans peine que nous l'engageames à quitter ces puerilités qu'elle preferoit aux plus grandes compagnies de la ville, quoy qu'elle y eut un applaudissement general. Elle n'avoit nul attachement pour la gloire ni pour l'estime, et je n'ay jamais vu personne en estre moins touchée. Cette reputation qu'elle avoit acquise des son enfance ne diminua point dans les autres temps ; au contraire, elle alla toujours en augmentant, parce qu'elle avoit toutes les grandes qualitez de chaque age, de sorte qu'on la souhaittoit partout, et ceux qui n'avoient point d'habitude particuliere avec elle recherchoient avec grand soin sa connoissance. Lorsqu'elle arrivoit en quelque compagnie où on ne l'attendoit pas, on y voyoit tout le monde se rejouir de sa venuë, et un petit murmure s'eslevoit, et

1 Voir ci-dessous, p. 263.

2. Le manuscrit de la *Bibliothèque Nationale*, suivi par le texte imprimé de 1751, s'écarte ici du recueil Guerrier : « Elle estoit mesme si simple que, quoy qu'elle eust alors quinze ans, elle avoit tousjours des poupées qu'elle habilloit et deshabilloit avec autant de plaisir que si elle n'eust eu que dix ans. Nous luy faisons reproche de cette enfance, et nous le fismes tant qu'enfin elle fut contrainte de les quitter, mais ce ne fut pas sans peine : car elle aimoit mieux ce divertissement que d'estre dans les plus grandes compagnies de la ville, quoiqu'elle y eust un applaudissement general, parce qu'elle n'avoit nul... »

elle satisfaisoit toujours ceux qui s'attendoient de luy voir dire quelque chose de beau ; mais ce qui est plus admirable, c'est que tout cela ne l'eslevoit point, et qu'elle le recevoit dans une indifférence si grande que tout le monde l'en aimoit davantage, et ses compagnes avec qui elle estoit tous les jours n'en ont jamais eu la moindre jalousie ; au contraire, elles contribuoient de tout leur cœur à augmenter l'estime qu'on en avoit en publiant les boines qualitez qu'elles y reconnoissoient en particulier, comme sa douceur, sa bonté, l'agrement et l'égalité de sonumeur qui estoit incomparable.

Durant ce temps là, il se presenta plusieurs occasions de l'a marier ; mais Dieu permit qu'il y eust tous les jours quelque raison qui en empeschat la conclusion. Elle ne tesnoigna jamais dans ces rencontres ny attache ny aversion estant fort soumise à la volonté de mon pere, sans qu'elle eust jamais eu aucune pensée pour la religion¹, au contraire en ayant un grand esloignement et mesme² du despris, parce qu'elle croyoit qu'on y pratiquoit des choses qui n'estoient pas capables de satisfaire un esprit raisonnable.

Au mois de janvier 1646, mon pere s'estant demis une cuisse en tombant sur la glace, il ne put prendre confiance en cet accident qu'à MM. de La Bouteillerie et

¹ Elle étoit d'un naturel fort simple et se contentoit de lire quelques livres de dévotion. Elle étoit d'un naturel fort simple et se contentoit de lire quelques livres de dévotion. Elle étoit d'un naturel fort simple et se contentoit de lire quelques livres de dévotion. Elle étoit d'un naturel fort simple et se contentoit de lire quelques livres de dévotion.

² Elle étoit d'un naturel fort simple et se contentoit de lire quelques livres de dévotion. Elle étoit d'un naturel fort simple et se contentoit de lire quelques livres de dévotion. Elle étoit d'un naturel fort simple et se contentoit de lire quelques livres de dévotion.

de demeurer chez luy trois mois de suite, pour estre presents et pour remedier à tous les accidens qui arri-voient à toute heure. Toute la maison profita du sejour de ces messieurs. Leurs discours edifiants et leur bonne vie que l'on connoissoit donnerent envie à mon pere, à mon frere et à ma sœur, de voir les livres qu'on jugeoit qui leur avoient servi pour parvenir à cet estat. Ce fut donc alors qu'ils commencerent tous à prendre connoissance des ouvrages de M. Jansenius, de M. de Saint-Cyran, de M. Arnauld et des autres escrits dont ils furent tres edifiez.

Sur la fin de l'année 1646, M. [*de Belley*] faisant l'ordination à Rouen, ma sœur, qui n'avoit pas encore esté confirmée, voulut recevoir ce sacrement. Elle s'y prepara selon ce qu'elle en apprenoit dans les petits traités de M. de Saint-Cyran. L'on peut croire qu'elle y receut veritablement le Saint-Esprit, car depuis cette heure-là elle fut toute changée¹. Toutes ces lectures et tous ces discours firent une si forte impression dans son cœur, que peu à peu elle se trouva à la fin de l'année 1647 dans une resolution parfaite de renoncer au monde ; et comme elle se rencontra lors à Paris, y estant allée accompagner mon frere qui avoit besoin d'y estre pour ses indispositions, ils alloient souvent entendre M. Singlin ; et voyant qu'il parloit de la vie chrestienne d'une maniere qui remplissoit tout à fit l'idée qu'elle en avoit conçue depuis que Dieu l'avoit touchée, et considerant que c'estoit luy qui conduisoit la maison de Port-Royal, elle crut des lors, comme elle me l'a dit en

1. F. : « Toutes les lectures qu'elle fit et tous les discours de pieté auxquels elle assista. »

propres termes, qu'on pouvoit estre¹ la-dedans religieuse raisonnablement. Elle communiqua cette pensée à mon frere qui, bien loin de l'en destourner, l'y confirma, car il estoit dans les mesmes sentimens. Cette approbation la fortifia de telle sorte que depuis ce tems-la elle n'a jamais hesité un instant dans le dessein de se consacrer à Dieu.

Mon frere, qui l'aymoit avec une tendresse toute particuliere, estoit ravy de la voir dans cette sainte resolution, de sorte qu'il ne pensoit à autre chose qu'à la servir pour faire reüssir ce dessein ; et comme ils n'avoient ni l'un ni l'autre aucune habitude à P. R., il s'avisa de M. Guillebert, qui estoit une connoissance commune. Il le fut voir, et y mena ma sœur ; et M. Guillebert, l'ayant entretenue, en fut si satisfait qu'il la mena luy mesme à la mere Angelique qui la receut aussy avec beaucoup² de satisfaction et d'agrement. Depuis cela, ma sœur y alloit le plus souvent qu'elle pouvoit, estant fort esloignée. Les Meres luy dirent qu'il falloit s'adresser à M. Singlin et se mettre sous sa conduite, afin qu'il pust juger si l'estat de religieuse lui convenoit : elle ne manqua pas de faire ce qu'on lui ordonnoit. Dés la premiere fois que M. Singlin la vit, il dit à mon frere qu'il n'avoit jamais vu en personne de si grandes marques de vocation. Ce tesmoignage consola beaucoup mon frere, et l'obligea de redoubler ses soins pour le succez d'un dessein qu'on avoit tout sujet de croire qui venoit de Dieu. Toutes ces choses se passoient dans les premiers mois de l'année 1648, mon frere et ma sœur estant à Paris et mon pere à Rouën.

Au mois de may de cette année, mon pere estant venu

1. F. : « Dans ce monastere. »

2. F. : « de bonté. »

à Paris, M. Singlin trouva à propos qu'on luy declarast le dessein de ma sœur, parce qu'alors elle estoit entiere-ment resoluë. Mon frere se chargea de cette commission, parce qu'il n'y avoit que luy qui le put faire. Mon pere fut fort surpris de cette proposition, et il fut estrangement partagé ; car d'un costé, comme il estoit entré dans les maximes de la pureté du christianisme, il estoit bien aise de voir ses enfans dans le mesme sentiment ; mais de l'autre costé, l'affection si tendre qu'il avoit pour ma sœur l'attachoit si fort à elle qu'il ne pouvoit se resoudre de s'en separer pour¹ jamais. Cette diversité de pensées l'obligea de repondre d'abord à mon frere qu'il verroit et qu'il y penseroit. Mais enfin, apres avoir balancé quelque temp, il luy dit nettement qu'il ne pouvoit y donner son consentement. Il se plaignit mesme de mon frere, de ce qu'il avoit fomenté ce dessein sans savoir s'il luy seroit agreable ; et cette consideration l'aigrit de telle sorte contre mon frere et contre ma sœur qu'il n'eut plus de confiance en eux ; de sorte qu'il commanda à une fille, qui estoit ancienne domestique, et qui les avoit elevez tous deux, de prendre garde à leurs actions². Cet ordre de mon pere jeta ma sœur dans une grande contrainte, si bien que depuis ce tems-la elle ne put aller à P. R. qu'en cachette, ny voir M. Singlin que par adresse et par invention.

Cette peine ne diminua rien de sa ferveur, et comme elle avoit renoncé au monde dans son cœur, elle ne pouvoit plus prendre plaisir aux divertissemens comme elle

1. F. : « toujours. »

2. Cette ancienne domestique parait être Louise Deffaud, qui figure dans les actes notariés passés après la mort d'Etienne Pascal. (*Vide infra*, t. II, p. 570).

faisoit auparavant ; de sorte que quoy qu'elle cachast avec grand soin le dessein qu'elle avoit de se donner à Dieu, on ne laissa pas de s'en apercevoir ; et elle, voyant qu'elle ne pouvoit plus le cacher, elle ne fit plus de difficulté de se retirer peu à peu des compagnies, et elle rompit absolument toutes ses habitudes. Elle eut pour cela une occasion favorable, car mon pere changea de maison en ce tems-là¹ ; elle ne fit aucune connoissance dans ce nouveau quartier, et elle se defit de celles des autres en ne les visitant point. Ainsi elle se trouva dans une liberté tout entiere de vivre dans la solitude et elle trouva cette vie si agreable qu'elle s'accoutuma insensiblement à se retirer mesme de la conversation domestique, de sorte qu'elle demouroit toute la journée seule dans son cabinet.

On ne sauroit rapporter quels étoient ses exercices dans cette exacte solitude, et tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'on s'apercevoit de jour en jour qu'elle faisoit un progres admirable dans la vertu. Cependant, quoiqu'elle fust fort genée², elle ne laissoit pas d'aller quelquefois à P. R., d'y escrire souvent, et d'en recevoir des lettres, car elle avoit une adresse admirable pour cela³, et ainsy elle se soutenoit.

Cependant mon pere, qui estoit tres persuadé qu'elle avoit choisy la meilleure part, et qui ne resistoit à son des-

1. Je pense que c'est à ce moment que la famille Pascal quitta la rue Brisemiche, paroisse Saint-Merry (*infra*, p. 293), pour la rue de Touraine « es Marais du Temple », paroisse Saint-Jean en Grève (*Vide infra*, t. II, p. 567).

2. Victor Cousin donne, d'après le manuscrit 12988, *éclairée* ; le texte imprimé *surveillée* ; la leçon transcrite par Faugère d'après le II^e recueil Guerrier nous paraît être la bonne.

3. Les derniers mots manquent dans Faugère. — Voir la lettre écrite de Port Royal le 4 mars 1649, *infra*, t. II, p. 387 sqq.

sein que par affection et par tendresse, voyant qu'elle s'affermissoit tous les jours dans sa resolution, luy dit qu'il voyoit bien qu'elle ne vouloit point penser au monde, qu'il approuvoit de tout son cœur ce dessein, et qu'il luy promettoit de ne luy faire jamais aucune proposition d'engagement, aussy avantageux qu'il parust, mais qu'il la prioit de ne le point quitter ; que sa vie ne seroit¹ possible pas encore bien longue et qu'il la prioit d'avoir cette patience ; et cependant qu'il luy donnoit la liberté de vivre comme elle voudroit dans sa maison. Elle le remercia de toutes ces choses, et ne luy fit point de reponse positive sur la priere qu'il luy faisoit de ne le point quitter, se contentant seulement de luy promettre qu'elle ne luy donneroit jamais sujet de se plaindre de sa desobeïssance.

Cecy se passa vers le mois de may 1649 ; mon pere prit resolution en ce tems là de venir en Auvergne et d'y mener mon frere et ma sœur. Elle apprehenda beaucoup ce voyage, à cause de la multitude des parens et des compagnies où l'on est exposé dans les petites villes. Elle m'escrivit sa peine, et me manda que, pour eviter cet embarras où elle se voyoit exposée, elle croyoit qu'il estoit à propos, pour prevenir le monde, que je disse publiquement sa resolution d'estre religieuse, et qu'il n'y avoit que la consideration de mon pere qui la retenoit. Je ne manquay pas de le faire, et cela reussit si bien que, lorsqu'elle fut arrivée, on ne fut point surpris de la voir habillée comme une femme agée dans une grande modestie ; et on ne s'estonna point aussy de ce qu'aprez avoir rendu les premieres visites de civilité, elle se retira non seulement dans la maison, mais dans sa chambre d'où elle ne

1. L'édit. Victor Cousin : *selon toute apparence.*

sortoit point du tout que pour aller à l'Eglise et pour prendre ses repas, et sans que personne de la maison y entrast¹ ; de sorte que moy-mesme, quand j'avois quelque chose à luy dire, il falloit que je fisse un petit agenda ou quelque marque pour me souvenir de le luy dire, ou quand elle viendroit manger, ou quand nous irions à l'eglise où nous allions tousjours ensemble, et c'estoit le tems où j'avois le plus d'occasion de lui parler, qui estoit bien court, car nous n'avions pas grand chemin à faire. Ce n'est pas qu'elle refusast l'entrée de sa chambre ny à moy ny à personne, ny qu'elle refusast son entretien ; mais c'est que, quand on la detournoit pour luy parler de choses qui n'estoient pas tout à fait necessaires, on s'apercevoit que cela la contraignoit et l'ennuyoit si fort qu'on esvitoit tant qu'on pouvoit de luy faire cette peine.

Il y avoit à Clermont un Pere de l'Oratoire² dont la vie estoit exemplaire. Ce bon homme venoit voir ma sœur assez souvent, et elle y prenoit plaisir, parce qu'il luy faisoit discours d'edification. Ce bon Pere luy dit un jour

1. Les lettres de la mère Agnès à Jacqueline Pascal montrent quelles étaient à cette époque ses relations avec Port-Royal. Voir ci-dessous, t. II, p. 419 sqq. Le ms. 12988 contient aussi, p. 323, la copie d'une lettre qu'un médecin de ses amis, M. de Laporte, adressait de Paris à M. Perier le 3 novembre 1649. Il parle du sermon prêché par M. Singlin le jour de la Saint-Augustin, et de l'interdiction qui lui avait été signifiée par le Promoteur de l'Archevêque de Paris. Il termine sa lettre par ces réflexions intéressantes : « M. le Coadjuteur et M. de Gondy favorisent sa cause, ce qui, joint avec le bon droit, nous en fait esperer un bon succès. Jamais tant de personnes ne se sont déclarées pour la verité, comme depuis qu'on a voulu la condamner, et nos ennemis qui nous menacent du feu et du sang, n'osent rien dire quand il s'agit de disputes et d'éclaircissements. »

2. *Victor Cousin* : « fort homme de bien ».

qu'il estoit bien raisonnable que, puisque son esprit avoit autresfois travaillé pour le monde, il s'exerçast maintenant à faire quelque chose pour Dieu ; qu'il avoit ouy dire qu'elle faisoit fort bien des vers, et qu'il avoit pensé de luy donner occasion d'en faire pour la gloire de Dieu, en luy traduisant en prose les hymnes de l'Eglise qu'elle mettroit aprez en vers. Elle luy dit simplement qu'elle le vouloit bien. Il luy apporta donc d'abord l'hymne de l'Ascension : *Jesu, nostra redemptio*, que l'on chante tous les jours à l'Oratoire. Elle le mit en vers¹, qui estoient fort justes et fort bien tournez, sans s'esloigner du sens en aucune sorte. Il trouva cela si beau qu'il l'exhorta à continuer ; mais elle fit reflexion qu'elle avoit entrepris ce travail sans prendre avis, et cela la jeta dans le scrupule. Elle escrivit à la mere Agnès, qui luy fit une belle response, et luy manda entre autres choses : « C'est un talent dont Dieu ne vous demandera point compte : il faut l'ensevelir. » Des qu'elle eut reçu cette response elle me la montra, et pria ce bon Pere de la dispenser d'en faire davantage, sans luy en dire la raison, mais seulement qu'elle ne pouvoit pas continuer cet ouvrage², et ainsy se remit à ses exercices ordinaires, gardant toujours exactement sa solitude, sans en sortir que par nécessité.

Mais cette retraite n'estoit point oisive ; car outre son office qu'elle disoit regulierement et la lecture où elle s'appliquoit beaucoup, faisant quantité de recueils, elle occupoit le reste de son tems à travailler pour les pauvres. Elle leur faisoit des bas de grosse laine, des camisoles et d'autres petits accommodemens qu'elle portoit elle mesme,

1. Les derniers mots de la phrase ne sont pas dans le texte de Faugère. — Les vers de Jacqueline sont publiés, t. II, p. 424-425.

2. Ces deux mots manquent dans le texte de Faugère.

quand elle les avoit faits, à un hôpital où l'on entretient de pauvres enfants¹. On estoit encore merveilleusement edifié de ce que ce grand esloignement de tout le monde ne la rendoit point chagrine, et qu'elle estoit toujours fort affable, et aussy de ce qu'elle estoit toujours preste à en sortir pour des occasions de charité, comme nous l'avons esprouvé bien des fois. J'eus pendant ce tems quelques indispositions, et elle s'attachoit à me tenir compagnie tout le jour, sans en tesmoigner aucune inquietude. Il y eut plusieurs de mes enfants qui eurent de grandes maladies ; elle les servit avec une charité admirable. Et mesme il y eut une de mes petites filles qui mourut d'une petite vérole pourprée² : ma sœur l'assista toujours jusques à la mort, et pendant quatorze jours que dura cette maladie, elle n'alla point dans sa chambre que pour dire son office ; encore prenoit elle son tems lorsque l'enfant n'estoit pas dans les grands accidens de son mal. Ainsy elle la servoit avec tout le soin imaginable, demeurant pres d'elle jour et nuit, et passant plusieurs nuits sans se coucher. Apres que cette occasion de charité fut passée, elle retourna à son ordinaire dans sa chambre.

Elle prenoit plaisir d'aller quelques fois visiter les pauvres malades de la ville avec une demoiselle fort vertueuse, qui s'employe tout entiere à cet exercice. Ma sœur ajoutoit à tout cela des mortifications du corps fort grandes. Comme nous³ avons peu de logement, on avoit esté contraint de faire un retranchement pour la loger dans un lieu où il n'y avoit point de che-

1. Faugère donne simplement à l'hôpital.

2. Marie Perier, sans doute, dont M. de Beaurepaire a trouvé l'acte de baptême, daté du 26 décembre 1647. *Vide supra*, p. 25.

3. V. C.: avions.

minée, et qui est mesme assez loin de toutes les chambres. Elle y passa tout un hiver sans vouloir permettre qu'on lui donnast le moindre soulagement ; on ne pouvoit pas mesme obtenir d'elle de s'approcher du feu, lorsqu'elle venoit pour prendre ses repas. Cela nous donnoit à tous beaucoup d'inquietude. Son abstinence nous faisoit aussy bien de la peine ; car quoiqu'elle mangeat des mesmes viandes que nous, c'estoit neantmoins en si petite quantité que, comme elle estoit d'un temperament fort delicat, elle diminua par là ses forces, et ruina son estomac, de sorte que, quand on vouloit l'obliger à prendre plus de nourriture, elle ne pouvoit le digerer. Ses veilles estoient aussy extraordinaires ; nous n'en avions pas une connoissance entiere, mais nous nous en apercevions bien par la quantité de chandelles qu'elle brusloit, et par d'autres choses semblables.

Elle avoit eu une prevoyance admirable : car considerant que l'habit de religion, dans les differences qu'il a de celuy du monde, donne quelques difficultez qui, faisant de la peine au corps, empeschent l'esprit de se perfectionner, pour se munir contre cela, elle s'avisa de s'accoutumer en ce qu'elle pourroit aux choses qui sont les plus penibles. Pour ce, en effet, elle se fit faire des souliers fort bas, elle s'habilla sans corps de jupe, elle coupa ses cheveux, et prit plusieurs coëffes mesme trop grandes, et plus embarrassantes que n'auroit pas esté un voile ; enfin, elle fit si bien que, quand elle fut entrée au couvent, elle n'eust pas la moindre peine pour l'habit.

Voylà comment se passerent dix sept mois qu'elle demeura dans notre maison de Clermont. Au bout de ce tems-là, mon pere s'en estant retourné à Paris, voulut

que ma sœur y allast aussy; ce retour fut au mois de novembre de l'année 1650. Elle estoit logée assez commodement, ayant en son particulier une chambre et un cabinet. Mon pere luy donnoit aussi toute la liberté qu'elle pouvoit souhaiter pour ses exercices de pieté, de sorte qu'elle les pratiquoit exactement. Mais elle estoit toujours genée pour sa communication avec Port Royal, qu'elle ne pouvoit avoir qu'en secret. Cela ne l'empeschoit pas pourtant de les voir quelquefois, et d'en avoir souvent des nouvelles, de sorte qu'on lui envoyoit regulierement ses billets tous les mois, et ceux des mystères dans le¹ tems qu'on les tire. La mere Agnes luy envoya à la fete de l'Ascension de l'année 1651 son billet qui estoit le mystere de la mort de Notre-Seigneur. Elle medita ce mystere avec tant de soin, que Dieu luy donna des pensées admirables sur ce sujet, qu'elle mit par escrit. Je les ay eues par la faveur de M. de Rebours² qui me les donna, mais avec tant de secret que ma sœur n'a jamais sceu que je les eusse seulement vues. Je ne sçaurois rien dire de particulier des actions de cette année, parce que je n'estois pas à Paris; mais j'ai sceu par mon frere que c'estoit la mesme sorte de vie que lorsqu'elle estoit à Clermont.

Au mois de septembre de l'année 1651, mon pere estant tombé malade de la maladie dont il mourut, elle s'appliqua à luy rendre service avec tout le soin imaginable, jour et nuit. On peut dire qu'elle ne faisoit autre chose: car lorsqu'elle voyoit qu'elle n'estoit pas si neces-

1. Faugère donne *sens*, qui paraît une faute de copie ou de lecture.

2. Sur M. de Rebours, voir t. II, p. 173. L'écrit de Jacqueline Pascal est publié t. II, p. 452 sqq.

saire auprez de luy, elle se retiroit dans son cabinet où elle estoit prosternée en larmes, priant sans cesse pour luy, comme elle me l'a dit elle-mesme. Enfin, nonobstant tout cela, Dieu en disposa selon sa volonté, et mon pere mourut le 24 septembre. On nous le fit sçavoir à l'heure mesme; mais comme j'estois en couches¹, nous ne pumes estre à Paris qu'à la fin du mois de novembre. Dans cet intervalle, mon frere, qui estoit sensiblement affligé, et qui recevoit beaucoup de consolation de ma sœur, s'imagina que sa charité la porteroit à demeurer avec luy au moins un an, pour luy aider à se resoudre dans le malheur. Il luy en parla, mais d'une maniere qui faisoit tellement voir qu'il s'en tenoit assuré, qu'elle n'osa le contredire de crainte de redouter sa douleur, de sorte que cela l'obligea de dissimuler jusques à nostre arrivée². Alors elle me dit que son intention estoit d'entrer en reli-

1. De Louis Perier, né le 27 septembre.— Voir la très intéressante étude de M. Élie Jaloustre : *Un neveu de Pascal : Louis Perier. — Le cas de conscience*, Clermont-Ferrand, 1906.

2. Auparavant cependant Jacqueline Pascal avait été, du jeudi 2 novembre au dimanche 5, à Port-Royal. La mère Agnès écrit à la sœur Marie Dorothée de l'Incarnation le Conte, « du jour de la Saint-Charles », 4 novembre 1651 : « Les deux filles qui sont entrées sont mademoiselle Pascal et la dame de madame de la Bessieres... Pour mademoiselle Pascal, encore que M. Singlin eût résolu qu'elle n'entreroit point, M. de Rebours l'a emporté. On lui mit l'habit le jour de la fête, en suite de quoi elle a été à tout l'office et au réfectoire, sans qu'il ait esté besoin de la conduire, car elle a tout à l'heure compris le son de la cloche et les chemins, en sorte qu'on la prendroit pour une ancienne postulante, mais simple comme un enfant et sans aucune façon. Je l'ai déjà mortifiée à la conference de ce qu'elle avoit les jambes l'une sur l'autre; elle l'a reçu à merveille; c'est dommage qu'elle n'est en état d'avoir un voile noir, puisque tout le reste y est. Elle s'en retourne dimanche au soir pour leurs affaires. M. de Rebours vouloit qu'on la retint; mais M. Singlin, pour imiter la sagesse de Dieu, veut que tout se fasse suavement et sans effort. » *Lettres*, 1858, t. I, p. 203.

gion, aussytost que nos partages seroient faits, mais qu'elle espargneroit mon frere, en luy faisant accroire qu'elle y alloit faire seulement une retraite. Elle disposa toutes choses pour cela en ma presence; nos partages furent signez le dernier jour de decembre, et elle prit jour pour entrer le 4 janvier.

La veille de ce jour-là, elle me pria d'en dire quelque chose à mon frere le soir, afin qu'il ne fust pas si surpris. Je le fis avec le plus de precaution que je pus; mais quoy que je luy disse, que ce n'estoit qu'une retraite pour connoistre un peu cette sorte de vie, il ne laissa pas d'en estre fort touché. Il se retira donc fort triste dans sa chambre, sans voir ma sœur qui estoit lors dans un petit cabinet où elle avoit accoutumé de faire sa priere. Elle n'en sortit qu'apres que mon frere fut hors de la chambre, parce qu'elle craignoit que sa vue luy donnast au cœur. Je luy dis de sa part les paroles de tendresse qu'il m'avoit dites: apres quoy nous nous allames tous coucher. Mais quoy que je consentisse de tout mon cœur à ce qu'elle faisoit, à cause que je croyois que c'estoit le plus grand bien qui luy pust arriver, neantmoins la grandeur de cette resolution m'estonnoit de telle sorte et m'occupoit si fort l'esprit que je n'en dormis point de toute la nuit. Sur les sept heures, comme je voyois que ma sœur ne se levoit point, je crus qu'elle n'avoit point dormy non plus, et j'eus peur qu'elle ne se trouvât mal, de sorte que j'allay à son lit, où je la trouvay fort endormie. Le bruit que je fis l'ayant reveillée, elle me demanda quelle heure il estoit: je le luy dis, et luy ayant demandé comment elle se portoit et si elle avoit bien dormy, elle me dit qu'elle se portoit bien et qu'elle avoit bien dormy. Ainsy elle se leva, s'habilla et s'en alla, faisant cette action comme toutes les autres dans une tranquillité et une ega-

lité d'esprit inconcevable. Nous ne nous dismes point adieu, de crainte de nous attendrir, et je me destournay de son passage lorsque je la vis preste à sortir. Voylà de quelle maniere elle quitta le monde. Ce fut le 4 janvier de l'année 1652, estant lorsagée de vingt-six ans et trois mois¹.

1. Le *Mémoire* de Marguerite Perier sur sa famille fournit un court complément à la *Vie* écrite par Gilberte Pascal : « Et quoyque l'usage de Port-Royal fust de demeurer un an postulante avant que de prendre l'habit, on le luy donna quatre mois apres. Quatre ou cinq ans apres sa profession, on la fit premiere maîtresse des novices et sous prieure à Port Royal-des-Champs (Il y avoit à Port-Royal-des-Champs trois maîtresses des novices, comme à Paris, parce que l'on envoyoit toutes les postulantes et les novices pour passer quatre ou cinq mois à Port-Royal-des-Champs durant les années de postulantes et de novices, afin que les religieuses les pussent connoistre, parce qu'il falloit avoir leur voix pour la reception des filles, soit pour leur faire prendre l'habit, soit pour la profession). Ma tante s'y trouva donc lorsqu'au mois d'avril 1661 on leur ordonna de renvoyer les novices et les postulantes, qui fut le temps où l'on commença à persecuter les religieuses pour la signature du formulaire ; ce qui la toucha et l'affligea si sensiblement qu'elle dit et qu'elle ecrivit même à quelques personnes qu'elle sentoit bien qu'elle en mourroit ; et cela arriva en effet, car elle mourut le 4 octobre 1661,agée de trente six ans. » Voir également l'*Addition* qui se trouve à la suite de la *Vie* imprimée (*Vies intéressantes*, 1751, t. II, p. 356, *infra*, t. III, p. 46).

OEUVRES
DE BLAISE PASCAL

I

LA JEUNESSE DE PASCAL
ET
LE SÉJOUR A ROUËN

I

LETTRE ÉCRITE

PAR

ETIENNE PASCAL ET ROBERVAL
A FERMAT

16 août 1636

Bibliothèque nationale. Ms. f. lat. n° 7226, f° 40 et suivants.

INTRODUCTION

Cette lettre est le seul écrit mathématique qui nous soit resté d'Étienne Pascal. Mais son activité scientifique nous est attestée d'autre part par de nombreux témoignages. Retiré à Paris, de 1631 à 1638, il fréquentait intimement une petite société de mathématiciens¹, qui, groupés autour du Père Mersenne, formaient une sorte d'académie libre. Là se rencontraient Roberval, Desargues, Mydorge, Hardy, l'abbé Chambon, Le Pailleur, Bouilliaud. Les réunions, hebdomadaires, avaient lieu le plus souvent chez Mersenne à l'Hôtel des Minimes, parfois aussi chez d'autres personnes² (« L'assemblée, écrit Roberval à Fermat le 4 avril 1637, était ce jour-là chez M. de Montholon, conseiller. ») Après la mort de Mersenne, survenue en 1648, l'académie se réunit chaque samedi chez Le Pailleur³.

Avec ses confrères de l'académie Mersenne, Étienne Pascal est personnellement intervenu dans les plus importants débats mathématiques de son temps.

En 1634, nous le voyons activement mêlé à l'affaire Morin. Cette curieuse affaire est relatée tout au long dans un imprimé de Morin, dont la trace semblait perdue, et que

1. Cf. la *Vie de Pascal* par Madame Perier, vide supra, p. 56, la *Vie de Monsieur Descartes* par Baillet (Paris, 1691, t. II, p. 344-46), la *Vie du R. P. Marin Mersenne*, par Hilarion de Coste (Paris, 1649, p. 80), une lettre de Roberval à Fermat (*Œuv. de Fermat*, Ed. Tannery-Henry, II, 103), une lettre de Mersenne à Peiresc (*Correspondants de Peiresc*, fasc. XIX, p. 138), une lettre de Descartes à Mersenne (*Œuv. de Descartes*, Ed. Cerf, II, p. 31).

2. Baillet mentionne des réunions tenues en 1648 chez l'abbé Picot et chez « une personne de marque. »

3. Cf. les *Mémoires* de Michel de Marolles, Paris, 1656, II, 116.

nous avons retrouvé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (Rés. 4° v. 65) : *Longitudinum terrestrium necnon cœlestium nova et hactenus optata scientia, ad eminentissimum Cardinalem Richelium, Ducem et Franciæ Parem, qua cujusvis terræ loci in quo sit statio, et cujuslibet Astri visi, longitudo et latitudo accuratissimè detegi queunt, præcipuaque Astronomiæ arcana deteguntur. Adjunguntur de ipsa scientia duæ contradictoriæ sententiæ latæ à D. Pascasio, Mydorgio, Boulengerio, Beaugrando, et Erigono Mathematicis hac in re Commissariis. Et ultimæ falsitas evidentissimè demonstratur* (Paris, 1634).

Morin sollicitait une récompense du Cardinal pour sa découverte relative à la détermination des longitudes. Richelieu désigne alors cinq commissaires qu'il charge d'examiner cette découverte : c'étaient l'abbé de Chambon, le Président Pascal, Mydorge, les Professeurs Boulenger et Hérigone (voir *op. cité*, p. 8 le texte du diplôme nommant les commissaires). La commission se réunit le 30 mars et présente à l'inventeur quelques objections. Cependant Morin se défend et fait devant les commissaires une longue démonstration (dont l'ouvrage cité est le développement). Après quoi il croit avoir réduit ses adversaires au silence et il demande à Richelieu d'attester sa victoire en faisant signer par les commissaires la relation de la séance. Morin triomphait trop vite ; car, en sortant de chez le Cardinal, il rencontre Pascal et Beaugrand qui déclarent n'être nullement convaincus (p. 87). Bientôt les objections renaissent plus pressantes et une âpre lutte s'engage. Morin prétend être victime d'une conjuration et fait affirmer son succès par la *Gazette* de Renaudot : ce procédé de polémique indigne Étienne Pascal et Mydorge, dont Morin essaye en vain de faire calmer la bile par l'homme placide (*homo melancholicus*) qu'est Beaugrand (p. 94).

Cependant Richelieu convoque de nouveau cinq commissaires (Pascal, Mydorge, Beaugrand, Boulenger et Hérigone) et leur demande de répondre à quatre questions précises : 1° *An longitudinum scientia fuerit à quoquam demonstrata,*

ante demonstrationem factam à D. Morino. — 2° An ipse D. Morinus eam recte demonstraverit. — 3° An scientia ipsa ad praxin reduci queat, super terra et super mari. — 4° An tabulæ astronomicæ motuum planetarum possint per ipsam scientiam brevi tempore meliùs reformari et accuratiores reddi quàm per id omne quo antiqui ùsi sunt.

Les commissaires se réunissent en présence du Baron de Bole, les fonctions de secrétaire étant remplies par Talorn, et, contre l'attente de Morin (du moins le prétend-il) ils rendent une sentence défavorable (voir *Appendice I*). En vain Morin cherche-t-il à se prévaloir du rapport relatant la démonstration du 30 mars. En sa qualité de juriste, Étienne Pascal déclare que ce rapport, ne portant pas de signatures, n'a pas de validité et qu'il faut le déchirer.

Morin, cependant, n'abandonna pas sa cause ; il publia en 1635 un opuscule intitulé : « *Lettres écrites au S^r Morin par les plus celebres Astronomes de France, approuvans son invention des Longitudes contre la derniere sentence renduë sur ce subject par les Sieurs Pascal, Mydorge, Beaugrand, Boulenger et Herigone, commissaires deputez pour en juger, — avec la Responce dudit Sieur Morin au Sieur Herigone, touchant la nouvelle méthode proposée par iceluy Herigone A Monseigneur l'Eminentissime Cardinal duc de Richelieu* »².

C'est au début de 1636 que Fermat, par l'intermédiaire de Carcavi³, engagea des relations scientifiques avec Mersenne et ses amis (La plus ancienne lettre de Fermat à Mersenne

1. Cf. Baillet. *La Vie de Monsieur Descartes*, I, p. 265.

2. Nous possédons une réplique de Hérigone à Morin : *Ad ventilationem Morini responsio*. Elle se trouve dans un petit fascicule qui fait suite au Tome V du *Cours mathématique* de Pierre Hérigone.

3. Carcavi était, comme Fermat, conseiller au Parlement de Toulouse. Il vint s'établir à Paris en 1642. Voir dans le tome XVII du *Bulletino di Bibliog. e di Storia delle scienze matematiche*, l'étude de M. Ch. Henry, intitulée : *Pierre de Carcavi, intermédiaire de Fermat, de Pascal et de Huygens*.

que nous possédions est datée du 26 avril 1636). L'une des premières questions débattues entre ces savants fut la question de la pesanteur que Fermat avait soulevée dans une « *Propositio geostatica* » communiquée à Mersenne par Carcavi (*Œuv. de Fermat*, Ed. Tannery-Henry, t. II, 6). C'est à cette proposition que s'attaquent Roberval et Étienne Pascal. Leur lettre du 16 août 1636 avait été précédée d'une première lettre de Roberval sur le même sujet (Voir la réponse de Fermat, *Œuv. de Fermat*, II, p. 31) : elle fut suivie de plusieurs autres, échangées dans les derniers mois de 1636 (*Œuv. de Fermat*, II, lettre XI et suivantes). Les réponses de Fermat sont adressées à Roberval seul, mais elles sont aussi destinées à Étienne Pascal. « Je seray bien aise, dit Fermat, que M. Pascal voye ma lettre. » (*Œuv. de Fermat*, II, p. 62.)

A partir de 1636 les rapports de Fermat avec l'académie Mersenne et avec Étienne Pascal en particulier ne cessèrent pas d'être excellents. On lit dans une lettre de Roberval à Fermat (4 avril 1637, *Œuv. de Fermat*, II, p. 102) : « Quoy que j'eusse reçu des lundi dernier votre demonstration du lieu plan, neanmoins mes occupations, tant publiques que particulieres, ne me permirent point de la considerer jusques à jeudi que je la presentai de votre part à l'assemblée de nos mathematiciens qui estoit, ce jour-là, chez M. de Montholon, conseiller, où elle fut reçue, considerée, admirée avec etonnement des esprits, et votre nom élevé jusques au ciel... Cependant, il y eut debat à qui auroit votre escrit pour en tirer copie, chacun m'enviant le bonheur de la communication que j'ay avec vous ; mais M. le president Pascal, à qui le premier je l'avois mis entre les mains et qui l'avoit lu à la Compagnie, donna arrest en sa faveur, se fondant sur la maxime : *qui tenet, teneat*, et pour faire droit aux parties intéressées, se chargea lui-mesme de leur en fournir copie, ordonnant que puis apres l'original me seroit remis entre les mains. »

En 1637, lorsque la méthode de Fermat *de maximis et minimis et de tangentibus* fut attaquée par Descartes, Rober-

val et Étienne Pascal s'en firent les défenseurs ; ils soutinrent en faveur du géomètre de Toulouse une polémique restée célèbre (Voir *Œuv. de Descartes*, Ed. Adam et Tannery, t. II, lettres CX et suivantes). Il est vrai que Baillet, parlant de la principale pièce du procès, nous dit que « quoiqu'écrite au nom des deux amis de M. de Fermat, elle étoit toute du stile de M. de Roberval et que M. Pascal n'y avoit eu d'autre part que celle du consentement et de la communication. » (*La Vie de Monsieur Descartes*, I, p. 332.) Nous n'avons cependant aucune raison de croire que la collaboration d'Étienne Pascal n'ait pas été effective. Dans le débat de 1637 comme dans celui de 1636, son nom est toujours associé à celui de Roberval (« Tout conseillers & présidens & grands géomètres que soient ces messieurs-là... », dit Descartes), et, selon MM. Adam et Tannery, « la part d'Étienne Pascal a pu être d'autant plus grande qu'en réalité Roberval rédigeait très difficilement » (*Œuv. de Descartes*, II, p. 14).

Les mérites scientifiques d'Étienne Pascal étaient tenus par ses savants amis en très haute estime. On en jugera par le témoignage suivant que nous empruntons à une dédicace du Père Mersenne (*Harmonie Universelle contenant la théorie et la pratique de la Musique*¹, Paris, 1636. Dedicace du sixième livre (Des Orgues) du *Traité des Instrumens*). Mer-

1. Baillet ajoute : « M. Descartes et ceux qui avoient l'honneur de connaître cet illustre magistrat [*Étienne Pascal*] sçavoient assez que, le style de la langue ou de la plume n'étant que l'impression de l'âme, M. Pascal auroit choisi pour écrire contre M. Descartes des manières plus conformes à luy-même. Le mérite de cet homme se faisoit déjà reconnoître par bien d'autres endroits que par celui des Mathématiques, ... & M. Descartes, qui n'avoit point le discernement mauvais, n'hésita point à se flater de son amitié dans le temps même qu'il le voyoit engagé dans le parti de ses ennemis. »

1. Ainsi que le fait remarquer Brunet dans le *Manuel du Libraire*, les exemplaires de l'ouvrage de Mersenne ne sont pas tous complets. La Dedicace à Pascal se trouve dans l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale qui porte la cote : Rés. V, 588.

senne s'adresse au cy devant Président Pascal : « Monsieur, dit-il, je crois que tous les sçavans approuveront le dessein que j'ay d'imiter les Anciens, qui ont dedié leurs œuvres à ceux qui en avoient une parfaite cognoissance, en vous presentant ce Traité de l'Orgue, l'une des plus admirables machines Pneumatiques qui furent jamais inventées. Car, soit que l'on considere la Pratique des Mechaniques, ou leurs Raisons, & particulièrement celles de l'Harmonie, il seroit tres-difficile de trouver un homme qui les entende mieux que vous : & peut-estre qu'il n'y en a point de si scavant, qui ne tint à faveur d'apprendre ce que vous avez medité sur ce sujet. C'est, Monsieur, ce qui m'a fait resoudre de vous offrir ce livvre, tant pour temoigner à la posterité l'estime que je fais de vostre tres-profonde erudition en toutes les parties des Mathematiques, & particulièrement dans celle-cy, & de vos vertus tres-singulieres, que pour vous adresser la requeste de tous les honnestes hommes qui ayment cet Art, lesquels desirerent que vous leur en donniez les regles, & que vous leur en expliquiez tous les charmes & et les secrets. J'espere que les rares experiences que vous rencontrerez dans ce livre vous convieront à en rechercher les raisons... C'est pourquoy j'ose promettre à tous ceux qui cherissent les Muses que vous mettrés bientost la derniere main à cette partie de la Philosophie, afin qu'elle ne craigne plus desormais de paroistre devant les plus sçavans dans la compagnie des autres sciences, & qu'elle confesse hautement qu'elle vous est plus obligée qu'à nul autre, à raison du mariage tres excellent que vous avez fait de la Pratique avec la Theorie. »

Le témoignage de Mersenne est à retenir. On le rapprochera de la lettre à Fermat, reproduite ci-dessous, où Étienne Pascal et Roberval revendiquent une place pour l'expérience à côté de la spéculation *a priori*.

*
**

Depuis les travaux de Képler, qui avait mis en faveur

l'hypothèse de l'attraction, la question de la gravitation était à l'ordre du jour dans le monde savant. Ainsi, l'année même où Fermat rédigeait sa *Propositio Geostatica* il parut sur le même sujet un ouvrage de Beaugrand qui fit quelque bruit dans l'entourage de Mersenne : *Geostaticæ seu de vario pondere gravium secundum varia a Terræ centro intervalla dissertatio mathematica*. Paris, 1636. L'ouvrage était mauvais, et il fut vivement attaqué par Descartes¹. Ce dernier s'est d'ailleurs occupé lui-même à plusieurs reprises des hypothèses de la géostatique, comme en fait foi sa correspondance avec Mersenne (Voir en particulier une lettre de 1635 *Œuv. de Descartes*, I, p. 324, et une lettre de 1638, *ibid.* II, p. 222).

Étienne Pascal et Roberval inclinent à penser, comme Képler, que la pesanteur n'est pas une qualité interne résidant dans les corps et qu'elle s'explique par les lois du mouvement attractif. Cette vue fut développée plus tard par Roberval dans l'*Aristarchi Samii De Mundi Systemate* qui parut en 1644.

Mais, ce qui est surtout remarquable dans la lettre des deux savants, c'est la clairvoyance avec laquelle ils dégagent les contradictions impliquées par les axiomes que Fermat (avec la plupart des mécaniciens du temps) regardait comme évidents. C'est toute une conception de la statique qui est mise en cause, ainsi que le montre M. Duhem dans sa belle étude sur *Les Origines de la Statique* (Tome II, 1906, pp. 169-177 et *passim*).

Fermat s'appuie sur la loi de l'équilibre du levier découverte par Archimède. Mais il oublie que cette loi n'est valable que lorsque les forces appliquées aux deux extrémités du levier sont des forces parallèles : il en fait encore usage dans l'hypothèse où les forces se rencontrent au centre de la terre, et même dans l'hypothèse où elles sont directement opposées. Ce paralogisme, qui conduit Fermat à de graves erreurs,

1. Voir les *Œuvres de Descartes*, éd. Adam-Tannery, en particulier l'Addition au tome V, pp. 503-512.

provient d'une opinion erronée sur la nature du centre de gravité. La plupart des mécaniciens du Moyen-Age et de la Renaissance avaient inconsciemment confondu le centre de gravité et le centre des forces parallèles. Cette confusion n'a pas d'inconvénients si l'on regarde les forces de la pesanteur comme parallèles. Mais précisément les raisonnements de Fermat supposent ces forces concourantes. D'où une série de difficultés qui amènent le géomètre de Toulouse à adopter du centre de gravité une définition toute scolastique : « Nous définirons désormais le centre de gravité de la manière suivante : Un point placé à l'intérieur d'un corps tel que le corps demeurerait en équilibre indifférent si ce point était uni au centre de la Terre. » (*Œuv. de Fermat*, II, p. 25.)

Roberval et Étienne Pascal s'élèvent contre de tels principes : ils montrent que les conséquences qu'en a tirées Fermat sont contraires aux règles les plus élémentaires de la composition des forces.

ÉTIENNE PASCAL ET ROBERVAL A FERMAT¹

Samedi 16 août 1636.

MONSIEUR,

Le principe que vous demandez pour la Geostatique est que, si deux poids egaux sont joints par une ligne droite ferme et sans poids et, qu'estant ainsy disposez, ils puissent descendre librement, ils ne reposeront jamais jusques à ce que le milieu de la ligne qui est le centre de pesanteur des anciens s'unisse au centre commun des choses pesantes.

Ce principe, que nous avons consideré il y a long-temps, ainsy qu'il vous a esté mandé, paroît d'abord fort plausible. Mais, quand il est question de principe, vous sçavez quelles conditions luy sont requises pour estre receu : desquelles conditions, cette principale manque au principe dont il s'agit ici, sçavoir que nous ignorons quelle est la cause radicale qui fait que les corps pesans descendent et d'où vient l'origine de cette pesanteur. Ainsy, nous n'avons rien de connu asseurement de ce qui arriveroit au centre où les choses pesantes aspirent, ny aux autres lieux hors la surface de la terre, de laquelle, pour

1. Nous suivons le texte de la copie conservée à la Bibliothèque Nationale (fonds latin 7226). Un texte un peu différent, revu par Roberval, est donné dans l'édition des *Varia Opera* de Fermat (Toulouse, 1679) et reproduit par Bossut (Voir *Œuv. de Fermat*, éd. Tannery-Henry, II, p. 35).

ce que nous y habitons, nous avons quelques expériences sur lesquelles nous fondons nos principes.

Car il se peut faire ¹ que la pesanteur est une qualité qui reside dans le corps mesme qui tombe ; peut-estre qu'elle est dans un autre, qui attire celuy qui descend, comme dans la terre. Il se peut faire aussi et est fort vraysemblable que c'est une attraction mutuelle ou un desir naturel que les corps ont de s'unir ensemble, comme il est clair au fer et à l'aimant, lesquels sont tels que, si l'aimant est arrêté, le fer n'estant point empesché l'ira trouver. Si le fer est arrêté, l'aimant ira vers luy, et, si tous deux sont libres, ils s'approcheront reciproquement, en sorte toutes fois que le plus fort des deux fera le moins de chemin.

Or, de ces trois causes possibles de la pesanteur, les consequences seront fort differentes, ce que nous ferons connoistre en les examinant icy l'une après l'autre.

En premier lieu, si la premiere est vraie selon l'opinion commune, nous ne voyons pas que votre principe puisse subsister : car, sur ce sujet, le sens commun nous dit qu'en quelque lieu que soit un poids², il pese toujours egalement, ayant tousjours la mesme qualité qui

1. En d'autres termes, on peut regarder la force, soit comme une qualité interne résidant dans les corps, soit comme la cause externe du mouvement (Cf. l'ouvrage de Roberval : *Aristarchi Samii De mundi Systemate*, p. 15). Si l'on admet l'hypothèse de l'attraction, on peut considérer celle-ci comme une force s'exerçant uniquement des gros corps sur les petits, ou bien comme une action réciproque. Képler semble avoir d'abord adopté la première de ces opinions, mais il se rallia en fin de compte à la seconde (Cf. Lasswitz, *Geschichte der Atomistik*, II, p. 543).

2. Texte des *Varia Opera* : « près ou loin du centre de la terre ».

le fait peser et¹ qu'alors un corps reposera au centre commun des choses pesantes quand les parties du corps qui seront de part et d'autre du mesme centre, seront d'egale pesanteur pour contrepeser l'une à l'autre, sans avoir egard si elles sont peu ou beaucoup² esloignées du centre.

Soient donc les deux poids egaux A, B joints ensemble par la ligne droicte ferme et sans poids AB, et soit C le point du milieu de la mesme ligne AB, et D, E des autres points tels quels dans la dicte ligne entre les poids A, B³.

Nous accordons que, si le composé des points A, B est mis de sorte que le point C convienne avec le centre commun des choses pesantes, alors le tout demeurera en equilibre. Mais il nous semble aussy que si le point D ou E convient au mesme centre commun, en sorte que l'un des poids en soit plus proche, pourvu que l'un soit entierement d'une part du centre et l'autre de l'autre, ils contrepeseront encore et demeureront en equilibre comme par le point C, puisque (pour nous servir de vos paroles mesmes) ces deux poids sont egaux et ont tous deux mesme inclination pour s'unir au centre commun et l'un n'a aucun avantage par dessus l'autre pour le deplacer de son lieu.

Que si estre plus proche ou plus esloigné du centre pouvoit estre quelque avantage, ce que nous ne croyons pas,

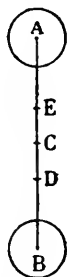


FIG. 1.

1. Texte des *Varia Opera*: « et en mesme degré. Le sens commun nous dicte aussi, posée cette mesme opinion première ».

2. Texte des *Varia Opera*: « également ou inégalement ».

3. Texte des *Varia Opera*: « Vous demandez qu'on vous accorde que les poids A, B, tombans librement avec leur ligne, ne reposeront point jusqu'à ce que le point du milieu C s'unisse au centre commun des choses pesantes ».

supposé que la pesanteur reside au corps mesme, vous trouverez plus de gens qui croiront que l'avantage est de la part de celuy qui est plus proche du centre commun que l'autre : ce qui toutes fois est directement contre vostre supposition.

Et ne sert de rien d'alleguer le centre de pesanteur du corps AB, lequel centre, selon les anciens, est au milieu C : car ce centre n'a esté démontré que quand la descente des poids se fait par des lignes paralelles, ce qui n'est pas. Et, quand il y auroit un tel point, ce qui ne peut estre aux corps qui tiennent à un mesme centre commun, il n'a pas esté démontré et ne prouveroit aucunement que ce seroit ce point là par lequel le corps s'uniroit au centre commun. Mesme cela, pour les raisons precedentes, repugne à nostre commune connoissance en plusieurs figures.

En tout cas, nous ne voyons pas que ce centre commun des anciens doive estre consideré autre part qu'aux poids qui sont pendus ou soustenus hors du lieu auquel ils aspirent¹.

Quant à la comparaison qui vous a esté faite du levier horizontal, lequel, estant pressé horizontalement aux deux bouts par deux forces ou puissances egales, demeure en mesme estat qu'il est, elle nous semble entierement sem-

1. Roberval et Étienne Pascal touchent ici au nœud de la question. Il est à remarquer que Fermat lui-même avait aperçu les difficultés dont les définitions scolastiques du centre de gravité sont entachées. « On voit, écrit-il, que toutes les définitions du centre de gravité données par les anciens gisent à terre ; si l'on excepte la sphere il n'est aucun corps où l'on puisse trouver un point déterminé tel que ce grave, suspendu par ce point en dehors du centre de la terre, demeure en equilibre indifferent. » (*Œuv. de Fermat*, II, p. 25.) Mais, au lieu d'abandonner résolument la doctrine aristotélicienne du centre de gravité, Fermat s'était contenté de la modifier.

estant entierement d'une part du centre et B de l'autre part
 Mais il nous semble que le plus grand poids B doit s'ap-
 procher du mesme centre¹ vers A comme la
 partie D : en sorte que cette partie D avec A,
 estant d'une mesme part, contrepesent avec la
 partie restante de l'autre part.

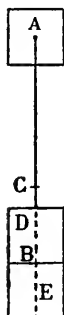


FIG. 3.

Outre ce, nous avons encore une instance
 en ce cas qui semble conclure que la figure et
 le volume et encore la disposition des poids
 doit estre considéré d'autant qu'un corps pe-
 sant semble devoir peser d'autant moins qu'il
 occupera une plus grande portion de la circon-
 ference ferme passant par le corps et descrite à
 l'entour du centre commun des choses pesantes,
 ce que nous expliquerons plus amplement cy-après sur
 vostre second principe du levier. Or vous sçavez qu'un
 mesme corps, sous différentes figures, positions ou volu-
 mes, peut occuper plus ou moins de cette circonférence et,
 s'il y a cause pour laquelle un mesme corps doive moins peser
 proche du centre qu'estant esloigné, celle-cy en est peut-
 estre une, estant clair que, quoyqu'il fust tousjours de mesme
 figure, position et volume, neantmoins, estant plus proche
 du centre, il occupera une plus grande portion de la circonfé-
 rence susdite qu'estant plus esloigné. Mais, quand cela
 seroit, nous croyons qu'à peine cela seroit-il possible à l'es-
 prit humain d'assigner les proportions de cette augmentation
 ou diminution selon les différents esloignements du centre.

Si la seconde ou la troisiésme cause possible de la pe-
 santeur des corps est vraie, il nous semble que l'on en
 peut tirer des mesmes conclusions.

1. Texte des *Varia Opera* : « des choses pesantes, jusqu'à ce qu'une
 partie du dit poids B soit au delà du dit centre. »

Soit le corps attirant ABCD duquel le centre soit H, et que la vertu d'attraction soit esgalement espaneue par toutes les parties du corps attirant, et soit le corps attiré L, considéré premierement hors le corps attirant en A, l'attraction estant mutuelle ou non. Soit menée la ligne droite AH, à laquelle soit un plan perpendiculaire EHD, coupant le corps ABCD en deux parties d'esgale vertu. Soient aussy, dans la ligne AH, marquez tant de points que l'on voudra, comme K, I, par lesquels soient menez des plans paralleles au plan EHD, coupant le corps ABCD en

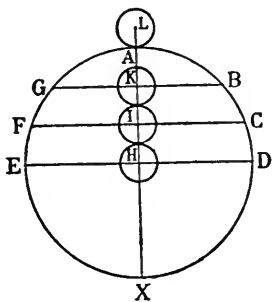


FIG. 4.

parties inegales, et partant d'inesgale vertu. Le corps estant en A sera attiré vers H par la puissance de tout le corps ABCD et, le chemin estant libre, il viendra en K, là où il sera attiré vers H par la plus forte partie BDEG. Il en sera de mesme quand il sera venu en I, où il sera moins attiré que quand il estoit en K ou en A; toutefois il sera contraint de s'approcher tousjours du centre H, tant qu'il y soit venu, et, la partie qui attire diminuant tousjours et celle qui retire s'augmentant il sera continuellement attiré avec moins de force jusques à ce qu'estant arrivé en H, il sera esgalement attiré de toutes parts et demeurera en cet estat¹.

Si cette position est vraye, il est facile de voir que

1. Un effort est fait ici pour évaluer ce qu'on appelle aujourd'hui le potentiel d'une sphère pleine en un point intérieur à cette sphère. Mais l'évaluation est incorrecte.

le corps L pesera d'autant moins qu'il sera proche du centre H ; mais son poids ne diminuera pas en la proportion des lignes HI, HK, HA, ce que vous connoistrez assez en le considerant, sans que nous vous l'expliquions davantage.

Puis donc que de ces trois causes possibles de la pesanteur, nous ne savons quelle est la vraie, et que mesme nous ne sommes pas asseurez que ce soit l'une d'icelles, se pouvant faire¹ que ce soit une autre, de laquelle on tireroit des conclusions toutes differentes, il nous semble que nous ne pouvons pas poser d'autres principes en cette matiere que ceux desquels nous sommes asseurez par une experience continuelle assistée d'un bon jugement.

Quant à nous, nous appelons des corps esgalement ou inesgalement pesants, ceux qui ont une esgale ou inesgale puissance de se porter vers le centre commun et un mesme corps est dit avoir un mesme poids, quand il a toujours cette mesme puissance : que si cette puissance augmente ou diminue, alors, quoy que ce soit le mesme corps, nous ne le considerons plus comme le mesme poids. Or, que cela arrive aux corps qui s'esloignent ou s'approchent du centre, c'est ce que nous desirerions bien de sçavoir ; mais, ne trouvant rien qui nous contente sur ce sujet, nous laissons cette question indecise et nous raisonnons seulement sur ce que les Anciens et nous en avons pu decouvrir de vray jusques à maintenant.

Pour² la nouvelle proportion des angles que vous met-

1. Texte des *Varia Opera*: « Que la vraie cause soit composée des deux autres ».

2. Dans la seconde partie de leur lettre, Roberval et Étienne Pascal critiquent l'usage illégitime que Fermat a fait des lois de l'équilibre du levier. Fermat se défendit sur ce point d'assez piteuse manière

tez en avant, afin de la demonstrier, vous supposez deux principes, desquels le premier est vray et l'autre si esloigné d'estre vray, qu'il y a des cas où il arrive tout le contraire de ce que vous demandez.

Le premier est tel : soit A le centre commun des choses pesantes, l'appuy du levier N, et du centre A, intervalle AN, soit decrite une portion de circonference telle quelle CNB, pourvu que l'arc CN soit esgal à l'arc NB ; et soit consideré cet arc CN comme une balance ou un levier sans poids qui se mene librement à l'entour de l'appuy N ; soient aussi des poids egaux posez en C et B.

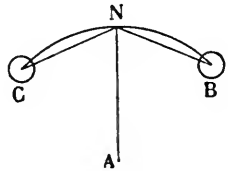


FIG. 5.

Vous supposez que ces poids contrepeseront l'un à l'autre et feront equilibre, estant balancés sur le point N ; et semble que tacitement vous supposez encore l'equilibre quand les bras du levier NC et NB seront des lignes droictes pourvu que les points C, B soient esgalement esloignez du centre A, et les lignes NC et NB sous-tendantes ou cordes, en effect ou en puissance, d'arcs egaux NC, NB.

Toutes ces choses sont vrayes en general ; mais nous ne les croyons telles que pour ce que nous les avons demonstrees en consequence d'autres principes qui nous sont plus familiers, plus clairs et plus connus.

Toutefois, en particulier, il y a une distinction qui

(*Œuv. de Fermat*, II, p. 51). Aux objections formulées contre son second principe, il répondit : Quoique ce second principe soit manifestement faux..., je l'avois pourtant indistinctement et à dessein mis dans ma lettre, afin de vous faire accorder qu'un grave pese moins plus il approche du centre de la terre, ou, en me niant cette verité, vous obliger d'accorder celle de mon second levier. »

doit estre bien considerée et est telle. Quand les arcs NC et NB sont chacun moindres qu'un quart de circonference, le levier pese sur l'appuy N, poussant vers le centre A pour s'en approcher ; quand les arcs CN, NB sont chacun d'un quart de circonference, le levier CNB chargé des poids C, B ne pese nullement sur l'appuy N, d'autant que les poids sont diametralement opposez, et partant le levier

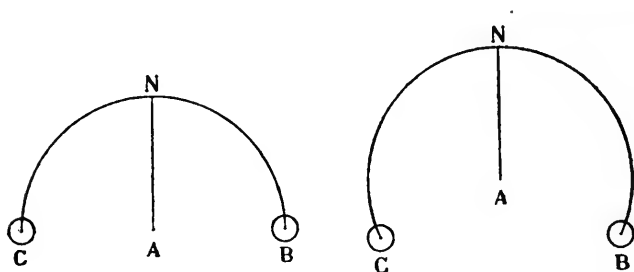


FIG. 6.

demeurera de mesme sans appuy ; enfin, quand les arcs egaux NC, NB sont chacun plus grands qu'un quart de circonference, le levier CNB, chargé des poids egaux C, B, pese sur l'appuy N poussant vers N pour s'esloigner du centre A.

Si ces particularitez sont bonnes, il s'ensuit que vostre second principe ne peut subsister, ce qui paroitra fort clair quand nous l'aurons examiné plus particulierement, comme il s'ensuit :

Soit donc A le centre commun des choses pesantes, la balance ou le levier EFBCD, dont l'appuy est B. Soit posé un poids comme B, tout entier au point B, pesant de toute sa force sur l'appuy B ; ou bien soit divisé le poids B en parties esgales, E, F, B, C, D, lesquelles soient posées sur le levier aux points E, F, B, C, D,

estants les arcs EF, FB, BC, CD egaux et tout l'arc EFBCD décrit alentour du centre A. Vous supposez que le poids, posé tout entier au point B, pesera de mesme sur l'appuy B qu'estant posé par parties aux points E, F, B, C, D⁽¹⁾. Cela est tellement esloigné du vray que quelques fois, en lieu de peser sur l'appuy B vers A, il pesera au contraire sur le mesme appuy pour s'esloigner de A ; et toutes fois, estant ramassé tout entier au point B il pesera tousjours de toute sa force sur l'appuy B pour emporter le levier vers A, et, en general, estant estendu, il pesera tousjours moins sur l'appuy qu'estant ramassé au point B.

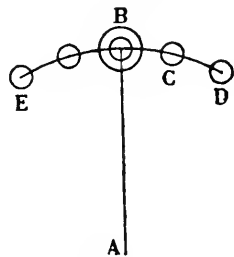


FIG. 7.

Toutes ces choses, quoy que contraires à vostre supposition, sont démontrées en suite de nos principes, et nous vous en pouvons expliquer les principaux cas par vos principes mesmes.

Soit derechef A le centre commun des choses pesantes alentour duquel soit décrit le levier CBD qui soit de soy sans poids et prolongé tant que de besoing ; et soit B le point de l'appuy, auquel si un poids est posé, nous demeurerons d'accord avec vous qu'il pesera de toute sa force sur l'appuy B, lequel appuy, s'il n'est assez fort, rompra et le poids s'en ira avec son levier jusques au centre A. Maintenant, soit divisé le poids, premierement en deux parties esgales et, ayant pris les arcs BC et CD, chacun d'un quart de circonference, afin que tout l'arc

1. Texte des *Varia Opera*: « et vous supposez qu'entier et divisé il pese tousjours de mesme. »

CBD soit une demie circonference, soit posée une moitié du poids en D, l'autre en C. Lors ces deux poids C, D, pesant vers A, ne feront point d'autre effet sur le levier CBD, sinon qu'ils le presseront egalement par les bouts C, D pour le courber. Supposant donc qu'il est assez

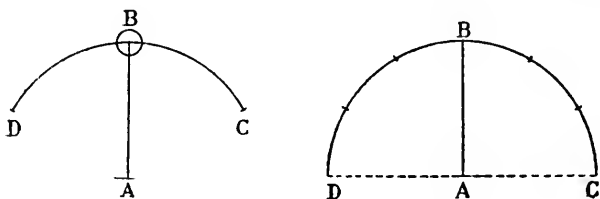


FIG. 8.

roide pour ne pas plier, ils demeureront de mesme que s'ils étoient attachés aux bouts du diametre DAC, sans qu'il soit besoing de l'appuy B sur lequel le levier, chargé de ses deux poids, ne fait aucun effort : quand cet appuy n'y sera pas, le tout demeurera de mesme que quand il y sera, ce qui est assez clair.

Que si le poids est divisé en plus de deux parties egales et, qu'estant estendu sur des portions egales du levier, deux d'icelles parties se rencontrent aux poincts C, D, les autres dans l'espace CBD, celles qui seront en C, D ne chargeront point l'appuy B ; quant aux autres, elles le chargeront, mais d'autant moins que plus elles approcheront des poincts C, D, auxquels finit la charge. Ainsy, il s'en faudra beaucoup que toutes ensemble estendues chargent autant l'appuy que si elles estoient amassées en B.

Davantage, soient pris les arcs egaux BC, BD, plus grands chacun qu'un quart de circonference, et soit imaginée la ligne droicte DC. Puis, estant divisé le poids en deux parties egales seulement, soit attachée l'une en C,

l'autre en D. Il est clair que le levier, chargé des poids C, D, pesera sur l'appuy B; mais ce sera tout au contraire que si les deux poids estoient amassez en B. Car, si l'appuy n'est pas assez fort, il rompra, et les poids, emportant leur levier, que nous supposons estre de soi sans poids, ne cesseront de mouvoir tant que la ligne droite CD soit venue au point A, le levier estant monté en partie au-dessus de B, en lieu de s'abaisser vers A, ce qui seroit arrivé si les poids, estant amassez en B, avoient rompu l'appuy.

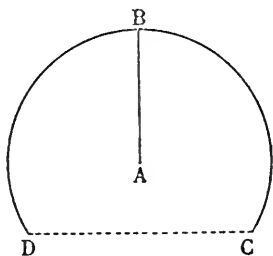


FIG. 9.

Enfin, soit le levier comme auparavant auquel soient les quarts de circonference BC, BD et, de part et d'autre du point C, soient pris des arcs egaux CG, CE, chacun

moindre qu'un quart. De mesme, de part et d'autre du point D, soient pris des arcs egaux entre eux et aux precedents, DH, DF, tous commensurables au quart. Soit aussy divisé tout l'arc EBF en tant de parties ega-les qu'on voudra, en sorte que les poincts E, C, G, B,

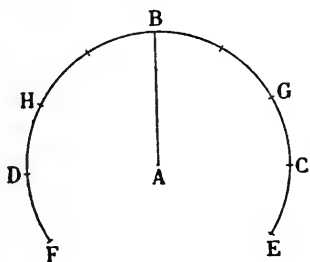


FIG. 10.

H, D, F soient du nombre de ceux qui font la division; et soit divisé le poids en autant de parties ega-les que l'arc EBF, lesquelles parties de poids soient posées aux points de la division du levier. Alors, les poids qui se trouveront posez sur les arcs EC, FD dechargeront autant l'appuy B qu'il estoit chargé par ceux des arcs CG, DH. Ainsy,

considerant tous ceux qui sont sur les arcs EG et FH, ils ne chargent point l'appuy, lequel, par ce moyen, ne sera chargé que par ceux qui seront sur les arcs GB, BH. Et, si entre BG et BH il n'y a aucun poids (ce qui arrivera quand ces arcs BG et BH ne feront chacun qu'une partie de la division), alors l'appuy sera entierement dechargé.

Voyez donc combien il y aura de difference entre les poids amassez en B et estendus sur le levier EBF. Voyez aussy qu'un mesme poids pese d'autant moins sur l'appuy B que plus il occupe de la mesme circonference descrite alentour du point A.

Maintenant, pour venir à vostre demonstration, soit le

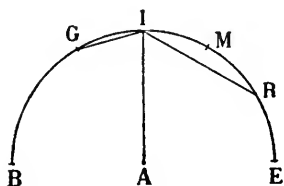


FIG. 11.

levier GIR, l'appuy soit I, et que les extremitéz G, R et l'appuy I soient egalemt esloignez du centre commun A, alentour duquel soit imaginée la portion de circonference GIR, et soit fait que comme l'arc GI à l'arc IR,

ainsi le poids R soit au poids G. Vous dites que le levier chargé des poids G, R demeurera en equilibre sur son appuy I ; quant à la demonstration, vous supposez qu'elle est assez facile en consequence des deux principes precedents et, de fait, si les principes estoient vrais, il ne resteroit peut-estre pas beaucoup de difficulté et la chose se pourroit à peu près conclure ainsy, la conclusion estant faite selon la methode d'Archimede, en sorte que les arcs RE, RM soient egaux tant entre eux qu'à l'arc IG, et les arcs GB, GM egaux, tant entre eux qu'à l'arc IR. Soit estendu le poids R egalemt depuis E jusques en M et le poids G aussy egalemt depuis M jusques en B ; ainsi les deux poids G, R seront egalemt estendus sur tout l'arc

BGIMRE, duquel arc les portions IB; IE estant egales, le levier BGIMRE demeurera en equilibrium sur l'appuy I par le premier principe. Mais le poids G, estendu depuis B jusques en M, pese de mesme qu'estant ramassé au point G, par le second principe ; et, par le mesme principe, le poids R pese de mesme, estant estendu depuis M jusques en E, qu'estant ramassé au point R. Car tous ces poids, estant ramassez en G et R, peseront de mesme sur le levier qu'estant estendus. Puis donc qu'estant estendus ils faisoient equilibrium sur le mesme levier, ils feront encore equilibrium, estant ramassez en G et en R. En cette demonstration, tout ce qui est fondé sur le second principe feroit les mesmes difficultez que le principe mesme et, partant, la conclusion ne s'ensuit pas que les poids G, R fassent equilibrium sur le levier GIR.

Nous pouvons nous contenter de ce que dessus, croyant que vous serez satisfait ; mais nous vous prions de considerer encore deux instances qui sont telles :

La premiere qu'au levier GIR l'angle GIR estant droit et l'arc GI une demie circonference, si on pose l'arc GI moindre que l'arc IR, par exemple que GI soit le tiers de IR et le poids R de 20 livres, il faudroit donc en G 60 livres, selon vous, pour faire equilibrium sur le levier GIR appuyé au point I. Et toutefois, si vous mettez des poids egaux en G et en R, ils seront diametralement opposez et¹ feront

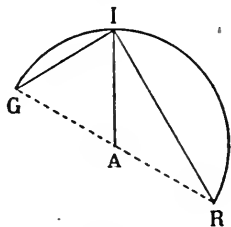


FIG. 12.

1. Texte des *Varia Opera* : « partant par le principe de la Geostatique, au cas du dit principe accordé par vous et par nous, les dits poids egaux ».

encore equilibre comme s'ils pesoient sur les extremitez du diametre GR vers le centre A. Et, quand il y a une fois equilibre, pour peu que l'on augmente ou diminue l'un des poids, l'equilibre se perd. Voyez comme cela se peut accorder avec votre position.

La seconde instance est telle : soit le centre A, alen-

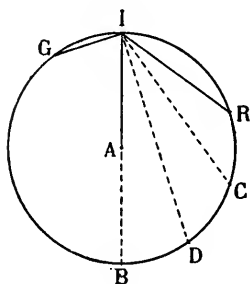


FIG. 13.

tour duquel soit la circonférence GIR, l'appuy du levier I, et les bras IG, IR, desquels GI soit le moindre ; et soit prolongée la ligne droicte IA tant qu'elle rencontre la circonférence en B. Partant, selon vous, il faudra en G un plus grand poids qu'en R et, si l'on prend l'arc IC plus grand que IR, faisant le bras du levier IC et mesme poids

en C qui estoit en R, il faudra en G un plus grand poids qu'auparavant¹. De mesme, prenant l'arc ID encore plus grand que IC et faisant le bras du levier ID et le poids D de mesme que le poids C, il faudra encore augmenter le poids G. Ainsi, plus le bras du levier qui est en la circonférence IRB aboutira pres du point B estant chargé du mesme poids, plus il faudra à IG un grand poids pour contrepeser, et, selon le sens commun, raisonnant à l'ordinaire, le bras du levier estant IB il faudroit en G le plus grand poids. Et toutefois, alors, le poids qui seroit en B, pesant vers A, feroit tout son effort sur la roideur du bras BI ; et le moindre poids qui seroit en G feroit balancer le bras IB vers D. Et, pour peu que le poids qui

1. Texte des *Varia Opera* : « pour faire l'équilibre. »

sera sur le bras IG fait balancer le bras IB avec son poids vers D (ce qui semble ne se pouvoir nier), alors, encore que tant G que B sortent de la circonference, on conclura une absurdité manifeste contre vostre position.

Enfin, Monsieur, pour ce que l'experience de tout ce que dessus ne se peut faire des poids naturels, si vous voulez prendre la peine de la faire avec des artificiels, supposant un petit cercle artificiel au lieu du grand cercle naturel, et des puissances qui agissent vers le centre du petit cercle au lieu des poids qui agiroient vers le centre du grand, vous trouverez que l'experience est du tout contraire à votre raisonnement.

Si nous eussions eu du temps davantage, nous vous aurions envoyé ce que nous avons estably sur ce sujet et les demonstrations; mais ce sera au premier ordinaire.

Si vous avez agreables les communications sur le sujet de la Geometrie, en laquelle nous savons que vous excellez entre tous ceux du temps, nous vous ferons veoir de nostre part des choses que peut-estre vous ne mespriserez pas. Or ce que nous vous proposerons ne sera point par forme de questions, mais nous vous enverrons les demonstrations en mesme temps pour en avoir votre jugement¹.

1. Texte des *Varia opera* : « Vous nous obligerez aussi de nous faire de vos pensées. Nous sommes, etc. »

APPENDICE I

JUGEMENT PRONONCÉ PAR LES COMMISSAIRES ET. PASCAL, MYDORGE, BEAUGRAND, BOULENGER, HÉRIGONE SUR L'INVENTION DU SIEUR J.-B. MORIN.

Nos¹ Commissarii subsignati dicimus ad primum articulum: Quod generaliter doctrina longitudinum per motum lunæ fuit inventa à pluribus aliis Astronomis : ut à Gemma Frisio, Apiano, Venero, Nonio, Metio et aliis. Et ad hujusce confirmationem Gemma Frisius sic loquitur de Orontio, libro de Radio Astronomico.

Scribit similem modum Oruntius delphinæ per lunæ applicationem ad circulum Meridianum : cujus miror inventionem cur sibi primùm adscripserit, ac si nemo ferè veterum alia ratione quàm per eclipses potuerit regionum longitudines invenire. Ego sanè jam apud plures legi longitudinis observandæ modum per lunæ motum.

Quod verò spectat ad peculiarem modum quo utitur dictus D. Morinus ad inveniendum lunæ locum, qui est per altitudinem unius stellæ fixæ, altitudinem lunæ et distantiam lunæ à stellâ sumptas eodem momento : idem modus est in libro Gemmæ Frisii, cui titulus est usus globorum, 17 et 18 capit. Attamen nunquam judicatum est, Gemmam Frisium invenisse longitudes, ob difficultates occurrentes, quæ neque ab ipso Gemme Frisio, neque ab ipso Morino, neque ab aliis sublatae sunt.

Ad 2. Articulum dicimus : Quod absolutè loquendo scientia longitudinum non est demonstrata, at verò triangula

1. Voir p. 171, les quatre questions posées par Richelieu aux commissaires.

spherica proposita ab ipso D. Morino optime resoluta et demonstrata sunt. Attamen ex ista triangulorum solutione nihil

APPENDICE II

Parmi les papiers mathématiques laissés par Pascal et publiés par Bossut figurent deux petits écrits de Fermat qui avaient sans doute appartenu à Étienne Pascal. Les originaux de ces deux écrits (*Porismata duo* et *Solutio Problematis a Domino De Paschal propositi*) sont insérés dans l'exemplaire des œuvres mathématiques de Pascal qui est conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote : Rés. V. 859. Nous reproduisons ici le second ; on trouvera le premier — où Étienne Pascal n'est d'ailleurs pas nommé — dans l'édition des *Œuvres* de Fermat.

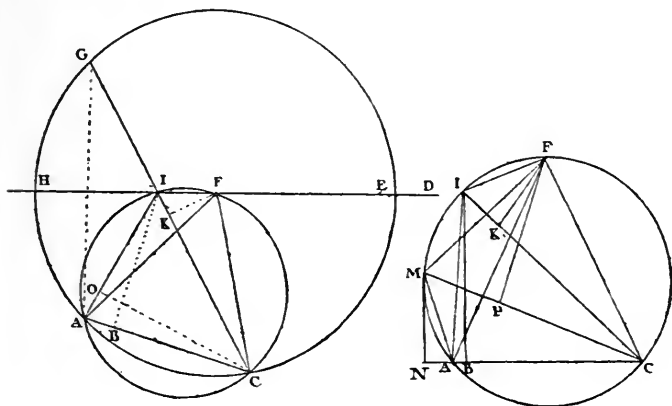
Le problème proposé à Fermat est relatif aux constructions de triangle. C'est un sujet sur lequel Étienne Pascal était spécialement compétent, car nous lisons dans une *Préface* des *Cogitata Physico-mathematica* de Mersenne (Paris, 1644) : « *Quid de binis Paschalibus dixero, patre in omnibus Mathematicis partibus versatissimo, qui mira de triangulis demonstravit...¹* »

1. Cité par le lieutenant Perrier, *apud* Hatzfeld, *Pascal*, 1901, p. 144.

SOLUTIO PROBLEMATIS A DOMINO DE PASCHAL PROPOSITI

Proposuit dominus de Paschal : *Dato trianguli angulo ad verticem, et ratione quam habet perpendicularum ad differentiam laterum, invenire speciem trianguli.*

Exponatur recta quævis data AC super quam portio



circuli AFIC capax anguli dati describatur. Eo quæstionem deduximus ut, datâ basi AC, angulo verticis AIC, et ratione quam habet perpendicularum ad differentiam laterum, quæretur triangulum.

Ponatur jam factum esse et triangulum quæsitum esse AIC. Demittatur perpendicularum IB et diviso arcu AFC bifariam in F, jungantur AF, FC, et juncta IF, demittantur in rectas AI, IC, perpendiculares CO, FK ; deinde centro F, intervallo AF, describatur circulus AHGEC, cui

rectæ CI , IF , continuatæ occurrant in punctis G , H , E ; denique jungatur GA . Angulus AFC ad centrum duplus est anguli AGC ad circumferentiam; sed angulus AIC æquatur angulo AFC in eadem portione. Igitur angulus AIC duplus est anguli AGC . Sed angulus AIC æquatur duobus angulis AGC , IAG ; igitur anguli IGA , IAG sunt æquales, ideoque rectæ IA , IG : sed, cum a centro F in rectam GC cadat perpendicularis FK , æquales sunt GK , KC , ideoque KI est dimidia differentia inter rectas CI , IG , hoc est inter rectas CI , IA . Data est autem ratio perpendicularis IB ad differentiam laterum CI , IA . Ergo datur ratio BI ad IK , et singulis in rectam AC ductis, data est ratio rectanguli sub AC in BI ad rectangulum sub AC in IK . Sed rectangulum sub AC in BI æquatur rectangulo sub AI in CO ; est enim utrumque dimidium trianguli AIC : ergo ratio rectanguli sub AI in CO ad rectangulum sub AC in IK data est. Datur autem ex hypothesi angulus AIC , et rectus est COI ex constructione: ergo datur specie triangulum COI . Ratio igitur CO ad CI data est, ideoque rectanguli sub AI in CO ad rectangulum sub AI in IC ratio datur. Sed probavimus rationem rectanguli sub AI in CO ad rectangulum sub AC in IK dari: ergo datur ratio rectanguli AIC ad rectangulum sub AC in IK . Jam in triangulo AFC isosceli datur angulus AFC ex hypothesi; ergo angulus FAC datur, cui æqualis CIF idcirco dabitur. Est autem rectus angulus FKI ; ergo triangulum FIK datur specie; ideoque rectæ KI ad IF ratio data est; ideoque rectanguli AC in IK ad rectangulum sub AC in IF datur ratio. Probatum est autem dari rationem rectanguli AI in IC ad rectangulum AC in IK . Ergo datur ratio rectanguli AI in IC ad rectangulum AC in IF . Est autem rectangulum CIG æquale rectangulo CIA , quia rectæ IG , IA sunt æquales, et rectangulo CIG æquatur rectangulum

HIE : ergo ratio rectanguli HIE ad rectangulum sub AC in IF data est. Sit data ratio ED ad AC : cum igitur AC sit data, dabitur ED, quæ ponatur rectæ HE in directum ut in figura ; rectangulum igitur HIE ad rectangulum AC in IF est in ratione data ED ad AC. Sed ut DE ad AC, ita DE in IF ad AC in IF : igitur, est ut rectangulum HIE ad rectangulum AC in IF ita rectangulum DE in IF ad idem rectangulum AC in IF. Rectangulum igitur DE in IF æquatur rectangulo HIE. Probatum est triangulum AFC dari specie ; sed datur basis AC magnitudine ; ergo datur AF, ideoque dupla ipsius EH datur. Æqualibus rectangulis DE in IF et HIE addatur rectangulum sub DE in IH ; fiet rectangulum sub DE in FH æquale rectangulo DIH. Datur autem rectangulum sub DE in FH, quia utraque rectarum DE, FH datur ; datur igitur rectangulum DIH et ad datam magnitudinem DH applicatur deficiens figura quadrata. Ergo recta IH datur, ideoque reliqua IF. Datur autem punctum F positione ; ergo datur et punctum I, et totum triangulum AIC. Non est difficilis ab analysi ad synthesin regressus.

Sed, ut omne dubium tollatur, probatur facillime triangulum quæsitum esse simile invento AIC in 2^a figura (triangulum autem AIC ex utraque parte puncti F verticem habere potest, in æquali a puncto F utrinque distantia ; erit enim idem specie et magnitudine, licet positio variet). Si enim triangulum quæsitum non est simile invento, manente eadem basi, ejus vertex vel ibit inter puncta F et I, vel inter puncta I et A. (Ex utraque parte nihil interest ; nam de parte FC idem secundum triangulum AIC pari demonstratione concludit). Sit primum vertex inter A et I, et triangulum quæsitum ponatur, si fieri potest, simile triangulo AMC. Jungatur FM et demittatur perpendicularis FP. Erit ratio perpendiculari MN ad MP data

ex hypothesi, ideoque æqualis rationi IB ad IK quam probavimus datæ æqualem : quod est absurdum. Quum enim in triangulo FMP angulus ad M æquatur angulo ad I trianguli IFK, erunt similia triangula FIK, FMP, sed FM est major FI ; ergo MP est major IK. Est autem MN minor IB : non igitur eadem potest esse ratio MN ad MP quæ IB ad IK. Si punctum M sit inter I et F, probabitur augeri perpendiculum et minui differentiam laterum, idque eadem argumentatione, ideoque varians proportionem. Si punctum M sit in portione FC, utemur secundo triangulo AIC, et erit eadem demonstratio, ut inutile sit diutius in his casibus immorari.

Constat igitur triangulum quæsitum invento AIC esse simile, et patet proposito esse satisfactum.

Proponitur, si, placet tam Domino Pascal quam Domino Roberval solvendum hoc problema :

Ad datum punctum in helice Galilæi¹, invenire tangentem.

Quænam autem sit hujusmodi helix novit Dominus Roberval.

Hujus problematis a nobis soluti, solutionem a viris eruditissimis expectamus aut, si maluerint, ipsis imperietur, imo et generalem de linearum curvarum contactibus methodum.

Sed ne a præsentis materia triangulari vacuis manibus discessisse videamur, proponi possunt hæ quæstiones :

Data basi, angulo verticis, et aggregato perpendiculi et differentię laterum, invenire triangulum ;

Data basi, angulo verticis, et differentia perpendiculi et differentię laterum, invenire triangulum ;

1. Bossut imprime *Baliani* au lieu de *Galilæi* : il a probablement mal lu.

Data basi, angulo verticis, et rectangulo sub differentia laterum in perpendicularum, invenire triangulum ;

Data basi, angulo verticis, et summa quadratorum perpendiculari et differentiae laterum, invenire triangulum ;

Et multæ similes, quarum enodationem facilius inventuros viros doctissimos existimo, quam de contactu helicis propositum problema aut theorema.

Sed observandum in quæstionibus de triangulis, quoties problema poterit solvi per plana, non recurrendum ad solida : quod cum norint viri doctissimi, supervacuum fortasse subit addidisse.

II

VERS DE JACQUELINE PASCAL

1637-1638

Premier Recueil Guerrier, p. cccxl, *apud Lettres, Opuscules et Mémoires de Madame Perier et de Jacqueline, sœurs de Pascal, et de Marguerite Perier, sa nièce*, publiés sur les manuscrits originaux, par P. Faugère, Paris, 1845, p. 117 sqq.

VERS DE M^{lle} JACQUELINE PASCAL

RONDEAU.

May 1637.

Pour un autre, l'œil de Melite
Paroistroit avoir du merite;
Mais, auprez de votre beauté,
La douceur de la nouveauté
Ne peut avoir rien qui m'excite.
Aimez moy donc, ma Crisolite.
Mon extreme amour vous invite
A garder votre cruauté

Pour un autre.

Car, si mon amitié s'irrite,
Vous vous verrez bientost reduite
A rechercher ma loyauté.
Mais conservez votre bonté,
Et n'ayez peur que je vous quitte
Pour une autre.

AUTRE RONDEAU.

May 1637.

Pour vous j'abandonnay mon cœur;
Mais vous avez tant de rigueur
Que si vous n'estiez pas si belle
Je serois sans doute infidelle.

Ce vous seroit un grand malheur.
 Ayez un peu plus de douceur,
 Vous verrez ma fidelle ardeur
 Qui ne sera jamais rebelle
 Pour vous.

Souffrez que vostre œil, mon vainqueur,
 Appaise un moment ma douleur,
 Et ne soyez plus si cruelle.
 Autrement nous aurions querelle.
 Y trouveriez vous de l'honneur
 Pour vous ?

CHANSON SUR L'AIR D'UNE SARABANDE¹.

Decembre 1637.

Climene estoit la royne de mon ame.
 Cette ingrate dame
 Mesprisoit mes vœux.
 Mais quand je vis les yeux de Dorimene
 Je quittay Climene,
 Je bruslay pour eux.
 Lors mon bonheur, à soy seul comparable,
 D'amant miserable
 Me rendit heureux,
 Me faisant voir les yeux de Dorimene.
 Lors, quittant Climene,
 Je bruslay pour eux.

1. Cf. Max Vuillier, *La danse*, Paris, 1898, p. 113 : « La Sarabande, venue d'Espagne, était une danse à la fois noble et passionnée. Elle apparut, dit-on, vers 1588 pour la première fois à Séville. »

Benis, mon cœur, cette heureuse journée,
 L'heure fortunée
 Qui changea mes feux,
 Où je pus voir les yeux de Dorimene,
 Où, quittant Climene,
 Je bruslay pour eux.

A M. LE PRESIDENT PASCAL, SON PERE.

EPIGRAMME.

Mars 1638.

Cher pere, ne crains point l'effort
 Du temps, ni mesme de la mort;
 C'est en vain qu'ils te font la guerre¹.
 Ils peuvent bien ravir ta presence à nos yeux;
 Mais ton ame à jamais vivra dedans les cieux,
 Et ton renom dessus la terre.

QUATRAIN FAIT SUR LE CHAMP: SUR CE QUE MADONTE
 FAISOIT FERMER LES VOLETS DE SA CHAMBRE.

Avril 1638.

Voyez la bonté de Madonte :
 Son œil, qui n'a point de pareil,
 Ne veut pas souffrir le soleil
 De crainte de luy faire honte.

1. Allusion aux recherches dont Étienne Pascal fut l'objet, après la petite émeute du 24 mars 1638 (*Vide supra*, p. 8).

A MADAME DE MORANGIS¹.

STANCES ACROSTICHES.

Avril 1638.

Poétiques pensers qui ranimez ma veine,
 Ha! vous me surmontez; hélas! je n'en puis plus.
 Me m'abandonne à vous, ma résistance est vaine.
 Les soins que vous prenez ne sont point superflus.
 Mon dieux, d'où me naist [donc]² cette insolente envie;
 Et quoy! puis-je [songer] à mal louër Silvie?

Retirez-vous, pensers;... non! vous m'avez charmée;
 Tout obstacle, aysement, je pourray surmonter,
 Enfin vous me rendez tout à fait enflammée
 Du dessein que j'ay pris de vous bien contenter.
 Et pour mieux satisfaire à notre belle envie,
 Mon esprit se dispose à bien louër Silvie.

O desseins trop hardis, qui transportez mon ame,
 Ne troublez plus, de grace, un esprit abattu.
 Tous mes efforts sont vains, et quoy qu'ils soyent de flamme
 Ils me semblent trop bas pour sa haute vertu.
 Ne m'inspirez donc plus une trop haute envie!
 Me puis bien adorer, mais non louër Silvie.

1. Voir la *Vie de Jacqueline* par sa sœur, *supra*, p. 145.

2. Les mots entre crochets manquent dans le 1^{er} recueil Guerrier.

QUATRAIN
SUR LA NAISSANCE D'UN FILS,
A MADAME LA COMTESSE DE FLEIX,¹
FAIT SUR-LE-CHAMP.

Avril 1638.

Que ce petit enfant me met en grande peine!
Je travaille pour luy d'une si forte ardeur
Que je crains bien qu'un jour il n'enflamme mon cœur,
Puisque dez à present il eschauffe ma veine.

SONNET A LA REYNE
SUR LE SUJET DE SA GROSSESSE, PRESENTÉ A S. M.

May 1638.

Sus, resjouissons nous, puisque nostre princesse
Apréz un si long temp rend nos vœux exaucez.
Et que nous cognoissons que par cette grossesse
Nos desplaisirs sont morts et nos malheurs cessez.

Que nos cœurs à ce coup soient remplis d'allegresse,
 Puisque nos ennemis vont estre renversez,
 Qu'un Dauphin va porter dans leur sein la tristesse,
 Et que tous leurs desseins s'en vont bouleversez.

François, payez vos vœux à la Divinité :
 Ce cher Dauphin, par vous si longtemps souhaité,
 Contentera bien tost votre juste esperancé.

Grand Dieu ! je te conjure avec affection
 De prendre notre Reine en ta protection,
 Puisque la conserver, c'est conserver la France !

EPIGRAMME

SUR LE MOUVEMENT QUE LA REYNE A SENTRY DE SON ENFANT,
 PRESENTÉE AUSSY À S. M.¹

May 1638.

Cet invincible enfant d'un invincible pere
 Desjà nous fait tout esperer ;
 Et quoy qu'il soit encore au ventre de sa mere,
 Il se fait craindre et desirer.
 Il sera plus vaillant que le dieu de la guerre,
 Puisqu'avant que son œil ait vu le firmament,
 S'il remue un peu seulement,
 C'est à nos ennemis un tremblement de terre.

1. Le sujet qui inspire ici la jeune Jacqueline constituait alors un événement officiel. Bassompierre écrit dans ses *Mémoires* : « Ce mesme mois le jeudi 23^e (le 22, rectifie l'annotateur), la reyne sentit bouger l'enfant dont elle estoit grosse. »

STANCES A LA REYNE,

POUR REMERCIER S. M. DU BON ACCUEIL QU'ELLE A DAIGNÉ
FAIRE AUX VERS PRECEDENS,
PRESENTÉES DE MESME À S. M.

Mers chers enfants, mes petits vers,
Se peut il rencontrer, dans ce grand univers,
Un bien qu'on puisse dire au vostre comparable?
Vous estes remplis de bonheur ;
La reine vous combla d'honneur,
Sa Majesté vous fit un accueil favorable.

Sa main daigna vous recevoir,
Son œil plein de douceur se baissa pour vous voir,
Vous fustes en silence ouïs de ses oreilles ;
Et, par un excez de bonté,
Sans que vous l'eussiez merité,
Sa bouche vous nomma de petites merveilles.

Mais malgré mon sort glorieux,
L'extreme deplaisir de ne voir plus ses yeux
Rend mon ame aux ennuis incessamment ouverte ;
Si bien qu'un moment de plaisir
Ne fait qu'augmenter mon desir
Et me laisse un regret esternel de ma perte.

EPIGRAMME A MADEMOISELLE,
FAITE SUR-LE-CHAMP PAR SON COMMANDEMENT¹.

May 1638.

Muse, notre grande princesse
Te commande aujourd'huy d'exercer ton adresse
A louer sa beauté; mais il faut avouër
Qu'on ne sçauroit la satisfaire,
Et que le seul moyen qu'on a de la louer
C'est de dire, en un mot, qu'on ne le sçauroit² faire.

AUTRE EPIGRAMME, A MADAME D'AUTEFORT,
FAITE LE MESME JOUR SUR LE CHAMP
PAR LE COMMANDEMENT AUSSY DE MADEMOISELLE³.

May 1638.

Beau chef d'œuvre de l'univers,
Adorable objet de mes vers,
N'admirez pas ma prompte poésie.
Votre œil, que l'univers reconnoist pour vainqueur,
Ayant bien pu toucher soudainement mon cœur,
A pu d'un mesme coup toucher ma fantaisie.

1. *Vide supra*, p. 146.

2. Faugère donne *ne sauroit* le qui est sans doute une faute.

3. *Vide supra*, p. 146.

STANCES A MADAME DE MORANGIS.

Juin 1638.

Aprez m'avoir tant fait d'honneur,
 Je tiens encor de vous une faveur insigne ;
 Car, Philis, sans en estre digne,
 Vous m'avez eslevée au comble du bonheur.

J'ay donné moy mesme à la Reyne
 Mes vers par qui mon cœur montre à Sa Majesté
 Qu'au souvenir de sa bonté
 Il a tiré du fruit d'une infertile veine.

A vous, pour tout remerciement,
 J'offre ceux cy pareils en nombre à mes années.
 Mes forces, à ce point bornées,
 Ne me permettent pas un plus long compliment.

EPITRE A LA REYNE ANNE D'AUTRICHE,
 MISE A LA TESTE D'UN IMPRIMÉ
 DONT LE TITRE EST : VERS DE LA PETITE PASCAL

1638.

Madame,

Si l'on a mis au jour quelques copies de ces petits avortons indignes de la lumiere, ç'a esté sans aucune intention de les faire voir au public, mais pour ce qu'il eust esté autrement trez difficile de satisfaire à la curiosité du trop grand nombre de personnes qui les desirent, sans autre sujet, sinon que c'est l'ouvrage d'une fille qui

entre dans sa douzieme année. Et si je les offre à Vostre Majesté; ce n'est ny pour leur acquerir sa protection contre l'envie et la trop grande severité des critiques, car ils ne meritent pas¹ ny envie ny censure ny protection, mais pour ce qu'ils sont veritablement vostres, ayant desjà eu l'honneur de les presenter à Vostre Majesté; et qu'aprez Dieu, de qui nous viennent toutes les lumieres, il n'y a rien qui m'ait plus puissamment animée à la poësie que le² desir d'employer le peu d'habitude qu'il luy a plu m'y donner à publier le contentement qu'a receu toute la France en la benediction dont la divine bonté a voulu combler vostre vertueuse et sacrée personne. Ainsy, quand je lui fais ce mauvais present, je ne fais que luy donner ce qui luy appartient legitimement. C'est, Madame, ce qui me fait esperer qu'il sera receu de Votre Majesté avec la meme douceur dont elle a daigné favoriser les originaux, et me donne l'assurance de me dire, Madame,

De Vostre Majesté,

La trez humble et trez obeïssante servante et sujette,

JACQUELINE PASCAL³.

1. *Pas* est omis, sans doute par un scrupule du copiste, dans le premier Recueil Guerrier.

2. Faugère donne *plaisir*, sans doute par erreur.

3. Faugère nous a conservé cette *Note du père Guerrier* : « J'ai transcrit cette épître sur l'imprimé dont le titre est : *Vers de la petite Pascal*, 1638, sans nom d'imprimeur. Dans ce petit in-4°, j'ai trouvé les pièces suivantes, savoir : 1° Sonnet à la reine sur le sujet de sa grossesse, présenté à S. M. — 2° Epigramme sur le mouvement que la reine a senti de son enfant, présenté aussi à S. M. — 3° Stances à la reine, pour remercier S. M. du bon accueil qu'elle a daigné faire aux vers précédents, présentées de même à S. M. — 4° Épigramme à Mademoiselle, faite sur-le-champ par son commandement. — 5° Autre épigramme à madame d'Autefort faite le même jour sur-le-champ, par le commandement aussi de Mademoiselle. — 6° Stances à madame de Morangis. »

A MADAME DE MORANGIS,

SONNET.

Juillet 1638.

Pour bien peindre Philis, vray miracle des cieux,
Ses divines vertus qui n'ont point de pareilles,
Les appas de son corps, qui captivent nos yeux,
Et ceux de son esprit qui charment nos oreilles,

Je dirois que son œil, toujours victorieux,
Fait que tous les mortels lui consacrent leurs veilles,
Que ses attraits sont tels qu'ils captivent les dieux,
Et les font estonner de leurs propres merveilles.

Mais pour bien exprimer ses rares qualitez,
Ma peinture n'a pas d'assez grandes beautez;
Tousjours de mes couleurs quelqu'une est mal plaisante.

Quittons donc ce dessein plein de temerité,
Car je ressens, pour peindre une divinité,
Mon pinceau trop grossier et ma main trop pesante.

DIXAIN.

Juillet 1638.

Claris, ne soyez pas cruelle
A l'esgal que vous estes belle;

Et nourrissez dedans l'espoir
 Ce bel amant qui chez Silvie
 S'en vint se redonner la vie
 Dans le bonheur de vous y voir.
 Belle Chloris, soyez contente,
 Puisque nous voyons que son feu,
 L'espoir et le desir d'estre un jour son neveu,
 Firent d'un mesme accord qu'il l'appela sa tante.

STANCES FAITES SUR LE CHAMP.

Juillet 1638.

Un jour, dans le profond d'un bois,
 Je fus surprise d'une voix ;
 C'estoit la bergere Silvie
 Qui parloit à son cher amant,
 Et lui dit pour tout compliment :
 « Je vous ayme bien plus, sans doute, que ma vie. »

Lors j'entendis ce bel amant
 Lui respondre amoureusement :
 « De plaisir mon ame est ravie ;
 Je me meurs, viens à mon secours,
 Et pour me guerir dis tousjours :
 « Je vous ayme bien plus, sans doute, que ma vie. »

Vivez, o bienheureux amants,
 Dans ces parfaits contentements,
 Malgré la rage de l'envie ;
 Et que ce mutuel discours
 Soit ordinaire en vos amours :
 « Je vous ayme bien plus, sans doute, que ma vie. »

EPIGRAMME,

POUR REMERCIER DIEU DU DON DE LA POÉSIE.

Aoust 1638.

Je ne suis pas si fort saisie
 Des faveurs de la poésie,
 Que je ne reconnaisse humblement devant tous.
 Grand Dieu ! que ce n'est pas l'estude
 Qui m'a donné cette habitude,
 Et, sans la meriter, que je la tiens de vous.

STANCES SUR LE MESME SUJET.

Aoust 1638.

Pere de ce grand univers,
 Si l'ardeur de faire des vers
 Par des puissants ressorts tient mon ame enchantée,
 J'avouë humblement devant tous
 Que je tiens cette ardeur de vous ;
 De vous, dis-je, o grand Dieu ! sans l'avoir meritée.

Oui, je tiens de votre bonté
 Ce beau don si fort souhaitté
 Par les ardents desirs de tant de belles ames ;
 Et par un secret jugement,
 Mon jeune et foible entendement
 Est par vous éclairé de ces divines flammes.

Seigneur, un cœur mesconnoissant
 Ne peut pas paroistre innocent
 A votre sainte face. Est-il donc pas bien juste
 Qu'esprise d'un divin brandon,
 J'use de vostre mesme don
 Pour rendre compliment à vostre nom auguste?

Comme les torrents, les ruisseaux,
 Les fleuves et toutes les eaux
 Retournent en la mer, lieu de leur origine,
 Ainsi, grand Dieu! mes petits vers,
 Sans souci de tout l'univers,
 Retourneront à vous, vous, leur source divine.

STANCES

POUR REMERCIER DIEU AU SORTIR DE LA PETITE VEROLE¹.

Novembre 1638.

Moteur de ce grand univers,
 Inspirez moy de puissants vers,
 Envoyez moy la voix des anges,
 Non pas pour louer les mortels,
 Mais pour entonner vos louanges
 Et vous remercier au pied de vos autels.

Vostre souveraine bonté
 Du haut du ciel, a visité
 Le plus chetif ver de la terre,
 Et garanti du coup fatal
 Un corps plus fragile que verre,
 Parmi tous les excez d'un incroyable mal.

1. *Vide supra*, p. 148.

Ainsi l'on voit qu'en verité,
Grand Dieu! votre benignité
S'est montrée en moi bien extreme,
Me garantissant d'un peril
Où sans votre bonté supreme

Mes ans alloient finir dans leur plus bel avril.

Oh! que mon cœur se sent heureux,
Quand au miroir je vois les creux
Et les marques de ma verole!
Je les prends pour sacrez temoings,
Suivant votre sainte parole,

Que je ne suis de ceux que vous aimez le moins.

Je les prends, dis je, o souverain!
Pour un cachet dont vostre main
Voulut marquer mon innocence;
Et cette consolation
Me fait avoir la cognoissance

Qu'il ne faut s'affliger de cette affliction.

Mais, grand Dieu! mon travail est vain;
Il faut un esprit plus qu'humain
Pour bien raconter vos merveilles,
Et ce grand excez de bonté,
Charmant les yeux et les oreilles,

Excede mon pouvoir et non ma volonté.

III

LETTRE DE GILBERTE PASCAL
A ÉTIENNE PASCAL

3 décembre 1638.

Premier Recueil Guerrier, p. cccxxxix, *apud* Faugère, *Lettres, Opuscules et Mémoires*, 1845, p. 78.

LETTRE DE MADEMOISELLE GILBERTE PASCAL
A M. PASCAL, SON PERE.

Monsieur mon pere,

Je me resjouis de ce que toutes les fois que j'ay le bien de vous escrire, je suis contrainte de vous dire tousjours la mesme chose, qui est le bon estat auquel est, graces à Dieu, toute la maison qui n'a pour le present d'autre envie que celle d'avoir l'honneur de vous veoir. En attendant quoy, nous n'avons point d'autre consolation que l'esperance d'avoir bien tost de vos nouvelles. Je vous conjure au nom de tous de nous en envoyer le plus souvent que vous pourrez. Cependant je vous diray que depuis mon mal d'œil la premiere sortie que j'ay faite ç'a esté chez madame la connestable¹ où madame de Morangis me mena avant hier et me fit toutes les offres imaginables d'assistance, comme elle a accoutumé, me tesmoignant le ressentiment qu'elle avoit de l'accident de ma sœur. Elle me dit aussi que la reyne lui en avoit demandé des nouvelles et qu'elle avoit tesmoigné d'estre touchée de ce que ce malheur lui estoit arrivé. Je lui demanday s'il estoit vray ce que l'on m'avoit dit que la reyne estoit grosse. Elle me dit que non et que la reyne devoit arriver en cette ville cette semaine, et que la premiere fois

1. Laurence de Clermont, qui avait épousé en juin 1601 Henri de Montmorency, connétable de France. Elle était surintendante de la maison de la reine, et mourut, en 1654, âgée de 83 ans. Voir *Mémoires de Bassompierre*, édités par le marquis de Chanterac, t. II, Paris, 1873, p. 141 et note 4.

qu'elle iroit au Louvre elle m'y meneroit et chez Made-
moiselle. M. de Morangis aussy me demanda de vos nou-
velles ; à mon grand regret, je ne luy en pus dire de bien
certaines.

En attendant lesquelles je demeure,

Monsieur mon pere,

Vostre trez humble et trez obeïssante
servante et fille,

G. PASCAL.

A Paris, ce 3 décembre 1638.

A M. Pascal, president en la cour des Aydes de Cler-
mont-Ferrand, à Clermont.

IV

VERS ET LETTRE
DE JACQUELINE PASCAL

Avril 1639-Février 1640

Premier Recueil Guerrier, p. cccxxxvii, *apud* Faugère, *Lettres, Opuscules et Mémoires*, 1845, p. 305.

A MONSEIGNEUR L'ÉMINENTISSIME CARDINAL DUC DE RICHELIEU
APRÈS LA COMÉDIE¹.

3 avril 1639.

Ne vous estonnez point, incomparable Armand,
Si j'ay mal contenté vos yeux et vos oreilles ;
Mon esprit, agité de frayeurs sans pareilles,
Interdit à mon corps et voix et mouvement.
Mais pour me rendre icy capable de vous plaire,
Rappelez de l'exil mon miserable pere.
C'est le bien que j'attends d'une insigne bonté ;
Sauvez cet innocent d'un peril manifeste.
Ainsi vous me rendrez l'entiere liberté
De l'esprit et du corps, de la voix et du geste.

LETTRE DE JACQUELINE PASCAL A SON PÈRE.

Monsieur mon pere,

Il y a longtemps que je vous ay promis de ne vous point escrire si je ne vous envoyois des vers ; et n'ayant pas eu le loisir d'en faire (à cause de cette comedie dont je vous ay parlé), je ne vous ay point escrit il y a longtemps. A present que j'en ay fait, je vous escriis pour vous les envoyer, et pour vous faire le recit de l'affaire

1. Voir plus haut les biographies d'Étienne Pascal (p. 9 sqq.) et de Jacqueline (p. 148).

qui se passa hier à l'hostel de Richelieu, où nous représentâmes *l'Amour tyrannique*¹ devant M. le cardinal. Je m'en vais vous raconter de point en point tout ce qui s'est passé.

Premièrement, M. de Montdory entretint M. le cardinal depuis trois heures jusqu'à sept heures, et luy parla presque tousjours de vous, de sa part et non pas de la vostre ; c'est à dire qu'il luy dit qu'il vous cognoissoit, luy parla fort avantageusement de vostre vertu, de vostre science et de vos autres bonnes qualitez. Il parla aussy de cette affaire des rentes, et lui dit que les choses ne s'estoient pas passées comme on avoit faict croire, et que vous vous estiez seulement trouvé une fois chez M. le chancelier, et encore que c'estoit pour apaiser le tumulte ; et, pour preuve de cela, il luy conta que vous aviez prié M. Fayet² d'avertir M..., il luy dit aussi que je luy parlerois aprez la comedie. Enfin il luy dit tant de choses qu'il obligea M. le cardinal à luy dire : « Je vous promets de luy accorder tout ce qu'elle me demandera. » M. de Montdory dit la mesme chose à Madame d'Aiguillon, laquelle luy disoit que cela luy faisoit grande pitié et qu'elle y apporteroit tout ce qu'elle pourroit de son costé. Voilà tout ce qui se passa devant la comedie. Quant à la representation, M. le cardinal parut y prendre grand plaisir, mais principalement lorsque je parlois. Il se mettoit à rire, comme aussi tout le monde de la salle.

Dés que la comedie fut jouée, je descendis du theatre

1. Scudéry (1601-1667) avait attaqué, deux ans auparavant, *le Cid* de Corneille. *L'Amour tyrannique*, qui avait été joué pour la première fois en 1638, fut, comme *le Cid* l'avait été, dédié à Madame d'Aiguillon.

2. Sans doute le président Fayet, dont la fille avait épousé le président Barillon. *Vide supra*, p. 39.

avec le dessein de parler à Madame d'Aiguillon ; mais M. le cardinal s'en alloit, ce qui fut cause que je m'avançay droit à luy, de peur de perdre cette occasion là, en allant faire la reverence à Madame d'Aiguillon ; outre cela, M. de Montdory me pressoit extremement d'aller parler à M. le cardinal. J'y allay donc, et luy recitay les vers que je vous envoye, qu'il receut avec une extreme affection, et des caresses si extraordinaires que cela n'estoit pas imaginable ; car, premierement, dez qu'il me veit venir à lui, il s'escria : « Voylà la petite Pascal » ; puis il m'embrassoit et me baisoit, et, pendant que je disois mes vers, il me tenoit tousjours entre ses bras, et me baisoit à tout moment avec une grande satisfaction ; et puis, quand je les eus dits, il me dit : « Allez, je vous accorde tout ce que vous demandez ; écrivez à votre pere qu'il revienne en toute seureté. » Là dessus, Madame d'Aiguillon s'approcha, qui dit à M. le cardinal : « Vrayment, Monsieur, il faut que vous fassiez quelque chose pour cet homme là ; j'en ai ouy parler ; c'est un fort honneste homme et fort savant ; c'est dommage qu'il demeure inutile. Il a son fils, qui est fort sçavant en mathématiques, et qui n'a pourtant que quinze ans. » Là dessus M. le cardinal dit encore une fois que je vous mandasse que vous revinssiez en toute seureté. Comme je le vis en si bonne humeur, je luy demanday s'il trouveroit bon que vous lui fissiez la reverence ; il me dit que vous seriez le bienvenu ; et puis, parmi d'autres discours, il me dit : « Dites à votre pere, quand il sera revenu, qu'il me vienne veoir. » Et me repeta cela trois ou quatre fois. Aprez cela, comme madame d'Aiguillon s'en alloit, ma sœur l'alla saluer, à qui elle fit beaucoup de caresses, et luy demanda où estoit mon frere et dit qu'elle eust bien voulu le voir. Cela fut cause que ma sœur le luy

mena ; elle luy fit encore grands compliments et luy donna beaucoup de louanges sur sa science. On nous mena ensuite dans une salle où il y eut une collation magnifique de confitures seiches, de fruits, limonade et choses semblables. En cet endroit là elle me fit des caresses qui ne sont pas croyables. Enfin je ne puis pas vous dire combien j'y ay receu d'honneur, car je ne vous écris que le plus succinctement qu'il m'est possible de... Je m'en ressens extrêmement obligée à M. de Montdory, qui a pris un soin estrange. Je vous prie de prendre la peine de lui écrire par le premier ordinaire pour le remercier, car il le merite bien. Pour moy, je m'estime extrêmement heureuse d'avoir aidé en quelque façon à une affaire qui peut vous donner du contentement. C'est ce qu'a toujours souhaitté avec une extreme passion, monsieur mon pere, vostre trez humble et trez obeïssante fille et servante,

PASCAL.

De Paris, ce 4 avril 1639.

ÉPIGRAMME DU S^r DE SCUDERY
A M^{lle} DE PASCAL REPRESENTANT CASSANDRE
DANS UNE TRAGÉDIE DE L'AUTEUR¹

Aymable et jeune Cassandre,
Une autre de mesme Nom,
Voulant tromper Apollon,
Vit mettre sa Ville en cendre :

Mais vous sans vouloir quitter
Ce Dieu qui nous fait chanter

1. *Poësies diverses*, Paris (Courb ), 1645, p. 320.

Et qui vous rend sans seconde :
 Par tant d'ouvrages divers
 Vous enflammez tout le Monde
 Et du feu de vos yeux et du feu de vos vers.

RÉPONSE DE LA PETITE PASCAL

A M. DE SCUDERY

Si j'estois cette Cassandre,
 De qui l'esclat sans pareil
 Peut jadis reduire en cendre
 Le cœur mesme du soleil,
 Je ne demanderois à ce dieu du Parnasse
 Le don de prophetie ; et veux bien avoüer
 Que s'il me permettoit souhaitter quelque grace
 Je lui demanderois l'art de vous bien louer.

A MONSEIGNEUR L'ÉMINENTISSIME CARDINAL DUC DE RICHELIEU

EPIGRAMME

May 1639.

Je me plaignois du sort, o duc incomparable !
 Qui sembloit interdire à mes yeux de vous veoir,
 Et pour rendre mon sort doublement miserable,
 M'en donnoit l'esperance et non pas le pouvoir.
 Mais depuis l'heureux jour où mon ame ravie,
 Dans le bien de vous veoir contentant son envie,
 Gousta plus de plaisir qu'on n'en peut esperer,
 Je benis sa clemence avec ma destinée,
 Qui m'avait reservé dedans une journée
 Tout le bien que jamais j'eusse pu desirer.

CHANSON¹

1639.

Sombres deserts, retraite de la nuit,
 Sacré refuge du Silence,
 Un malheureux Amant à qui le monde nuit
 Ne vient pas par ses cris vous faire violence.
 Son tourment est si doux qu'il n'en veut point guerir :
 Il ne vient pas se plaindre, il ne vient que mourir.

Par son trepas dans les lieux frequentez
 On sauroit les maux de son ame,
 Mais dans ces bois toujours inhabitez
 Il vient cacher sa mort pour mieux couvrir sa flamme.
 Ne craignez pas ses pleurs en le voyant perir ;
 Il ne vient pas se plaindre, il ne vient que mourir.

STANCES POUR UNE DAME

AMOUREUSE D'UN HOMME QUI N'EN SÇAVOIT RIEN

Septembre 1639².

Imprudente divinité,
 Injuste et fascheuse chimere,

1. Cette *Chanson*, les *Stances* auxquelles répond Benserade, et le *Sonnet fait après les rimes* sont datés de 1643 dans les *Recueils manuscrits* du P. Guerrier. Il semble que la date en est indiquée par la réponse même de Benserade (*infra*, p. 236). Comme l'avaient déjà fait remarquer les éditeurs de Tallemant des Réaux, Monmerqué et Paris, Jacqueline était née en 1625; les vers sont de 1638 ou au plus tard de 1639, c'est-à-dire du moment où la famille Pascal allait quitter Paris pour Rouen.

2. « Ces stances, dit Victor Cousin, d'abord imprimées dans le

Dont le pouvoir imaginaire
Tourmente une jeune beauté,
Amour, que ton trait est nuisible !
Et que tu parois insensible
A tant de plaintes et de vœux !
Alors qu'Amarante soupire,
Thyrsis est exempt de tes feux
Et ne cognoist point ton empire.

Tandis que ses yeux innocents
Enchantent le cœur d'Amarante,
Et que cette flamme naissante
A desjà des effets puissants,
Cette belle par une œillade
Montre qu'elle a l'esprit malade
Et qu'elle chérit sa langueur.
Mais ta rigueur inconcevable
Rend cet adorable vainqueur
Autant insensible qu'aymable.

La grace qu'on voit en son port,
Et sa douceur incomparable,
Est un ecueil inevitable
Où sa raison perd son effort.

1^{er} volume du Recueil de Sercy, avaient été adressées à Benserade, comme on le voit dans les œuvres de ce dernier, édit. de 1697, tome I^{er}, p. 77 : *Vers de M^{lle} Pascal pour une dame de ses amies, sous le nom d'Amarante, amoureuse de Thyrsis.* — Benserade naquit à Paris le 5 novembre 1613 (voir le *Dictionnaire* de Jal). Amarante, si l'on en croit la chronique du temps, serait l'aînée des demoiselles Sainctot, qui épousa en 1641 André, sieur de Givry (Cf. Tallemant des Réaux, *Historiette* 341, éd. Monmerqué Paris, t. VI, 1857, p. 126).

Son ardeur qui tousjours augmente
 Devient enfin si vehemente
 Qu'elle ne la peut plus cacher :
 Chacun de nous la veoit paroistre,
 Et le seul qu'elle veut toucher
 Seul ne sçait pas la recognoistre.

Peut estre s'il sçavoit un jour
 L'ardeur de cette belle flamme,
 La pitié feroit en son ame
 Ce que n'a jamais peu l'amour.
 Mais tant de soupirs qu'elle pousse
 Par une voix plaintive et douce,
 Ne descouvrant point ses desirs,
 Son Thyrsis n'y peut rien comprendre,
 Et ne pousse point de soupirs
 Puisqu'il ne les sçait pas entendre.

Jeune et capricieux enfant,
 Que tu te vas donner de blame !
 Pour avoir pu vaincre une femme,
 Crois tu te voir plus triomphant ?
 Non, non ; mais par cette injustice
 Tu montres bien que ta malice
 Est jointe avec peu de pouvoir.
 Si la force suivoit tes armes,
 Thyrsis pourroit s'en esmouvoir,
 Ou du moins cognoistre leurs charmes.

Et toy dont j'ay depeint l'ardeur,
 Aymable et divine Amarante,
 Si ton ame n'en est contente,
 Il faut en blamer ma froideur.

Si ce qui te rend insensée
 Pouvoit eschauffer ma pensée,
 J'y travaillerois plus d'un jour.
 Mais ne m'en donne point de blame¹,
 Puisqu'il faut avoir de l'amour
 Pour mieux discourir de ta flamme.

RESPONSE

AUX VERS PRECEDENS PAR MONSIEUR DE BENSERADE

Que ce trait d'un esprit adroit comme le vôtre
 Est delicat et doux !

Et que vous feignez bien de parler pour un autre,
 Quand vous parlez pour vous !

Que vos vers sont ardens ! que leur pompe est brillante,
 Et qu'ils sont radoucis !

Il n'en faut point douter, vous êtes l'Amarante,
 Et je suis le Thyrsis.

Ils sont de vous à moy ces vers que chacun louë,
 Et ne le niez plus.

Pensez à la rougeur qui vous a peint la jouë
 Des que je les ay lûs.

Pendant que je voyois cette œuvre d'importance,
 D'un jugement bien sain,
 Vous tâchiez d'observer si mon intelligence
 Alloit jusqu'au dessein.

1. « Benserade et Sercy : Mais je suis exempt de blame » (Note de Victor Cousin).

A la fin mon esprit d'une adresse assez prompte,
En a trouvé le nœud,
Et j'ai veu dans vos yeux je ne sçay quelle honte
Parmy beaucoup de feu.

Aussi quoique ces vers soient exempts d'infamie
Pour être trop parfaits,
Il est bon d'assurer que c'est pour une amie
Que vous les avez faits.

Un semblable pretexte est bon pour peu qu'il vaille,
Et doit être permis ;
Quand j'écris de vôtre air, je dis que je travaille
Pour un de mes amis.

Qu'une fille à treize ans d'amour soupire et pleure,
C'est souvent un défaut ;
Mais pour une qui fait des vers de si bonne heure,
C'est vivre comme il faut.

Encore que je tienne à faveur singuliere
L'aveu fait en ce jour ;
J'ay honte qu'une fille ait esté la premiere
A me parler d'amour.

Mais je n'eusse pas crû qu'il eût été possible
Qu'on eût si tôt aimé ;
Et qu'un sein à l'amour fût devenu sensible
Avant qu'être formé.

Je pensois vous apprendre une aimable science
Quand il en seroit temps,
Et je vous attendois avec impatience
A l'âge de quinze ans.

Que de fâcheux détours ma passion évite !

Mon esperance rit

De voir que tout se hâte, et que le cœur va vite .

De même que l'esprit.

Nous sommes l'un pour l'autre et nos ames blessées

Font de pareils soupirs.

Le Ciel même en naissant fit rimer vos pensées

Avecque mes desirs

Joignons-nous donc enfin d'un lien nécessaire

A la posterité.

En travaillant tous deux nous ne sçaurions rien faire

Que pour l'Éternité¹.

SONNET FAIT APREZ LES RIMES

Octobre 1639.

Vos discours rigoureux me donnent de la *peur* ;

Mais malgré vos mespris j'auray cet *avantage*

Que votre œil a tousjours la douceur en *partage*

Pour adoucir mon mal par un regard *flatteur*

Je sers vos doux attraits avecques tant d'*ardeur*

Et trouve tant de charme en leur rendant *hommage*,

Que quand j'y souffrirois un insigne *dommage*

Je croirois en mourant recevoir de l'*honneur*.

Mon ame est pour vos coups une illustre *matiere*

Qui pour vous contenter se donne tout *entiere*

A des traits qui jamais ne furent sans *effect*.

1. Dans un passage de *Port-Royal* (5^e éd., t. III, p. 183), Sainte-Beuve dit que Jacqueline Pascal « avait un moment émerveillé le

Je meurs pour satisfaire à vostre injuste *envie* ;
 Mais jetez un soupir, et mon ame *ravie*
 Recevra le trepas comme un bonheur *parfait*.

A MADAME LA DUCHESSE D'AIGUILLON

SONNET

Janvier 1640.

Toy, divin Apollon, de qui l'art admirable
 Passe l'esprit humain, donne moy ton sçavoir
 Pour louër des vertus qu'on ne peut concevoir :
 Cette duchesse enfin qu'on veoit incomparable.

Mais j'ay beau t'invoquer, tu m'es inexorable,
 Et m'ostes l'esperance ainsy que le pouvoir
 De jamais satisfaire à ce juste devoir
 Qui feroit que mon heur n'auroit point de semblable.

monde, jouté tout enfant, avec M. de Benserade ou coqueté, jeune fille, avec *l'illustre M. Boursault* ». En note il renvoie aux *Lettres de respect, d'obligation et d'amour* de Boursault, 1645, pages 389-399, et 446, où l'on trouvera les *Stances, Élégie, Madrigal et Lettre de mademoiselle Pascal à Boursault, avec la Réponse galante de celle-ci*. — Il me semble qu'il y a là une confusion. Boursault, qui naquit vers 1638 en Bourgogne, ne vint à Paris qu'en 1651. Le privilège pour ses *Lettres* est du 20 octobre 1667. A la fin de sa *Préface*, après avoir parlé de l'hommage qu'il rend à la mémoire de la Babet, Boursault ajoute : « Tu trouveras dans le mesme Livre une Lettre et des Vers de Mademoiselle Pascal qui est une autre Fille qui a beaucoup de merite aussi. C'est moins parce qu'ils sont faits à ma louange que je les ay placez dans le Corps d'un Livre que l'on debite sous mon Nom, que dans la pensée de la servir en faisant voir ce qu'elle est capable de faire. » La correspondante de Boursault vivait donc encore en 1667; l'indication donnée par Sainte-Beuve ne concernerait pas Jacqueline Pascal.

APPENDICE

Vers attribués à Blaise Pascal

Bibliothèque Nationale, Ms. f. fr. 19 145 f^o 182 et 185^t.

PAROLES POUR UN AIR

I

Réduit au dernier jour d'une mourante vie
Pour la dernière fois je viens, belle Silvie,
Exposer à vos coups un amant malheureux.
Ne vous offensez pas de veoir couler ses larmes
Il n'osa soupirer en adorant vos charmes ;
Mais souffrez qu'il soupire en expirant pour eux.

Il vient par son trepas injuste ou legitime,
Non plus comme un amant, mais comme une victime,
Esteindre dans son sang ses desirs amoureux.
Ne vous offensez pas de veoir couler ses larmes
Il n'osa soupirer en adorant vos charmes ;
Mais souffrez qu'il soupire en expirant pour eux.

1. Le recueil porte pour ces deux poésies : *M. Paschal*. Ce recueil contient également plusieurs poésies de Le Pailleur, de Benserade, etc. Les vers : *Sombres forêts* (*supra*, p. 232) que les recueils Guerrier nous ont conservés y figurent, avec la mention : *M^{lle} Paschal*. Il n'y a donc pas lieu de mettre en doute l'attribution de ces vers. Quant à la date, ils se placent naturellement dans la période qui précède le départ de la famille Pascal pour Rouen ; ils ont été faits sans doute pour ces séances de musique où M. Le Pailleur, Benserade et Dalibray se retrouvaient chez M^{me} Saintot (Voir plus haut, p. 120).

II

Que me sert de penser à mes malheurs passez?
Filis veut que je meure, et veoid mon innocence.
Mourons, mon cœur, sans resistance,
Filis l'ordonne, c'est assez.

C'est ainsy que mes vœux seront recompensez.
Mais cette plainte est vaine, et Filis s'en offense.
Mourons, mon cœur, sans resistance,
Filis l'ordonne, c'est assez.

V

ESSAY POUR LES CONIQUES

1640.

Placard imprimé en 1640. *Bibliothèque Nationale*; Rés. V. 859.

INTRODUCTION

L'*Essay pour les Coniques*, petit placard en forme d'affiche, fut imprimé à Paris en 1640. Nous en connaissons deux exemplaires : le premier se trouve à la Bibliothèque Royale de Hanovre parmi les papiers laissés par Leibniz ; le second est inséré dans un exemplaire des œuvres mathématiques de Pascal (*Lettres de Dettonville et Traité du Triangle Arithmétique*) qui a appartenu à Perier et qui est conservé à la Bibliothèque Nationale (Rés. V, 859). L'*Essay* fut réimprimé, pour la première fois, dans l'édition de Bossut.

Il est probable que l'essai de Pascal fut très peu répandu. Nous savons en effet que Huygens ne le connaissait pas en 1656 (Lettre de Huygens à Carcavi, *Œuv. complètes de Huygens*, I, p. 428), et nous lisons d'autre part dans les *Acta Eruditorum* de 1685 (Leipzig, 1685, p. 400), à propos des travaux de La Hire sur les sections coniques : *Cum nihil de his Pascalii, Desarguesii autem pauca sint edita,...* Ainsi l'*Essay pour les Coniques* n'est jamais entré dans le domaine public.

*
* *

C'est pendant l'hiver 1639-1640 que Pascal composa l'*Essay pour les coniques*. Mersenne en parla pour la première fois à Descartes dans une lettre du 12 novembre 1639, exprimant son admiration pour la précocité du jeune Pascal¹. Descartes répondit (*Œuv. de Descartes*, éd. Cerf, t. II, p. 627) : « Je ne trouve pas estrange qu'il y en aye qui demonstrent les Coniques plus aysement qu'Apollonius ; car il est extreme-

1. Cf. la Vie de Blaise Pascal par M^{me} Perier, *supra*, p. 57.

ment long et embarrassé, et tout ce qu'il a démontré est de soy assez facile. Mais on peut bien proposer d'autres choses touchant les Coniques qu'un enfant de 16 ans auroit de la peyne à demesler. » — Le 11 mars 1640, Descartes dit n'avoir pas encore reçu l'essai de Pascal, que Mersenne lui avait promis (*Œuv. de Descartes*, III, p. 40). Le 1^{er} Avril 1640, il l'a reçuet il écrit (*ibid.*, III, p. 47): « J'ay receu aussi l'Essay touchant les Coniques du fils de M. Pascal, et avant que d'en avoir lû la moitié, j'ay jugé qu'il avoit appris de Monsieur des-Argues; ce qui m'a esté confirmé, incontinent après, par la confession qu'il en fit luy-mesme. »

Ces quelques lignes de Descartes soulevèrent une polémique assez inattendue¹, si bien qu'en marge de la seconde édition des *Lettres de M^r Descartes*, Clerselier crut devoir les commenter en ces termes: « Des personnes qui croient le bien sçavoir disent que cela est faux: cela peut estre faux; mais je ne doute point que M. Descartes ne dise vray, car il n'estoit pas homme à controuver des mensonges. » D'autre part, on lit dans la *Vie de Monsieur Descartes* de Baillet (II, p. 40): « Lorsqu'ensuite de quelques éclaircissemens, il [*Descartes*] vid qu'il estoit hors d'apparence de rien attribuer de cet ouvrage [*l'Essay pour les Coniques*] à son amy M. des Argues, il aima mieux croire que M. Pascal le Pere en estoit le veritable Auteur, que de se persuader qu'un enfant de cet âge fût capable d'un ouvrage de cette force². » (Cf. la *Préface au Traité de l'Equilibre des Liqueurs*, *infra*, t. III, p. 273.)

Paul Tannery montre que cette histoire est fort invrai-

1. Cf. sur cette polémique et sur *l'Essay pour les Coniques* les éclaircissemens donnés par Paul Tannery dans l'édition des *Œuvres* de Descartes, III, p. 53 et sqq.

2. Baillet ajoute: « M. de Roberval, M. le Pailleur et les autres amis de Messieurs Pascal se récrièrent contre une opinion qui ne leur paroissoit pas assez obligeante pour un enfant d'un si grand mérite. En quoi ils furent suivis de Messieurs de Port-Royal qui firent donner sur ce point un avis à M. Clerselier après qu'il eut rendu public ce témoignage de M. Descartes par la première édition de ses lettres. »

semblable puisque « elle supposerait, pour l'*Essay*, de la part de Descartes, une admiration dont il ne témoigne guère et qu'il n'était pas dans son caractère d'éprouver. » De fait, nous n'avons aucune raison de croire que Descartes n'exprimait pas le fond de sa pensée lorsqu'il disait que le jeune Pascal avait appris de Desargues. C'était là l'exacte vérité. Pascal ne s'en cache pas, et l'on s'aperçoit à première vue que la terminologie de l'*Essay* est en partie empruntée à Desargues. D'ailleurs l'influence exercée par Desargues sur Pascal était reconnue par tous les contemporains. Oldenburg, par exemple, écrivait à Leibniz en lui signalant le traité des coniques : « Inaudivimus hunc tractatum... insistere methodo Des-Argueanæ quam forte ceu viri illius discipulus imbiberat » (Oldenburg à Leibniz, 6 avril 1673. Cf. *infra*, t. II, p. 218). La même opinion est exprimée aussi bien par les détracteurs que par les amis de Desargues. Ainsi Grégoire Huret¹, dans un pamphlet ayant pour titre : « Secret fondamental du traité des coniques du sieur Desargues intitulé : *Leçons de ténèbres et Brouillon-projet*, ensemble quelques considérations dessus » parle de « Monsieur Pascal fils, son disciple (de Desargues) en cette matière ». Et Bosse, l'élève favori du géomètre lyonnais, déclare à la fin de son *Traité des pratiques géométrales* (*Œuv. de Desargues*, II, 58) que Desargues avait l'estime de feu Monsieur Pascal, seigneur d'Ethonville, la merveille du siècle, « qui a publié de luy en 1640 dans un imprimé intitulé *Essai pour les coniques* ».

Personne n'ignorait donc que Pascal, pour composer son

1. La critique de Huret est insérée dans un ouvrage de perspective publié en 1670 (Voir les *Œuvres de Desargues*, Ed. Poudra, t. II, p. 210 et sqq.). Huret déclare avoir relevé dans l'*Essay pour les Coniques* six fautes qui, dit-il, peuvent peut-être passer pour des fautes d'impression « quoy qu'elles y corrompent partie des hypotheses ou costez des plans rectangles qui doivent constituer les raisons et proportions qui servent aux demonstrations ; mais comme aussi que ce que les droites PQ et NO manquent en la premiere des trois figures n'est que du fait du tailleur en bois. »

Essai s'était inspiré des idées de Desargues. Mais on savait aussi qu'il avait trouvé quelque chose de nouveau. Leibniz l'a déclaré¹ ; Desargues lui-même le reconnaît, disant qu'il attend pour donner la clef de certaines propositions le moment où « la démonstration de cette grande proposition, La Pascale, verra le jour » et ajoutant « que le dit Pascal peut dire que les 4 livres d'Apollonius sont bien un cas ou bien une conséquence de cette grande proposition dont j'ai laissé la glose à la liberté de l'auteur. » (Cité par Curabelle, l'un des ennemis de Desargues, dans son *Examen des œuvres du sieur Desargues*, 1644. Œuv. de Desargues, II, p. 387).

*
* *

Le Lyonnais Girard Desargues (1593-1662) était venu s'installer à Paris, entre 1620 et 1630 probablement. Il se faisait distinguer par son mérite personnel et par ses grandes connaissances mathématiques, employant particulièrement ses soins « à soulager les travaux des artisans par la subtilité de ses inventions » (Baillet, *La Vie de Descartes*, I, p. 143). Il fréquentait l'académie libre de Mersenne et Le Pailleur ; il connaissait d'ailleurs intimement Descartes², et était très apprécié par Fermat³.

Quoique lié d'amitié avec les premiers savants de son temps, Desargues n'eut cependant pas avec eux des rapports scientifiques très étroits. Il se vantait de ne rien lire, de ne

1. *Vide infra*, XXIII, t. II, pp. 218 et sqq. Cf. un passage de Leibniz cité par Poudra (*Œuv. de Desargues*, I, p. 22) : « Je crois que M. Descartes a eu raison de dire que le jeune Pascal, âgé de 16 ans lorsqu'il fit son traité des coniques, avait profité des pensées de M. des Argues ; il me semble aussi que Pascal l'a reconnu lui-même. Cependant il faut avouer qu'il avait poussé les choses plus loin. »

2. Desargues prit la défense de Descartes dans plusieurs polémiques, en particulier dans la discussion sur la méthode de *maximis et minimis* contre Fermat, Roberval et Étienne Pascal.

3. Cf. une lettre de Fermat à Mersenne (*Œuv. de Fermat*, II, p. 186).

rien devoir à personne, de tout tirer de son cru et de son imagination (Voir les *Advis Charitables sur les diverses œuvres et feuilles volantes du sieur Girard Desargues, Lyonois. 1642. Œuv. de Desargues, II, 263 et passim*). Les belles méthodes de Desargues, fondées sur la géométrie projective et entièrement indépendantes des travaux de Descartes et de Fermat, appartiennent à lui seul; elles ne furent en général qu'à demi comprises par ses contemporains plus préoccupés d'analyse que de géométrie pure. Ainsi Descartes écrit à Mersenne (*Œuv. de Descartes, II, p. 499*) « Entre nous, je ne sçauois gueres m'imaginer ce qu'il peut avoir escrit touchant les coniques. Car bien qu'il soit aisé de les expliquer plus clairement qu'Apollonius ny aucun autre, il est toutefois, ce me semble, fort difficile d'en rien dire sans l'Algebre qui ne se puisse rendre encore beaucoup plus aysé par l'Algebre. »

Ce n'est qu'après quarante ans que le mérite et la fécondité des méthodes de Desargues furent nettement reconnus par le géomètre La Hire. « L'an 1679, au mois de juillet, écrit « La Hire, j'ay lu pour la première fois et transcrit ce livret « de M. Desargues pour en avoir une plus parfaite connais-
« sance. Il y avait plus de six ans que j'avais fait imprimer
« mon premier ouvrage sur les sections coniques, et je ne
« fais point de doute que si j'avois eu quelque communica-
« tion de ce traité, je n'aurais pas découvert la méthode
« dont je me suis servi; car je n'aurois pas cru qu'il eut esté
« possible de trouver quelque manière plus simple et qui fût
« aussi générale » (*Œuv. de Desargues, I, p. 231*).

Il est, on le voit, extrêmement remarquable que, seul parmi les géomètres qui rencontraient Desargues à l'Académie Mersenne, le jeune Pascal ait su s'assimiler les idées du géomètre lyonnais et ait entrepris de progresser dans la même voie.

*
* *

Quels emprunts Pascal a-t-il faits au juste aux travaux de Desargues? Il est à présumer qu'il eut connaissance de l'ouvrage

publié par Desargues en 1639 sous le titre : *Brouillon Project d'une atteinte aux evenemens des rencontres d'un cone avec un plan*. Cet ouvrage, qui ne nous a été conservé que par la copie qu'en fit La Hire, eut une publicité très restreinte. Il n'est peut-être pas distinct des *Leçons de tenebres*¹, nommées dans le pamphlet de G. Huret (voir plus haut), et signalées en ces termes par Oldenburg à Leibniz : « *Vidimus non ita dudum Perspectivam Heureti in qua perstringuntur rejiciuntur-que Dni Des Argues conica Leçons de ténèbres nuncupata, quarum non nisi 50 exemplaria impressa dicuntur, adeo ut perdifficile sit vel unum ex tam paucis procurare.* »

La principale innovation de Desargues, dans ses recherches sur les coniques, consistait à prendre pour base la perspective. C'est ainsi qu'il fut amené à considérer l'ellipse, l'hyperbole et la parabole comme des espèces différentes d'une même famille, ayant en commun toutes les propriétés que la projection n'altère pas. D'autre part, Desargues se proposait de ramener l'étude des sections coniques à l'unité en la faisant découler tout entière d'un petit nombre de propositions fondamentales : « Il y a, dit-il, telle des propositions icy démontrées, ou telle des conséquences qui s'en ensuivent, laquelle comprend ensemble plusieurs des propositions des coniques d'Apollonius, mesme de la fin du 3^e livre. Et, apres les lemmes ou premisses, quatre de ces propositions contiennent la dissection entiere du cone par le plan » (*Œuv. de Desargues*, II, p. 227).

Pascal, lui aussi, prend pour point de départ la perspective et cherche à embrasser toutes les propriétés des sections coniques en un tout petit nombre de propositions (*propositio fere unica*). Mais le lemme remarquable dont il se sert à cette

1. Nous ne savons pas ce que signifie ce titre : *Leçon de tenebres*, et s'il fut employé par Desargues lui-même ou seulement par ses détracteurs. On lit dans les *Advis charitables* : « Ses ouvrages qu'il [Desargues] appelle lui-même des leçons de ténèbres, tant tout y est obscur. » (*Œuv. de Desargues*, II, p. 259).

fin est une proposition nouvelle, une proposition dont l'invention lui appartient. Ce lemme, connu aujourd'hui sous le nom de théorème de Pascal, ne se trouvait pas en effet, parmi les propositions données dans le *Brouillon Project* comme devant « précéder tout le reste » ; c'est à lui évidemment que Desargues fait allusion lorsqu'il parle de « cette grande proposition, la Pascale. »

Dans le *Brouillon Project* de Desargues, les principales questions traitées sont relatives à l'involution, — aux faisceaux de droites en involution, — aux quadrilatères, quelconques ou inscrits dans une conique, coupés par une transversale, — à la théorie des pôles et polaires, — aux propriétés focales et diamétrales des coniques. Ce sont les mêmes questions, sans doute, que Pascal se proposait de résoudre à l'aide de son lemme fondamental. Nous voyons en effet, par les échantillons que nous donne l'*Essay*, que le but de Pascal était moins de traiter des problèmes nouveaux, que de retrouver des propriétés connues en les « touchant d'une manière plus universelle qu'à l'ordinaire. » En progressant ainsi dans la voie ouverte par Desargues, Pascal réalisait le désir du géomètre lyonnais qui souvent exprimait le vœu que d'autres vinsent le remplacer et « nettoyer » son Brouillon¹.

L'*Essay pour les coniques* ne devait être, dans la pensée de Pascal, qu'un spécimen d'un ouvrage étendu traitant des propriétés des sections coniques. Cet ouvrage, dont Pascal s'occupait encore en 1654, ne fut sans doute point terminé². Il n'en exista jamais que des fragments, dont une petite partie seulement nous est parvenue (la *Generatio Conisectionum*, vide t. II, pp. 234 sqq.).

1. Il faut noter que l'étude des sections coniques n'était pas une fin pour Desargues, mais seulement un moyen de résoudre certains problèmes pratiques de perspective, d'architecture ou de gnomonie (Cf. *Œuv. de Desargues*, I, p. 229).

2. Vide *infra*, t. II, p. 217.

ESSAY POUR LES CONIQUES

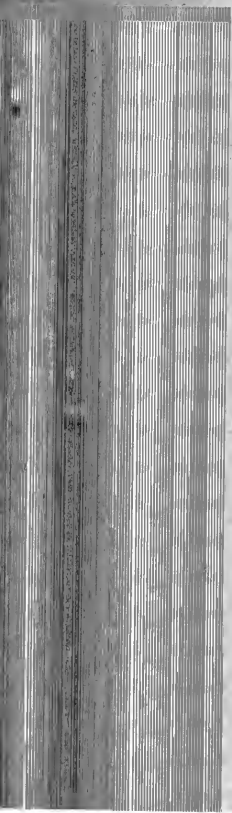
DEFINITION PREMIERE.

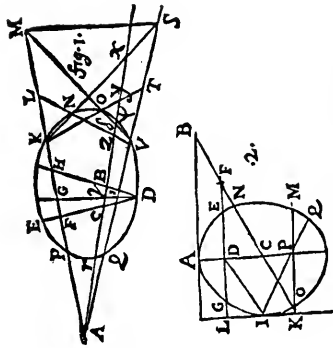
Quand plusieurs lignes droictes concourent à mesme point, ou sont toutes paralleles entr'elles, toutes ces lignes sont dites de mesme ordre ou de mesme ordonnance, & la multitude de ces lignes est dite ordre de lignes, ou ordonnance de lignes ¹.

DEFINITION II.

Par le mot de section de Cone, nous entendons la circonference du Cercle, l'Elipse, l'Hyperbole, la Parabole & l'Angle rectiligne : d'autant qu'un Cone coupé parallelement à sa base, ou par son sommet, ou des trois autres sens qui engendrent l'Elipse, l'Hyperbole & la Parabole, engendre dans la superficie Conique, ou la circonference d'un cercle, ou

1. Cette définition est presque textuellement empruntée à Desargues : « *Ordonnance des lignes droites*. Pour donner à entendre de plusieurs lignes droites qu'elles sont toutes entr'elles, ou bien paralleles, ou bien inclinées à mesme point, il est icy dit que toutes des droites sont d'une mesme ordonnance entr'elles » (*Brouillon Project, etc. Œuv. de Desargues, I, p. 104*).





ESSAY POUR LES CONIQUES. Par B. P.

DEFINITION PREMIERE.

VAND plusieurs lignes droites concourent à mesme point, ou sont toutes paralleles entr'elles, toutes ces lignes sont dites de mesme ordre ou de mesme ordonnance, & la multitude de ces lignes, ou ordonnance de lignes.

DEFINITION II.

Par le mot de section de Cone nous entendons la circonferance du Cercle, l'Ellipse, l'Hyperbole, la Parabole & l'Angle rectiligne, d'autant qu'un Cone coupe parallelement à sa base, ou par son sommet ou de trois autres sens qui engendrent l'Ellipse, l'Hyperbole & la parabole engendree dans la superficie Conique, ou la circonferance d'un Cercle ou vn Angle, ou l'Ellipse, ou l'Hyperbole, ou la parabole.

DEFINITION III.

Par le mot de droite mis seul, nous entendons ligne droite.

L E M M E I.

Figure. I. Si dans le plan, M, S, Q du point M partent les deux droites M K, M V, & du point S, partent les deux droites S K, S V, & que K, soit le concours des droites M K, S K, & V, le concours des droites, M V, S V, & A, le concours des droites M A, S A, & H, le concours des droites M V, S K, & que par deux des quatre points, A K, V, qui ne soient point en mesme droite avec les points, M, S, comme par les points, K, V, passe la circonferance d'un cercle coupant les droites M V, M P, S V, S K, & s points, O, P, Q, N, ie dis que les droites, M S, N O, P Q, sont de mesme ordre.

L E M M E II.

Si par la mesme droite passent plusieurs plans, qui soient coupe par vn autre plan, toutes les lignes des sections de ces plans sont de mesme ordre avec la droite par laquelle passent lesdits plans.

ces quatre points qui ne sont point en même droite avec le point A , comme par les points N , M , T , S , iedis que la raison composée de section joint menées quatre droites KN , KO , VN , VO , composantes les droites AV , AP , aux points L , M , T , S , iedis que la raison composée de raisons de la droite PM , à la droite MA , & de la droite MA , & de la droite AS , à la droite SQ , est la même que la composée de raisons de la droite PL , à la droite LA , & de la droite AT , à la droite TQ .

Fig. I. Nous démontrons aussi que s'il y a trois droites DE , DG , DH , que les droites AP , AR , coupent aux points F , G , H , C , γ , B , & que dans la droite DC , soit déterminé le point E , la raison composée des raisons du rectangle EF , en FG , au rectangle DE , en CE , & de la droite $A\gamma$, à la droite AG , est la même que la composée des raisons du rectangle EF , en FH , au rectangle EC , en CB , & de la droite AB , à la droite AH . Et est aussi la même que la raison du rectangle des droites FE , FD , au rectangle des droites CE , CD , partant si par les points E , D , passe vne section de Cone qui coupe les droites AH , AB , & les points P , K , R , γ . la raison composée des raisons du rectangle des droites EF , FC , au rectangle des droites EC , $C\gamma$, & de la droite γA , à la droite AG , sera la même que la composée des raisons du rectangle des droites EK , FP , au rectangle des droites CR , $C\gamma$, & du rectangle des droites AR , $A\gamma$, au rectangle des droites AK , AP .

Fig. III. Nous démontrons aussi que si quatre droites AC , AF , EH , EL , s'entre coupent & les points N , P , M , O , & qu'une section de Cone coupe les droites des points C , B , E , D , H , G , L , K , la raison composée des raisons du rectangle de MC , en MB , au rectangle des droites PF , PD , & du rectangle des droites AD , AF , au rectangle des droites AB , AC , est la même que la raison composée des raisons du rectangle des droites $M L$, MK , au rectangle des droites PH , PG , & du rectangle des droites EH , EG , au rectangle des droites $E K$, $E L$.

Fig. I. Nous démontrons aussi cette propriété, dont le premier inventeur est M^e Desargues Lyonnais, & des grands esprits de ce temps, & des plus vertes aux Mathématiques, & entr'autres aux Coniques, dont les écrits sur cette matière, quoiqu'en petit nombre, en ont donné vne ample reconnaissance à ceux qui en auront voulu recevoir l'inelligence : & veux bien adoucir que je dois le peu que j'ay trouvé sur cette matière à ses écrits, & que j'ay taché d'imiter autant qu'il m'a été possible la méthode sur ce sujet, qu'il a traité sans se servir du triangle par l'axe. Et traitant généralement de toutes les sections de Cone, la propriété mentionnée dont est question est telle : si dans le plan MSQ y a vne section de Cone PQV , dans le bord de laquelle ayant pris les quatre points K , N , O , V , sont menées les droites KN , KO , VN , VO , de sorte que par vne même des quatre points ne passent que deux droites, & qu'une autre droite coupe tant l'abord de la section aux points R , γ , que les droites KN , KO , VN , VO , & les points γ , Z , β , le dis que comme le rectangle des droites $Z\gamma$, est au rectangle des droites γr , $\gamma\gamma$, ainsi le rectangle des droites βr , $\beta\gamma$, est au rectangle des droites xr , $x\gamma$.

Fig. II. Nous démontrons aussi que si dans le plan de l'hyperbole ou de l'ellipse, ou du cercle AGE , dont le centre est C , on mène la droite AB , touchante au point A , la section, & qu'ayant mené le diamètre CA , on prenne la droite AB , dont le quart soit égal au quart du rectangle de la figure, & qu'on mène CB , alors quelque droite qu'on mène, comme DE , parallèle à la droite AB , coupant la section en E , & les droites AC , CB , & les points DF , si la section AGE , est vne ellipse ou vne cercle, la somme des quatre sections DE , DF , sera égale au quart de la droite AB , & dans l'hyperbole la différence des mêmes quatre sections DE , DF , sera égale au quart de la droite AB .

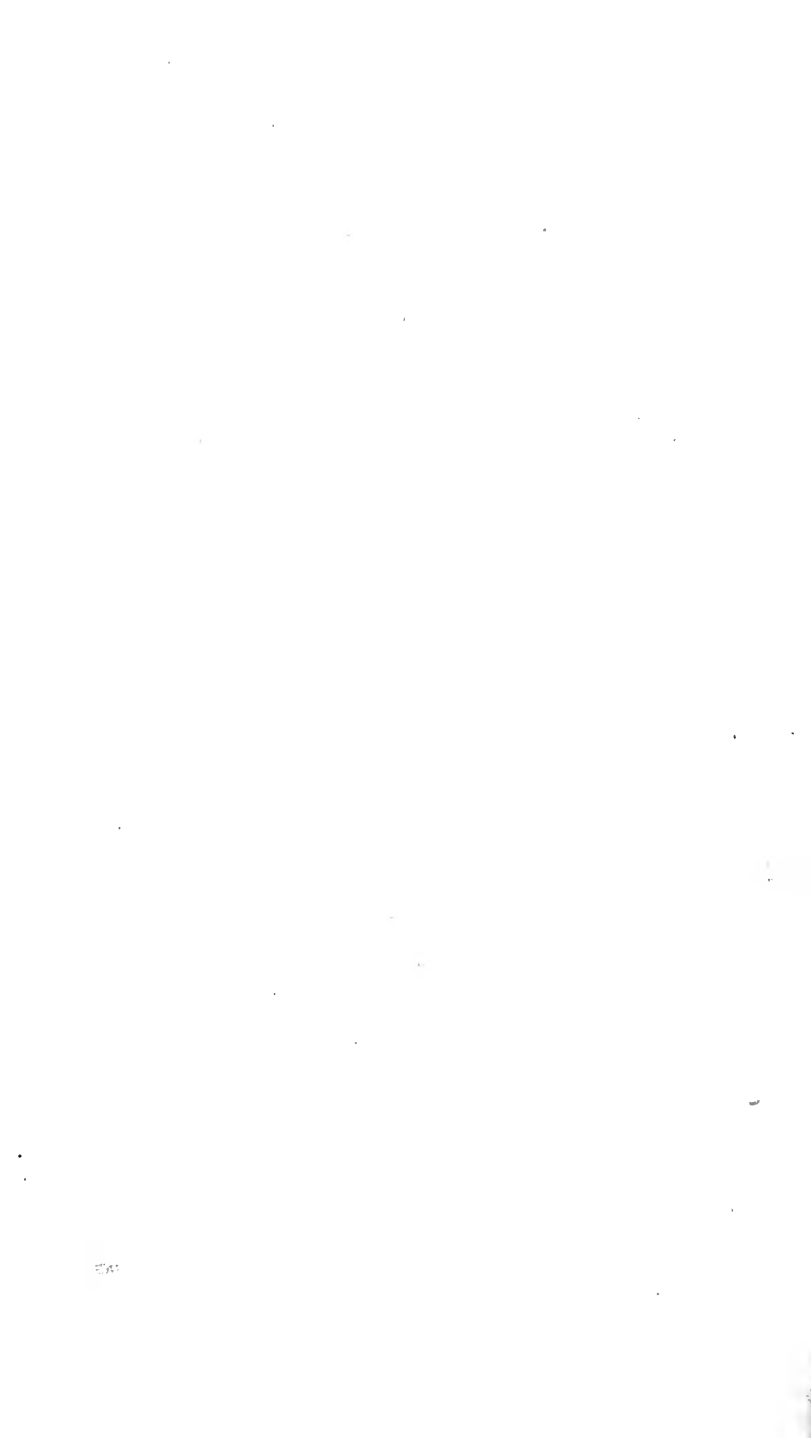
Nous deduirons aussi quelques problèmes, par exemple d'un point donné mener vne droite touchante vne section de Cone donnée.

Trouver deux diamètres coniquez en angle donné.

Trouver deux diamètres en angle donné & en raison donnée.

Nous avons plusieurs autres Problèmes & Theoremes & plusieurs conséquences des precedents, mais la defiance que j'ay de mon peu d'expérience & de capacité ne me permet pas d'en avancer davantage aduantage qu'il ait passé à l'examen des habiles gens, qui voudront nous obliger d'en prendre la peine; apres quoy si l'on iuge que la chose merite d'estre continuée, nous essayons de la pousser iusques où Dieu nous donnera la force de la conduire.

A P A R I S, M. D C. X L.



un Angle, ou l'Ellipse, ou l'Hyperbole, ou la Parabole¹.

DEFINITION III.

Par le mot de droicte mis seul, nous entendons ligne droicte.

LEMME I.

Si dans le plan M, S, Q du point M partent les deux droites MK, MV, & du point S partent les deux droites SK, SV; & que K soit le concours des droites MK, SK, & V le concours des droites MV, SV, & A le concours des droites MA, SA, & μ le concours des droites MV, SK, & que par deux des quatre points A, K, μ , V qui ne soient point en mesme droite avec les points M, S, comme par les points K, V, passe la circonférence d'un cercle coupante les droites MV, MP, SV, SK, ès points O, P, Q, N : je dis que les droites MS, NO, PQ, sont de mesme ordre².

Fig. I.

1. Ces considérations sont développées dans le fragment du traité complet des coniques de Pascal qui nous a été conservé sous le titre : *Generatio Conisectionum* (*Vide infra*, t. II, pp. 234 et sqq.).

2. Ce lemme est le théorème classique de Pascal, relatif à l'hexagone inscrit dans une section conique. Il exprime que les points de concours des côtés opposés d'un tel hexagone sont trois points en ligne droite. Dans le traité complet des coniques qu'il a laissé inachevé, Pascal donnait à l'hexagone inscrit le nom d'*hexagramme mystique*. « Il (Pascal) explique, — dit Leibniz, résumant le contenu des papiers

LEMME II.

Si par la mesme droite passent plusieurs plans, qui soient coupez par un autre plan, toutes les lignes des sections de ces plans sont de mesme ordre avec la droite par laquelle passent lesdits plans ¹.

Fig. I.

Ces deux Lemmes posez, & quelques faciles conséquences d'iceux, nous demonstrerons que les mesmes choses estant posées qu'au premier Lemme, si par les points K, V passe une quelconque section de Cone qui coupe les droites MK, MV, SK, SV ès points P, O, N, Q, les droites MS, NO, PQ seront de mesme ordre. Cela sera un troisieme Lemme ².

En suite de ces trois lemmes & de quelques conséquences d'iceux, nous donnerons des Elemens coniques complets, à sçavoir toutes les proprietéz des diametres & costez droits, des tangentes, &c.,

que lui avait envoyés Perier, — les proprietéz remarquables d'une certaine figure composée de six lignes droites, qu'il appelle *Hexagramme Mystique*, et il fait voir, par les moyens des projections, que tout Hexagramme Mystique convient à une section conique, et que toute section conique donne une Hexagramme Mystique» (*Vide infra*, t. II, p. 231). Quelle était au juste la définition de l'Hexagramme Mystique ? Nous l'ignorons : mais cette définition équivalait à dire que les points de concours des côtés opposés étaient en ligne droite. On trouvera plus loin une figure conservée par Leibniz, qui représente l'*Hexagramme Mystique* de Pascal.

1. Cf. le *Brouillon project* de Desargues (*Œuv. de Desargues*, I, p. 105).

2. Suivant la méthode de Desargues, Pascal étudie les propriétés des sections coniques en considérant ces dernières comme les projections d'un cercle.

la restitution du Cone presque sur toutes les données, la description des sections de Cone par points, &c.¹.

Quoy faisant, nous enonçons les proprietéz que nous en touchons d'une maniere plvs universelle qu'à l'ordinaire. Par exemple, celle-cy² : si dans le plan MSQ, dans la section de Cone PKV, sont menées les droites AK, AV, atteignant la section aux pointcs P, K, Q. V ; & que de deux de ces quatre pointcs qui ne sont point en mesme droicte avec le point A, comme par les points K, V, & par deux points N, O, pris dans le bord de la section, soient menées quatre droictes KN, KO, VN, VO, coupantes les droictes AV, AP aux points L, M, T, S : je dis que la raison composée des raisons de la droicte PM à la droicte MA, et de la droicte AS à la droicte SQ, est la mesme que la composée des raisons de la droicte PL à la droicte LA, et de la droicte AT à la droicte TQ.

Fig. I.

Nous demonstrerons aussi³ que s'il y a trois

Fig. I.

1. Ce sont ces éléments coniques complets qui devaient former le *Conicorum opus completum (et conica Apollonii et alia innumera unica fere propositione amplectens)* dont Pascal entreprit la rédaction après 1640.

2. Cette proposition signifie, en langage moderne, que le rapport anharmonique $\frac{MP}{MA} : \frac{LP}{LA}$ est égal au rapport anharmonique $\frac{SQ}{SA} : \frac{TQ}{TA}$. On peut déduire cette propriété du théorème de Desargues cité plus bas, comme aussi du lemme de Pascal.

3. Ce paragraphe contient en réalité trois énoncés.

En premier lieu, Pascal écrit la relation

$$\frac{EF \times FG}{EC \times C\gamma} \times \frac{A\gamma}{AG} = \frac{EF \times FH}{EC \times CB} \times \frac{AB}{AH},$$

droictes DE, DG, DH que les droictes AP, AR, coupent aux pointcs F, G, H, C, γ , B, & que dans la droicte DC soit déterminé le point E, la raison composée des raisons du rectangle EF en FG au rectangle de EC en C γ , & de la droicte A γ à la droicte AG, est la mesme que la composée des raisons du rectangle EF en FH au rectangle EC en CB, & de la droicte AB à la droicte AH. Et est aussi la mesme que la raison du rectangle des droictes FE, FD, au rectangle des droictes CE, CD. Partant, si par les points E, D passe une section de Cone qui coupe les droictes AH, AB ès points P, K, R, ψ , la raison composée des raisons du rectangle des droictes EF,

qui équivaut à

$$\frac{FG}{FH} : \frac{AG}{AH} = \frac{C\gamma}{CB} : \frac{A\gamma}{AB}.$$

— C'est le théorème classique de Pappus, d'après lequel deux transversales coupant un même faisceau de quatre droites (ici, les droites DA, DC, D γ , DB) déterminent des segments ayant même rapport anharmonique.

En second lieu Pascal écrit :

$$\frac{EF \times FH}{EC \times CB} \times \frac{AB}{AH} = \frac{FE \times FD}{CE \times CD},$$

ce qui équivaut à

$$\frac{HF}{HA} \times \frac{BA}{BC} \times \frac{DC}{DF} = 1.$$

C'est le théorème de Ptolémée relatif aux segments déterminés sur une transversale par les trois côtés d'un triangle. Cf. le Brouillon Project de Desargues (*Œuv. de Desargues*, I, p. 111).

En troisième lieu, Pascal obtient :

$$\frac{EF \times FG \times \gamma A}{EC \times C\gamma \times GA} = \frac{FP \times FK}{CR \times C\psi} \times \frac{AR \times A\psi}{AP \times AK}.$$

Cette égalité exprime la relation à laquelle satisfont les segments déterminés par la section conique sur les trois côtés du triangle AFC.

FC, au rectangle des droictes EC, C γ , & de la droicte γ A à la droicte AG, sera la mesme que la composée des raisons du rectangle des droictes FK, FP, au rectangle des droictes CR, C ψ , & du rectangle des droictes AR, A ψ , au rectangle des droictes AK, AP.

Nous demonstrerons aussi¹ que si quatre droictes AC, AF, EH, EL, s'entrecourent ès poincts N, P, M, O, & qu'une section de Cone coupe lesdites droictes ès poincts C, B, F, D, H, G, L, K, la raison composée des raisons du rectangle de MC en MB, au rectangle des droictes PF, PD, & du rectangle des droictes AD, AF, au rectangle des droictes AB, AC, est la mesme que la raison composée des raisons du rectangle des droictes ML, MK, au rectangle des droictes PH, PG, & du rectangle des droictes EH, EG, au rectangle des droictes EK, EL.

Nous demonstrerons aussi cette propriété, dont le premier inventeur est M^r Desargues, Lyonnois, un des grands esprits de ce temps, & des plus versez aux Mathematiques, & entr'autres aux Coniques, dont les escripts sur cette matiere quoy qu'en petit nombre, en ont donné un ample tesmoignage à ceux qui en auront voulu recevoir l'intelligence ; & veux bien advoüer que je doibs le peu que j'ay trouvé sur cette matiere à ses escripts, & que j'ay

Fig. II.

1. Cette proposition est une généralisation de la précédente. Elle s'écrit :

$$\frac{MC \times MB}{PF \times PD} \times \frac{AD \times AF}{AB \times AC} = \frac{ML \times MK}{PH \times PG} \times \frac{EH \times EG}{EK \times EL},$$

et elle exprime la relation à laquelle satisfont les segments déterminés par une section conique sur les côtés du quadrilatère MNOP.

tasché d'imiter, autant qu'il m'a été possible, sa méthode sur ce sujet, qu'il a traité sans se servir du triangle par l'axe¹. Et traitant généralement de toutes les sections de Cone, la propriété merveilleuse dont est question est telle². Si dans le plan MSQ y a une section de Cone PQV, dans le bord de laquelle ayant pris les quatre points K, N, O, V, sont menées les droictes KN, KO, VN, VO, de sorte que par un mesme des quatre poincts ne passent que deux droictes, & qu'une autre droicte coupe tant l'abord³ de la section aux poincts R, ψ que les droictes KN, KO, VN, VO ès points X, Y, Z, δ : je dis que comme le rectangle des droictes ZR, Z ψ est au rectangle des droictes γ R, $\gamma\psi$, ainsi le rectangle des droictes δ R, $\delta\psi$ est au rectangle [*des*] droites XR, X ψ .

Nous demonstrerons aussi que, si dans le plan de

1. « Soit un cône oblique à base circulaire : la droite menée de son sommet au centre du cercle qui lui sert de base est appelée l'axe du cône. Le plan mené par l'axe perpendiculairement au plan de la base coupe le cône suivant deux arêtes et détermine dans le cercle un diamètre : le triangle qui a pour base ce diamètre et pour côtés les deux arêtes s'appelle le *triangle par l'axe*. Apollonius suppose, pour former ses sections coniques, le plan coupant perpendiculaire au plan du triangle par l'axe » (Chasles, *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en Géométrie*, 2^e Éd., p. 18). Desargues et Pascal, au contraire, coupent le cône générateur par un plan quelconque.

2. La proposition que Pascal énonce d'après Desargues est le théorème, — désigné aujourd'hui encore sous le nom de théorème de Desargues — en vertu duquel les points d'intersection d'une transversale avec une section conique et les quatre côtés d'un quadrilatère inscrit sont six points en involution.

3. Bossut imprime le *bord*; *abord* est peut-être une faute d'impression.

l'hyperbole ou de l'ellipse, ou du cercle AGE, dont le centre est C, on mene la droicte AB, touchante au point A la section, & qu'ayant mené le diametre CA, on prenne la droicte AB dont le quarré soit egal au quart du rectangle de la figure ¹, & qu'on mene CB, alors, quelque droicte qu'on mene, comme DE, parallele à la droicte AB, coupante la section en E, & les droictes AC, CB, ès points D, F: si la section AGE est une ellipse ou un cercle, la somme des quarez des droictes DE, DF, sera egale au quarré de la droicte AB; & dans l'hyperbole, la difference des mesmes quarez des droictes DE, DF, sera egale au quarré de la droicte AB.

Nous deduirons aussi quelques problemes, par exemple: D'un point donné mener une droicte touchante une section de Cone donnée.

Trouver deux diametres conjuguez en angle donné.

Trouver deux diametres en angle donné & en raison donnée.

Nous avons plusieurs autres Problemes & Theoremes, & plusieurs consequences des precedens: mais la defiance que j'ay de mon peu d'experience & de capacité ne me permet pas d'en avancer davan-

1. Pour que le carré du segment AB, supposé égal à $DE + DF$, fût égal au quart du rectangle circonscrit, il faudrait que la section conique fût un cercle. Si la conique est une ellipse, AB devra être pris égal à l'axe qui est perpendiculaire à CA. — Desargues avait traité des questions analogues dans son *Brouillon Project* (*Œuv. de Desargues*, I, p. 202 et p. 284). On remarquera que les énoncés de Desargues et Pascal conduisent immédiatement à l'équation des sections coniques.

tage avant qu'il ait passé à l'examen des habiles gens qui voudront nous obliger d'en prendre la peine : après quoy si l'on juge que la chose merite d'estre continuée, nous essayons de la pousser jusques où Dieu nous donnera la force de la conduire.

A Paris, M. DC. XL.

VI

VERS DE JACQUELINE PASCAL

1640-1642

Collation du premier recueil Guerrier, *apud* Faugère, *Lettres, Opuscules et Mémoires*, 1845, p. 130.

SUR LA CONCEPTION DE LA VIERGE, POUR LES PALINODS DE
L'ANNÉE 1640, QUI EMPORTERENT LE PRIX DE LA
TOUR¹.

STANCES

Decembre 1640.

Execrables auteurs d'une fausse creance,
Dont le sein hypocrite enclot un cœur de fiel,
Jetez vos foibles yeux sur l'arche d'alliance,
Vous la verrez semblable à la royne du ciel.

Comparez leurs beautez et leurs effects estranges,
Et puis confesserez avec soumission
Que la mere de Dieu, cette royne des anges,
Ne peut estre que pure en sa conception.

L'une tient en son flanc le bonheur de nos peres,
Et l'autre dans le sien nostre espoir le plus cher ;
L'une par son pouvoir divertit leurs miseres,
Et l'autre par le sien nous garde de pescher.

Si l'une a faict gagner plusieurs fois des batailles
 Parce que dans son sein un tresor est caché ;
 L'autre ne faict pas moins, ayant en ses entrailles
 De quoy nous faire vaincre et dompter le pesché.

L'arche sainte, conduite en un lieu plein de vice,
 Des l'abord qu'elle y vient, renverse les faux dieux ;
 Elle en fuit la demeure, et repute à supplice
 D'habiter dans un lieu si peu chery des cieux.

Si donc une arche simple et bien moins necessaire
 Ne sçauroit habiter dans un profane lieu,
 Comment penseriez-vous que cette sainte mere,
 Estant un temple impur, fut le temple de Dieu ?

REMERCIEMENT

FAIT SUR-LE-CHAMP PAR M. DE CORNEILLE,
 LORSQUE LE PRIX FUT ADJUGÉ AUX STANCES PRECEDENTES

Prince¹, je prendray soin de vous remercier
 Pour une jeune muse absente ;
 Et son age et son sexe ont de quoy convier
 A porter jusqu'au ciel sa gloire encore naissante.
 De nos poètes fameux les plus hardis projets
 Ont manqué bien souvent d'assez justes sujets

1. Le prince ou président du Puy était Jacques le Conte, marquis de Nonant, lieutenant pour le Roi en ses pays et duché d'Alençon. Cf. *Oeuvres de Corneille*, éd. Marty Laveaux, t. X, Hachette, 1862, p. 81 et *ibid.* Notice, p. 9.

Pour voir leurs muses couronnées ;
 Mais c'en est un beau ¹ [qu']aujourd'huy
 Une fille de douze années
 A seule de son sexe eu des prix sur ce Puy ².

A SAINTE CÉCILE

ÉPIGRAMME ³

Novembre 1640.

Noble fille du ciel, quand ton cœur genereux,
 Aprez avoir franchi mille pas dangereux,
 Se sentit conûsumé d'une divine flamme,
 Ton esprit transporté trouva son feu si doux
 Qu'à l'instant tu voulus en bruler ton espoux ;
 Tu luy fis bonne part des ardeurs de ton ame ;
 Et toutesfois ton zele alloit toujours croissant.
 Mais cessons d'admirer cette sainte aventure :
 Le feu qui te brusloit est de cette nature
 Que plus on le prodigue et plus il se ressent.

1. M. Marty Laveaux imprime d'après le manuscrit : *Mais c'en est un beau aujourd'hui*, et s'autorise de l'exemple d'un autre hiatus dans une improvisation de Corneille ; la façon très indirecte dont ces vers nous ont été transmis permet pourtant de croire à une faute du manuscrit.

2. « Du latin *podium*, qui signifie tertre et rangée de sièges dans un théâtre », dit Littré. Nous empruntons également à son article ce texte de Garasse (*Rech. des Recherches*, p. 128) : « Au puy de la Conception de Nostre-Dame, dans la Ville de Rouën, il y a un concours de tous les bons esprits qui viennent composer des chants royaux en l'honneur de la Vierge. »

3. A l'occasion sans doute de la fête de Sainte Cécile, qui tombe le 22 novembre.

REMERCIEMENT

POUR LE PRIX DES STANCES, L'ANNÉE SUIVANTE

Décembre 1641.

Prince, dont la bonté s'égalant au mérite
 Au plus chetif objet rencontre des appas,
 Recevant un bonheur que je n'espérois pas,
 Trouvez bon que ma Muse en revanche s'excite.
 Je sens son mouvement; mais, dans cette fureur,
 Ma foiblesse ne peut exprimer ma ferveur,
 Ni jusques à quel point cette faveur me touche.
 Et toutesfois je veux qu'on sçache par ma bouche
 Les sentiments que j'ay du don que j'ay reçu.
 Pour vous, dans cet honneur dont mes vers sont indignes,
 Vous imitez Jesus dont les bontez insignes
 Obligent les mortels qui ne l'ont jamais veu.

VERS SANS INTITULÉ

A bas, à bas ces fleurs !
 Vous profanez ce verre.
 Le fade email de ces couleurs
 N'est bon que pour des pots de terre.
 C'est pervertir l'ordre des choses.
 Un metal si divin
 N'est pas fait pour des roses :
 Il est fait pour du vin.

SERENADE

Bannissez le sommeil, belle et chaste Clarice,
Ouvrez, ouvrez les yeux et ne permettez pas
 Que l'on reproche à vos appas
De joindre à leur pouvoir cet excez d'injustice
Qu'au temps où vos rigueurs me forcent de veiller
 Vous puissiez sommeiller.

Prenez part aux douleurs dont mon ame est atteinte,
Ecoutez mes soupirs et voyez ma langueur.
 Si vous me refusez le cœur,
Au moins pretez l'oreille aux accents de ma plainte
Et puisque vos rigueurs me forcent de veiller,
 Cessez de sommeiller.

CONTRE L'AMOUR

STANCES

Février 1642.

Imprudent ennemi, vainqueur de foibles ames,
Qui n'a pour nous dompter que d'impuissantes flammes ;
Deité sans pouvoir comme sans jugement,
Amour, quitte cet arc dont tu nous veux combattre :
Son usage inutile, en ton aveuglement,
Ne peut blesser que ceux qui se laissent abattre.

Tes feux sont sans effet et tes fleches sans force,
Quand le cœur a gousté d'une plus douce amorce,

Et lorsque la vertu se le peut asservir ;
 C'est là le beau rempart qui doit garder une ame,
 Et c'est le seul moyen dont on se doit servir
 Pour garantir un cœur du venin de ta flamme.

C'est ce bel ennemi dont l'esclat te surmonte,
 Dont la beauté sans fard te chasse et te fait honte,
 A l'abord seulement qu'il s'empare d'un cœur ;
 Et c'est le seul lien qui retient ma franchise,
 Libre de ton servage et de cette rigueur
 Qui fait que la raison te fuit et te mesprise.

L'esprit le moins subtil est vainqueur de tes charmes ;
 Il mesprise tes feux sans redouter tes armes,
 Alors que la raison ternit tes faux attraits.
 Qui veut te resister est aussytost le maistre,
 Et si peu de puissance accompagne tes traits,
 Que qui n'est pas vainqueur veut bien ne le pas estre.

SUITE DES STANCES CONTRE L'AMOUR

A M^{lle} DE BEUVRON¹, EN LUI ENVOYANT LES PRECEDENTES

Ce n'est pas que par là je veuille faire entendre
 Qu'il ne soit pas d'objet capable de nous prendre,
 Que tous esgalement nous soient indifferens ;
 Les beaux yeux de Beuvron nous servent d'assurance
 Qu'il s'en peut rencontrer qui, sans estre tyrans,
 Donnent des sentiments hors de l'indifference.

1. Catherine-Henriette d'Harcourt, qui épousa en 1659 Louis, marquis d'Arpajon. « M^{lle} de Beuvron, écrit Victor Cousin, fille du marquis de Beuvron, commandant du château de Rouen (*le Vieux Palais*), était célèbre par sa beauté. Toutes les poésies galantes du temps sont pleines de son éloge. »

Il est vray que ces yeux sont partout redoutables ;
Il est vray que leurs coups, tousjours inevitables,
N'ont rien vu dans les cœurs qui leur pust resister.
Mais ne te vante point, Amour, de cette gloire ;
Ses yeux, quoy qu'assez beaux pour pouvoir tout dompter,
Doivent à sa vertu l'honneur de leur victoire.

Ainsi les traits divins dont ils blessent les ames
Ne tiennent rien, amour, des gênes ni des flammes
Où tu fais succomber tes foibles partisans.
Avec eux la raison conserve son usage,
Et c'est par ses conseils que les moins complaisans
Ont pour eux des respects qui vont jusqu'à l'hommage.

Cesse donc de pretendre à l'empire du monde :
C'est à cette beauté qui n'a point de seconde
Qu'est reservé l'honneur de vaincre l'univers.
Ne combats point du sort les ordres infailibles,
Et pense qu'en cedant à tant d'appas divers
On cede à la vertu qui les rend invincibles.

VII

LETTRE

DE PASCAL A MADAME PERIER

31 janvier 1643

Publiée d'après l'original, appartenant alors à Renouard, par Faugère,
Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal, 1844 ; t. I, p. 61.

A MADEMOISELLE PERIER LA CONSEILLERE,
A CLERMONT

De Rouën, ce samedi dernier janvier 1643.

Ma chere sœur,

¹ Je ne doute pas que vous n'ayez esté bien en peine du long temps qu'il y a que vous n'avez reçu de nouvelles de ces quartiers icy. Mais je croy que vous vous serez bien doubtez que le voyage des Esleus en a esté la cause, comme en effect. Sans cela, je n'aurois pas manqué de vous escrire plus souvent. J'ay à te dire que, MM^{rs} les Commissaires estans à Gizors, mon Pere me fit aller faire un tour à Paris où je trouvoy une lettre que tu m'escripvois, où tu me mandes que tu t'estonnes de ce que je te reproche que tu n'escrips pas assez souvent, et où tu me dis que tu escrips à Rouen toutes les sepmaines une fois. Il est bien assuré, si cela est, que tes lettres se perdent, car je n'en receois pas toutes les trois sepmaines une. Estant retournez à Rouën, j'y ay trouvé une lettre de M. Perier, qui mande que tu es malade. Il ne mande point si ton mal est dangereux, ni si tu

1. Deux fragments de l'autographe ont été reproduits en *fac-simile*, l'un dans la *Défense de Blaise Pascal* publiée par Faugère en 1868 à l'occasion des faux Vrain-Lucas (planche A), l'autre dans le *Catalogue des manuscrits Benjamin Fillon*, mis en vente en 1877, tome I, p. 10.

te portes mieux, et il s'est passé un ordinaire¹ depuis sans avoir receu de lettre, tellement que nous en sommes en une peine dont je le prie de nous tirer au plus tost; mais je croy que la priere que je fais icy sera inutile, car, avant que tu ayes receu cette lettre icy, j'espere que² nous aurons receu lettres de toy ou de Monsieur Perier. Le departement³ s'acheve, Dieu mercy. Si je sçavois quelque chose de nouveau, je te le ferois sçavoir. Je suis,

Ma chere sœur

Votre trez humble et trez affectionné serviteur et frere,

PASCAL.

Ici ce post-scriptum de la main d'Étienne Pascal, le père : Ma bonne fille m'excusera si je ne lui escriis comme je le desirerois, n'y ayant aucun loisir. Car je n'ay jamais esté dans l'embarras à la dixiesme partie de ce que j'y suis à present. Je ne saurois l'estre davantage à moins d'en avoir trop; il y a quatre mois que je [*ne*] me suis pas couché six fois devant deux heures aprez minuit.

Je vous avois commencé dernièrement une lettre de raillerie sur le sujet de la vostre derniere, touchant le mariage de M. Desjeux; mais je n'ay jamais eu le loisir de l'achever. Pour nouvelles, la fille de M. de Paris, maistre

1. C'est-à-dire qu'il est arrivé un courrier régulier de la poste. Madame de Sévigné écrit de même : « Les nouvelles de cette année ne tiennent pas d'un ordinaire à l'autre ».

2. [ou toy].

3. C'est-à-dire la répartition des tailles, aides, gabelles entre les paroisses des diverses élections. La généralité de Rouen ne comprenait pas moins de 1798 villes, bourgs ou paroisses.

des comptes, mariée à M. de Neufville, aussy maistre des comptes, est decedée, comme aussy la fille de Belair, mariée au petit Lambert. Votre petit a couché ceans cette nuit¹. Il se porte Dieu grâces trez bien. Je suis tousjours

Vostre bon et excellent ami,
PASCAL.

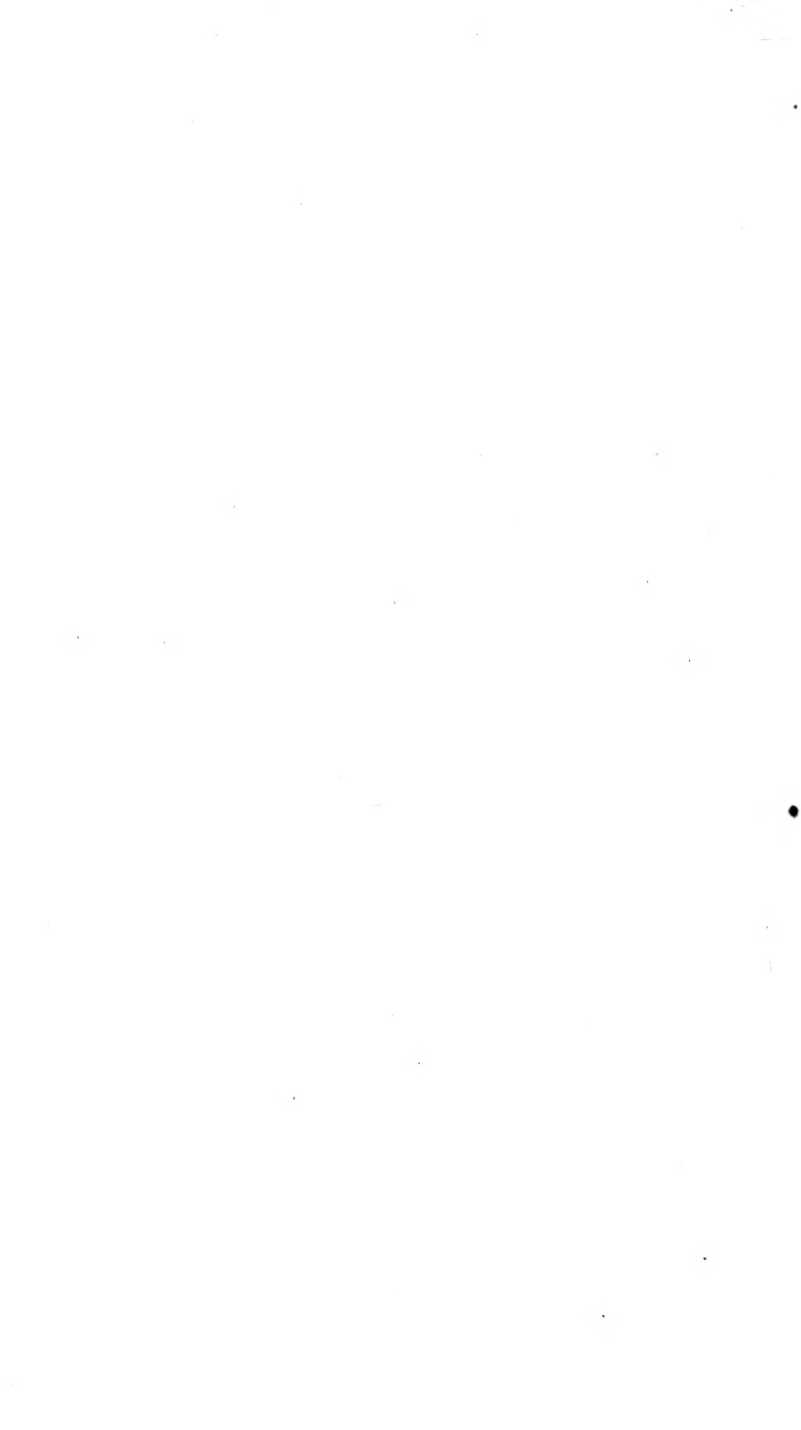
1. Étienne Perier, filleul d'Étienne Pascal. M. Ch. de Beaurepaire a publié l'acte de baptême dans son mémoire déjà cité, p. 15. (Église de Saint-Godard, 15 avril 1642). — La nourrice à qui Étienne Pascal était confié ne sera oubliée ni dans le testament de Gilberte Perier ni même dans celui de Blaise Pascal. (Voir Grouchy, *Documents inédits sur Blaise Pascal*, 1890, p. 14.

VIII

VERS DE JACQUELINE PASCAL

1643

Collation du premier recueil Guerrier, *apud* Faugère, *Lettres, Opuscules et Mémoires*, 1845, p. 154.



SUR LA GUERISON APPARENTE DU ROY

SONNET

Avril 1643¹.

Enfin, vaines grandeurs, vous estes impuissantes ;
Et ce nombre infiny de tant de courtisans
Ne pouvoit empescher que la mort triomphante
Ne portast au cercueil le plus beau de mes ans.

Ces petits rejets², dont la vertu naissante
Porte desjà l'effroy jusqu'aux lieux plus puissants,
Ne seruoient qu'à pleurer cette mort apparente
Et rendre en les quittant mes ennuis plus cuisants.

1. Louis XIII, qui mourut le 14 mai 1643 « demeura six semaines et davantage mourant tous les jours sans pouvoir achever de mourir. » (Madame de Motteville, *Mémoires*, éd. Charpentier, t. I, p. 95). Dès le 20 avril, il avait institué la régence et le conseil de régence ; le 23 il était tombé, dit M. Chéruel, dans un tel état de faiblesse qu'on crut qu'il allait expirer. » (*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, 1879, t. I, p. 41). Voici un détail qui montre assez bien l'effet de cette guérison apparente : M^{lle} de Hautefort, en exil à Blois, était accourue à Paris avec La Porte, « tant de gens s'[y] étoient rendus à cause du changement de regne qu'on croyoit proche que nous fûmes jusqu'à onze heures du soir sans trouver à nous loger... le lendemain... nous apprîmes que le Roy se portoit mieux, qu'il s'étoit fait faire le poil, et qu'il jouoit de la guitare, si bien que nous reprîmes le chemin de Blois. » Cité par Cousin, *Madame de Hautefort*, 2^e édit., p. 54 n. 1.

2. Le Dauphin Louis, né le 5 septembre 1638, et Philippe duc d'Anjou (qui fut duc d'Orléans, après la mort de son oncle Gaston), né le 27 septembre 1640.

Mais quoy qu'en ces douceurs mon ame fust ravie,
 Pour le bien de l'Etat je demandois la vie,
 Quand le ciel entendit un si juste desseing.

Pour amoindrir mon mal il falloit des miracles,
 Et si je fus gueri malgré tous ces obstacles.
 C'est ma seule vertu qui fut mon medecin.

A LA ROYNE SUR LA REGENCE

SONNET

May 1643.

Commencez, grande Reyne, un regne de merveilles.
 Puisque notre bonheur ne depend que de vous,
 Semez par l'univers vos vertus sans pareilles ;
 Rendez de vos beaux faits les plus grands Rois jaloux.

Continuez les soins de vos divines veilles,
 Et que votre bonté fasse cognoistre à tous
 Qu'en vain mille terreurs ont frappé nos oreilles
 Pour un gouvernement que vous rendez si doux.

Politique indiscret, parle sans violence ;
 Ne dis plus, pour troubler notre heur dans sa naissance,
 Qu'une douceur de femme est un foible soutien.

Apprends à respecter ton illustre princesse,
 Dont l'esprit tout divin sait joindre avec adresse
 La douceur de son sexe à la force du tien.

IX
LETTRE
DE
BOURDELOT A BLAISE PASCAL

26 février 1644

Bibliothèque Nationale, ms. f. fr. 13 913, f^o 298.

Monsieur, je parlay hier à Son Altesse¹ qui m'a tesmoigné impatience de vous voir avec votre rouë Pascale². Si vous prenez la peine de venir à dix heures du matin, je croy que c'est celle qui luy est la plus commode...

BOURDELOT³.

A l'hostel de Condé, ce 26 febvrier 1644.

1. Littré emprunte à Jacques de Caillières cette curieuse information : « L'Italie, fertile en mots honorifiques, nous a donné l'altesse vers 1600, et les gens d'Église même s'en sont emparés ; elle est due aux princes du sang ». — *Son Altesse* est le père du grand Condé, Henri II de Bourbon, qui devait mourir deux ans plus tard, le 26 décembre 1646.

2. *La Machine arithmétique*, *vide infra*, p. 291 sqq.

3. *L'Entretien servant de Préface aux Conversations de l'Académie de Monsieur l'abbé Bourdelot. recueillies par le Sr le Gallois*, Paris (1672), contient le passage suivant : « Il y a plus de trente-cinq ans qu'elle fut instituée dans l'hôtel de Condé sous l'autorité de feu Monseigneur le Prince, qui étoit très savant, et qui aimait beaucoup ceux qui étoient en réputation de l'être. Ce grand Prince pour satisfaire à la passion qu'il avoit pour les sciences, voulut que M. Bourdelot assemblât un jour de la semaine dans son Hôtel ce qu'il y avoit de plus beaux Génies dans Paris, afin de s'entretenir avec eux des choses dignes d'un Génie relevé comme le sien... On y vit Messieurs Gassendi, la Mothe le Vayer, Montmor, Paschal, le Pailleur, Petit, Roberval, Hullon, Despagnet père et fils, Verdus et autres esprits sublimes. Voilà de quelle manière l'Académie de Monsieur l'Abbé Bourdelot a commencé », p. 55-56. — Pierre Michon, dit Bourdelot (1610-1685), fut tour à tour médecin du comte de Noailles, du prince de Condé, de la reine Christine. En dépit de sa réputation d'athéisme, il avait obtenu de la reine Anne d'Autriche l'abbaye de Massay. Pour la suite des relations entre Bourdelot et Pascal, *vide infra*, t. III, p. 27

X

VERS DE JACQUELINE PASCAL

Mai 1645

Collation du premier recueil Guerrier, *apud* Faugère, *Lettres, Opuscules et Mémoires*, 1845, p. 135.

CONSOLATION SUR LA MORT D'UNE HUGUENOTE.

STANCES ¹

May 1645.

Filis, apaisez vos douleurs ;
C'est assez repandre de pleurs
Pour la perte de votre amie ;
Cessez ce violent transport
Qui, s'attaquant à vostre vie,
Livreroit la mienne à la mort.

Finissez tous ces desplaisirs ;
La mort est sourde à vos soupirs,
Comme elle est aveugle à vos larmes.
Si le ciel l'eust faicte autrement,
Elle eust respecté tant de charmes
Qu'elle a destruits en un moment.

Mais quoy ? rien n'eschappe icy bas.
Et la laideur et les appas
Ressentent ses coups redoutables ;
Les heureux, les infortunez,
Les innocents et les coupables
Sont au mesme but destinez.

1. Cf. *Recueil de Marguerite Perier*, p. 668, et *Recueil de Sercy*, t. II, p. 80.

Tout est dans l'instabilité ;
 La plus ferme félicité
 Se perd dès qu'elle est découverte ;
 Et vous mesme enfin quelque jour¹
 Ferez pleurer pour votre perte
 Ceux qui pleurent pour votre amour.

Ce n'est pas que par mon discours
 Je pretende arrester le cours
 D'une tristesse raisonnable ;
 Moi mesme j'ai part au malheur,
 Et par une pitié louable
 J'accompagne votre douleur.

J'excuse votre desplaisir,
 En ce qu'il ne pouvoit choisir
 Une matiere plus illustre.
 Chloris fut chef d'œuvre des cieux,
 Et c'est en son cinquieme² lustre
 Que le destin l'oste à nos yeux.

Mais ce qui peut mieux excuser
 La douleur que vous peut causer
 Sa perte trop inopinée,
 C'est qu'en mourant le ciel voulut
 Que son heresie obstinée
 Laissat douter de son salut.

Mais non : sans doute qu'à la mort
 Son esprit devenu plus fort

1. F... : « Et mesme vous enfin un jour. »

2. Sercy : « huitième. »

Receut la celeste lumiere,
Et qu'estant presque detaché
Du poids de sa masse grossiere
Il reconnut d'avoir pesché.

Aussy, grand Dieu, si l'amitié
Peut esmouvoir quelque pitié
Pour un chef d'œuvre sans exemple,
Oyez les vœux que desormais
Nous irons faire en vostre temple
Pour celle qui n'y fut jamais.

Hélas ! son malheur seulement
Causa son endurcissement
A vivre dans son heresie ;
Et son zele la decevoit,
Recevant pour la mieux choisie
La foy que son pere approuvoit.

Vous l'enrichites, à nos yeux,
De ces dons les plus precieux
Dont vous ornez les belles ames ;
Et son ardente charité
Bruloit de vos divines flammes
Son cœur remply de pieté.

Sans cesse elle esperoit en vous,
Et toujours son soin le plus doux
Estoit de vous estre fidelle.
Helas ! dans son aveuglement,
Luy donnates vous tant de zele.
Pour la perdre eternellement ?

Mon Dieu, je ne penetre pas
Dans les secrets dont icy bas
Vous nous ostez la cognoissance ;
Mais j'espere en vostre equité,
Et crois que votre providence
Suit les lois de vostre bonté.

Ainsy, Filis, c'est trop pleurer :
Dieu vous permettant d'esperer,
Defend une douleur plus ample.
Reglez vous sur ses volonteiz,
Et suivez en cela l'exemple
De celle que vous regrettez.

XI

LETTRE DEDICATOIRE
A MGR LE CHANCELIER

1645

*Bibliothèque de l'Institut, M, 592 b**

manière d'acteurs, de tout dire et de tout faire.

1. Unis sous de cette dénomination par M. Fauchon dans
la *Feuille Paris* du 15 août 1875 (voir le *Journal de Saint-Denis*
Département (Seine-Saint-Denis) n° 10030) en
cité au *Palais de la Justice* (t. 1030) en
prés. de la cause le 11 août 1875 (voir vers la fin de l'éd. les
désuètes en ce qui concerne la procédure pour le contrat pour
le service en vertu de la loi du 12 mai 1838 sur le Bénéfice d'administration
Saint-Denis.

2. *Vieilles* (p. 5).

au chancelier Séguier, toutes les difficultés auxquelles il eut à faire face pour réaliser son invention : insuccès du début, préjudices causés par les contrefacteurs, maladresse des ouvriers. « Il n'y a, dit Tallemant des Réaux (*Historiettes*, 188-189), qu'un ouvrier à Rouen qui la sache faire (la machine arithmétique); encore faut-il que Pascal y soit présent. ».

L'invention de la machine arithmétique consacra la réputation scientifique du jeune Pascal et excita un intérêt général. Roberval en fit admirer une par Descartes lors de la visite que ce dernier rendit à Pascal en septembre 1647 (voir t. II, p. 43 la lettre de Jacqueline Pascal à Mme Perier), et Mersenne signala la découverte à Constantin Huygens (*vide infra*, t. II, p. 217). En 1650, Pascal offrit lui-même une de ses machines à la reine Christine de Suède (*vide infra*, t. III, pp. 22-34); il en donna une aussi à Carcavi (*vide infra*, t. III, p. 377). Plus tard, en 1659, Christiaan Huygens voulut se procurer une « Pascaline ». (C'est ainsi que Brunetti désigne la machine de Pascal dans une lettre adressée à Huygens : 6 août 1659, *Œuv. de Huygens*, II, p. 451). Il fut mis en rapport, à cette occasion, avec Charles Belair, gentilhomme du duc de Luynes¹ qui se chargea de lui faire parvenir la machine d'un de ses amis par l'intermédiaire du libraire Petit (Voir dans les *Œuvres de Huygens*, tome II, la lettre de Belair du 4 juillet 1659, et les lettres suivantes). En même temps, pour faire patienter Huygens, Belair lui adressa une description de la machine de Pascal, description que nous reproduisons ci-dessous en appendice.

1. M. de Belair mourut le 7 décembre 1659. Nous empruntons aux *Mémoires de Fontaine* (Utrecht, 1756, t. II, p. 9) les lignes suivantes : « Il arriva fort à propos dans cette conjoncture [*quand M. de Luynes se proposa de construire un château à Vaumurier*] que M. de Bel-air se mit sous la direction de M. Singlin qui, voyant cet homme d'une douceur achevée, et d'une vaste capacité pour la science, crut faire un grand présent à M. le duc de Luynes, de le lui donner pour conduire ses ouvrages. »

La machine de Pascal suscita de nombreux témoignages d'admiration, parmi lesquels nous pouvons citer les vers de Loret reproduits plus bas, t. III, p. 25, une lettre de Chapelain à Huygens (*Œuv. de Huygens*, II, p. 469) et ce sonnet de Dalibray (*Vers Héroïques*, p. 31, in *les Œuvres poétiques du sieur Dalibray*, Paris, 1653) :

A MONSIEUR PASCAL LE FILS,
SUR SON INSTRUMENT POUR L'ARITHMETIQUE

SONNET

Cher Pascal, qui comprens par un subtil sçavoir
Ce que la Mechanique a de plus admirable,
Et de qui l'artifice aujourd'huy nous fait voir,
D'un merveilleux genie une preuve durable,

Après ton grand esprit, que sert-il d'en avoir ?
Compter, fut l'action d'un homme raisonnable,
Et voila, maintenant ton art inimitable
Aux esprits les plus lourds en donne le pouvoir.

Il ne faut pour cet art, ny raison, ny memoire,
Par toy chacun l'exerce, et sans peine, et sans gloire,
Puisque chacun t'en doit et la gloire et l'effet.

Ton esprit est semblable à cette ame feconde
Qui va s'insinuant par tout dedans le Monde,
Et preside, et supplée à tout ce qui s'y fait.

*
* *

Il est difficile de savoir combien de machines ont été faites sur les plans de Pascal. Tallemant des Réaux nous dit que quelques curieux en ont fait construire, et il en subsiste une dizaine au moins, tant chez des personnes privées que dans les collections publiques. Le Conservatoire National des

Arts et Métiers en possède quatre de tailles différentes. Deux de ces machines donnent six chiffres plus les sous et les deniers; elles portent des écussons aux armes de Pascal. La troisième machine donne six chiffres seulement, et la quatrième quatre plus les sous et les deniers. La machine à six chiffres porte (à l'intérieur de la boîte) l'inscription suivante qui paraît être de la main de Pascal : « *Esto probati instrumenti symbolum hoc : Blasius Pascal Arvernus inventor, 20 mai 1652* ». On lit, d'autre part, à l'intérieur de l'une des grandes machines : « *Celeberrimæ scientiarum academix parisiensi instrumentum hoc arithmeticum a D. Blasio Pascal inventum et probatum offerebat nepos ejus ex matre, anno MDCCXI. Perier, presbyter, Canonicus Ecclesiæ Claromontensis.* » — Une cinquième machine, portant à l'intérieur une dédicace au chancelier Séguier avec la signature de Pascal¹, vient d'être retrouvée à Bordeaux, et signalée par M. Strowski. Une sixième se trouve au musée de Clermont-Ferrand comme nous en avertit une communication bienveillante de M. Elie Jaloutre : elle porte l'écusson aux armes de Pascal.

On trouvera une description de la machine de Pascal dans le recueil intitulé *Machines et inventions approuvées par l'Académie Royale des Sciences*, tome IV, 1735, p. 137. Une autre description fut donnée par Diderot dans l'*Encyclopédie* et reproduite dans l'édition de Bossut.

*
* *

La machine arithmétique de Pascal est probablement la première machine à additionner qui ait été construite. Les seuls instruments de calcul en usage avant l'invention de Pascal étaient les multiplicateurs (*bâtons*) de Néper, qui reposaient sur un principe différent et réclamaient encore un certain travail de l'esprit. [Ces instruments, décrits par Néper

1. Nous donnons ci-après, p. 299, la photographie de cette dédicace.

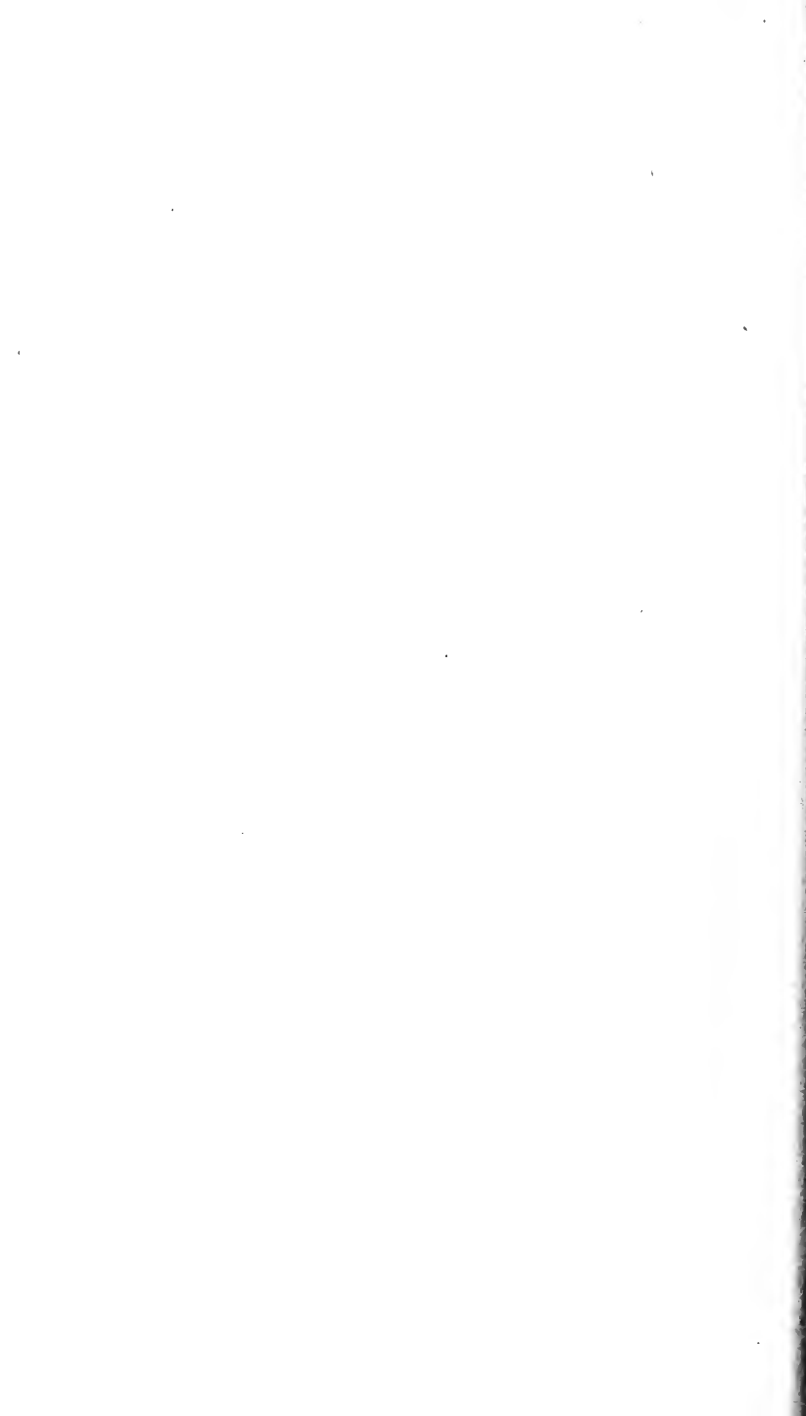
novi Symbola

Basius Gaspar Arvernus
Inventor
20. May. 1692.

0 1 2 3 4 5 6 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4



Basius



dans sa *Rhabdologie* (Edinburgh, 1617), sous le nom de *promptuaria*, furent perfectionnés, au cours du xvii^e siècle, par divers savants, en particulier par Gaspard Schott, Grillet et Petit¹ (Voir la nomenclature donnée par Roth : *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, 1843, p. 415)].

Une machine à additionner, qui rappelle un peu celle de Pascal, mais paraît avoir été conçue indépendamment, fut construite par Samuel Moreland en 1673 (voir la notice de Roth, citée ci-dessus). En revanche, Grillet (Voir les *Curiosités Mathématiques* du sieur Grillet) et Leibniz, tous deux inventeurs de machines à additionner, connurent la machine de Pascal et s'en inspirèrent.

Il est d'ailleurs possible que l'on ait construit, au xvii^e siècle, d'autres machines arithmétiques dont l'histoire ne nous est pas connue. Le Conservatoire National des Arts et Métiers possède deux machines, sans noms d'auteurs, qui se rapprochent de la machine de Pascal, tout en en étant distinctes. D'autre part, on trouve parmi les papiers de Roberval (Bibliothèque Nationale : *Nouvelles acquisitions françaises*, 5175) la description (assez obscure) d'une machine arithmétique qui n'est pas non plus celle de Pascal.

1, Sur l'instrument de Petit, voir la *Dissertation académique*, du Sr Petit avec un discours sur la construction d'un cylindre arithmétique inventé par le même auteur, 1671 (cité par Jovy, *Pascal inédit*, 1908).

LETTRE DEDICATOIRE

A

MONSEIGNEUR

LE

CHANCELIER¹.

SUR LE SUJET DE LA MACHINE NOUVELLEMENT INVENTÉE PAR
LE SIEUR B. P. POUR FAIRE TOUTES SORTES D'OPERATIONS
D'ARITHMETIQUE PAR UN MOUVEMENT REGLÉ SANS PLUME NY
JETTONS

AVEC

*Un avis necessaire à ceux qui auront curiosité de voir ladite
machine & s'en servir.*

1645

A

MONSEIGNEUR

LE

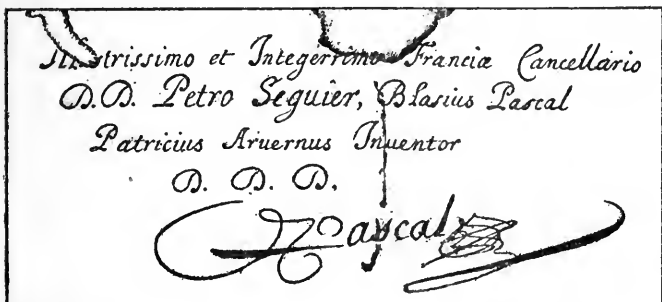
CHANCELIER.

Monseigneur,

Si le public reçoit quelque utilité de l'invention que j'ay treuvé pour faire toutes sortes de regles d'Arithmetique par une maniere aussi nouvelle que commode, il en aura plus d'obligation à V. Grandeur¹ qu'à mes petits efforts, puisque je ne me sçau-

1. Tallemant des Réaux (*Historiette* CLXI) parle ainsi du chancelier Séguier : « L'homme du monde le plus avide de louanges... il est le premier qui se soit avisé de se faire traiter de Grandeur. »

rais vanter que de l'avoir conceue, et qu'elle doibt absolument sa naissance à l'honneur de vos commandemens. Les longueurs & les difficultez des moyens ordinaires dont on se sert m'ayant fait penser à quelque secours plus prompt & plus facile pour me soulager dans les grands calculs où j'ay esté occupé depuis quelques années en plusieurs affaires qui dependent des emplois dont il vous a pleu honorer mon pere pour le service de sa Ma-



jesté en la haute Normandie, j'employai à cette recherche toute la cognoissance que mon inclination et le travail de mes premieres Estudes m'ont fait acquerir dans les Mathematiques ; & apres une profonde meditation, je reconnus que ce secours n'estoit pas impossible à trouver. Les lumieres de la Geometrie, de la Physique & de la Mecanique m'en fournirent le dessein, & m'assurerent que l'usage en seroit infailible si quelque ouvrier pouvoit former l'instrument dont j'avois imaginé le modele. Mais ce fut en ce point que je rencontray des obstacles aussi grands que ceux que je voulois eviter, &

auxquels je cherchois un remede. N'ayant pas l'industrie de manier le metal et le marteau comme la plume et le compas, & les artisans ayant plus de connoissance de la pratique de leur art que des sciences sur lesquelles il est fondé, je me vis reduit à quitter toute mon entreprise, dont il ne me revenoit que beaucoup de fatigues, sans aucun bon succéz. Mais, MONSEIGNEUR, V. Grandeur ayant soutenu mon courage, qui se laissoit aller, & m'ayant fait la grace de parler du simple crayon que mes amis vous avoient présenté en des termes qui me le firent voir tout autre qu'il ne m'avoit paru auparavant, avec les nouvelles forces que vos louanges me donnerent, je fis de nouveaux efforts, &, suspendant tout autre exercice, je ne songeay plus qu'à la construction de cette petite machine, que j'ay osé, MONSEIGNEUR, vous presenter, apres l'avoir mise en estat de faire, avec elle seule et sans aucun travail d'esprit, les operations de toutes les parties de l'Arithmetique, selon que je me l'estois proposé. C'est donc à vous, MONSEIGNEUR, que je devois ce petit Essay, puisque c'est vous qui me l'avez fait faire ; et c'est de vous aussi que j'en attens une glorieuse protection. Les inventions qui ne sont pas connuës ont toujours plus de Censeurs que d'Approbateurs : on blâme ceux qui les ont treuvéés, parce qu'on n'en a pas une parfaite intelligence ; et, par un injuste préjugé, la difficulté que l'on s'imagine aux choses extraordinaires, fait qu'au lieu de les considerer pour les estimer, on les accuse d'impossibilité, afin de les

rejeter en suite comme impertinentes. D'ailleurs, MONSEIGNEUR, je m'attens bien que parmy tant de Doctes qui ont penetré jusques dans les derniers secrets des Mathematiques, il pourra s'en trouver qui d'abord estimeront mon action temeraire, veu qu'en la jeunesse où je suis, et avec si peu de force, j'ay osé tenter une route nouvelle dans un champ tout herissé d'espines, et sans avoir de guide pour m'y frayer le chemin. Mais je veux bien qu'ils m'accusent, et mesme qu'ils me condamnent, s'ils peuvent justifier que je n'aye pas tenu exactement ce que j'avois promis ; et je ne leur demande que la faveur d'examiner ce que j'ay fait, et non pas celle de l'approuver sans le connoistre. Aussy, MONSEIGNEUR, je puis dire à V. Grandeur que j'ay desjà la satisfaction de voir mon petit ouvrage, non seulement autorisé de l'approbation de quelques-uns des principaux en cette veritable science, qui, par une preference toute particuliere, a l'avantage de ne rien enseigner qu'elle ne demonstre, mais encore honoré de leur estime et de leur recommandation ; et que mesme celuy d'entre eux, de qui la plupart des autres admirent tous les jours et recueillent les productions, ne l'a pas jugée indigne de se donner la peine, au milieu de ses grandes occupations, d'en enseigner et la disposition et l'usage à ceux qui auront quelque desir de s'en servir. Ce sont là, veritablement, MONSEIGNEUR, de grandes recompenses du temps que j'ay employé, et de la despense que j'ay faite pour mettre la chose en l'estat où je vous l'ay presen-

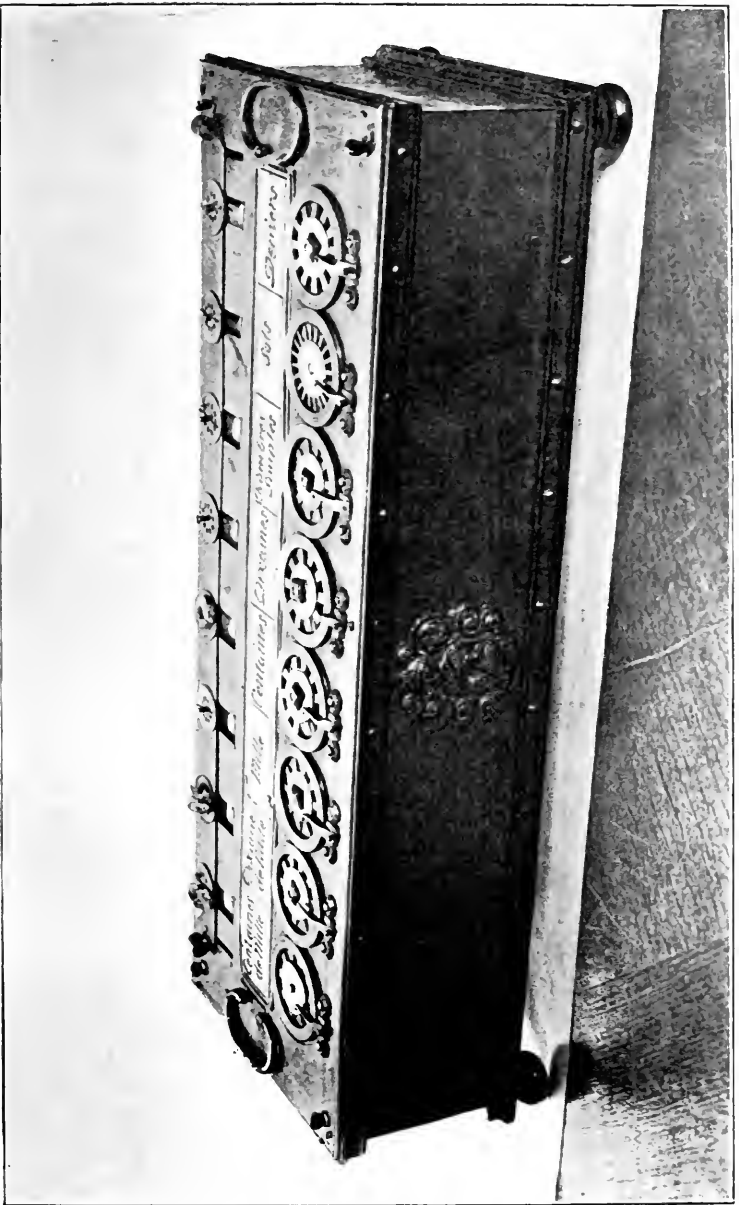
tée. Mais permettez-moy de flater ma vanité jusques au point de dire qu'elles ne me satisferoient pas entierement, si je n'en avois receu une beaucoup plus importante et plus delicieuse de V. Grandeur. En effet, MONSEIGNEUR, quand je me represente que cette mesme bouche, qui prononce tous les jours des oracles sur le throsne de la Justice, a daigné donner des eloges au coup d'essay d'un homme de vingt ans, que vous l'avez jugé digne d'estre plus d'une fois le sujet de vostre entretien, et de le voir placé dans vostre cabinet parmy tant d'autres choses rares et precieuses dont il est remply¹, je suis comblé de gloire, et je ne treuve point de paroles pour faire paroistre ma reconnoissance à V. Grandeur, et ma joye à tout le monde. Dans cette impuissance, où l'excez de vostre bonté m'a mis, je me contenteray de la reverer par mon silence ; et toute la famille dont je porte le nom estant interessée aussi bien que moy par ce bienfait et par plusieurs autres à faire tous les jours des vœux pour vostre prosperité, nous les ferons du cœur, et si ardens et si continuels, que personne ne se pourra vanter d'estre plus attachez que nous à vostre service, ny de porter plus veritablement que moy la qualité,

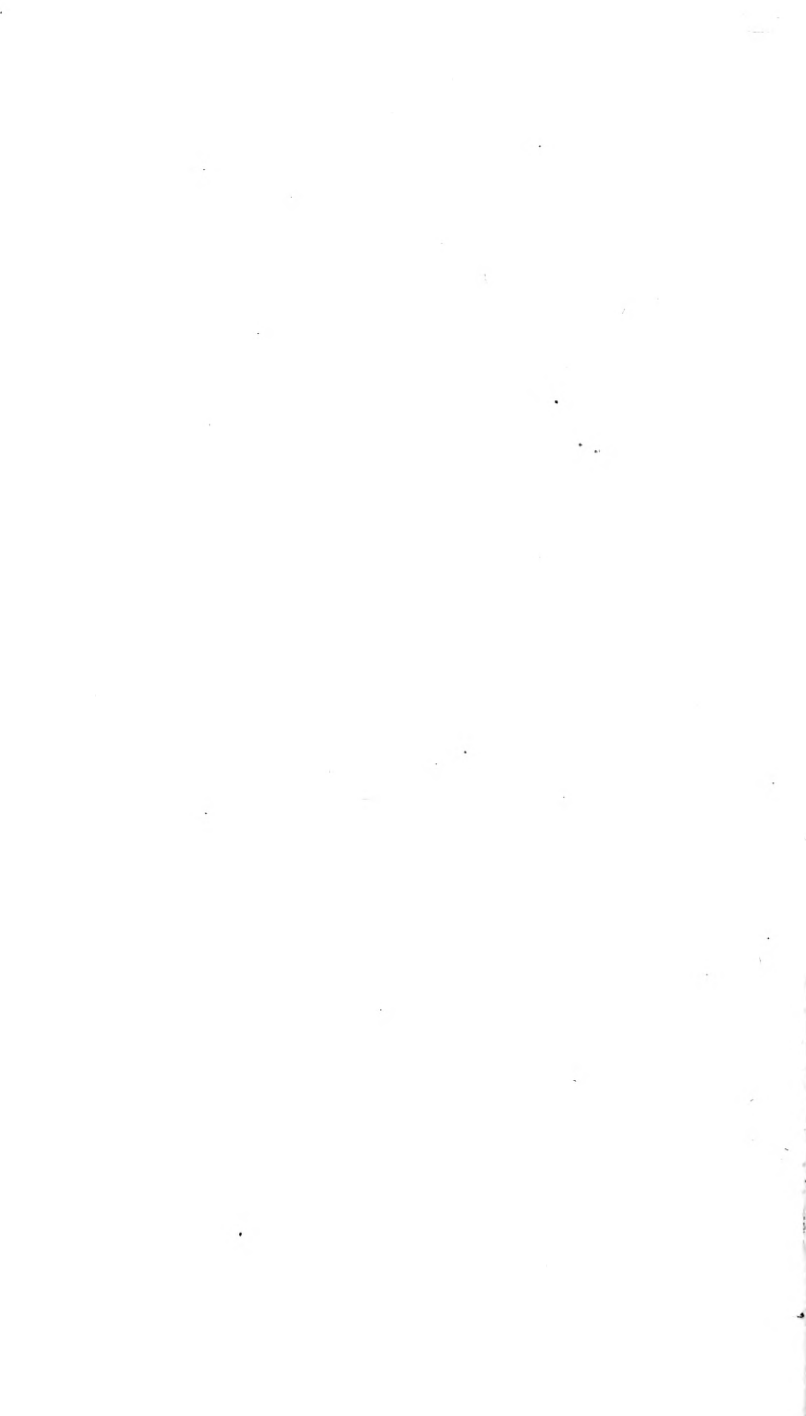
MONSEIGNEUR, de

vostre tres-humble et tres obeissant serviteur,

B. PASCAL.

1. Voir dans l'ouvrage déjà cité de Kerviler sur le chancelier Séguier, 1874, les chapitres consacrés à Séguier, protecteur des arts.





ADVERTISSEMENT

curiosité de voir ce
le s'en servir.

ent servira pour
une petite Bl
moyen de la
conc e faire toute
e, et e soulage
gué l esprit, les
la p me : je
e ne e de plain
cku à l'a honn
s, ceux qui se
s ne font pas
antrains, pour
e acquerir auss
t'écircuisur
apables de ch
nein de la

le rapport de toutes les pieces et comment chacune doit estre placée pour composer l'instrument, et mettre son mouvement en sa perfection ; mais tu ne dois pas croire qu'apres n'avoir espargné ny le temps, ny la peine, ny la depense pour la mettre en estat de t'estre utile, j'eusse negligé d'employer ce qui estoit necessaire pour te contenter sur ce point, qui sembloit manquer à son accomplissement, si je n'avois esté empesché de le faire par une consideration si puissante, que j'espere mesme qu'elle te forcera de m'excuser. Ouy, j'espere que tu approuveras que je me sois abstenu de ce discours, si tu prens la peine de faire reflexion d'une part sur la facilité qu'il y a d'expliquer de bouche et d'entendre par une briefve conference la construction et l'usage de cette machine, et, d'autre part, sur l'embarras et la difficulté qu'il y eust eu d'exprimer par escrit les mesures, les formes, les proportions, les situations et le surplus des proprieté de tant de pieces differentes ; lors tu jugeras que cette doctrine est du nombre de celles qui ne peuvent estre enseignées que de vive voix : et qu'un discours par escrit en cette matiere seroit autant et plus inutile et embarrassant que celuy qu'on employeroit à la description de toutes les parties d'une montre, dont toutefois l'explication est si facile, quand elle est faite bouche à bouche ; et qu'apparemment un tel discours ne pourroit produire d'autre effet qu'un infailible degoust en l'esprit de plusieurs, leur faisant concevoir mille difficultez où il n'y en a point du tout.

Maintenant (cher LECTEUR), j'estime qu'il est nécessaire de t'avertir que je prevoy deux choses capables de former quelques nuages en ton esprit. Je sçay qu'il y a nombre de personnes qui font profession de treuver à redire partout, et qu'entre ceux-là il s'en pourra trouver qui te diront que cette Machine pouvoit estre moins composée ; c'est là la premiere vapeur que j'estime nécessaire de dissiper. Cette proposition ne te peut estre faite que par certains esprits qui ont veritablement quelque cognoissance de la Mecanique ou de la Geometrie, mais qui, pour ne les sçavoir joindre l'une et l'autre, et toutes deux ensemble à la Physique, se flattent ou se trompent dans leurs conceptions imaginaires, et se persuadent possibles beaucoup de choses qui ne le sont pas, pour ne posseder qu'une Theorie imparfaite des choses en general, laquelle n'est pas suffisante de leur faire prevoir en particulier les inconveniens qui arrivent, ou de la part de la matiere, ou des places que doivent occuper les pieces d'une Machine dont les mouvemens sont differens afin qu'ils soient libres et qu'ils ne puissent s'empescher l'un l'autre. Lors donc que ces sçavans imparfaits te proposeront que cette Machine pouvoit estre moins composée, je te conjure de leur faire la response que je leur ferois moyesme s'ils me faisoient une telle proposition, et de les asseurer de ma part que je leur feray voir, quand il leur plaira, plusieurs autres modelles, et mesme un instrument entier et parfait, beaucoup moins composé, dont je me suis publiquement servi

pendant six mois entiers, et ainsi, que je n'ignore pas que la Machine peut estre moins composée, et particulièrement si j'eusse voulu instituer le mouvement de l'operation par la face anterieure, ce qui ne pouvoit estre qu'avec une incommodité ennuyeuse et insupportable, au lieu que maintenant il se fait par la face superieure avec toute la commodité qu'on sauroit souhaiter et mesme avec plaisir. Tu leur diras aussi que, mon dessein n'ayant jamais visé qu'à reduire en mouvement réglé toutes les operations de l'Arithmetique, je me suis en mesme temps persuadé que, mon dessein ne reüssiroit qu'à ma propre confusion si ce mouvement n'estoit simple, facile, commode et prompt à l'execution, et que la machine ne fust durable, solide, et mesme capable de souffrir sans alteration la fatigue du transport, et enfin que, s'ils avoient autant medité que moy sur cette matiere et passé par tous les chemins que j'ay suivis pour venir à mon but, l'experience leur auroit fait voir qu'un instrument moins composé ne pouvoit avoir toutes ces conditions que j'ay heureusement données à cette petite Machine.

Car pour la simplicité du mouvement des operations, j'ay fait en sorte qu'encore que les operations de l'Arithmetique soient en quelque façon opposées l'une à l'autre, comme l'addition à la soustraction et la multiplication à la division, neantmoins elles se pratiquent toutes sur cette Machine par un seul et unique mouvement.

Pour la facilité de ce mesme mouvement des ope-

rations, elle est toute apparente, en ce qu'il est aussi facile de faire mouvoir mille et dix mille rouës tout à la fois, si elles y estoient, quoyque toutes achevent leur mouvement tres parfait, que d'en faire mouvoir une seule (je ne sçay si, apres le principe sur lequel j'ay fondé cette facilité, il en reste un autre dans la Nature). Que si tu veux, outre la facilité du mouvement de l'operation, sçavoir quelle est la facilité de l'operation mesme, c'est à dire la facilité qu'il y a en l'operation par cette Machine, tu le peux, si tu prends la peine de la comparer avec les methodes d'operer par le jetton et par la plume. Tu sçais comme, en operant par le jetton, le Calculateur (surtout lorsqu'il manque d'habitude) est souvent obligé, de peur de tomber en erreur, de faire une longue suite et extension de jettons, et comme la nécessité le contraint apres d'abreger et de relever ceux qui se trouvent inutilement estendus ; en quoy tu vois deux peines inutiles, avec la perte de deux temps. Cette machine facilite et retranche en ses operations tout ce superflu ; le plus ignorant y trouve autant d'avantage que le plus experimenté ; l'instrument supplée au defect de l'ignorance ou du peu d'habitude, et, par des mouvemens necessaires, il fait luy seul, sans mesme l'intention de celui qui s'en sert, tous les abbregez possibles à la nature, et à toutes les fois que les nombres s'y trouvent disposez. Tu sçais de mesme comme, en operant par la plume, on est à tous momens obligé de retenir ou d'emprunter les nombres necessaires, et combien d'erreurs se glis-

sent dans ces retentions et emprunts à moins d'une tres-longue habitude et en outre d'une attention profonde et qui fatigue l'esprit en peu de temps. Cette machine delivre celuy qui opere par elle de cette vexation; il suffit qu'il ait le jugement, elle le releve du defaut de la memoire ; et, sans rien retenir ny emprunter, elle fait d'elle-mesme ce qu'il desire, sans mesme qu'il y pense. Il y a cent autres facilitez que l'usage fait voir, dont le discours pourroit estre ennuyeux.

Quant à la commodité de ce mouvement, il suffit de dire qu'il est insensible, allant de la gauche à la droite, et imitant notre methode vulgaire d'ecrire, fors qu'il procede circulairement.

Et, enfin, quant à sa promptitude, elle paroist de mesme, en la comparant avec celle des autres deux methodes du jetton et la plume : et si tu veux encores une plus particuliere explication de sa vitesse, je te diray qu'elle est pareille à l'agilité de la main de celuy qui opere : cette promptitude est fondée, non seulement sur la facilité des mouvemens qui ne font aucune resistance, mais encores sur la petitesse des rouës que l'on meut à la main, qui fait que, le chemin estant plus court, le moteur peut le parcourir en moins de temps ; d'où il arrive encore cette commodité que, par ce moyen, la Machine se trouvant reduite en plus petit volume, elle en est plus maniable et portative.

Et quant à la durée et solidité de l'Instrument, la seule dureté du metal dont il est composé pourroit en donner à quelque autre la certitude : mais d'y

prendre une assurance entiere et la donner aux autres, je n'ay pu le faire qu'apres en avoir fait l'experience par le transport de l'instrument durant plus de deux cens cinquante lieuës de chemin, sans aucune alteration.

Ainsi (cher LECTEUR) je te conjure encore une fois de ne point prendre pour imperfection que cette Machine soit composée de tant de pieces, puis que sans cette composition, je ne pouvois luy donner toutes les conditions cy-devant deduites, qui toutefois lui estoient toutes necessaires; en quoy tu pourras remarquer une espece de paradoxe, que pour rendre le mouvement de l'operation plus simple, il a fallu que la Machine ait esté construite d'un mouvement plus composé.

La seconde cause que je prevoy capable de te donner de l'ombrage, ce sont (cher LECTEUR) les mauvaises copies de cette machine qui pourroient estre produites par la presumption des Artisans : en ces occasions, je te conjure d'y porter soigneusement l'esprit de distinction, te garder de la surprise, distinguer entre la lepre et la lepre¹, et ne pas juger des veritables originaux par les productions imparfaites de l'ignorance et de la temerité des ouvriers : plus ils sont excellens en leur Art, plus il est à craindre que la vanité ne les enleve par la persuasion qu'ils se donnent trop legerement d'estre capables d'entreprendre et d'executer d'eux-mesmes des ouvrages

1. Bossut imprime : « distinguer entre la copie et la copie. »

nouveaux, desquels ils ignorent et les principes et les regles; puis, enyvrez de cette fausse persuasion, ils travaillent en tastonnant, c'est-à-dire sans mesures certaines et sans propositions reglees par art : d'où il arrive qu'apres beaucoup de temps et de travail, ou ils ne produisent rien qui revienne à ce qu'ils ont entrepris, ou, au plus, ils font paroistre un petit Monstre auquel manquent les principaux membres, les autres estans informes et sans aucune proportion : ces imperfections, le rendant ridicule, ne manquent jamais d'attirer le mepris de tous ceux qui le voyent, desquels la plupart rejettent — sans raison — la faute sur celuy qui, le premier, a eu la pensée d'une telle invention, au lieu de s'en eclaircir avec luy et puis blasmer la presumption de ces Artisans qui, par une fausse hardiesse d'oser entreprendre plus que leurs semblables, produisent ces inutiles avortons. Il importe au public de leur faire reconnoistre leur foiblesse et leur apprendre que, pour les nouvelles inventions, il faut necessairement que l'Art soit aidé par la Theorie jusques à ce que l'usage ait rendu les regles de la Theorie si communes qu'il les ait enfin reduites en Art et que le continuel exercice ait donné aux Artisans l'habitude de suivre et pratiquer ces regles avec assurance. Et tout ainsi qu'il n'estoit pas en mon pouvoir, avec toute la Theorie imaginable, d'executer moy seul mon propre dessein sans l'aide d'un ouvrier qui possedast parfaitement la pratique du tour, de la lime et du marteau pour reduire les pieces de la machine

dans les mesures et proportions que par les regles de la Theorie je luy prescrivois : il est de mesme absolument impossible à tous les simples artisans, si habiles qu'ils soient en leur art, de mettre en perfection une piece nouvelle, qui consiste — comme celle-cy — en mouvemens compliquez, sans l'aide d'une personne qui, par les regles de la Theorie, lui donne les mesures et les proportions de toutes les pieces dont elle doit estre composée.

Cher LECTEUR, j'ay sujet particulier de te donner ce dernier advis, apres avoir veu de mes yeux une fausse execution de ma pensée faite par un Ouvrier de la Ville de Rouen, Horloger de profession, lequel, sur le simple recit qui luy fut fait de mon premier modelle que j'avois fait quelques mois auparavant, eut assez de hardiesse pour en entreprendre un autre, et, qui plus est, par une autre espece de mouvement ; mais comme le bonhomme n'a autre talent que celui de manier adroitement ses outils, et qu'il ne sçait pas seulement si la Geometrie et la Mecanique sont au monde, aussy (quoyqu'il soit tres habile en son Art, et mesme tres-industrieux en plusieurs choses qui n'en sont point) ne fit-il qu'une piece inutile, propre veritablement, polie et tres-bien limée par le dehors, mais tellement imparfaite au dedans qu'elle n'est d'aucun usage ; et toutefois, à cause seulement de sa nouveauté, elle ne fut pas sans estime parmy ceux qui n'y cognoissoient rien, et nonobstant tous les deffauts essentiels que l'espreuve y fait reconnoistre, ne laissa pas de trouver place

dans le cabinet d'un curieux de la mesme Ville remply de plusieurs autres pieces rares et curieuses. L'aspect de ce petit avorton me depleut au dernier point et refroidit tellement l'ardeur avec laquelle je faisois lors travailler à l'accomplissement de mon modelle qu'à l'instant mesme je donnay congé à tous mes Ouvriers, resolu de quitter entierement mon entreprise par la juste apprehension que je conceus qu'une pareille hardiesse ne prist à plusieurs autres, et que les fausses copies qu'ils pourroient produire de cette nouvelle pensée n'en ruinassent l'estime des sa naissance avec l'utilité que le Public pourroit en recevoir. Mais, quelque temps apres, MONSEIGNEUR LE CHANCELIER, ayant daigné honorer de sa veuë mon premier modelle et donner le temoignage de l'estime qu'il faisoit de cette invention, me fit commandement de la mettre en sa perfection ; et, pour dissiper la crainte qui m'avoit retenu quelque temps, il luy pleut de retrancher le mal des sa racine et d'empescher le cours qu'il pourroit prendre au prejudice de ma reputation et au desavantage du Public par la grace qu'il me fit de m'accorder un privilege, qui n'est pas ordinaire, et qui estouffe avant leur naissance tous ces avortons illegitimes qui pourroient estre engendrez d'ailleurs que de la legitime et necessaire alliance de la Theorie avec l'Art.

Au reste, si quelquefois tu as exercé ton esprit à l'invention des Machines, je n'auray pas grand'peine à te persuader que la forme de l'instrument, en l'estat où il est à present, n'est pas le premier effet

Enfin (cher LECTEUR), maintenant que j'estime l'avoir mise en estat d'estre veuë, et que mesme tu peux, si tu en as la curiosité, la voir et t'en servir, je te prie d'agreer la liberté que je prens d'esperer que la seule pensée à trouver une troisieme methode pour faire toutes les operations arithmetiques, totalement nouvelle et qui n'a rien de commun avec les deux methodes vulgaires de la plume et du jetton, recevra de toy quelque estime et qu'en approuvant le dessein que j'ay eu de te plaire en te soulageant, tu me sçauras gré du soin que j'ay pris pour faire que toutes les operations, qui par les precedentes methodes sont penibles, composées, longues et peu certaines, deviennent faciles, simples, promptes et assurees.

Les Curieux qui desireront voir une telle Machine s'adresseront s'il leur plaist au sieur de *Roberval*, Professeur ordinaire de Mathematiques au College Royal de France, qui leur fera voir succinctement & gratuitement la facilité des Operations, en fera vendre, & en enseignera l'usage.

Le dit Sieur de *Roberval* demeure au College Maistre Gervais, ruë du Foing, proche les Mathurins¹. On le trouve tous les matins jusques à huict heures, & les samedis toute l'apres disnée.

1. Les Mathurins étaient rue Saint-Jacques, attenant à l'hôtel de Cluny. Le collège de maître Gervais, dont les derniers vestiges disparurent lors de la création du boulevard Saint-Germain, avait été créé en 1370, par maître Gervais Chrétien, premier médecin ou physicien de Charles V, et destiné particulièrement à l'enseignement de la médecine et de l'astrologie (Voir Franklin, *Les anciennes Bibliothèques de Paris*, t. II, 1870, p. 225).

APPENDICE

EXPLICATION DE LA MACHINE DE M. PASCAL, PAR LAQUELLE
ON PRATIQUE L'ARITHMETIQUE¹.

(ADRESSÉE PAR CH. BELAIR A CHRISTIAAN HUYGENS, EN 1659)

Celle que j'ay entre les mains n'est que pour les nombres entiers. Elle ne peut s'estendre que jusques aux dizaines de mille: c'est-à-dire que le plus grand nombre qu'elle puisse monstrer est 99999.

Cette machine à l'exterieur paroist comme une petite cassette de cuivre bordée par haut et par bas de deux petites moulures d'Ebene, et soutenüe sur 4 petites pommes aussy d'ebene.

La feuille marquée *Première figure*² montre la grandeur du dessus de cette cassette et ce qui y paroist.

Les lettres A, B, C, D, E marquent 5 cercles qui sont un peu elevez, sur chacun desquels lesdits caracteres des chiffres sont escrits, et ces cercles sont fixes.

Au dedans de ces cercles, les lettres F, G, H, I, K marquent autant de roües, qui ont chacune 10 crans et dont chaque cran (la roüe demeurant en sa liberté) se met toujours vis à vis de quelqu'un des chiffres.

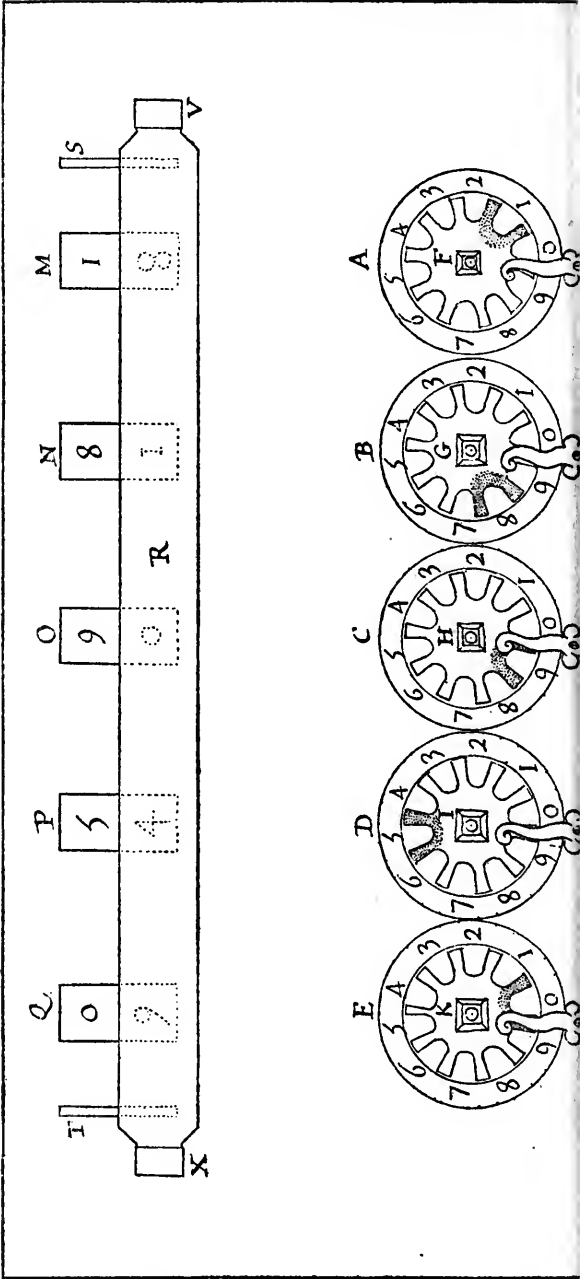
On fait tourner ces roües contre l'ordre des chiffres (car elles ne sçauraient aller de l'autre costé) mettant un petit baston dans lequel des crans l'on veut. On ne leur fait jamais faire un tour entier sans lever le baston, car on rencontre en chemin la piece marquée L qui est fixe.

La roüe F est pour les nombres; la roüe G pour les dizaines, etc.

1. *Œuvres complètes de Huygens*, t. II, p. 429.

2. Cette *Première figure*, réduite sur le fac-similé ci-contre, a environ 26 cm. sur 13 cm.

Premiere figure



Au dessus et vis à vis de chacune de ces roües il y a une ouverture deux fois aussy longue que large aux endroits marquez M, N, O, P, Q, à chacune desquelles ouvertures il paroist un tambour qui est enfermé dans la cassette et qui en tournant decouvre divers chiffres.

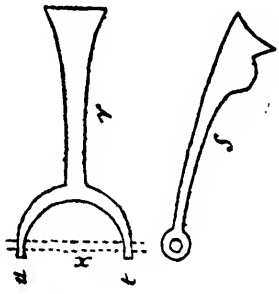
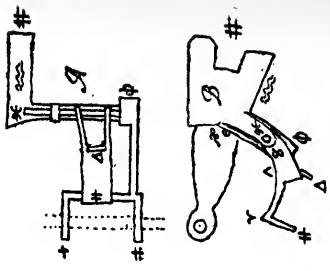
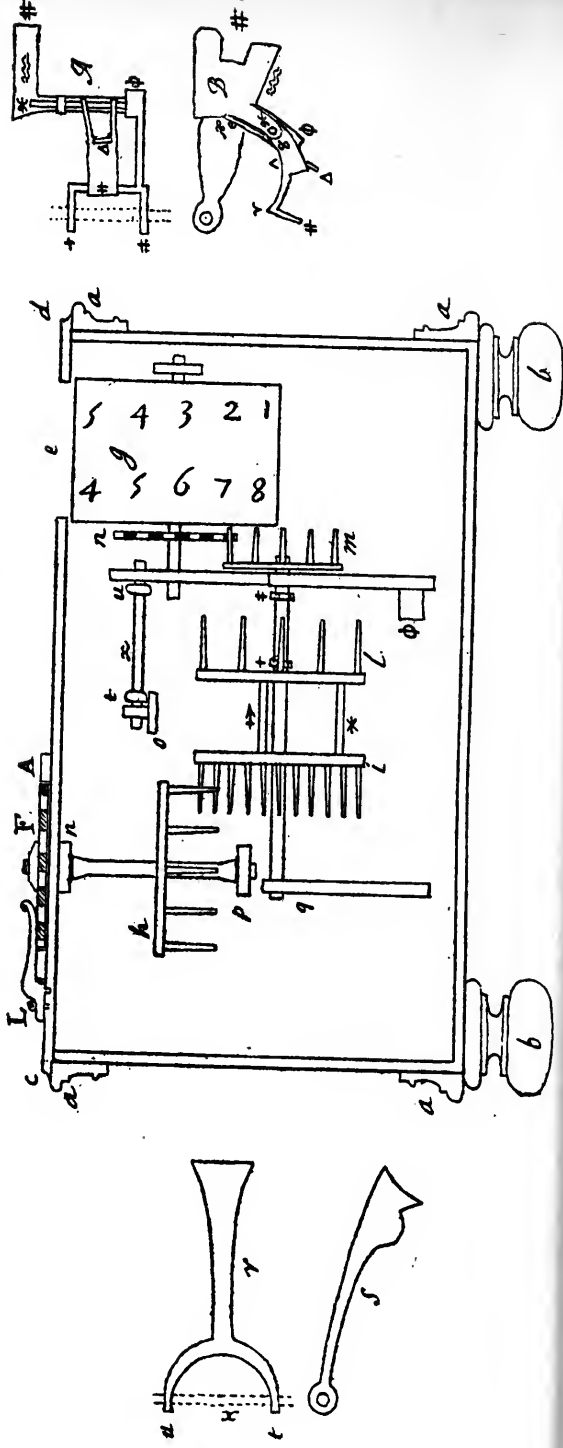
Il y a une regle de cuivre marquée R qui coule dans les fentes S, T, en la poussant par ses deux bouts V, X, qui sont retroussez et tournez comme Y, Z. Cette regle est pour cacher tousjours la moitié de chacun de ces trous. Car, quand on veut faire l'addition, on la pousse en haut pour decouvrir les chiffres d'en bas, qu'on y voit ponctuez. Et quand on veut faire la soustraction on decouvre ceux d'en haut. Par exemple, en faisant avancer la roüe F d'un cran, au lieu de I qui est sous M il viendra O, et au lieu de ce 8 il viendra 9, car ce n'est qu'un mesme tambour comme il se verra plus clairement dans la seconde figure, où il est a remarquer que ces chiffres sont sur la partie d'en haut de chaque tambour dans un ordre contraire a ceux d'en bas.

La seconde figure represente le dedans de la cassette comme si on la voyoit ouverte par le costé marqué Y dans la premiere figure. On voit aussy le profil du dehors car *a, a* sont de petites moulures d'ebene en haut et en bas, et *b, b* des pommes de mesme bois.

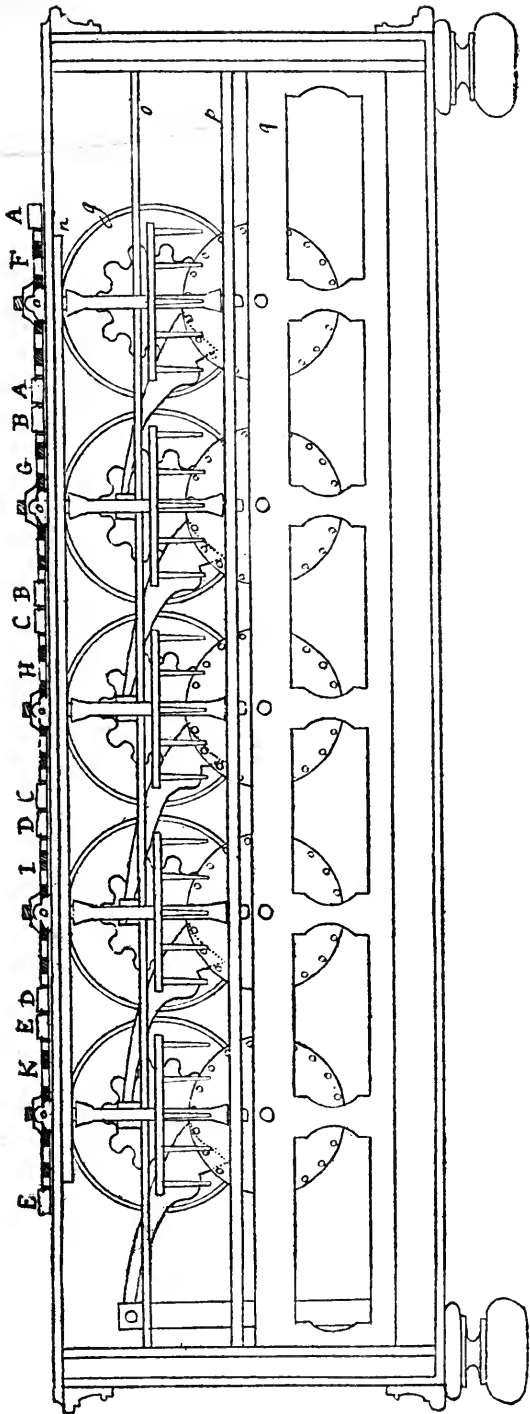
Le haut de cette figure depuis *c* jusques *a, d*, est le profil de la premiere figure veue par le costé Y. A de cette seconde figure est l'epaisseur du cercle A de la premiere; F est l'epaisseur de la roüe E; L est l'arrest L de la premiere figure veu par le costé; *e* est l'ouverture marquée dans la premiere figure au dessous de M; *g* est le tambour sur lequel sont escrits les chiffres qui paroissent les uns apres les autres par cette ouverture. Je n'ay point icy figuré le profil de la regle R.

Maintenant pour expliquer le dedans, il est visible qu'en faisant tourner la roüe F on fera aussy tourner la roüe *h*, et par son moyen les roües *i, l, m*, qui sont toutes trois sur un mesme axe; et ensuite la roüe *n* tournera, et le tambour *g*. Toutes ces roües ont chacune dix pointes ou dents, horsmis la roüe *i*,

Seconde figure



Troisième figure



qui en a 20, mais elle fait la mesme chose que si elle n'en avoit que dix, car la roüe *h*, en prend tousjours deux à la fois.

La troisieme figure represente le dedans de la cassette comme si le devant en estoit ouvert. Il n'est pas besoin d'une particuliere explication de chaque piece, si ce n'est d'une dont il n'a point encore esté parlé; car pour les autres on les entendra facilement, parce qu'elles se voyent toutes par le costé dans la seconde figure. Cette piece est dans la feuille de la troisieme figure¹ cottée par les lettres *r* et *s*. La lettre *r* la represente veüe par le dessus, et la lettre *s* par le costé.

Elle se met aux endroits *t* et *u* de la seconde figure, en sorte que *t* et *u* de la seconde figure representent *t* et *u* de la pièce *r*; et elle a son mouvement sur l'axe *x*.

Cette piece s'appuye sur les points de la roüe *l* de la seconde figure vers le haut de cette roüe, permettant à cette roüe de tourner d'un costé, et l'empeschant de tourner de l'autre. L'on en voit 5 figurées par le costé dans la troisieme figure.

Il ne reste plus qu'une piece a expliquer qui est la plus difficile de toutes. Je ne sçay si je pourray bien la faire entendre. Elle est representée dans la feuille de la seconde figure en 2 manieres: A la fait voir par le dessous, et B par le costé. Elle sert à faire passer le mouvement d'une roüe a l'autre par sa pesanteur.

Les endroits + et \perp de la figure A se mettent aux endroits marquez + et \perp dans l'axe des roües *i*, *l* de la seconde figure; et l'endroit marqué $\perp\perp$ se place entre les deux roües *i*, *l*, en sorte que lors que ces roües tournent, la barre qui est entre les deux marquée $\frac{\times}{\wedge}$ se met dans le cran $\perp\perp$ de la figure B et la leve. Puis l'autre barre marquée \rightarrow entre les 2 mesmes roües prend la mesme piece par l'endroit \equiv et la leve encore plus haut; et si ces roües continuent de tourner cette piece s'échappe et tombant en bas va se reposer par

1. Dans la reproduction photographique des planches de Belair, que nous donnons ci-contre, la pièce *rs* est placée au-dessous de la seconde figure.

l'endroit marqué Φ sur l'appuy marque Φ dans la seconde figure.

Mais il faut remarquer que la petite piece $\text{||} \gamma \times$ est mobile sur l'axe \mathcal{H} , qu'elle est pressée par un ressort $\Delta \times$ qui la pousse toujours vers le centre, et que cette piece glissant par sa concavité $\gamma \Lambda$ sur les pointes de la rouë qui dans la machine des dixaines est semblable a la rouë l dans la machine des nombres, a toujours son extremité $\text{||} \gamma$ appuyée contre une des dents de laditte rouë, ce qui fait que lorsque toute la piece tombe par son poids cette extremité $\text{||} \gamma$ pousse cette seconde rouë d'un cran. Il y a 4 pieces comme celle là. La premiere est appuyée sur la machine des nombres, et sert a pousser celle des dixaines. La seconde est appuyée sur la machine des dixaines et pousse celle des centaines. La troisieme est appuyée sur celle des centaines et pousse celle des mille. Et la quatrieme est appuyée sur celle des mille et pousse celle des dix milles. D'ou il arrive que quand toutes ces pieces sont levées et prestes a tomber (qui est lors qu'aux trous de l'addition tous les 9 paroissent) si on adjouste 1, cest a dire si on fait marcher la rouë des unitez F de la premiere figure un cran, toutes ces pieces venant à tomber les unes apres les autres font passer tres promptement ce mouvement de la premiere rouë jusques a la derniere. Et au lieu de tous les 9 qui paroissoient, il vient des zero en leur place.

XII

LETTRE DE PIERRE PETIT
A CHANUT

SUR LA

PREMIERE EXPÉRIENCE
DE ROUEN

19-26 novembre 1646

Bibliothèque Nationale, ms. f. fr. 12 277.



que son pe...
 les al un...
 le même...
 on de l'...
 ax le...
 edela b...
 le hyd...
 riales...
 R. soul...
 ave le...
 stucias...
 a pod...
 verbal...
 en l'...
 (bre) s...
 et imp...
 tions. l...
 e siècle,

dans une lettre à Louis de Valois du 31 mars 1645 (*Opera*, Lyon, 1658, t. VI, p. 224).

La lettre de Petit est adressée à Chanut, qui venait quelques mois auparavant de quitter la trésorerie de Riom, sa ville natale, pour recueillir à Stockholm la succession de La Thuillierie envoyé comme ambassadeur en Hollande¹. Chanut était lié avec la famille Pascal ; nous le retrouverons plus loin collaborant avec Descartes aux observations barométriques que Pascal se proposait de recueillir (*Vide infra*, t. II, p. 411 et 435).

Au mois d'octobre 1647, lorsque parvint la dissertation du capucin Magni qui semblait revendiquer l'invention de l'expérience du vif-argent après que Pascal eût publié un Abrégé de ses Expériences, Marc-Antoine Dominicy² fit imprimer la lettre de Petit. Le but de sa publication est nettement expliqué dans un avis *Au lecteur* : « On verra que la gloire de l'invention appartient à l'Italie, et selon mon avis à cet admirable Philosophe et Mathematicien Galilée, non pas à Toricelli, aussi celle de l'avoir observée le premier en France ne peut estre disputée à Monsieur Petit, apres que les nouvelles en estant venues, les plus curieux l'eurent en vain essayée, et que depuis leurs manquemens deux et trois ans s'estoient escoulez sans qu'on en parlast davantage.... Pour ne risquer donc pas la gloire dont on ne le partageroit peut-estre pas comme il merite en cette dispute, qui, ayant commencé en Italie, a esté par luy renouvellée en France, puis

1. Voir Louis de Ribier, *Un diplomate auvergnat sous Louis XIV ; Pierre Chanut, 1601-1662* (Aurillac, 1900).

2. La personnalité de l'éditeur se dévoile par une allusion de la dédicace au chancelier Seguier : « attendant qu'au premier jour je vous offre une des belles questions de notre histoire. » Dominicy, né à Cahors, mort à Paris vers 1650, venait de se faire connaître par ses recherches historiques sur l'origine de la dynastie capétienne et sur la loi salique : *Assertor Gallicus, contra Vindicias Hispanicas Joannis Jacobi Chiffleti et Assertoris Gallici, circa Legis Salicæ intellectum mens explicata, adversus Ludovicum Cantarellum*, parus tous deux à Paris en 1646.

mendée dans le Nord, et maintenant renvoyée en Pologne, comme une chose fort nouvelle (où elle pourroit avoir esté portée par un Gentil-homme François, qui en alloit faire le voyage, à qui Monsieur Petit la communiqua) ou parce qu'en cette guerre innocente qui semble s'allumer par toute l'Europe on ne fera possible que dire et redire en substance, ce qui aura desja esté par luy remarqué au fonds de la question, comme a fait ledit Capucin, et comme il luy est souvent arrivé en d'autres rencontres, par la facilité qu'il a eu de communiquer ses pensées, je crois m'acquitter de ce qui se doit à la verité quand je publie maintenant contre son intention (mais sous l'adveu du plus équitable Protecteur des sciences et de la vertu qui ait jamais esté¹) cette lettre que je peux jurer que l'auteur m'a empesché de faire imprimer il y plus de six mois, parce, me disoit-il, qu'un de ses plus intimes qui avoit beaucoup enchery par dessus ces premieres observations, et qui auroit quantité de belles choses à dire, traicteroit tout cela dignement et à plain fonds, et qu'une simple lettre escrite couramment, et sans autre dessein que pour estre portée en Suede et veuë d'un amy, ne devoit pas estre exposée aux yeux d'un public qui n'estime rien s'il n'est tout parfait: outre qu'il y avoit quantité de choses dans ladite lettre qui n'estoient pas de cette matiere, et qui ne concernoient que les loüanges de la Reyne de Suede, ou le merite de son Ambassadeur, et autres galanteries de balets et de livres. Mais toutes ces raisons cessans en mon endroit, maintenant que je vois le lycee et les accademies se remuer pour cela, et qu'on en parle d'un Royaume à l'autre, afin qu'on sçache au moins le progrès et la verité de l'histoire de cette experience, je produis aux yeux d'un chacun cette piece authentique, dont je tiray copie sur celle que l'auteur envoyoit à Monsieur Pascal pour le faire aussi bien participant de ses pensees et raisonnemens qu'il avoit fait de la chose

1. Voir la dédicace que Dominicy adresse au chancelier Séguier, datée du 15 octobre 1647; le privilège est donné le 12 novembre 1647 au sieur P. E. D.

mesme. Copie que les plus curieux de Paris ont veu il y a plus de dix mois, et avant qu'on y fit aucune experience, et qu'il y eut aucun livre ou discours imprimé sur cela à Rouen, à Paris, ou à Varsovie¹. »

1. *Observation touchant le Vuide faite pour la premiere fois en France contenuë en une lettre écrite à Monsieur Chanut Resident pour sa Majesté en Suede, par Monsieur PETIT, Intendant des fortifications, le 10 (au lieu du 19, qui est en tête de la lettre imprimée) novembre 1646. Avec le discours qui a esté imprimé en Pologne sur le mesme sujet, en Juillet 1647, 68 p., Paris, Cramoisy, MDC XLVII. Vide infra, t. II, p. 18.* — Il est à remarquer que Jacob Pierius, qui avait été en 1647 l'un des contradicteurs de Pascal à Rouen, dédia sa *Responsio* de 1648 à Petit, avec ces mots significatifs : « Bene contingit, Vir Clarissime, cum res quælibet eo reducitur unde duxit originem. »

Lettre escrete à Monsieur Chanut, Resident pour sa Majesté en Suede¹, touchant l'experiance du Vuide. En Novembre mil six cens quarante-six, par Monsieur Petit, Intendant des Fortifications.

A Monsieur,

Monsieur Chanu, conseiller du Roy en ses conseilz et Resident pour sa Majesté Tres Chrestienne prez de la Royne de Suede.

Monsieur,

Quand je n'aurois point d'autre subject de vous escrire par la belle occasion du retour de Monsieur l'Ambassadeur de Suede², que celuy de me³ représenter à l'honneur de vostre souvenir, et vous renouveler les offres de mon tres humble service, je ne manquerois pas à le faire et à vous tesmoigner la part que je prens à la joye que tous vos amis ont receu, des⁴ tesmoignages que son Excellence a rendu de vostre merite, et des satisfactions que

1. Chanut obtint le titre d'ambassadeur, en 1649, au moment où il retournoit à Stockholm après un séjour de quelques mois à Paris (*vide infra*, II, p. 443).

2. Magnus Gabriel de la Gardie, fils du connétable Jacques de la Gardie, qui avait été chargé, à l'âge de 24 ans, d'une ambassade extraordinaire à la cour de France. La famille de la Gardie (ou de la Garde) était d'origine française; c'est sur leur crédit que s'appuyait la politique des représentants de la France à Stockholm (Cf. Chéruel, *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, 1879, t. II, p. 289-292).

3. Leçon de l'imprimé; dans le manuscrit le mot est illisible.

4. Texte imprimé: *grands*.

sa Majesté de Suede avoit de vos services. En effect qui qui soit ne pouvant plus dignement¹ occuper la place que vous possédez que vous-mesmes, il n'y a pas lieu de s'estonner, si vous vous acquitez avec une approbation generale des employs dignes d'elle. Mais par ce que je sçay bien que les ames faites comme la vostre sont au dessus de toute louange, et que vous sçavez bien aussy que la mienne a fait de tout temps profession de cette liberté philosophique, qui dit les veritez en peu de paroles et naïvement, de crainte qu'on ne les soubçonne affectées, quand on les exaggere, je me contenteray de vous en avoir fait ce petit compliment, et de vous avoir fait cognoistre avec quelle affection je m'intéresse en tout ce qui vous touche.

Et pour vous faire part de ce qui se passe en France parmy vos amis, et dans le licee des curieux et des philosophes, quoy que je ne doute point que vous n'ayez des correspondances qui vous donnent advis de toutes les nouveutez et bonnes choses qui s'y font, je vous en diray une de mon fait qui ne vous sera pas desagréable, touchant une experience que le Pere Mersenne me dit dernièrement que vous aviez voulu faire ensemble, mais qui n'avoit pas assez reussi pour en estre entierement satisfaits². C'est de l'experience du Torricelli³, touchant le Vuyde, dont je vous veux entretenir, si vos affaires plus serieuses vous en peuvent donner le loysir.

Vous sçavez donc que l'ayant faicte en mon particu-

1. Texte imprimé : *tenir* la place que vous possédez.

2. Voir la première *Narration* de Roberval à des Noyers (20 septembre 1647), *infra*, t. II, p. 22.

3. Voir la lettre de Torricelli, citée t. II, p. 13. Dominicy, se fondant sur le texte de Galilée, que l'on trouvera plus bas, t. II, p. 67, s'élève dans l'avis *Au Lecteur*, contre la priorité de Torricelli. *Vide supra*, p. 326.

lier il y a quatre ou cinq moys avec une sarbatane de verre d'environ deux pieds¹ de longueur, et n'ayant pas trouvé qu'il y eut assez de mercure pour causer par sa pesanteur un vuide fort sensible, et que le peu qui en paroissoit au haut de la sarbatane se pouvoit dire dans l'opinion commune estre de l'air rarefié, n'y en eut il eu auparavant que la grosseur d'un grain de mil, quoy que j'eusse apporté toutes les precautions suffisantes; pour conclure qu'il n'y en avoit point du tout, j'en fis le recit, en passant à Rouen, à vostre bon amy et le mien, Monsieur Pascal qui fut ravy d'ouyr parler d'une telle experience, tant pour sa nouveauté que par ce que vous sçavez qu'il y a long temps qu'il admet le vuide², et sur ce que je luy dis que je n'estois pas encores entierement satisfait de cette espreuve, et que je la voulois refaire quelque iour de loisir avec une plus grande sarbatane, et plus grande quantité de mercure, afin de causer, s'il estoit possible, un plus grand vuide par un plus grand poids : il me pria qu'il en peut estre le spectateur, et que nous la fissions donc ensemble à mon retour de Dieppe. De vous dire comment reussyt l'affaire pour laquelle j'y allois, qui estoit pour m'asseurer de la verité des propositions que fait despuis cinq ans un homme de Marseille de descendre au fonds de la mer, et y demeurer cinq et six heures³ par le moyen d'une certaine machine⁴, en consideration de quoy le Roy et

1. Texte imprimé : *et demy*.

2. Pour les opinions respectives d'Etienne Pascal et de son fils, se raporter à la *Lettre de Monsieur Pascal le père au P. Noël* (infra, t. II, p. 259).

3. Texte imprimé : *avec une machine : ce seroit, etc.*

4. Pour les recherches que Petit devait faire sur ce sujet, on pourra voir l'*Extrait d'une lettre escrite par M. Petit, Intendant des Fortifications, à M. Galloys P. touchant la profondeur de la mer, la nature de*

feu Monseigneur le Cardinal de Richelieu luy firent le don d'y pescher et en tirer toutes les choses perdues et abandonnées, ce seroit sortir hors de mon sujet, et me jetter dans un entretien d'aussy longue haleine que celui cy ; je continueray seulement l'hystoire de nostre vuide, et vous diray qu'estant de retour à Rouen, nous allasmes ensemble à la Verrerie¹, où je fis faire une Sarbatane de quatre pieds de longueur, et de la grosseur du petit doigt en dedans, et la fis boucher par un bout, ou sceller hermetiquement pour parler en termes de l'art². Cela faict nous allasmes chez un espicier ou droguiste pour nous fournir telle quantité de mercure, qui nous seroit necessaire, comme quarante ou cinquante livres³ : duquel avec un petit entonnoir d'une charte pliée, (ayant oublié d'en faire faire un de verre, par ce que ceux de fer blanc n'y⁴

l'Eau qui est au fond de la mer, et quelques autres curiositez, dans le *Journal des sçavans*, 1666, p. 246. Sur les autres écrits de Petit, voir Jovy, *Pascal inédit*, 1908, p. 463.

1. Sur la Verrerie de Rouen, voir la *Nouvelle Etude sur la verrerie de Rouen*, par A. de Girancourt, Rouen, 1886. En 1646, le privilège de la fabrication du verre appartenait, par Arrêt du 19 juillet 1642, aux descendants de Pierre d'Azémar. La verrerie était établie au faubourg St-Sever, à l'angle des rues du Pré et de la Pie-aux-Anglais. C'est dans cette verrerie, sans doute, que Pascal présenta plus tard ses expériences au public rouennais (Bouquet, *Rouen aux principales époques de son histoire*, 2^e édit, 1886, p. 94). Voir également ci-dessous la première Narration de Roberval à des Noyers, t. II, p. 22, et les lettres de Monflaines à Mersenne.

2. Texte imprimé : *Nous vinsmes ensuite chez un Espicier pour nous fournir.*

3. Mersenne écrivait à Constantin Huygens, le 4 janvier 1648 : « Apprenez moy combien la livre de vif argent couste en Hollande : nos gens nous la vendent icy 45 sols, il y a seize onces à nostre Livre qui est ie croy proxime esgale à la vostre. M^r Descartes m'a dit icy ce me semble qu'en Hollande elle ne couste que 16 ou 20 sols. » *Correspondance de Huygens*, Haarlem, 1888, t. I, p. 76.

4. Texte imprimé : *sont pas si propres.*

valent rien à cause de l'estain), nous remplismes tout bellement notre sarbatane, dont le bas bout qui estoit bouché, portoit dans une jatte ou escuelle de boys¹ fort profonde et spatieuse (un pot de terre qui n'auroit pas eu tant de largeur², et plus de profondeur, auroit encores esté meilleur) la sarbatane estant ainsy toute remplie de mercure, j'en mis dedans³ l'escuelle la hauteur de trois doigts : par dessus lesquels⁴ je fis mettre autant d'eau commune. Cela fait, je retroussay mon bras en mettant le doigt du milieu sur le trou de la sarbatane qui estoit si pleine de mercure qu'il en fit rejallir pour prendre sa place, nous la levasmes⁵ tout doucement, la soubstenant par le bas et par le milieu, de crainte que le poids ne la fit rompre⁶, et pour me soulager. Puis, tenant tousjours⁷ le doigt ferme et la main à la sarbatane, je la plongeay à travers l'eau en le mercure jusques à ce que mon doigt⁸ fut au fonds du vase, où nous fusmes quelque temps à considerer s'il y avoit quelque peu d'air au haut⁹; ce que nous ne vismes en façon quelconque, au contraire elle estoit¹⁰ visiblement toute pleine de mercure : apres quoy retirant bellement mon doigt de dessous, et laissant toucher la sarbatane au fonds

1. Texte imprimé : *fort spatieuse (une terrine qui).*

2. Texte imprimé : *par le bas.*

3. Texte imprimé : *la terrine.*

4. Texte imprimé : *nous mismes encores autant d'eau. Cela fait, ayant mis le de doigt sur la Sarbatane qui estoit si pleine.*

5. Texte imprimé : *doucement.*

6. Texte imprimé : *ou que j'eusse trop de peine à la lever. Puis, tenant.*

7. Texte imprimé : *la main ferme à la.*

8. Texte imprimé : *et.*

9. Texte imprimé : *de la Sarbatane.*

10. Texte imprimé : *apparemment.*

du vase, nous vîmes le mercure descendre et quitter le haut du tuyau, non pas tout à la fois, et en un instant, ny aussy trop lentement, mais comme de l'eau qu'on verse d'une aiguiere, et, ce qui est tres admirable, il s'abaissa de plus de dix huit pouces, qui est une longueur extraordinaire, et que je n'eusse jamais creu, n'en ayant pas tant fait à proportion la premiere fois, que ma sarbatane estoit plus petite. Sur cela nous nous mîmes à philosopher avant que passer outre, et sur ce que¹ le filz de Monsieur Pascal objectoit que les simpliciens² pourroient dire que cet espace³ qui paroissoit vuide estoit de l'air, lequel pour eviter le vuide, auroit penetré le verre, et seroit entré par ses pores, je luy respondis⁴ aussy qu'on leur pourroit demander pourquoy il n'y en entroit donc pas davantage, et pourquoy tout le Mercure n'estoit pas tumbé, puisque par les pores du verre l'air pouvoit entrer dans la sarbatane, et succeder à tout le reste du Mercure, comme il avoit desja fait à une partie; de sorte que par cette raison necessaire et par beaucoup d'autres qui prouvent le verre n'estre⁵ point poreux ny penetrable à l'air, comme les thermometres par leur rarefaction et condensation, causées par le froid et le chaud, le demontrent, il nous semble que ce ne pouvoit estre de l'air entré par les pores du verre. De dire aussy qu'il estoit

1. Texte imprimé : *Monsieur Pascal le jeune, digne fils d'un Illustre pere.*

2. *Simpliciens*, dans le sens où nous emploierions aujourd'hui le mot *simples*. Voir la réédition du Glossaire de LA CURNE DE SAINTEPALAYE (t. IX, 1881) : « *Simplicien* : Menu peuple : Les nobles... avoient les simpliciens, les veufves, les orphelins et autres tels faciles à opprimer en leur protection. St Julien, *Mesl. Hist.*, p. 547. » — Le texte imprimé porte : *l'on pourroit dire.*

3. Texte imprimé : *estoit plein d'air.*

4. Texte imprimé : qu'on aussy pourroit demander.

5. Texte imprimé : *penetrables.*

monté par le bas de la sarbatane, il faudroit qu'il fust premierement descendu et passé à travers de l'eau et du mercure, plus pesants que luy¹, partant impenetrables par luy. Et de plus, s'il en avoit peu passer une certaine quantité de la longueur de dix huit pouces, pourquoy n'en auroit il pas passé davantage? qu'est-ce qui en auroit empesché la continuation, qui estoit plus facile que l'entree²? et partant il n'y auroit point lieu d'asseurer que ce fut l'air, ny de raison aussy pour convaincre que ce n'en estoit pas. Mais voicy ce qui³ semblera faire la decision de toute la question. Apres que nous eusmes long temps regardé ce vuide apparent ou veritable avec estonnement, et que nous l'eusmes mesuré et marqué sur la sarbatane, je la levay doucement par le haut, et chose estrange, le vuide⁴ s'augmenta encores d'autant de longueur qu'il y avoit de hauteur de mercure dans le fond du vase, sans que le niveau ou hauteur de mercure qui estoit dans la sarbatane changeat en façon quelconque, ny remontat comme j'aurois creu⁵. De quoy nous estant aperceu nous le fismes plusieurs fois, et vismes tous jours la mesme chose que vous remarquerez bien, et qui m'a donné lieu d'en chercher la raison que ie vous desduiray tantost, et vous en demanderay vostre avis⁶. En haussant donc la sarbatane⁷, le mercure qui

1. Texte imprimé : *et de cette sorte impenetrables. De plus.*

2. Texte imprimé : *il n'y avoit donc point lieu de croire que ce fust de l'air.*

3. Texte imprimé : *semble faire la décision ; après.*

4. Texte imprimé : *apparent s'augmenta d'autant.*

5. Texte imprimé : *Ce que vous remarquerez, s'il vous plaist, et qui m'a semblé plus admirable et donné plus de peine à en trouver la raison.*

6. Texte imprimé... *qu'aucune autre chose. Je vous dis donc qu'en haussant la canne.*

7. Texte imprimé : *canne.*

estoit¹ dans icelle demeuroit comme suspendu, et ne la suyvoit point, mais le vuide s'augmentoit tant et sy longtems que le bout d'embas remontoit dans le mercure du vase en telle sorte, qu'apres² avoir fait cela plusieurs fois, et avoir haussé et abaissé la sarbatane dans ledit mercure pour observer cela, je la levay³ finalement jusques à la region de l'eau, laquelle aussy tost que le mercure eust atteint et⁴ que le bout eut quitté l'autre mercure du fonds, il tombat, descendit incontinent tout à la fois, et avec grande vistesse l'eaüe monta jusques au haut de la sarbatane, et remplit tout cet espace qui sembloit auparavant vuide ou plain d'air, sans qu'il y en parut un seul grain de reste par le haut; sur quoy voicy comme⁴, à mon advis, l'on peut discourir et philosopher. Sy c'eut esté de l'air entré par les pores du verre, ou par le dessous de la sarbatane⁵, qui eut remply cet espace⁶, que nous avons veu, de dix huit pouces, pourquoy l'eaüe qui est entrée par le bas auroit elle monté dans cet espace, et pourquoy auroit elle monté⁷ plus haut que les dix huit pouces, et pourquoy auroit elle tout à fait chassé l'air de la place qu'il avoit desja occupée, et⁸ qui n'estoit pas celle de l'eaüe? Au

1. Texte imprimé *dedans*.

2. Texte imprimé : *à mesure que le bout d'embas s'esloignoit du fonds du Mercure : en telle sorte.*

3. Texte imprimé : *quitte celui de la Jatte, il monta avec grande vitesse tout en haut de la Canne puis descendit incontinent pour faire place à l'eau qui monta bellement jusques.*

4. Texte imprimé : *l'on peut, à mon advis.*

5. Texte imprimé : *ou engendré par quelque autre voye.*

6. Texte imprimé : *de 18. pouces, que nous avons veu.*

7. Texte imprimé : *dans cet espace large, et pourquoy.*

8. Texte imprimé : *que naturellement il devoit tenir au dessus d'elle, sans qu'elle fist une violence à sa propre nature pour monter jusques-là. Il n'y a donc pas beaucoup.*

contraire, elle avoit fait un effort pour monter jusques là contre sa nature. Il n'y a donc pas apparence de dire que ce fust de l'air entré dans le¹ verre, que l'eau en montant en avoit fait sortir par les pores; si c'estoit encores qu'elle y fut descenduë, ou eust este poussee par force², il y auroit quelque apparence de faire ce mauvais jugement. Tant y a que l'effet en fut tel que ie vous le dis, et Monsieur Pascal de longtemps persuadé de cette opinion de Heron, et de plusieurs³ autres philosophes, fut ravy de la voir à son sens confirmée par ceste experience. Mais je luy dis pour mon regard que je ne croyois pas que tout le monde en peust estre satisfait comme luy⁴ par ce que dans l'opinion commune qui n'admet point de vuide, ils diront tousiours que ce qui paroissoit au dessus du mercure estoit de l'air extrêmement rarefié, et qu'une petite quantité⁵ grosse comme la teste d'une espingle, qui pouvoit estre demeurée au fonds de la sarbatane, ou entrée avec le mercure en le versant⁶, ou portée avec le doigt quand on l'a mis⁷ au trou de la sarbatane pour la boucher: bref qu'un atome d'air, pour ainsy dire, estoit capable de se rarefier, et estendre non seulement jusques à la quantité⁸ des dix

1. Texte imprimé: *tuyau*, que l'eau en auroit chassé.

2. Texte imprimé: *on en pourroit doubter, mais d'y estre montée d'elle-mesme, et d'en avoir fait sortir l'air, cela est bien difficile à croire, tant y a.*

3. Texte imprimé: *anciens.*

4. Texte imprimé: *tant parce qu'on a bien de la peine à establir des veritez plus evidentes contre la prevention commune que par ce que ceux qui n'admettent point le vuide, disent.*

5. Texte imprimé: *ne fust elle grosse que comme.*

6. Texte imprimé: *ou tirée de luy-mesme.*

7. Texte imprimé: *sur la Sarbatane, et montée jusques en haut d'icelle.*

8. Texte imprimé: *de l'espace cy dessus.*

huit pouces, mais à une plus grande s'il y eut eu plus de forces pour causer cette rarefaction avant que de souffrir du vuide en la nature : et partant que cette experience confirme et favorise plustost leur opinion qu'elle ne le destruit, par ce qu'en effet on ne leur sçauroit prouver qu'il n'y a point dans la sarbatane aucun atome d'air au dessus du mercure¹. Et si on leur objecte pourquoy l'eaüe venant à y entrer occupe donc toute la place qui paroissoit vuide, en sorte qu'on n'y voit aucun air, ils pourront respondre que cette petite partye d'air qui s'estoit sy fort rarefiée, se condense et² revient à son premier estat et place, qui ne peut estre veu³ pour le peu qu'il y en a : ainsy vous ne sçauriez que leur dire pour les convaincre⁴, à moins que de leur demonstrier qu'il n'y en a point du tout, et qu'il n'en est resté⁵ ny entré dans la sarbatane aucune partie. Et sy de plus on leur demande pourquoy cet air ne s'est donc pas rarefié davantage, et jusques tout au bas de la canne pour laisser⁶ tumber tout à fait le Mercure, ils pourront aussy demander pourquoy ne s'est il pas fait un plus grand vuide que dix huit pouces, et par ainsy on ne leur sçauroit quasy rien objecter qu'ils ne renvoyent avec pareille force. Mais je m'arreste trop à vous entretenir du pour et du contre, et à philosopher sur une matiere de laquelle je n'ay dessein que de vous escrire le fait : et vous desduire naïvement l'histoire, et le procez verbal de l'experience que nous avons faite; pour en avoir s'il

1. Texte imprimé : *ny qu'il ne s'en peut faire.*

2. Texte imprimé : *remet en son.*

3. Texte imprimé : *par.*

4. Texte imprimé : *tout à fait.*

5. Texte imprimé : *ny formé ny entré.*

vous plaist vos sentiments, ou sur mon rapport ou sur ce que vous mesmes en aurez veu, quand vous aurez pris la peine de la faire, comme je vous ¹la descriis : vous en mandant à ce dessein toutes les particularitez et les difficultez qui s'y rencontrent, afin que sy Monsieur l'Ambassadeur auquel j'en ay parlé et sa Majesté de Suede à qui plaisent toutes les belles choses, en veulent avoir le plaisir, vous le leur puissiez donner sans faillir, et en tirer tous ensemble et avec les plus habiles ² de Suede, les consequences que vous jugerez les meilleures.

Non contants de cette experience, nous la fismes encores deux fois, et trouvâmes tousjours precisement la mesme chose ; mais parce que j'y remarquay quelques circonstances qui sont bonnes à sçavoir, ie vous les des-
duiray. La premiere est que le dedans de la sarbatane soit bien ³ sec, et qu'on n'y aye point soufflé ny mis d'eaüe ; c'est pourquoy la seconde fois qu'on veut faire cette experience à cause qu'il y est entré de l'eaüe la premiere, il faut ⁴ chauffer ladite sarbatane en sorte que toute l'eaüe et l'humidité qui est dedans s'évapore, et qu'elle demeure seiche ⁵. Secondement le mercure que vous y mettez n'aye point ⁶ esté meslé avec l'eaüe, par ce qu'encores ⁷ que ces deux corps ne se meslent point ensemble, neantmoins les petites gouttes d'eaüe qui s'y attachent, font de petits bouillons dans la sarbatane, et

1. Texte imprimé : *l'escriis.*

2. Texte imprimé : *du Royaume.*

3. Texte imprimé : *net et bien sec.*

4. Texte imprimé : *essuyer ou chauffer.*

5. Texte imprimé : *Et que le mercure.*

6. Texte imprimé : *aussy.*

7. Texte imprimé : *qu'ils ne s'allient point ensemble, neantmoins les gouttelettes d'eau.*

empeschent la continuité du mercure. Ce qui pourroit servir de pretexte aux peripateticiens, de dire que c'est de là que vient leur rarefaction pretenduë¹. Et en troisieme lieu il faut que le pot ou jatte dans lequel vous mettez le mercure et l'eauë soit profond et assez large d'entree pour y² passer le bras aysement. Finalement plus il y aura de mercure au fonds dudit³ pot, plus belle en sera l'experience, du moins il y en faut trois ou quatre pouces, afin que haussant et baissant la sarbatane dans cet espace, on voye augmenter ou diminuer⁴ le pretendu vuide, dont je vous ay dit cy dessus que je vous⁵ ferois le recit particulier. Vous remarquerez donc que quand il est tumbé du mercure tout ce qui⁶ peut tumber jusques à une certaine hauteur, et que le haut de la sarbatane est demeuré vuide, pour parler ainsi, d'une certaine longueur : tant que la canne demeure en cet estat, le mesme vuide demeure tousjours. Et je me souviens que lors de l'experience, quelqu'un ayant demandé pourquoy dans toutes les⁷ fois le mercure n'estoit pas descendu plus bas⁸, nous respondismes Monsieur Pascal et moy qu'il falloit dire que la nature ne pouvoit pas souffrir un plus grand vuide, commé les autres disent, une plus grande refraction ; mais je me suis aperceu

1. Texte imprimé : *et conversion d'un Element en l'autre. En second lieu il faut que la terrine ou vase dans lequel.*

2. Texte imprimé : *pouvoir passer la main aysement.*

3. Texte imprimé : *vase.*

4. Texte imprimé : *à proportion le pretendu vuide sur quoy je vous.*

5. Texte imprimé : *escrirois mes pensees. Vous.*

6. Texte imprimé : *en.*

7. Texte imprimé : *trois fois.*

8. Texte imprimé : *que cela, nous respondismes unanimement à l'abord qu'il.*

depuis¹ que nostre response estoit fausse, aussi n'eusmes nous pas grand loisir d'y faire reflexion, ny de raisonner sur cette belle experience, la nuit et l'obligation² que j'avois de partir le lendemain, nous ayant separez. Je me suis, dis je, souvenu que ce n'estoit pas bien respondre, de dire que la nature avoit son vuide limité³ comme l'air sa rarefaction, et qu'il ne s'en pouvoit pas faire de plus grand dans la sarbatane que celuy qui s'y estoit fait : puisque nous l'avions veu nous memes augmenter de la hauteur du mercure du⁴ fonds du vase en la levant dans iceluy⁵, jusqu'à l'eaüe et que vraysemblablement on l'auroit augmenté de davantage s'il y eut eu plus de hauteur d'argent vif. Et partant que la quantité du vuide n'estoit point determinée à telle ou à telle mesure⁶ non plus que dans la rarefaction, mais suyvoit la force de l'agent qui la cause : de telle sorte que le poids du mercure⁷ qui estoit dans la canne (pour demeurer dans cet exemple) n'ayant eu la force de s'abaisser⁸ que de certaine hauteur et de causer par⁹ son

1. Texte imprimé : *en mon particulier.*

2. Texte imprimé : *de partir nous ayant separez.*

3. Texte imprimé : *aussi bien que l'air se.*

4. Texte imprimé : *vase.*

5. Texte imprimé : *et que vraysemblablement on l'auroit encores augmenté s'il y en eut eu davantage. Outre que l'argent vif s'abaissant par son propre poids dans la Canne pour causer ce vuide, estoit premierement descendu plus bas que la hauteur à laquelle il s'estoit finalement arrêté apres plusieurs retours et balancements. Et partant.*

6. Texte imprimé : *ce qui m'ayant donné lieu d'y resver, il me semble qu'on pourroit dire que le vuide s'il y en a, ou la rarefaction ne sont point limitées, mais suivent la force.*

7. Texte imprimé : *n'ayant eu*

8. Texte imprimé : *qu'à.*

9. Texte imprimé : *consequent du Vuide ou de la Rarefaction en tout le reste de la Sarbatane : il ne se faut pas estonner.*

poids de la cheute du vuyde ou de la rarefaction jusqu'à une certaine quantité, il ne faut pas s'estonner s'il en a fait tousjours de mesme¹ et non plus ; et quand il s'en est fait davantage² dans la sarbatane, c'est par un autre agent ou force plus grande que n'estoit³ le poids du mercure ; sçavoir et par la force du bras, laquelle eslevant davantage la sarbatane, et jusques à la region de l'eau, laissoit le mercure en sa mesme place, et faisoit le mesme effect que sy on l'eut tiré d'autant par le bas, que la canne estoit eslevée par le haut, c'est à dire⁴ causoit un plus grand espace de vuide ou de rarefaction. Et c'est à mon advis la juste response qu'on peut faire à ce doute, pour la verification de laquelle il faudroit comparer la force qu'on employe à lever la⁶ sarbatane en cet estat, avec la pesanteur du mercure qui reste dedans, en attachant la dite sarbatane à un costé d'une balance, et mettant dans l'autre le poids necessaire pour faire cette eslevation, parce que je ne doute point qu'il n'y en falut davantage qu'il n'y a de mercure dans la canne, encores qu'il semble⁷ qu'estant d'une nature fluide, il ne la doibve point empescher de lever. Sy je

1. Texte imprimé : et quand.

2. Texte imprimé : c'est par.

3. Texte imprimé : son seul poids.

4. Texte imprimé : comme.

5. Texte imprimé : a fait et causé.

6. Texte imprimé : canne.

7. Texte imprimé : que le Mercure estant d'une nature fluide, et n'adherent point au verre, ne le doive point empescher de lever ny apporter de resistance. J'espere quelque jour en faire l'experience qui sera tres-facile, et quantité d'autres en suite que cette nouveauté peut fournir, estant bien asseuré qu'on n'en demeurera pas là, et qu'il faudra pousser plus avant la recherche de tant de causes et d'effets incognus iusques ici. Voilà ce que ie pense.

refais iamais ladite experience, je feray encores celle cy qui en sera tres facile et je pense que vous ne serez pas marry¹ de les avoir leües, pourveu que ce soit dans les intervalles que vos occupations plus serieuses vous² pourront avoir donné de loisir. Je ne me serois iamais advisé de vous en tant escrire, si le Pere Mersenne ne m'eut asseuré que vous aviez voulu faire ensemble la mesme experience. Je croy que vous aurez veues³ celles que nous avons faites Monsieur Gassendy et moy, pour la cheute des corps dans la balance⁴, et je voudrois avoir le loisir de donner au jour celles que j'ay faictes⁵ sur les pesanteurs et refractions de presque tous les corps diaphanes, solides et liquides, vous y verriez de l'exacitude et de la nouveauté dont on pourra tirer de beaux principes de physique. Mais ie m'apperçois d'une longueur extraordinaire à vous desduire des bagatelles, au lieu que ie devois avoir employé tant de lignes au panegyrique de cette grande Royne, que nous admirons tous icy, et que ie m'estimerois aussy heureux de servir par tout où l'honneur de ses commandemens me pourroit appeler, que je l'ay esté d'offrir⁶ mes services au grand

1. Texte imprimé : *d'avoir leu.*

2. Texte imprimé : *auront pû donner.*

3. Texte imprimé : *imprimees depuis peu.*

4. Gassendi cite en effet les expériences de Petit dans ses *Lettres au P. Cazrxus : De proportione qua gravia decidentia accelerantur.* Voir *Opera*, Lyon, 1658, t. III, p. 604^b. Quant aux experiences sur la réfraction, on en trouvera la mention dans les lettres de Fermat publiées par Clerselier, au tome III des *Lettres* de Descartes, 1667 : Lettre à Mersenne du 10 avril 1638, p. 168, et lettre à Cureau de la Chambre, du 1^{er} janvier 1662, p. 255.

5. Texte imprimé : *il y a si long-temps sur les refractions et pesanteurs.*

6. Texte imprimé : *au grand Gustave son glorieux pere mes services, et recevoir.*

Gustave, son glorieux pere et recevoir de luy des honneurs il y a plus de vingt ans que je n'oublierois pas de mille, sy ie les pouvois vivre. Si vous me jugez capable de luy rendre quelque service, soit dans la recherche des livres dont elle a envoyé¹ quelque memoire, soit dans quelqu'autre employ, je vous supplie tres humblement de² vous en souvenir. Monsieur l'Ambassadeur laisse icy une telle reputation de son merite et vertus eminentes, que je ne vous en sçaurois rien dire qui ne fut au dessous de la verité, et pour mon particulier j'ay receu tant de tesmoignages de l'honneur de sa bienveillance et tant de satisfaction de celuy de³ son entretien que je ne seray iamais sans les publier. On peut dire qu'il m'a causé le premier regret que j'ay iamais eu d'estre attaché à la France, puisqu'il me privoit de l'honneur de la suyvre par tout, ce que j'auroys fait de meilleure affection que chose que j'aye jamais faicte, tant il a gagné mes inclinations par ses charmes, et je vous prie de luy tesmoigner les ressentimens que j'en ay, et la sorte dont je vous en escriis. Mais, à propos de livres, je luy en ay fait un petit amas, et quoy qu'il ne voulust au commencement que des⁴ comedies et des romans, desquels j'ay quitté il y a longtemps la lecture, je n'ay pas laissé de luy⁵ achepter quarante ou cinquante beaux volumes d'autres matieres propres à son usage selon le catalogue que vous en pourrez voir, avec le dessein d'un ballet que

1. Texte imprimé : *icy le.*

2. Texte imprimé : *ne m'espargner pas.*

3. Texte imprimé : *sa conversation dans tout le sejour qu'il a fait icy, que je ne m'en sçaurois jamais taire.* Et je voue prie.

4. Texte imprimé : *Romans et des comedies, je n'ay pas laissé.*

5. Texte imprimé : *faire emporter quarante et cinquante volumes des plus belles matieres et sciences propres à son usage.*

je vous prie d'examiner, et à l'exécution duquel ie m'assure que vous contribuerez beaucoup. Pleust à Dieu qu'il me fust permis d'en aller aussi bien estre l'intendant et le spectateur, comme ¹ je le ferois de bon cœur. Mais il faut finir sur ce souhait, et vous priant de m'honorer tousiours de vos bonnes graces, vous assurer que jamais homme ne fut et ne sera plus que moy

Monsieur,

Vostre tres humble et tres ² affectionné serviteur.

PETIT.

A Paris, le ³ 26^{me} nobvembre 1646.

1. Texte imprimé : *j'en ay esté le poëte et l'ordonnateur ! Ha ! que je le ferois.*

2. Texte imprimé : *obeïssant.*

3. La lettre imprimée porte le 19 ; on est amené à supposer que la lettre été commencée le 19, et terminée le 26.

XIII

RÉCIT

DE DEUX CONFÉRENCES

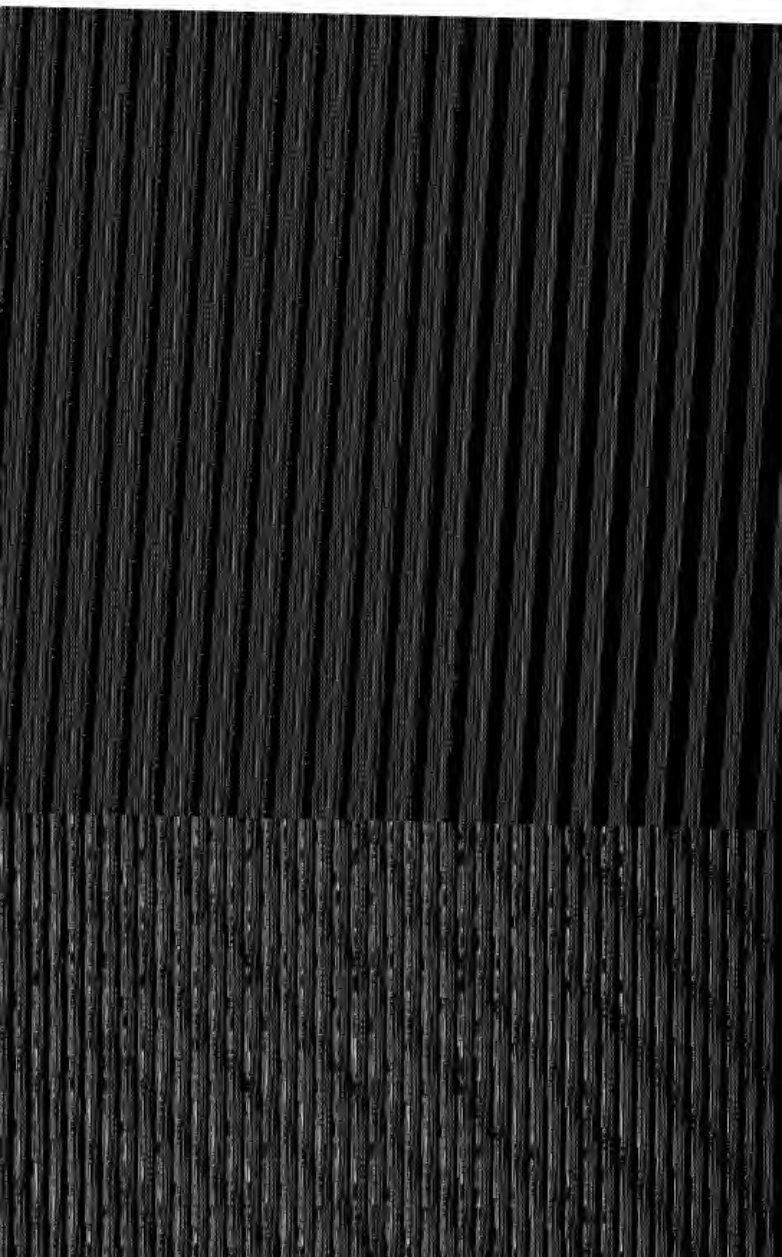
OU ENTRETIENS PARTICULIERS

TENUS LES

VENDREDI PREMIER ET MARDI CINQUIÈME FÉVRIER 1647

Rédaction datée du 30 avril 1647.

Bibliothèque nationale, ms. f. fr. 12 449, f^o 559-579.



fois par Victor Cousin dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, en 1843 : *Un épisode de la Vie de Pascal*, t. IV, p. 111-146. Cf. *Études sur Pascal*, 6^e édit., p. 343 sqq. L'étude en a été reprise depuis par l'abbé Urbain, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 15 janvier 1895 : *Un épisode de la vie de J.-P. Camus et de Pascal*, et par M. Ch. de Beaurepaire : *l'Affaire S^t-Ange*, dans les *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres* de Rouen, 1901.

Jacques Forton, originaire du diocèse du Mans, docteur en théologie de l'Université de Bourges, avait été profès au couvent des Capucins de Paris et de Rouen ; il avait pris en religion le nom de frère Saint-Ange. Il était l'auteur d'un ouvrage qui devait avoir trois volumes : *Conduite du jugement naturel où tous les bons esprits de l'un et de l'autre sexe pourront facilement puiser la pureté de leur science* (en trois parties, 1637, 1641, 1645 : *B. Nat.*, 8^o R. 10 945-6 et Maz. 12 050). A Paris, dans l'Académie de la vicomtesse d'Auchy, chez qui Malherbe avait fréquenté, et dont Campanella fut l'hôte pendant son séjour en France, Saint-Ange avait tenu des conférences qui avaient eu un certain retentissement, mais qui lui avaient valu aussi quelques désagréments, du genre précisément de ceux qui l'attendaient à Rouen.

« Pour achever, écrit Tallemand des Réaux qui a consacré à Madame d'Auchy son XXVIII^e article, l'histoire de l'Académie de la vicomtesse d'Auchy, je diray que l'Esclache¹ qui montre la philosophie en françois, y parloit souvent. Cela fit envie à un nommé Saint-Ange, qui prouvoit, à ce qu'il disoit, la Trinité par raison naturelle, et qui sifflait de jeunes enfants sur la philosophie et la théologie, et les en faisoit répondre en françois, de s'introduire aussi chez la vicomtesse.

1. Le nom de l'Esclache se trouve associé à celui de Pascal dans la *Muse historique* de Loret. Le *Courrier* du 14 avril 1652 signale des discours sur l'immortalité de l'âme chez Madame d'Aiguillon immédiatement après une conférence scientifique de Pascal (*Vide infra*, t. III, p. 25).

Plusieurs personnes, hommes et femmes, alloient entendre ses perroquets ; mais M. de Paris, ayant par hasard quelque affaire avec la vicomtesse, s'y rencontra un jour que Saint-Ange et ses petits disciples babilloient. L'Esclache, un peu jaloux, se prit de paroles avec cet homme ; cela ne plut gueres à l'archeveque, à qui quelqu'un fit remarquer — car de luy mesme je suis seur qu'il n'eust rien veu —, qu'en disputant on avoit avancé quelques erreurs touchant la religion, et que d'ailleurs cela n'estoit gueres de la bienséance. Il dit donc, en s'en allant, à la vicomtesse, qu'il luy conseilloit de laisser la theologie à la Sorbonne, et de se contenter d'autres conférences. Et la vicomtesse luy ayant tesmoigné que cela la surprenoit, M. de Paris, après l'avoir fort priée de faire cesser ces disputes, voyant qu'il ne la pouvoit mettre à la raison, fut contraint de defendre à l'avenir de telles assemblées¹. »

Le récit de Tallemant n'est pas daté ; nous ne savons pas si l'arrivée de Jacques Forton à Rouen, où il avait été déjà, n'était pas à liée à l'interdiction que l'archevêque de Paris, Jean François de Gondi, avait prononcée. Mais il n'est pas sans intérêt de noter que cette arrivée coïncide avec la mesure que le nouveau procureur général du Parlement, Louis Courtin, venait de prendre le 14 décembre, pour sommer « ceux des membres du chapitre qui estoient à la fois curés et chanoines d'opter entre leurs prébendes et leurs cures », et enjoindre à tous les curés de garder leur résidence. C'est dans la maison de ce procureur que Jacques Forton était descendu ; il paraît probable qu'il avait l'espérance de recueillir, par le crédit de son ami, une des cures qui allaient se trouver vacantes dans le diocèse de Rouen. De fait, au moment même où il était déféré par l'initiative de Pascal et de ses amis au conseil archiépiscopal, il fut présenté par Jean-

1. Cité par M. Urbain dans son étude sur L'Esclache, *Revue d'histoire littéraire*, 15 juillet 1894, p. 354. Voir 2^e éd. Monmerqué, t. II, p. 6-7.

Baptiste Richelieu, abbé commandataire de Saint-Ouen de Rouen, pour la cure de Crosville.

Tel est le personnage que Blaise Pascal, assisté d'Auzoult et de du Mesnil, appuyé par son père, poursuivit pendant deux mois avec la raideur opiniâtre qui était la marque de sa race et de son caractère. Nous n'avons pas à rechercher, comme ont fait les historiens de Pascal, jusqu'à quel point Saint-Ange justifiait cette longue et tenace hostilité. Si le rationalisme de sa théologie l'amène à rencontrer des formules qui font songer à certaines vues de Leibniz, la forme subtile et parfois fantaisiste dont il revêt sa métaphysique originale était plus près d'être ridicule que séduisante ou dangereuse ; et l'on voit à plus d'un passage de l'entretien que la nuance n'échappait pas à ses interlocuteurs de Rouen. Mais la manière qu'il se vantait avec quelque imprudence d'avoir mise à la mode heurtait au vif le scrupule religieux de Pascal. Lorsque Saint-Ange est brusquement interpellé sur la question brûlante de l'antagonisme entre Jésuites et Jansénistes, on ne lui pardonne pas de se dérober, en s'élevant au point de vue supérieur d'où les contraires se réconcilient, d'où l'erreur n'est plus qu'une limitation arbitraire de l'horizon (théorie dont il est vrai pourtant que Pascal se souviendra dans la suite et qui deviendra fondamentale pour la structure de l'*Apologie*). Et quand ses interlocuteurs insistent, aussi déconcertés par la thèse hardie de ce qui devait devenir l'identité des contradictoires qu'anxieux de savoir s'ils avaient devant eux un ami ou un ennemi, on lui pardonnera encore moins la désinvolture avec laquelle il se tire d'affaire en invoquant la fable païenne d'Orphée.

Que l'on songe maintenant que l'une des caractéristiques de la rénovation tentée par Saint-Cyran, celle par lequel il eut immédiatement le plus de prise sur le catholicisme français, c'était la réforme du clergé national, c'était l'insistance à rappeler l'éminente dignité du sacerdoce et la responsabilité angoissante, presque écrasante, que le prêtre assumait vis-à-vis des fidèles ; que l'on se rappelle qu'à Rouen même, qua-

tre ans auparavant, le P. Maignart, de l'Oratoire, s'était brusquement démis de la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen pour obéir aux scrupules que l'entretien de Saint-Cyran avait fait naître dans sa conscience ; on comprendra que Pascal, une fois proposée la nomination de Jacques Forton à une cure de Normandie, se soit refusé à tout accommodement, qu'il ait poussé jusqu'à la dernière limite son action auprès de l'archevêque de Rouen.

Cette action, nous la connaissons par les pièces officielles de la procédure, et aussi par la curieuse correspondance de l'archevêque avec Camus, évêque de Belley. François de Harlay occupait le siège de Rouen depuis une trentaine d'années (qu'il devait résigner cinq ans plus tard en faveur de son neveu, François Harlay de Champvallon, le futur archevêque de Paris, le futur persécuteur de Port-Royal); il était malade et retiré à Gaillon. Camus, le disciple de saint François de Sales et l'un des écrivains les plus féconds du siècle¹, remplissait auprès de lui les fonctions de coadjuteur. Manifestement, pour Camus l'affaire Saint-Ange est sans gravité ; il ne cherche qu'à clore l'incident de la façon la plus simple et la plus rapide. Mais chaque fois aussi que Camus croit pouvoir annoncer l'accord qui met Jacques Forton hors de cause, Pascal, Auzout, Dumesnil accourent à Gaillon, tant pour justifier leur bonne foi que pour renouveler leur accusation, et l'archevêque, soit pour des raisons de doctrine, soit par crainte d'augmenter la division des partis politiques et religieux, oblige Camus à rouvrir l'information jusqu'à ce que satisfaction ait été donnée aux exigences des plus formalistes.

Voici maintenant, avec leurs dates, les différentes phases de la procédure.

1. Né le 3 novembre 1582, il avait quatre ans de plus que l'archevêque de Rouen. Il mourut le 26 avril 1653. La bibliographie de Camus occupe 35 colonnes du *Catalogue de la Bibliothèque Nationale* (t. XXIII, col. 140-175). Sainte-Beuve lui a consacré quelques pages de son *Port-Royal* (5^e édit., t. 1, p. 241-244).

I. — Tout d'abord, après les différentes rumeurs qui courent en ville sur les conférences de Jacques Forton et l'émotion qu'elles soulèvent dans le monde du Parlement et du clergé, Camus a interrogé Jacques Forton, l'a envoyé s'expliquer de vive voix devant le conseil de l'archevêque ; Camus, qui préside ce conseil, semble avoir accepté immédiatement les explications de Jacques Forton ; on l'invite seulement à les répéter devant l'archevêque à Gaillon, et le 13 mars 1647 « le vicaire général Gaude reçut officiellement la présentation de Saint-Ange à la cure qu'il sollicitait¹ ».

Mais Pascal est intervenu avec ses amis ; dès le 15 mars l'archevêque de Rouen fait connaître à Camus et le sens et le résultat de cette intervention : « Ce n'est pas une affaire à estourdir : l'on en est venu trop avant. Elle pourroit bien envelopper M. le Procureur general qui protege l'homme deféré et ceux de nos Curez que l'on dit qui les favorisent par opinion que les chanoines et les moyncs s'en meslent ; car en ce temps le Conseil de conscience et la Bastille vont bien loin ; c'est pourquoy, tant pour eux que pour nous, et plus pour Dieu et son Eglise et le peuple scandalizé du defroquement, accusation et presentation du S^r de S^t-Ange, tenons la balance haute et esgale. Il est parti, avec Mons^r Bachelet qui l'assiste de la part de M. le procureur general, bien content de moy. Mais M^{rs} Pascal le jeune, de Montflaines et Auzoult qui l'ont suivy maintiennent que c'est une imposition manifeste que l'on ait refusé de signer les articles, et que l'on vous a imposé et à M. le procureur general qui l'aviez cru. Je les ay fait resoudre de le voir pour l'informer, en presence du dit S^r de S^t-Ange, de tout le fait, et de cela notamment pour y donner ordre par sa prudence, et adviser au moyen de faire satisfaire l'Eglise scandalizée de ce bruit ; sinon de faire leur declaration devant vous, en mon conseil, dont on leur delivre acte comme aussi audit sieur de S^t-Ange, que j'avois

1. Urbain, *loc. cit.*, p. 17.

fait convenir de s'y présenter, et signer le desaveu et condamnation des propositions à luy imputées. En cas de continuation du differend plus avant, nous y mettrons la main plus avant pour prevenir la calomnie qui pourroit se reverser sur ceux qui nous representent, et descrier notre charge et notre gouvernement. »

II.—Le second acte de la procedure consiste donc à demander une declaration officielle à Saint-Ange. Celui-ci s'exécute d'assez mauvaise grâce, en renvoyant à la troisième partie de la *Conduite du jugement naturel*. Voici ses propres termes :

REPONCES AUX PROPOSITIONS QUE QUELQUES-UNS ONT FAIT DIRE
A SAINT-ANGE, SOUS CE TITRE : PROPOSITIONS AVANCÉES EN
DEUX CONFÉRENCES PARTICULIÈRES.

« Quoy que ces propositions ne soient pas recevables, n'ayant preaché, dogmatisé ni enseigné dans la ville de Rouen ; encore que ces mots : *avancées en deux conférences particulières* fassent plus de la moitié de ma justification, les entretiens particuliers, et surtout des personnes qui ne se sont jamais vues, passant plustost pour des tentatives reciproques de la capacité d'un chacun que pour une profession de foy, et qu'on ne soit pas obligé de rendre raison en public de ce qui se fait en particulier ; il est toutefois glorieux et avantageux à un Prestre et à un Docteur de faire connoistre sa doctrine orthodoxe, et sur tout quand on y veut donner quelque atteinte comme il se voit maintenant ; c'est pourquoi j'ay cru estre obligé d'y répondre ; et à l'exemple de J.-C., qui, interrogé sur ses disciples et sur sa doctrine, renvoye ses interrogateurs à ses disciples et à ce qu'il a enseigné publiquement : *Ego palam locutus sum*, je me suis persuadé de ne pouvoir faire une meilleure réponse aux propositions où l'on me fait parler, que parce que j'en ay publié le contraire dans mon livre, qui porte pour titre : *Meditations theologiques*, achevées d'imprimer avec appro-

bation de docteurs et privilege du Roy, l'an 1645, qui devoient estre plus fidelles tesmoins de mes pensées et de ma doctrine que les oreilles et l'esprit de ceux qui les ont baillées par escrit... »

Suivent les Propositions suspectes et les « *Reponces contradictoires aux quatre premieres propositions dans les propres mots de mon livre, pages 2 et 3 de la préface, etc.* »

Le tout se termine par ces mots : « Pourtant ce m'est un bonheur de pouvoir respondre par la mesme doctrine que j'ay toujours enseignée, professée et soumise à l'Église et à la correction des docteurs qui, capables de penetrer et concevoir les mysteres de la religion et de la foy, auroient la bonté de m'instruire, et je proteste de rechef par ces presentes que je soumetts toutes mes pensées et mes discours à la censure de l'Église apostolique et romaine, en foy de quoy je les ay signées de ma main.

Signé : J. FORTON,
Prêtre indigne, dit DE SAINT-ANGE,
avec paraphe. »

Camus peut écrire à son Archevêque (du 20 ou 21 mars 1647) : « Monseigneur, après beaucoup de conseils et de tracas, voilà enfin que, selon vos ordres, nous avons fait faire la declaration en votre conseil au sieur de Saint-Ange, dont nous vous envoyons la copie pour en avoir votre jugement. J'en ay fait rayer tous les mots qui pouvoient choquer, et n'y ay souffert que des termes simples et modestes pour oster toute occasion à ceux qui la cherchent de continuer une altercation si fascheuse, de laquelle ne peut, à mon avis, sortir aucune edification, l'Apostre nous apprenant que ceux qui s'entremordent et s'entredechirent les uns les autres se consomment et se perdent, outre les grandes offenses de Dieu qui se multiplient en ces contestations, *non in contentione et æmulatione...* »

III.— Ici nouvelle intervention à Gaillon de Pascal et de ses amis, nouvelle lettre de François de Harlay à Camus :

« A Gaillon, le 22 mars 1647.

« Ce n'est qu'un commencement ; mes ordres ne sont pas pour faire aller les affaires de la foy si viste. Cette declaration n'est pas complete ni exacte. *Tres faciunt capitulum*, mais non pas *consilium* ; encore le dernier n'est appelé que pour me l'envoyer. Apres cette preparation doit suivre canoniquement l'ordre que le sieur Morange vous presentera que j'ay mis entre les mains des opposans pour estre entendus à leur tour. Vous y verrez bien d'autres choses. Cependant l'impiété grossit et esclatte à Vernon sur les mesmes sujets de Jésus-Christ et la Vierge, et se repand sur nous au voisinage. Vous en entendrez bientost parler. C'est pour quoy autant pour les uns que pour les autres, tenons encore la playe ouverte, et n'enfermons pas comme les mauvais chirurgiens, l'apostume dans l'ouverture, sous ombre d'avoir bien tost fait. La theologie parlementaire n'est pas l'apostolique, et jamais l'Apostre ne ferma la bouche à ceux qui crient au loup. Il y a bien de la difference entre les affaires des particuliers à particuliers et les affaires publiques, et entre altercation et delation ou declaration, qui doit estre reciproque en matiere d'accusation. La premiere edification est de la foy, en vain bastirions nous si nous ne tenons ferme au fondement. Les prestres, aujourd'hui, pallient tout, et parce que les laïques approfondissent, contre tout ordre, ils sont les maistres. Quant aux curez, qu'ils nous aydent à purger ce scandale, que de leur grace ils n'appellent, à la huguenote, qu'altercation. »

De leur côté, les accusateurs de Jacques Forton étaient l'objet d'insinuations hostiles : on avait dit à Rouen qu'ils n'oseraient pas soutenir le sérieux de leur plainte devant l'archevêque, maintenant on appuyait ces bruits sur le départ de M. le Cornier pour Paris. En même temps que Pascal et ses amis allaient à Gaillon, Auzoult avait écrit à M. le Cornier pour invoquer son témoignage, et il en recevait une

longue lettre, écrite autant pour calmer leur zèle que pour attester leur bonne foi. Nous nous bornons à citer ces courts fragments :

Du 22 mars 1647.

Monsieur,

« Je vous remercie de tout mon cœur de la peine que vous avez prise de me faire part dans mon esloignement de tout ce qui s'est passé en l'affaire de M^r de S^t Ange. Sur quoy il faut que je vous dise que j'ay bien ry des plaisantes pensées de tous ceux qui se meslent de deviner et de faire des commentaires sur les actions de tout le monde... Je ne doute point qu'on ayt pû dire à Rouën que je me suis esloigné de peur d'estre obligé de contribuer à la disgrace de M. de Saint-Ange. Il est vrai que si j'avois creu que mon absence eut pu empescher et l'effet et la cause, je l'eusse fait tres volontiers, et eusse esté ravi que le tout eust pu se disposer et se terminer par des voyes plus douces. Mais vous sçavez bien, et beaucoup d'autres personnes avec vous, que bien longtemps auparavant que j'eusse mesme ouy parler de M. de Saint-Ange, j'avois fait dessein de venir à Paris, et qu'au contraire que cette conjuncture m'eut fait avancer mon voyage, j'eus quelque pensée de le differer encore pour quelques jours, afin d'avoir le moyen et le tems de recevoir M. de S^t Ange, qui m'avoit promis de me resoudre les difficultez que je luy avois proposées sur ce qu'il nous avoit avancé huit ou dix jours auparavant. Mais quelques considerations me firent passer outre et m'empescherent de differer davantage mon depart ; vous pouvant asseurer que je ne suis point du tout party de Rouën pour me degager d'une affaire en laquelle je ne fus jamais engagé, puisque la suite de tout ce qui s'est passé n'a eu commencement que sept ou huit jours aprez que je suis arrivé à Paris ; si ce n'est peut estre que l'on me veuille faire passer pour prophete. Au reste, il n'est pas besoin de fort puissantes raisons pour me persuader qu'il n'est rien de

tous ces divers interests que l'on a dit par la ville vous avoir obligez, M. Pascal et vous, à pousser cette affaire, ayant des preuves tres assurees du contraire par la parfaite cognoissance que j'ay de votre generosité et de la pureté de vos intentions. Aussi croy je que c'est ce qui vous met le moins en peine, ayant toujours cette satisfaction en vous mesme que toutes ces choses ont aussi peu de verité que de fondement... Enfin, Monsieur, vous pouvez assurer tous ceux qui vous en parleront que je ne me suis point enfuy et que je ne suis point pour abandonner et trahir la verité dans les occasions. Neanmoins je vous conjure de disposer les choses, s'il est possible, plutost à la douceur qu'à la rigueur, et de relascher plutost quelque chose de ce que vous avez droit d'exiger pour votre interest, que de ne pas contribuer à terminer cette affaire le plus doucement qu'il se pourra. Je le souhaite de toutes mes affections, outre que je vois le tout desja en tres bon chemin, veu que j'apprends que M. de St Ange a donné un desaveu de toutes ses propositions; c'est la plus importante partie de tout ce que l'on peut souhaitter de luy pour ce qui regarde la doctrine. Pour le reste qui vous touche, la probité de M^r Pascal et la votre sont trop bien cogues pour avoir besoin de ces preuves estrangeres... »

Quelques jours plus tard, sur l'ordre donné le 21 mars au secrétaire Morange, les accusateurs et l'accusé sont réunis.

« Nous soussignez Raoul Hallé de Montflaines, Adrien Auzoult et Blaise Pascal, ce jourd'huy..... 1647, estans mandez au conseil de Monseigneur l'illustrissime et religiosissime Archeveque de Rouen, Primat de Normandie, auquel presidoit Monseigneur l'Eveque de Belley, par ordre exprez à nous donné de mon dit seigneur l'Archeveque de declarer s'il est vray qu'en notre presence les propositions cy dessus ayent esté proferées par le dit sieur de Saint Ange, et de signer la dite déclaration ensemble, de donner les journaux des dites deux conférences où les dites propositions ont esté avancées, déclarons avoir ouy proferer toutes les dites propositions par le dit sieur de Saint-Ange en deux conferences tenues le samedi

janvier dernier et le mardy ensuivant. Ce que nous decla-
rons, non pour nous rendre parties ou denonçants, n'estant
telle chose de l'office ni de l'interest d'aucun de nous, mais en
qualité seulement de tesmoins, pour rendre à la gloire de
Dieu et à la verité le tesmoignage qui luy est deu par tous les
hommes, que nous sommes prests de rendre par devant tous
juges qu'il appartiendra. En foy de quoy nous avons signé ce
present acte, ce . . . jour de . . . »

Vient après la déclaration du père Saint-Ange :

« Des propositions tenues en deux conferences particulie-
res, M^r de Saint-Ange dit n'avoir pas assez de memoire pour
se ressouvenir, aprez deux mois, de ce qui s'est dit ; qu'il se
peut faire qu'il ait dit quelque chose qui en pourroit appro-
cher ; mais ce n'estoit aucunement son sens, comme il l'a
declaré par sa response, et que tout ce qu'il en a dit n'a été
qu'en forme d'objections et dispute, comme l'on a accoutumé
de faire en des conferences particulieres. »

A cette réunion officielle, succède par l'entremise d'Étienne
Pascal, une réunion officieuse à l'issue de laquelle Camus peut
à nouveau, et vainement encore, annoncer à son archevêque la
clôture de l'affaire :

A Rouen, ce 30^e ou 31^e mars 1647.

« Monseigneur,

« Ma plume est de colombe, qui porte le rameau d'olive
en son bec. Par un bonheur trez particulier, ou, pour
mieux dire, par une providence speciale de Dieu, ces
messieurs qui vous presenteront celle cy s'estant rencon-
trez chez moi sans autre dessein que de me voir, et les ayant
abouchez, il s'est trouvé que la charité de la verité qui avoit
animé leur zele s'est accordée avec la verité de la charité qui
estoit dans leurs cœurs ; et ainsy il m'a esté facile de rejoindre
ce qui paroissoit plustost qu'il n'estoit veritablement divisé. Le
Dieu de paix, qui fait de plusieurs un, soit beni de cette reu-

nion et bonne intelligence bien seante à ceux qui sont fidelles

Tous laissez passer vous-mêmes, car vous, n'est-ce pas, c'est à com-
 mander. Mais que j'ay Pas-
 sion de vous de per-
 sonnes de saup de
 singuliers beaucoup
 sage, et que scie
 tout in effectos hum.
 Mais pour vous tres

P. P. de Balley.

doute
 heure moins sans ie fa-
 la, et la présen-
 cette de ce curieux

17.

à Caillou le 10 avril 10

n'eust
 de cher Zimathée, faut
 combeau, qu'il nous vous
 fait en tombe. Je chose
 autant, est uné que libre-
 tion de ce bien oquez

Vous voyez bien que l'on vous emporte, et que le nepotisme contre lequel j'ay tant escrit vous pousse et engage bien autant. Tout le monde y fait reflexion, faites la s'il vous plaist. Quant à l'affaire de l'Eglise, que vous traitez comme une affaire particuliere, en faisant accorder ceux à qui il faudroit deffendre de s'accorder que l'on n'eust accordé ce que l'on doit à l'Eglise, le sieur de Saint-Ange vous dira à quoy il en est, et M. Pascal, ce qu'il m'a ouy prononcer, pour faire r'entrer le particulier dans le public, au lieu que vous feriez au besoin r'entrer le public dans le particulier. Voilà ce que j'ay pour le present à dire, pour commencer à replaider entre nous à huis clos et sans que le Palais s'en mesle. L'Eglise contente, nous aviserons au reste. Vous pouvez sçavoir de M. Pascal le train que prend l'affaire de Vernon, et le passage du commissaire, le sieur de La Haye Aubert. »

Il y a plus: l'archevêque, sous l'influence de Pascal vraisemblablement, dessaisit Camus, soupçonné d'avoir partie liée avec les parlementaires et de favoriser par népotisme les curés de Rouen (l'une de ses sœurs avait, dit M. Urbain, épousé un membre du Parlement de Rouen, et son neveu étoit curé de Saint-Martin).

LETTRE ÉCRITE A M. GAUDE [l'un des vicaires généraux],
PAR LE GRAND VICAIRE DE PONTOISE D'AGUILLANGUY, SUR L'ORDRE DE M. L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN :

De Gaillon, ce 2^o Avril 1647.

Monsieur,

Enfin l'affaire du sieur de Saint-Ange se va terminer entre vos mains, puisque l'ordre que je viens de recevoir de M. l'Archevesque est de luy dire de vous aller trouver pour concerter avec vous et dresser ensemble une declaration par laquelle vous fassiez nettement declarer au sieur de Saint-Ange ce qu'il tient et ce qu'il ne tient pas sur les propositions dont vous avez ouy parler, et la faire dresser la plus avan-

tageuse qui se pourra pour satisfaire l'Eglise afin qu'elle ne demeure point scandalisée, et qu'il ne reste aucune pensée dans les esprits, que la doctrine de M. de Saint-Ange ne soit orthodoxe et conforme à celle de l'Eglise. M. l'Archevesque vous prie d'en communiquer avec M. Pascal le pere, et lorsque vous serez convenus de la dite declaration, de la signer vous mesme et de la luy envoyer, lequel se contentera que M. de Saint-Ange la donne par escrit de la sorte, et l'affaire se trouvera finie au contentement de tous. »

La procédure devait enfin s'achever le 3 avril. Saint-Ange rétracta point par point les douze propositions suspectes que ses accusateurs lui avaient prêtées. Le lecteur trouvera ces propositions, avec les réponses de Saint-Ange, dans les notes correspondantes aux passages mêmes de la conférence ; il verra plus facilement comment le soupçon d'hérésie était né dans l'esprit de Pascal et de ses amis. Mais nous devons donner ici, pour ne rien omettre de ce qui sert à caractériser la physionomie de l'affaire, le décret par lequel l'archevêque de Rouen prit officiellement acte de ses déclarations.

« François, par la permission divine, Archeveque de Rouën, primat de Normandie, à nostre tres chere et tres fidelle compagne l'Illustre Eglise, Metropolitaine et Primattiale, de Rouën, notre Sainte Épouse, salut, benediction et communion en consanguinité de doctrine et discipline,

« Nos bien aimez et tres honorez freres et cooperateurs en l'œuvre du saint Evangile sur lequel nostre Seigneur par sa misericorde et plenitude de puissance a daigné nous preposer comme chef d'une si grande et importante province sous le titre et protection de sa glorieuse mort,

« Certains bruits estant venus à notre audience archiepiscopale (en notre chateau archiepiscopal de Gaillon où nos travaux passez nous font prendre quelque relache sans rien toutesfois discontinuer de la necessaire vigilance pastorale), qu'en ces fins des siecles corrompus de schismes et d'heresies la demangeaison d'inventer des nouveautez en la doctrine de la foy estoit telle, et mesme parmi les catholiques, que dans

notre metropole ils se trouvoient personnes qui commençoient d'en semer d'exécrables se prevalans du credit de l'autorité seculiere.

« Apres plusieurs diligences faites et avis à nous donnez, il nous a esté remontré de la part de notre promoteur general qu'un nommé S^t Ange qui avoit esté deféré en notre conseil archiepiscopal et en mesme temps présenté de l'abbaye de S^t-Ouen à la cure de Crosville dans notre doyenné de Bacqueville, par quelques conferences qu'il avoit eües avec personnes capables, vertueuses et studieuses, l'auroit excité grande rumeur dans la ville, dont se seroit ensuivi un extreme scandale de nouveautez et d'introduction de maximes inconnues et horribles et crainte publique que semblable licence n'infestat à la fin les sources de la Religion et de la Justice.

« Que le dit S^t Ange est prestre du Diocese du Mans, docteur de Bourges, porteur d'attestations des officiers de notre Religiosissime confrere et archeveque de Paris, que son propre nom est Jacques Forton changé en celuy de S^t Ange depuis qu'il a été Religieux Profes de l'ordre des Capucins de Paris, et de Rouën appelez, ensuite de quoy divers arrests du Privé Conseil et du grand Conseil pour valider cette voye extraordinaire en France seroient intervenus, et notre tour y auroit passé extraordinairement, le tout sans prejudice des droits du siege archiepiscopale et privilege de l'Eglise gallicane.

« Que pour appaiser le susdit scandale et nouveautez suspectes il conviendroit que par nous il fut ordonné au dit S^t Ange de presenter à notre Conseil une declaration en forme de purgation canonique, precedente à l'examen qui s'ensuit aprez qu'une presentation à un benefice a esté faite.

« Afin de ne pas causer nouveau et plus dangereux scandale en autorisant quelqu'un soupçonné de dogmatiser — qui seroit donner à garder la brebis au loup,

« Sur lesquelles et autres remonstrances,

« Aprez y avoir fait grande reflection et apporté mesure

deliberation et avoir attentivement consideré et pesé les saintes paroles de nos peres : *uti cum dicas nove, non dicas nova Vincent Ler.*

« Nous evoquons l'affaire devant nous, v eu la consequence.

« Nous avons donné audience au dit S^t Ange qui nous avoit esté renvoyé, et semblablement receu ces plaintes de ce que l'on le scandalisoit comme dogmatisant, et celles aussi pareillement de ceux dont non tant l'accusation qu'une zelée declaration entre les mains de l'Eglise, poursuivie sans animosité et interests, le chargeoit de ce soupçon,

« Et apres l'avoir ouy,

« Luy avons ordonné de faire et signer la susdite declaration — devant notre Religiosissime confrere et vicaire general *in Pontificalibus*, en presence de notre Conseil — dont l'ordre canonique veut que nous inserions icy la teneur qui en suit¹ :

« Mais d'autant que la susdite declaration ne nous a pas semblé assez precise et formelle, pour oster tout ombrage et retrancher toute occasion de soupçon à ceux qui en voudroient possible chercher l'occasion et pour traiter les choses avec poids et mesure sans nuire à personne, ny souffrir que l'on nous puisse nuire, nous avons enjoint audit S^t Ange d'apporter une reponce plus precise et plus solide à chaque article des propositions cy dessus exposez, qui lui auroient esté attribuez, et dont l'Eglise devant que de luy faire justice se doit elle mesme satisfaire en la plenitude de justice qu'elle exerce pour son Epoux. A quoy sans aucun delay ledit de S^t Ange s'étant soumis a dit et signé sur nos Registres².

« Lesquelles deux susdites declarations toutes ensemble auroient esté jugées par nous et notre conseil sufisantes en la

1. Suit le texte des *Responces aux propositions que quelques-uns, etc., faites par Jacques Forton (Vide supra, p. 355).*

2. Suit la *declaration du 3 avril 1647 (Vide supra, p. 363, et infra les notes des pages 374 et suiv.).*

rencontre presente pour faire entendre nos intentions et celles que doivent avoir ceux qui pretendent aprocher de nous et participer à notre ministere en l'enseignement et gouvernement des ames, nous en avons voulu rapporter la gloire à notre S^{te} patronne, de la grandeur de laquelle il est fait mention aux dites declarations ; elle qui a pour titre singulier celui de dompter les erreurs et d'abattre les schismes. C'est ce qui fait que nous vous adressons cet escrit public non seulement pour informer toutes les Eglises du Diocese et de la province vos filles, mais aussy pour tesmoigner par cet ordre autentique et qui doit estre perpetuel dans toute administration bien réglée que comme rien ne vous doit toucher qui ne nous touche, aussi rien ne nous touche qui ne vous doive toucher, et que comme devant la separation des biens toutes nos actions estoient communes, aussy ne pretendons nous pas que ny nous ny ceux qui dependent de nous s'attribuent aucune part à la communauté qu'elle ne remonte à sa premiere source et ne tende (au moins dans le tems de notre Episcopat) à vous redonner le premier lustre que vous aviez aufois du tems de S^t Romain et S^t Ouën, nos plus illustres predecesseurs et grands amateurs de leur Eglise Cathedrale.

« Remettons le reste à votre assistance, qui aura avec nous l'œil ouvert à toutes ces petites traverses et nouveautez qui nous menacent de toutes parts,

« Nous avons renvoyé et renvoyons le surplus en votre conseil pour faire raison aussusdit de S^t Ange sur ses requisitions et presentation qui est faite de sa personne

« Assurant d'ailleurs le public que comme le mesme habit d'Aaron fut mis sans changer de mesure sur Eleazar son fils par Moïse pour montrer que nonobstant l'injure du tems il n'y avoit point de discontinuation ny de disproportion en la succession de l'ordre sacerdotal vuide ensemble, nous serons ce que nous avons esté et que rien ne pourra s'opposer à ce que nous sommes.

« Donné en notre audience archiepiscopale en notre chateau archiepiscopal de Gaillon, ce quatre avril, jour solem-

nel et consacré à la memoire du plus glorieux archeveque et defenseur de l'Eglise, S^t Ambroise, l'an des declarations et revelations evangeliques mil six cens quarante sept.

Signé : FRANÇOIS, ARCHEVEQUE DE ROUËN.

et plus bas

par le commandement de Monseigneur,

ESPRIT,

et scellé du sceau de Mond. Seigneur. »

V. — A ce dénouement un triple épilogue.

Tout d'abord, le 17 avril Jacques Forton est reconnu capable et déferé au serment. Mais, pour un motif que nous ignorons, il ne conserva guère cette fonction dont Pascal lui avait disputé l'accès avec tant d'acharnement : M. de Beaurepaire signale, du 21 décembre 1647, une procuration pour résigner la cure de Grosville, pour cause de permutation contre celle de Sartrouville aux environs de Paris. La permutation ne fut d'ailleurs pas acceptée. La nomination d'un nouveau curé à Grosville, du 16 juillet 1648, fait connaitre que la cure était devenue vacante, par la profession religieuse, dans l'ordre des capucins, de Jacques Forton.

En second lieu, Camus n'avait pas accepté sans protestation la lettre véhémement que son archevêque lui avait adressée. Il répond immédiatement par une lettre, datée du 7 avril, qui nous est parvenue avec les annotations de l'archevêque. Deux extraits de cette lettre et de ces annotations sont à citer ici. Dans le premier, le nom de Pascal revient encore sous la plume de l'archevêque. Camus avait commencé sa lettre ainsi : « Monseigneur, il ne faut que distinguer les tems, et aussytost on accorde les Escritures. Votre esprit, qui penetre tout a bien aperceu cela en disant que quand j'ay receu tesmoignage de la personne la doctrine qu'on luy attribue n'estoit pas encore venue à ma connoissance, et moy qui ne suis ni prophete, ni enfant de prophete, ne pouvois pas percer dans l'avenir, joint que je vous puis asseurer en parole et verité et d'une charité non feinte, que j'ignorois mesme alors qu'il eust esté conventuel profez, et que je l'ay sceu que de

puis. » Sur quoi l'archevêque ajoute cette note : « M. Pascal pourra bien vous faire trouver quelque chose à refformer à ce calendrier ; je m'en remets à ce que vous luy en pourrez faire dire. »

Camus terminait en exposant sa philosophie de l'affaire :

« J'ay tousjours esté et suis encore en ce sentiment que cette affaire est de celles qu'il faut estouffer plutost que de les produire, et une mauvaise cause qui ne peut produire de bons effets non plus qu'un mauvais arbre de bons fruits... Ce que je vous puis assurer est que je n'y ay esté porté par aucune consideration interessée et que mon nepotisme n'a aucune participation à tout cela. » Mais François de Harlay riposte en ce que Saint Cyran, puis Arnauld n'avaient cessé de répéter, ce que l'auteur des *Provinciales* aura l'occasion de redire : « La regle de l'Escriture et des Peres veut que nous descouvriens les monstres de la foy, et que nous estouffions ceux des mœurs, dont aujourd'huy où l'on ignore les regles, l'on fait tout le contraire : l'on estouffe les connoissances, et l'on produit les mauvais exemples, ce qui est cause que rien n'est assuré et tout est scandalisé. »

Le dernier acte enfin n'est autre que la rédaction, ou plus exactement sans doute la ratification, du récit que nous publions ci-après. Hallé de Montflaines paraît l'avoir écrit de sa main ; mais nous ne savons pas à quel moment, nous ne pouvons même pas dire si cette relation manuscrite est distincte des « journaux des dites deux conférences » dont il était question dans la réunion contradictoire qui eut lieu à la fin de mars, *supra*, p. 359. En tout cas, c'est, une fois Saint-Ange en possession de la cure de Crosville, le 30 avril, que Hallé, Pascal et Auzoult mirent leurs signatures au bas de ce document. Le Cornier, qui n'était peut-être pas encore de retour à Rouen, y ajoute la sienne le 13 mai. Quel était le but des signataires ? Était-ce pour suspendre comme une menace permanente sur la tête de Forton ? pour le remettre aux archives de l'Archevêché ? Il semble que les accusateurs de Jacques Forton aient surtout

songé à se défendre eux-mêmes des contre-attaques que leur initiative avait pu susciter, et qu'ils aient gardé par devers eux un document officiel qu'ils pussent invoquer à la première occasion ; c'est ce qui explique que la minute originale du *Récit* se retrouve dans un *Recueil* qui contient une copie des *Pensées* faite par le P. Pierre Guerrier sur le manuscrit de son oncle Jean Guerrier.

RÉCIT DE DEUX CONFÉRENCES OU ENTRETIENS PARTICULIERS

TENUS LES VENDREDY PREMIER ET MARDY¹ CINQUIÈME
FEBVRIER MIL SIX CENT QUARANTE SEPT

Le vendredy premier jour de febvrier 1647, le sieur de S^t Ange, accompagné d'un gentilhomme de ses amis², vint en la maison de Monsieur de Monflaines, conseiller du Roy en ses conseilz d'Estat et privé, maistre des requestes ordinaire³ dans son hostel, pour voir le Sieur du Mesnil, son fils, qui avoit souhaitté le cognoistre, et qui lors estoit avec le sieur Auzoult. Ledit sieur du Mesnil estant adverty de la venue dudit sieur de Saint-Ange en la compagnie d'un gentilhomme, les envoya prier de monter en la salle en laquelle il les fut recepvoir avec ledit sieur Auzoult⁴. Aprez les premieres civillitez, dans lesquelles

1. [Quatriesme.]

2. Ce gentilhomme ne nous est pas nommé, il n'intervient que par un compliment hyperbolique à Saint-Ange, que la relation mentionne avec quelque ironie ; on ne voit pas d'ailleurs qu'on ait fait appel à son témoignage dans la contestation qui venait de se produire à l'occasion de ces conférences.

3. M. Ch. de Beaurepaire, dans son étude sur *Pascal et sa famille à Rouen de 1640 à 1647* (Actes, 1902), donne ce détail que M. de Monflaines fut témoin, le 25 décembre 1647, à S^{te}-Croix-Saint-Ouen, du baptême de Marie Perier (Vide supra, pp. 25 et 159). Son fils Hallé de Monflaines fut baptisé à Notre-Dame de la Ronde, de Rouen, le 3 mars 1624.

4. Fils d'Adrien Auzoult, procureur au bailliage et vicomté de Rouen ; il avait été baptisé en l'église S^{te}-Patrice le 28 janvier 1622 (Cf. de Beaurepaire, l'*Affaire S^t-Ange*, p. 18). Ses travaux sur l'Astronomie, en particulier son invention du micromètre à fil mo-

lesdits sieurs du Mesnil et Auzoult tesmoignerent au sieur de Saint-Ange le desir qu'ils avoient de le cognoistre à cause du grand estime qu'ils avoient ouy faire de luy, il se passa quelques discours indifferents. On discourut apres de la certitude des sciences et des principes de nos cognoissances, qui sont les effects lorsqu'ils nous menent par le raisonnement à la cognoissance des causes¹, à cause de leur necessaire dependance d'icelles. A cela, le sieur de Saint-Ange dit qu'il ne falloit pas se persuader qu'il y eust aucune connexion necessaire des causes naturelles à leurs effects, que n'y ayant que la Trinité qui fust necessaire tout le reste par sa nature n'avoit aucun ordre necessaire, que tout cela despendoit des decrets de la volonte de Dieu; donc que pour cognoistre les effects il falloit cognoistre les decrets, ce qui ne se pouvoit faire qu'aprez la cognoissance de la Trinité, et ensuite des convenances selon lesquelles Dieu a formé ses decrets; que par consequent il falloit cognoistre la Trinité devant que d'avoir les autres sciences, qu'elle estoit son antecedent et que de cette cognoissance despendoit sa theologie et sa phisique.

On luy demanda par quel moyen il cognoissoit la Trinité, il respondit qu'il la desmontoit par la raison. Cela surprist la compagnie, et comme on luy proposoit quelques difficultés à cause que ne cognoissant rien de Dieu par la raison que ce que nous en pouvons conclure de la cognoissance des creatures, et n'y ayant² aucune chose dans icelles qui nous oblige de songer à un si haut

bile, lui valurent en 1666 un siège à l'Académie des Sciences. Il mourut en 1691.

1. A cause en surcharge et d'une écriture qui paraît différente.

2. [Aucunes choses] qui nous [obligent].

mistère, au contraire cette merveille repugnant en apparence à beaucoup de principes naturels, on ne pouvoit pas s'imaginer quels pourroyent estre les principes de cette desmonstration. — Il nous dit qu'il faudroit qu'il nous eust explicqué ses antecedents, ce qu'il ne pouvoit pas faire en si peu de temps; et à ce propos il dit que tous ceux qui ne les avoient point entendus s'estonnoient de cette proposition et la combattoient; que à Paris beaucoup de docteurs en theologie avoient disputé contre luy, devant que d'avoir¹ sceu ses principes, et entre autre Monsieur Hallier² et Monsieur Hercent³; mais qu'ayant entendu son raisonnement, ils avoient confessé n'avoir jamais rien entendu de si fort, et y avoient donné les mains. Il raconta aussy que M. Petit⁴, lequel, en quelque rencontre, ne le cognoissant pas, se moquoit en sa presence de son entreprise, la jugeant impossible, apres avoir entendu son raisonnement l'avoit fort approuvé, et avoit esté contraint d'advouër qu'il n'avoit jamais rien ouy de sy puissant. — Comme il renvoioit à l'intelligence de ses principes et de ses dogmes pour comprendre son raisonnement, on laissa cette difficulté, et supposant cela comme prouvé, on luy demanda comment, cognoissant la Trinité,

1. Sceu en surcharge, et d'une autre écriture.

2. Il y eut plusieurs théologiens de ce nom au xvii^e siècle. Le plus connu d'entre eux est François Hallier (1595-1659); il avait été en 1645 nommé promoteur de l'assemblée du clergé de France, il devint en 1649 syndic de la Faculté de théologie de France. Pascal le fait intervenir dans la *Quatrième Provinciale* (Ed. Faugère, I, 76).

3. Probablement le prédicateur Hersent, l'auteur de l'*Optatus Gallus* et d'un sermon sur le panégyrique de Saint-Louis qui lui valurent les persécutions de Richelieu et de la cour de Rome.

4. On songe à Pierre Petit, par lequel Saint-Ange aurait pu entendre parler des expériences poursuivies par Pascal à Rouen (*vide infra*, p. 382); mais il s'agirait plutôt, d'après le contexte, d'un théologien de profession, sans doute l'oratorien Antoine Petit (1603-1653).

il pouvoit conclure les productions de Dieu en dehors, puisqu'elles estoient extremement libres et qu'il n'y avoit aucune connexion necessaire avec leur principe. — Il respondit que tout ce que Dieu faisoit au dehors, il le faisoit¹ selon certaines convenances que sa sagesse monstroit à sa volonté, selon lesquelles il opperoit, faisant tousjours ce qui estoit le plus convenable; et que sur les antecedents supposés par la suite de ses raisonnemens, il venoit à la cognoissance de ces convenances, que par ce moyen il cognoissoit tout ce que Dieu a deu faire. — On luy demanda si Dieu estoit determiné à agir selon ces convenances, par ce qu'il s'ensuivroit que Dieu ne pourroit faire² que ce qu'il a fait. — Il respondit que, sy on consideroit sa puissance toutte seule³, Dieu pouvoit faire une infinité d'autres choses qu'il n'a pas faites; mais que sy on la consideroit jointe à sa sagesse, il ne pouvoit faire que ce qu'il a fait, parce qu'il faisoit tousjours ce qui estoit le plus convenable. — On luy dit que par ce moien il cognoissoit donc tous les misteres par raisonnement, et par consequent les misteres de l'incarnation et l'eucharistie, *etc.*, puisqu'ils estoient la suite de quelque convenance. — Il respondit qu'il les cognoissoit. — On proposa quelques doubtes sur cela, et entre autres que sy tout cela estoit veritable, on n'auroit point besoin de foy pour cognoistre lesdits misteres, et que par consequent sans la foy on pourroit estre sauvé. — Il respondit en ces termes: « Quand je⁴ le dirois? » — Sur ce qu'on luy dit que cela estoit contraire à l'Escriture: *Sine fide impossibile est placere Deo*⁵, il dit que nous avons be-

1. *selon* en surcharge.

2. *que* en surcharge.

3. *que* répété ici dans l'original.

4. *le* en surcharge.

5. *Paul. Ad Hebr. XI, 6.*

soin de la foy pour une chose, savoir : pour cognoistre que Dieu est nostre fin surnaturelle, ne pouvant arriver à cette cognoissance sy nous ne sommes aydez d'une lumiere superieure, à cause des difficultés qui nous viennent de l'infinie distance¹ qui se rencontre entre Dieu et nous ; mais que, pour le reste des misteres, un esprit puissant y pouvoit parvenir par son raisonnement², et que la foy n'estoit que comme un supplement aux esprits desquels le raisonnement n'estoit point assez vigoureux³, et qui n'avoient pas assez de lumiere pour concevoir lesdits misteres⁴. — On luy opposa que la foy estoit par-dessus la

1. Sur ce thème de la *distance infinie*, on connaît le célèbre développement des *Pensées* (page 53 du manuscrit, sect. XII, fr. 793).

2. Nous croyons devoir, sur les points qui ont paru suspects et pour lesquels le frère Saint-Ange a été l'objet d'une information, reproduire les réponses qu'il a faites dans la *déclaration sur les propositions cy dessous, présentée à Monseigneur l'illustrissime archevesque de Rouen, primat de Normandie, par Jacques Forton Saint-Ange, prestre.*

(Ce 3^e d'Avril 1647.)

« SUR LA PREMIERE :

Qu'un esprit vigoureux et puissant peut sans la foy parvenir, par son raisonnement, à la cognoissance de tous les mysteres de la religion, excepté seulement pour comprendre que Dieu est notre fin surnaturelle.

Il respond :

Qu'il croit que la foy est absolument necessaire pour parvenir à la cognoissance de chacun des mysteres de la religion chrétienne, et qu'un esprit si vigoureux et si puissant qu'il puisse estre, mesme de l'ange, sans la foy n'y peut parvenir. »

3. C'est l'expression même que l'on trouvera en 1670 dans le *Tractatus Theologico-Politicus* de Spinoza : l'Écriture apporte une grande consolation aux hommes dont la raison n'a point assez de vigueur, *qui Ratione non ita pollent* (ch. xv. Cf. notre ouvrage sur *Spinoza*, 2^e édit., 1906, p. 29.)

4.

« SUR LA DEUXIÈME :

Que la foy n'est aux foibles qu'un supplement au defaut de leur raisonnement.

raison naturelle, et des choses que nous ne pouvons concevoir sans revelation, d'où vient que saint Paoul l'appelle¹ *argumentum non apparentium*; que tous les Peres disoient la mesme chose. — Il dit que cela s'entendoit des choses qui tombent dans l'imagination.

On disputa avec chaleur sur cela, et comme on estoit sur ce propos, arriva le sieur Pascal — fils de Monsieur Pascal, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, commissaire depute par Sa Majesté en la haute Normandie pour l'impost et levée des tailles, et sur le fait de la subsistance et estappes des troupes, et autres affaires concernans le service de Sa Majesté, en la dite province — qui venoit² voir le sieur du Mesnil. Apres les civillités, on

Il respond :

Que la foy n'est pas aux foibles un supplement, mais un moyen et un fondement absolument necessaire aux foibles et aux forts pour cognoistre les mysteres de la religion qu'ils ne peuvent atteindre par l'effort de leur raisonnement.

SUR LA TROISIÈME :

Qu'il demontre par raison naturelle la Trinité, et que de cette connoissance dependent sa theologie et sa physique.

Il répond :

Qu'il ne se peut, et que le raisonnement qu'il y employe n'est que pour faire voir que ce mystere (comme toutes les choses revelées qui surpassent toute la raison) n'est pas contre la raison. Et quant à cette clause, que de cette connoissance dependent sa theologie et sa physique, il dit que de l'explication de ce mystere, que l'on ne peut non plus donner à entendre que de la comprendre, quoique incomprehensible sans une connoissance surnaturelle, et on peut faire un antecedent et un principe à la connoissance de la physique, selon le concile de Latran, qui veut que l'on fonde la philosophie sur la theologie et sur la foy. »

1. Ad. Heb. XI, 1 : « *Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.* »

2. Voir en surcharge.

luy dit en bref quelque chose de ce que le sieur de S^t Ange avoit avancé, sçavoir, qu'il pouvoit demonstrier la Trinité, et que par certaines convenances il venoit à la cognoissance des autres misteres de la religion, de quoy il fust fort estonné. Il entendist du sieur de Saint-Ange la confirmation de cela, et apres on continua le discours. Quelqu'un s'estonnant comme il posoit seulement la necessité de la foy pour cognoistre que Dieu estoit nostre fin surnaturelle, veu qu'il sembloit que l'on pouvoit conclurre qu'il n'y avoit que Dieu qui fut capable de contenter tous les desirs de nostre ame, et la capacité qu'elle a pour toute sorte de bonté, et que S^t Augustin avoit vu cela sy clair qu'en beaucoup d'endroits il l'avoit prouvé par raison, et que beaucoup de Theologiens pensoient qu'il n'y eust que cette cognoissance à laquelle la foy ne fust pas necessaire. Pour explicquer son oppinion, apres avoir desduit quelque chose de l'infinie disproportion qui se presenteroit à nos esprits, et du grand esloignement entre Dieu et nous qui nous feroit perdre courage dans l'incertitude que nous aurions sy nous pourrions arriver à Dieu, pour nous faire entendre son raisonnement, il leut plusieurs pages d'un petit livre imprimé, par luy composé *de l'alliance de la foy et du raisonnement*¹. Il sera tres à propos que l'on l'examine pour mieux prendre sa pensée sur ce

I. (Cf. p. 373). « SUR LA QUATRIÈME :

Que par la suite de ses raisonnements, il connoit tout ce que Dieu a deu faire.

Il respond :

Qu'on ne peut connoistre par le raisonnement tout ce que Dieu a dû faire ; mais que, considerant tout ce que Dieu a fait, on n'y trouve rien de contraire au raisonnement, Dieu faisant toutes choses selon l'ordre de la sagesse avec poids, nombre et mesure. » [Sap. XI, 21].

subject, où il raisonnoit sur les difficultés qui pourroient se presenter à nos esprits, sy Dieu par la foy ne nous avoit asseurés que nous pouvons le posseder. — On luy opposa que cette disproportion infinie ne l'empeschoit pas de cognoistre par son raisonnement le mistere de l'incarnation, où neantmoins les mesmes difficultés se rencontroient à cause de la distance infinie¹ qui est entre la nature humaine de J.-C. et la nature divine. — Il respondit qu'il n'y avoit point une disproportion semblable entre la nature humaine de J.-C. et la nature divine, à celle qui se rencontre entre la mesme nature divine et celles des autres hommes, parce que la nature humaine de Jesus Christ estoit produite par une action de reciproque. — On n'entendoit point ce terme, et ne l'ayant pas beaucoup explicqué, parce qu'il disoit tousjours que tout cela dependoit de l'intelligence de ses antecedents, qui ne pouvoient pas estre expliqués en sy peu de temps, on luy demanda sy Jésus Christ n'estoit pas homme comme nous et d'une mesme nature que nous. — Il respondit qu'il estoit d'une autre espece que nous; et qu'il faisoit une espece à part², par ce qu'il estoit produit par un autre

1. [qu'il y avoit.]

2.

« SUR LA NEUVIEME :

Que la nature humaine de Jesus Christ constitue une espece à part et distincte de celle des autres hommes.

Il respond :

Qu'il croit que la nature humaine de Jesus Christ ne constitue pas d'espece à part et distincte des autres hommes.

SUR LA HUITIEME :

Que Jesus Christ n'est pas animal.

Il respond :

Que Jesus Christ est animal raisonnable comme tous les autres hommes. »

motif. Et, comme on¹[n']entendoit pas toutes ces façons de parler, on luy demanda seulement sy Jesus Christ n'estoit pas animal raisonnable.— Il respondit qu'il n'estoit point animal.— Cette proposition chocqua toute l'assemblée; car il sembloit que cela ne se pust nier qu'en niant que J.-C. eust esté sensible, puisque la notion commune d'animal est un vivant sensible. Apres avoir quelque temps parlé sur cela, pour mettre fin aux disputtes, on luy demanda ce qu'il entendoit par animal.— A quoy il respondit que pour estre animal, il falloit avoir un corps corruptible, et que J. C. n'avoit de corps corruptible. — On le pryva d'expliquer quelle corruption il entendoit, parce que la plus grande corruption estoit la mort.— Il dit qu'il entendoit la derniere corruption qui se fait par la dissolution des elements, et que le corps de J.-C. n'avoit point esté sujet à cette dissolution. Il dit pareillement que la Vierge faisoit une espee à part et distincte de celle des autres hommes², à cause qu'elle estoit produite par un autre motif que le reste des hommes, et que pour tout le reste des hommes ils estoient d'une mesme espee.— On luy demanda ce que c'estoit qui faisoit les diverses especes.— Il respondit que c'estoit la diversité des motifs, et qu'ainsy tous les hommes ne constituoient qu'une espee, à cause qu'ils estoient produits par un mesme motif.— Entre beaucoup de difficultés qui se presentoient à un chacun à luy proposer sur tous ces discours, on luy dit seule-

1. Man: *entendoit.*

2.

« SUR LA SIXIEME :

Que la Vierge constitue une espee à part et distincte de celle de tous les autres hommes.

Il respond :

Qu'elle est de mesme espee, et que la nature ne la distingue pas de tous les autres hommes. »

ment que cette raison de ne debvoir pas estre corrompu ne sembloit pas estre¹ suffisante pour constituer une espece à part; et pour preuve de cela on luy dit qu'Adam n'eust pas esté corrompu s'il n'eust pas pesché, et que neantmoins il estoit animal et qu'il ne faisoit pas une autre espece que nous, ou plustost n'estoit pas d'une autre espece devant qu'il eust peché de celle de laquelle il estoit apres son pesché. — Il respondit qu'Adam eust esté corrompu. — On luy dit qu'il estoit de la foy qu'Adam ne fust pas mort s'il n'eust pas peché, et que cela estoit definy contre les Pelagiens; on luy allegua entre autres le concile de Millevit², où il est desfini qu'Adam ne fut pas mort *necessitate naturæ*, mais qu'il a esté fait mortel *peccati merito*³. — Il dit qu'il y avoit *necessitate naturæ*, ce qui estoit seulement pour monstrier qu'il ne fut pas mort contre son inclination et par contrainte, mais qu'il fut mort volontairement. — Cette explication ne contenta personne, et on luy dit qu'il estoit facile de monstrier que le concille se devoit entendre autrement. Quelqu'un luy opposant un passage formel de saint Augustin, où il disoit qu'Adam ne fust mort en aucune façon, il dit qu'il ne discutoit jamais sur les passages des Peres, sy on⁴ n'avoit le livre, et que jamais il ne respondoit à des autorités que quand il en avoit veu le commencement et la suite. Ce qui

1. [*distante.*]

2. Voir *Concilium Milevitanum* II (tenu l'an 416 dans la ville de Milevit, en Numidie), Canon I : « Placuit ergo omnibus episcopis, qui fuerunt in hac sancta synodo, constituere hæc quæ in præsentî concilio definita sunt : Ut quicumque dicit, Adam primum hominem mortalem factum, ut sive peccaret, sive non peccaret, moreretur in corpore, hoc est de corpore exire, non peccati merito, sed necessitate naturæ, anathema sit. »

3. [*Ce qui estoit seulement pour monstrier.*]

4. n' en surcharge.

obligea, comme on ne vouloit pas le presser, de passer à d'autres matieres, apres avoir tesmoigné premierement l'estonnement que produisoient tant de choses esloignées du sentiment commun des catholiques. — Mais pour oster tout d'un coup à l'assemblée l'occasion de s'estonner de tout ce qui lui restoit à dire, il dit qu'il alloit avancer une proposition qui estonneroit bien davantage, et ¹ qui neantmoins estoit une suite de ses antecedents, à sçavoir qu'il diroit bien par ses principes combien il devoit y avoir d'hommes. — Chacun à cette promesse tesmoigna le redoublement de son admiration, et comme on souhaittoit d'apprendre comment il pourroit sçavoir une chose sy cachée et si difficile, il dit qu'il y auroit des hommes, jusques à ce que la masse corporelle fust espuisée. Ces termes non entendus firent qu'on le pria d'en donner une plus ample explication, ce qu'il fist disant que la masse corporelle comprenoit tous les corps tant cellesques que terrestres, et que toute cette masse devoit servir successivement à composer des hommes, parce qu'il falloit qu'il y eust autant d'hommes comme il y avoit de parties de cette masse qui estoient suffisantes pour estre unies à des ames et faire des hommes, à cause qu'il falloit que tout retournast à Dieu comme tout en estoit venu, Dieu n'ayant produit ses creatures qu'à ce dessain; et que par consequent tous les corps devoient aussy bien retourner à luy que les esprits, avec cette difference que les esprits estant capables de cognoissance et d'amour pouvoient y retourner seuls, mais les corps estant privés de l'un et de l'autre ne pouvoient y retourner, s'ils n'y estoient reportez par des esprits. Et pour cet effect, la sagesse de Dieu avoit trouvé l'invention d'unir des esprits aux corps, affin qu'ils re-

1. [que].

portassent à luy toute la masse corporelle ; que la fin du monde ne viendroit que quand toutes les parties de la masse corporelle auroient servy à composer des hommes, et que la dernière seroit prise, car alors chaque ame reprendra la partye de la masse qui luy est apropiée. A cette occasion, il expliqua quelque chose des raisons de la creation, et dit que toutes les creatures estoient des images et des portraits des actions internes de Dieu, à sçavoir les esprits, de l'action contemplative, les corps, de la productive, et les esprits et les corps unis ensemble, les images de l'identité de la vertu contemplative et productive. Il dit donc en suite de cela que¹ un geometre pourroit supputer à² peu pres le nombre des hommes qui devoient estre depuis le commencement du monde jusques à la fin.

Quoy que ce discours achevast de surprendre un chacun, on ne fut pas neantmoins sy estonné de cette estrange proposition comme des precedentes, à cause qu'elle ne sembloit sy directement ny sy apparemment chocquer les misteres de la religion. En tournant en risée autant que la civillité le pouvoit permettre cette proposition, on luy fit quelques doubtes sur cela ; et premierement on luy demanda comment la substance du soleil et des estoilles, et celle qui est au centre de la terre, pouvoit venir sur la terre, affin qu'elle fust prise pour la composition des hommes, et qui estoit ce qui luy apportoit ; ce qui neantmoins estoit necessaire, puisque tout cela faisoit partye de la masse corporelle, et que par consequent³ leur substance devoit estre reportée à Dieu.—Il respondit que la

1. *Que* en surcharge.

2. [*plus*].

3. [*le*].

cause de cette difficulté venoit de ce que nous concepvions les choses naturelles autrement qu'elles ne sont, et que nous¹ n'avions pas une bonne ydée de la substance des choses ; que nous pensions que ce que nous voyons estoit substance, et que ce n'estoit que des accidents et des apparences ; qu'il falloit s'imaginer que la substance n'estoit pas attachée aux accidents que nous voyons, mais quelle estoit en continuel mouvement derriere eux, et que par ce moyen la substance du ciel, du soleil, de la lune et des estoilles descendoit icy bas, et que celle de la terre montoit en haut continuellement, que par cette unicque façon de philosopher² on pouvoit satisfaire à l'expérience nouvellement faite pour le vuide par le dit sieur Pascal, laquelle il estima beaucoup aussy bien que l'autheur, et dit qu'il avoit entendu parler de cette expérience à Paris devant que de venir en cette ville, en une compagnie où on avoit fait tres grand estat du dit sieur Pascal. Il dit aussy qu'il croyoit impossible d'y respondre dans toutes les autres philosophies communes. — On commençoit de ne s'estonner plus d'entendre des choses extraordinaires contre toute sorte d'apparences et sans aucune raison ny expérience. Comme neantmoins on se rioit de cela et que l'on disoit que c'estoit deviner, veu qu'on³ n'avoit aucune expérience de ce continuel mouvement, il dit qu'il ne s'en falloit pas estonner et qu'il arrivoit la mesme chose que sy, regardant une tapperie immobile derriere laquelle des hommes se promeneroient, on nioit qu'ils remuassent, parce qu'on ne les verroit pas mouvoir ; que la substance estant cachée à nos sens nous ne pouvions pas conclure

1. [n'eussions].

2. on en surcharge.

3. n' en surcharge.

qu'elle ne se meust point, encore que nous n'en eussions aucune experience. En suite il apporta une similitude qu'il jugeoit bien sensible et bien capable de représenter sa pensée : il dit donc que toute la substance des corps devoit estre considérée comme de l'eau, et que pour cela elle estoit comparée à un abisme, alleguant à ce propos ce passage : *Sicut abyssus multa* (on ne luy vouleut pas montrer l'explication hors de propos de ce passage) ; qu'il falloit donc s'imaginer une mer ou un grand fleuve, et dans iceluy plusieurs bouteilles de verre remplies de l'eau de ce fleuve, car le fleuve n'en grossiroit pas pour cela, non plus que quand on casseroit quelqu'une de ces phiolles ou toutes ensemble, parce que ce seroist tous jours la mesme eau et il n'y en auroit pas davantage pour cela ; tout de mesme, les hommes sont comme ces bouteilles de verre, qui tous ont une partye de la matiere, et quand ils vivent, elle n'est pas diminuée, non plus que, quand ils sont cassez par la mort, la substance n'est pas augmentée, mais seulement la mesme substance est dispersée par l'univers, ainsi que l'eau de la phiolle cassée par tout le fleuve. — Cette pensée excitta une risée commune, et on dit quelques motz agreables sur cette comparaison des hommes et des phiolles.

Et apres tous ces discours on ayma mieux le remettre sur la theologie que d'entendre ces choses estranges sur la philosophie. Et comme un chacun eust bien souhaitté sçavoir quelles lumieres il avoit sur la matiere de la grace, on luy demanda quelle opinion il estimoit la plus conforme à la verité, ou celle de Jansenius ou celle des Jesuistes, et s'il pensoit que Jansenius eust bien entendu S^t Augustin. — Il respondit que ny les Jesuites ny Jansenius n'avoient cognu entierement la verité, mais seulement une partie d'icelle : que Jansenius avoit bien appro-

ché de l'opinion de S^t Augustin, et que sans luy la science¹ de l'efficacité de la grace se fust perdue ; que S^t Augustin avoit assez approfondy cette matiere, que pour son sentiment il embrassoit ce qu'il y avoit de veritable dans toutes ces deux oppinions, et qu'en cela consistoit l'excellence de sa doctrine que tout ce quy se rencontroit de veritable espartz dans toutes les oppinions se rencontroit ramassé en son lustre dans sa doctrine et que tous² les sentiments mesmes les plus extravagants de tous les anciens philosophes, et les oppinions qui sembloient les plus ridiculles quand on les consideroit destachées des vrays principes estoient neantmoins veritables et paroisoient tres conformes à la raison unis aux principes de sa doctrine, par ce qu'on cognoist tousjours la verité et qu'on ne³ se trompe jamais, que n'en cognoissant qu'une partye ou en excluant quelque chose que toutes ces verités neantmoins n'estoient pas recognoissables estant separées⁴. Et à ce propos il apporta une comparaison pour faire mieux concevoir sa pensée⁵ (qui paroisoit impossible puisque la

1. [et].

2. [ses].

3. [les trompera].

4. Il est impossible de ne pas songer à la conciliation des contraires dans l'orthodoxie, telle que Pascal la professe à travers les fragments de *Pensées*. Voir en particulier l'autographe, f^o 275 (sect. XIV, fr. 862) : « Il y a donc un grand nombre de veritez, et de foy et de morale, qui semblent repugnantes, et qui subsistent toutes dans un ordre admirable. La source de toutes les heresies est l'exclusion de quelques unes de ces veritez ; et la source de toutes les objections que nous font les heretiques est l'ignorance de quelques unes de nos veritez. Et d'ordinaire il arrive que, ne pouvant concevoir le rapport de deux veritez opposées, et croyant que l'aveu de l'une enferme l'exclusion de l'autre, ils s'attachent à l'une, ils excluent l'autre, et pensent que nous, au contraire. Or l'exclusion est la cause de leur heresie ; et l'ignorance que nous tenons l'autre, cause leurs objections. »

5. La parenthèse ajoutée à la revision du manuscrit.

science et s'il y estoit bien confirmé. — Il respondit qu'il l'avoit, et que¹ des autres difficultés il y en avoit sur lesquelles il n'estoit pas encore esclaircy, comme celle de la liberté, y ayant deux ou trois ans qu'il y travailloit; mais que pour la science des decretz il y² estoit confirmé depuis huict ans, et qu'il n'avoit rien appris en cela de nouveau depuis ce temps là. Et à ce propos il adjousta qu'il avoit quatre traictez, à un chacun desquels il donnoit une epithete: par exemple, celuy de la science des decretz, il l'appelloit, sy la memoire ne³ trompe, le Sçavant; celui de la Trinité, l'Heureux; et celui de la metaphisique, le Subtil. On ne se souvient pas de l'autre. Et il parla ensuite de quelques livres qu'il avoit envie de donner au jour. Et là dessus le susdit gentilhomme luy dit⁴ que quand il auroit mis ses livres en lumiere, il luy sembloit qu'il faudroit mettre au feu tous les autres livres, puis que tout ce qu'il y avoit de bon et de veritable se rencontroit dans les siens, et que le reste n'estoit qu'un fatras; qu'il faudroit faire ce qu'on dit que fist Justinien, quand il eust composé le Digeste, qui fit brusler tous les escripts des anciens jurisconsultes. Il ne respondit rien à une pensée qui le flattoit tant, et se mit à rire.

On laissa tous ces discours⁵ afin d'entendre ses sentiments nouveaux sur la question de la grace. Il commença faisant quantité de divisions et de subdivisions tant de la grace d'Adam que de celle de J.-C. Ce qui fut plus remarquable fut une division de la grace du salut et de la grace du ministere, dont la premiere est donnée à

1. [les].

2. y en surcharge.

3. [me] —.

4. luy dit en surcharge.

5. [aux fins].

un chacun pour son salut propre, et la dernière à quelques uns pour le salut des autres. Il dict qu'il n'y a que la grace du ministere qui soit efficace, n'estant pas necessaire mais plustost mal à propos que celle du salut le soit, explicquant par ce moyen tous les passages de l'Es-criture et de St Augustin, où il est dit que *Deus operatur velle*¹, etc. ; en second lieu, que celle du salut est donnée esgalle à tous les hommes et en tous les temps, et celle du ministere n'estant que pour la maintenance de² la hierarchie est donnée inegalle, n'estant aucun besoin qu'elle soit esgalle. — On le pria d'explicquer ce qu'il entendoit proprement par la grace du ministere, et pour quoy il vouloit qu'elle seule fust efficace. — Il respondit que la grace du ministere estoit celle que Dieu donnoit pour faire le salut des autres, qui se donnoit aux evesques et aux personnes publiques, et qu'il estoit necessaire qu'elle fust efficace, par ce que estant quelque foys à propos, pour le bien de l'eglise, que Dieu face faire des actions tres importantes et difficiles où l'on n'est pas assez attiré par son propre interest, on a besoin de graces impulsives qui determinent à ces actions. — On luy dit que dans son oppinion il n'y auroit point de merite à faire ces actions — ce qu'il accorda. — Quelqu'un luy dit que pour luy il approuvoit fort le sentiment de St-Augustin, qui pensoit que toute sorte de necessité ne detruisoit pas la liberté,

1. *Ad. Philipp.* II, 13 : « Deus est enim, qui operatur in vobis et velle, et perficere pro bona voluntate », texte commenté par Saint Augustin dans le sens le plus rigoureux, par exemple : *Lib. de gratia et pœnitent.* cap. xvi : « Certum est nos velle ut volumus : sed ille facit ut velimus bonum, de quo dictum est, etc. » Et *Lib. de Gratia Christi*, cap. iv : « Non ait : Deus est enim qui operatur posse, tanquam ipsi jam velle et operari per seipsos habeant. »

2. *le* en surcharge.

il se tourna vers ledit gentilhomme, et lui dit : « Voyez-vous l'effet de la preoccupation ? » Un autre, pensant qu'il vouloit dire qu'il falloit une grace efficace pour estre evesque, en riant luy dit qu'il ne pensoit pas qu'il se rencontrast beaucoup de personnes qui eussent besoin de grace efficace pour accepter un evesché, et qu'il ne croioit pas mesme qu'on eust besoin de graces suffisantes ; et comme il estoit tard, on se leva sur ce propos¹. — Et il explicqua sa pensée des actions et du ministere des evesques, et pour esclarcir davantage son sentiment sur la grace du salut, pour quoy il n'en vouloit pas d'efficace, il adjousta que ce seroit faire tort à un objet infiniment aymable comme Dieu et qui a tant d'attraits, de croire qu'on eust besoin d'estre poussé pour le rechercher et l'aymer, que la cognoissance des perfections de Dieu et de ses beautez estoit assez forte pour attirer à luy nos volontez sans impulsion, et donna quelques comparaisons à ce propos. — On rompit sur cela l'entretien, et apres beaucoup de civillitez de part et d'autre, on promit au sieur de Saint-Ange qu'on luy rendroit visite chez lui au premier jour, et que l'on seroit bien aise d'avoir encore son entretien.

Le² lundy en suivant, quatriesme febvrier, lesdits sieurs du Mesnil, Pascal et Auzoult furent pour rendre visite audit sieur de Saint-Ange, en la maison de M^r le procureur general où il demeure ; mais dans la rue on le rencontra où il alloit à quelques affaires qui luy estoient survenues. Il tesmoigna le desplaisir qu'il avoit de cet empeschement, et pensant estre à luy sur les quatre heures, il promit au sieur du Mesnil qu'il passeroit par son logis. Continuant le chemin ils firent rencontre du sieur de S^{te} Helleyne, docteur de

1. [luy].

2. [samedy] en suivant [troisiesme].

Sorbonne¹, qu'ils furent saluer, et luy dirent qu'ils s'estoient mis en chemin à dessein d'aller voir le S^r de S^t Ange, qui avoit pris la peine², le vendredy de venir veoir le S^r du Mesnil et où ils s'estoient trouvez. Le dit S^r de S^{te} Helleyne tesmoigna grande envie de le cognoistre à cause des choses extraordinaires qu'il avoit entendues et des louanges que quelques uns luy donnoient. On luy dit que l'on venoit de le rencontrer dans la rue, et qu'il s'estoit offert de passer par le logis de M. de Monflaines sur les quatre heures, que s'il vouloit prendre la peyne de s'y rendre, il auroit le contentement de l'entendre; ce qu'il accepta tres volontiers. On se trouva donc à l'heure donnée chez M^r de Monflaines, et apres avoir longtems attendu le S^r de S^t Ange, il³ envoya sur le soir un homme à M^r du Mesnil luy dire qu'il n'avoit peu venir, et que le lendemain il ne manqueroit pas de venir à la sortye de disner. On le pria qu'il n'en prist pas la peyne, et que l'on seroit chez luy aussy tost apres midy.

Le mardy⁴ cinquiesme febvrier, ledit sieur de S^{te} Helaine voulut estre de la partie, et les sieurs du Mesnil, Pascal et Auzoult furent chez M^r le procureur general⁵, où ils

1. M. le Cornier de Sainte-Hélène était, dit M. Urbain, le fils de Jacques le Cornier de Sainte-Hélène, conseiller au parlement de Paris; il venait d'obtenir dans la promotion de 1646 le sixième rang sur la liste des 15 licenciés de la faculté de théologie. Il fut plus tard chanoine, trésorier de la cathédrale, vicaire général et grand archidiacre de Rouen. Le P. Rapin le signale dans ses *Mémoires* (Ed. Aubineau, 1865, t. III, p. 90 et 177) comme ayant pris à Rouen le parti des jansénistes. Cf. Godefroi Hermant, *Mémoires* Ed. Gazier, t. II, p. 205.

2. [samedy].

3. *il* en surcharge.

4. [quatriesme]. Correction d'une main étrangère.

5. Louis Courtin, *vide supra*, p. 351.

trouverent ledit sieur de S^t Ange qui les fit monter en sa chambre, et apres beaucoup de civillités, dans lesquelles on luy dit que le sieur de S^{te} Helaine estoit docteur de Sorbonne, on commença l'entretien par quelques discours indifferents jusques à ce que le sieur de S^t Ange dit qu'il venoit de lire S^t-Augustin, dans lequel il rencontroit plusieurs choses conformes à ses sentiments, et entre autres il dit qu'il avoit trouvé un passage pour appuyer son sentiment sur l'égalité de la grace du salut au regard de tous les hommes, et que toute l'inegallité qui se rencontroit dans la grace n'estoit que pour celle du ministere dont il avoit parlé dans la premiere conference. — On souhaitta fort de sçavoir quel passage de S^t-Augustin il pourroit avoir applicqué à son sentiment, veu que St-Augustin n'a fait en aucun endroit cette sorte de distinction de graces, et que partout il admet inegalité de graces du salut. C'est pour quoy on le pria de le monstrier. — Il dit que S^t Augustin appelloit la grace du salut *occultissimam gratiam*¹, et de cela il conclud que cette grace, dont l'inegalité paroist manifeste dans l'Escripture, n'est pas la grace du salut, et que dans tous les passages où S^t Paul fait mention de cette inegalité, qui luy fait admirer la hauteur et la profondeur des jugements de Dieu, comme en cette exclamation : *o altitudo*, etc., l'Apostre n'entend parler que de la grace du ministere, et non pas de celle du salut ; et, pour monstrier la verité de cette proposition, il faisoit un argument à peu pres en ces termes : Nous ne

1. Cf. le livre de la *Correption et de la Grâce*, chap. v où saint Augustin dit : « Deum posse quem velit, ad dolorem salubrem pœnitentiæ occultissima et potentissima medicinæ suæ potestate perducere », et le 1^{er} livre au pape Boniface, ch. 1 : « Cor Regis antequam mulieris sermonem poscentis audisset occultissima et efficacissima potestate convertit, et transtulit ab indignatione ad lenitatem. »

pouvons remarquer de l'inegalité dans la distribution de la grace, si nous ne cognoissons cette grace ; mais, selon S^t Augustin, la grace du salut est occulte ; donc on ne peut remarquer d'inegalité dans la distribution de la grace du salut ; et partant tous les passages qui authorisent l'inegalité de la grace se doibvent entendre de la grace du ministere, et non pas de celle du salut.— On luy dit que celle du salut paroissoit visiblement inegalle par les effets, au moins dans quelques personnes comme dans les saints et ceux qui font tant de bonnes actions. — Il respondit que nous ne pouvions pas sçavoir par quels motifs ils ope-roient ; et qu'au reste, si on cognoissoit que Dieu¹ eust donné plus de graces du salut à un homme qu'à un avtre, on pourroit ne l'aimer² pas de tout son cœur, puisqu'il porteroit plus d'affection aux uns qu'aux autres : il ad-jousta quelques autres discours pour prouver l'egalite de la grace du salut³ au respect d'un chacun.— On opposa que S^t Paul, faisant l'exclamation : *o altitudo*, qu'il avoit cittée et qu'il appliquoit à la grace du ministere, ne parloit en aucune façon de cette grace, mais de celle du salut ; ce que quelqu'un pensoit prouver encore plus fortement par le passage de la mesme Epistre⁴, touchant la predestina-tion de Jacob et la reprobation d'Esau : *Jacob dilexi, Esau odio habui*, où il n'est point parlé de cette grace du mi-nistere et où neantmoins il y a une inegalité tout entiere. Chacun se trouva surpris de ce qu'il fist remarquer aussy tost que cette grace du ministere y estoit en termes for-

1. [n'].

2. pas en surcharge.

3. [et].

4. Rom. IX, 12. *Non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei : « quia ma-jor serviet minori, sicut scriptum est : Jacob dilexi, Esau autem odio habui. »*

mels, y ayant au mesme endroit : *et major serviet minori*. On le pressa, et on voulut, par ce lieu tout entier, luy prouver que S^t Paul, faisant cette exclamation, parloit de la reprobation du peuple juif et de l'eslection des Gentils, et que, par consequent, cela regardoit la grace du salut. — Il dit qu'il faudroit avoir le livre, et considerer ce qui est devant et apres ; et que jamais il ne disputoit sur des passages qu'avec les livres, et en examinant les endroits tout entiers. Ainsy comme on ne jugea pas à propos de demander un Nouveau Testament, on laissa ce passage, et on parla de celuy de saint Augustin, sur lequel on s'estonna fort d'une explication si esloignée de la pensée de ce Pere, et on luy dit que certainement son esprit voioit des choses dans les Peres que jamais les autres n'y eussent rencontrées. — Il prit cet estonnement pour une admiration, et continua d'apporter un autre passage de S^t Jean Damascene qu'il avoit trouvé pour confirmer ce qu'il avoit dit dans le premier entretien et qu'il repeta encore dans celuy-cy, que J. C. constituoit une espece à part et distincte de celle de tous les autres hommes ¹. On le pryâ de le dire : il dict qu'en un endroit saint Jean Damascene disoit ² que : *Verbum non assumpsit naturam humanam in specie* ; il expliquoit cette autorité comme sy le sens en eust esté que : *Verbum non assumpsit ex nostra specie*. Cette seconde explication, sy esloignée du sens de S^t Jean Damascene, acheva de surprendre, et quoy que l'on jugest plus à propos d'endurer cette exposition que d'y contredire, on ne peust neantmoins s'empescher de luy dire

1. C'est la doctrine soutenue dans le traité *De natura composita, contra Acephalos*, 7 : « Porro Christi nulla est species : neque enim multi Christi sunt ex deitate et humanitate constantes, ut omnes sub eadem specie collocati, unius naturæ dicantur. »

2. *que* en surcharge.

que cela estoit entierement esloigné du sens de ce Pere, et qu'on ne pouvoit comprendre comme il luy donnoit cette explication. — Il respondit qu'on l'expliqueroit comme on voudroit, mais pour luy qu'il l'entendoit de la sorte. — On laissa ces passages pour luy proposer quelques difficultés que son premier entretien avoit laissées dans les esprits. Mais auparavant un de la compagnie¹ le prya de le satisfaire sur une difficulté qu'il estimoit tres grande et dont il n'avoit encore trouvé aucune solution qui luy eust agréé, s'assurant que dans ses nouvelles lumieres il auroit trouvé quelques esclaircissements ; il luy demanda donc sy il rendroit bien raison par ses principes pourquoy le pesché d'Adam se communique à toute sa posterité, et non pas les peschez actuels de nos parents, particulièrement dans l'opinion de ceux qui n'admettent point de part². — Il dit qu'il n'avoit aucun besoin de part dans sa doctrine, que mesme il le³ tenoit impossible, et que neantmoins il expliquoit cela tres facilement. — On le supplia d'en donner sa solution, ce qu'il fist apres avoir apporté quelques differences entre le pesché d'Adam et les autres peschés actuels. Il dit qu'il avoit, depuis qu'il estoit en cette ville, faict un petit traitté du pesché originel à la priere d'un de ses amis, où tout ce qui appartient au pes-

1. On est tenté de songer ici à Pascal. Voir la page 261 du manuscrit des *Pensées*. Sect. VII, fr. 434 : « Il est sans doute qu'il n'y a rien qui choque plus notre raison que de dire que le pesché du premier homme ait rendu coupables ceux qui, estant si esloignez de cette source, semblent incapables d'y participer. »

2. Cousin lit *pact*, et substitue *tact*. Voir la note dans sa première édition du Récit autographe (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. IV, p. 125).

3. *Part*, dérivé de *partus*, était employé au masculin. La théorie du *part* évoque l'idée d'une identité de substance entre les parents et l'enfant.

ché originel estoit tres clairement deduit. Il se leva pour le chercher, et l'ayant trouvé, il le leut entier : c'estoit un manuscrit de dix à douze pages in-4°, et le traicté estant représenté, on y verra ses sentiments plus naïvement que l'on ne pourroit les rapporter ; et comme tout y est de grande importance, il sera plus expedient et plus facile de le luy faire représenter que d'en apprendre ce que la memoire en pourroit fournir. On y voit, entr'autres choses, que chaque partye de la masse corporelle estant affectée à chaque ame, quand la premiere ame créée pure, sçavoir, celle d'Adam, fust mise et jointe à la masse qui luy estoit destinée, et qui estoit encore pure comme tout le reste de l'univers, lequel estoit encore en l'estat qu'il estoit sorty des mains de Dieu, l'ame d'Adam pescha, et par le pesché s'infecta elle mesme, et ensuite gasta son corps parce qu'elle en estoit la forme, [*lequel*], par la continuité qu'il avoit avec toute la masse corporelle vitia toutte cette masse, laquelle infectée gasta apres les ames qui luy sont unies. Il est plain de beaucoup d'autres choses que la memoire ne peut fournir.— On ne voullut pas ouvertement dire le sentiment qu'on faisoit de ce traicté, et, à cette occasion, il en monstra un autre qu'il avoit commencé depuis longtemps sur la liberté, qu'il n'avoit pu encore achever, où dans deux ou trois chapitres il traittoit des diverses significations des mots *iberté* et *libre*, et les manieres par lesquelles on peut estre meü, à sçavoir par impulsion et par attraction, affin apres cela de descendre en particulier à la maniere d'agir de la volonté. Il monstra ensuite le commencement d'un dialogue qu'il faict entre la sagesse, la vollonté et la puissance divine, où il doibt desduire toute sa theologie et toute sa phisque. Apres ces lectures, on continua les discours, et on lui proposa les difficultés dont on avoit en-

vye d'estre esclaircy sur ce qu'il avoit dit¹ de J.-C. dans le premier entretien, et principalement sur la proposition qu'il avoit avancée que J.-C. n'estoit point animal, qu'il fondoit sur ce qu'il disoit qu'il n'avoit point de corps corruptible, c'est-à-dire, subject à la dissolution des elements ; ce qu'il confirma en mesmes termes que le jour precedent.— On luy opposa donc que, quand on consulteroit la raison seule, on trouveroit que le corps de J.-C. devoit estre corruptible, puisqu'il estoit composé et fait de toutes choses corruptibles, sçavoir : du sang de la Vierge, de son lait et des aliments ordinaires.— A quoy il respondit qu'on estoit bien loing de la verité ; et pour y répondre par articles, il dit que ny le lait que J.-C. avoit sucé, ny les aliments dont il estoit nourry ne se tournoient pas en sa substance, et que tout ce que nous mangions nous mesmes ne se tournoit pas en la nostre ; mais qu'il s'en va bien loing de nous aussy tost que nous l'avons mangé, et qu'il se peut faire que par la circulation de la matiere cela s'en aille à la lune ou ailleurs.— Cette response, jointe à tout ce qu'on avoit entendu, continua de surprendre ; et, apres avoir proposé quelque chose contre cela, comme on vit qu'il nioit les choses les plus sensibles, et qu'on s'esloignoit du dessein que l'on avoit d'estre esclaircy touchant J.-C., et que l'on descendoit dans la phisique, on voulut quitter ce discours. Quelqu'un, toutes fois, luy demanda d'où pouvoit venir que nous croissions, sy² ce que nous mangions ne³ se tournoit point en nostre substance, et pourquoy un homme estoit plus grand qu'un enfant ; il respondit que nous ne croissions qu'en appa-

1. [que].

2. [que].

3. [retournoit].

rence, et qu'un homme, quoy qu'il parust plus grand, n'avoit pas plus de substance qu'un enfant; qu'un chacun avoit sa portion de la masse qui luy estoit appropriée, et qui ne pouvoit servir à un autre.— On ne pust se tenir de rire de tous¹ ces étranges discours, et comme il venoit tousiours quelque chose à proposer, et qu'on s'eschauffoit, pour prevenir ce qu'on eust peu luy dire il voulut satisfaire aux difficultez par une autre qu'il proposa, à sçavoir comme il se pourroit faire, autrement que suivant sa doctrine, qu'un enfant ressuscitast aussy grand que son pere, et comment les anthropophages pourroient ressusciter tous en leur entier; et, comme on vit qu'on ne pouvoit respondre à cetté objection par raison, mais seulement par² la foi, on quitta ce discours. — Et luy, reprenant la parole, dit que la substance du corps de J.-C. n'estoit point faicte ny des aliments qu'il avoit mangés, ny du lait qu'il avoit sucé, ny mesme du sang de la Vierge, mais d'une matiere nouvellement créée qui estoit seulement entée sur la substance de la Vierge³. — On apporta aussytost quelques passages de ceux où il est dit que J.-C. estoit *ex semine Abrahæ*, qu'il estoit fils de David *secundum carnem factus ex muliere, ex ea, de qua, etc.*, auxquels il respondit, disant que *ex* se devoit entendre par

1. [ses].

2. *la* en surcharge.

3.

« SUR LA DIXIEME :

Que la substance du corps de Jésus-Christ n'est pas faite de la substance du sang de la Vierge, mais d'une matiere nouvellement créée.

Il respond :

Qu'il croit que la substance du corps de Jesus-Christ a été faite de la substance du plus pur sang de la Vierge, et non d'une matiere nouvellement créée. »

in ; en sorte que cela ne signifioit autre chose sinon que J.-C. avoit esté formé *in semine, in sanguine, in ea*, etc.¹. — On disputa longtemps avec challeur contre cette explication ; puis on luy dit que la Vierge ne seroit donc point veritablement la mere de J.-C., puisqu'elle n'y auroit ryen contribué. — Il dit que cela n'estoit pas necessaire, qu'il suffisoit qu'elle eust donné le lieu où estoit faite la formation de son corps ; il adjousta ensuite que la Vierge pareillement n'estoit point faite de la substance de S^t Joachim et de S^{te} Anne ; mais d'une matiere nouvellement créée². On luy demanda sy les autres parents ne donnoient pas de leur substance à leurs enfants ; il dit qu'il ne falloit pas se persuader qu'ils en donnassent ; et, qu'en effet, ils ne donnoient rien de leur substance, et que neantmoins ils estoient veritablement peres et meres de leurs enfants. — Tout cela acheva de surprendre la compagnie, à

I.

« SUR LA ONZIEME :

Que tous les passages de l'Écriture où il est dit que Jésus-Christ est fait *ex ea, ex semine, ex muliere, de qua*, se doivent expliquer par *in ea, in semine, in muliere*.

Il respond :

Que tous ces passages ne se doivent pas expliquer par *in*, mais qu'on dit *ex ea* et *in ea*, parce qu'ils sont de l'Écriture sans exclusion ni de l'un ni de l'autre, bien que l'*ex* soit de la foy aussi bien que l'*in*, voire plus theologique, decisif et apostolique pour exprimer la vérité de

quoy l'on ne se peust empescher de tourner en risée, autant que la civilité le permettoit, tous ces estranges discours. Comme cela estoit de tres grande consequence, quoy qu'on ne voullust pas le fascher, on ne pust s'empescher de luy dire qu'il ne trouveroit pas mauvais qu'on luy dit que les anciens heretiques, comme Vallentin, Eutiches, *etc.*, n'avoient pas dit ryen de beaucoup different de cette oppinion touchant J.-C., qui n'auroit ainsy passé dans la Vierge que comme par un canal ; ce que Tertulien et les autres Peres avoient combattu et condamné il y avoit sy longtemps¹. — Il dit qu'il y avoit de la difference entre son oppinion et celles des heretiques, qu'il n'apporta pas neantmoins. Il apporta en suite le fondement qui lui faisoit faire cette proposition, à sçavoir que selon les concilles le Verbe n'a point pris de suppost, et entre autres, dit que le concille de Chalcedoine avoit defini que *Verbum non assumpsit hominem*², dont il concludoit que le Verbe n'avoit pas pris de matiere desja existante, mais qu'il en avoit créé une nouvelle ; il dit qu'il se trouvoit obligé à cela à cause qu'il ne pouvoit autrement accorder le concille de Chalcedoine, parce que, selon S^t Thomas, il est de la bonté de Dieu de ne destruire ryen dans la nature qu'il s'unit hypostatiquement. Estant donc necessaire, sy Dieu s'unit une matiere desja existante, et qui par consequent a une³ subsistance partielle, s'il ne prend pas la⁴ subsistance, qu'il la detruise, il ne se peut pas faire

1. Allusion aux livres de Tertullien contre les Valentiniens, et contre Marcion.

2. Voir la lettre de Cyrille à Nestorius, qui fait connaître les décisions du concile (tenu en 451) : « Non dixit enim Scriptura, verbum dei personam hominis assumpsisse, sed carnem factum esse. »

3. [substance].

4. [substance].

que Dieu prenne une matiere desja existante. Il rapporta à ce propos, l'opinion qu'il attribua à S^t Thomas¹, touchant l'assomption d'une nature angelique, à sçavoir que sy Dieu vouloit prendre une nature angelique, il devoit en creer une nouvelle, de peur de destruire la personne dans celle qui existe desja ; et², applicquant cela à la matiere premiere, il dit qu'il ne trouvoit aucune solution à cette difficulté. — Et comme on dit qu'il estoit tres facile, dans le sentiment ordinaire de l'Église, de satisfaire à la difficulté qu'il prenoit du concile de Chalcedoine, on voullut luy apporter quelques manieres d'y respondre ; mais on ne demeura pas d'accord de la notion de suppost et de subsistance, et apres il ne voullut pas se contenter des responses que l'on apportoit.

On parla ensuite de ce qu'il avoit dit dans la premiere conference du nombre des hommes, et on voullut luy monstrier la fausseté de cette pensee, parce qu'on s'obligea de luy prouver que quand mesme on ne prendroit que la substance de la terre pour la composition des hommes, qui n'est pas considerable au regard de toute la masse corporelle, le monde devoit durer encore plus de quatre ou cinq mille millions d'années, ce qui estoit absurde, et contredisoit à un autre de ses sentiments qu'il

1. Il semble, en effet, que Saint Thomas ait laissé la question indécise. Cf. *Summa Theologica*, Part. III, c. IV, Art. 2. *Conclusio* : « Ad tertium dicendum, quod quidem dicunt Angelum non esse assumptibilem, quia a principio suæ creationis est in sua personalitate perfectus... Unde non posset in unitatem divinæ personæ assumi, nisi ejus personalitas destrueretur : quod neque convenit incorruptibilitati naturæ ejus, neque bonitati assumptis, ad quem non pertinet, quod aliquid perfectionis in creatura assumpta corrumpat. Sed hoc non videtur excludere totaliter congruitatem assumptionis Angelicæ naturæ, etc. »

2. [*applicqua*].

avoit dit de bouche ou qu'il avoit leu dans son traicté du pesché originel : c'est que J.-C. est venu au milieu des siecles aussy bien qu'au milieu de la terre. Mais comme il falloit quelques preparacions pour faire cette supputation, on s'obligea de la faire à la premiere reveue. Il voullut, neantmoins, sçavoir par quel moyen on pourroit supputer cela ; on luy dit que l'on prendroit un nombre d'hommes bien certainement plus grand que celui qui est à present sur la terre, et quoy que ce monde n'eust pas tousjours esté sy peuplé comme il est à present, que l'on le supposeroit ainsy afin que la preuve fust plus claire ; qu'on supposeroit aussy que le renouvellement des hommes se fist de quinze ans en quinze ans, ce qui n'arrive pas neantmoins ; d'un autre costé, qu'on supputerait combien la terre a de pieds cubiques, ce qui n'est pas sy difficile, au moins prenant un nombre plus petit que le veritable, puisqu'on en sçait à peu pres la circonference ; et qu'enfin, donnant trente pieds de terre à chaque homme pour la composition de son corps, ce qui manifestement est de trop de plus de la moitié, on sçaueroit combien elle pourroit composer d'hommes, et que l'on estoit bien asseuré que cela feroit un nombre sy grand que le monde devoit durer plus de quatre mille millions d'années ; et qu'ainsy, comme on sçavoit à peu pres combien il y avoit que le monde avoit commencé, il falloit que l'un ou l'autre de ces deux sentiments fust faux, puisqu'il ne pouvoit pas se faire que ce monde durast 4 000 000 000 d'années, et que J.-C. fut venu au milieu des temps ; car il s'en suivroit que depuis la creation du monde jusques à la naissance de J.-C., il y auroit deux mil millions d'années. — Il respondit que le nombre des

1. [arriva].

années de la creation n'estoit pas clair, et que la Bible estoit obscure en ce point. — On luy dit que ce dont on estoit en doute n'estoit pas considerable sur ung sy grand nombre d'années, et que quand au lieu de sept ou huit mille ans, qui est la plus grande durée qu'on luy donne, il en poseroit dix ou douze milles, qu'il seroit encore bien loing de compte. Il se sentit pressé; et, pour eschapper, il respondit qu'il ne sçavoit pas quand le monde avoit commencé, et combien il avoit duré, et que les Chinois avoient des memoires de 36 mil ans¹. Sur cela, l'heure estant desja avancée, on se leva pour se separer.

Devant que de rompre l'entretien, l'un de la compagnie luy demanda si la Vierge, qui estoit produite par le mesme decret, ou ensuite du mesme decret par lequel J. C. a esté produit, n'avoit rien contribué à nostre redemption; il respondit qu'elle y avoit contribué par l'oblation² de sa mort et de son obeissance³. — On luy dit qu'elle pourroit donc estre appelée redemptrice. — Il dit

1. Pascal devait revenir plus tard sur l'*Histoire de la Chine*: « Mais la Chine obscurcit, dites-vous. — Et je responds: La Chine obscurcit; mais il y a clarté à trouver; cherchez-la. » (*Pensées*, Sect. IX, fr. 593, page 159 de l'Autographe).

2. *Oblation* a été rétabli, peut-être de l'écriture de Pascal, à la place d'un mot qui paraît être *obligation*.

3.

SUR LA DOUZIEME :

« Que Jesus Christ et la Vierge ont ensemble offert leur obeissance et leur mort pour la Redemption des hommes.

Il déclare :

« Qu'il n'y a qu'un seul mediateur de Redemption qui est Jesus Christ, et quand il dit apres quelques Peres que la Vierge eut souhaitté d'offrir son obeissance et sa mort à Dieu pour la redemption, ce n'est qu'improprement et par la voye de simple zele et intercession.»

que cela se pouvoit dire en quelque façon, qu'il n'expliqua point à cause que le temps pressoit de se separer, non plus qu'il ne satisfit point au passage de S^t Paul que l'on luy opposa: *Unus est mediator*¹, etc.

De la Chambre, il comme y estoit prest de
 sortir de la porte et les maisons jugerant qu'il estoit
 qu'il n'estoit pas bien, Contint et tout. Et qu'il
 en voit aduanc, Il dit qu'il n'aduanroit pas
 toutin rre. Et comme Dieu Soyuz, mais
 nullinme Comme dieu propositione et dieu punité
 qui est l'ame La suite et la d'aduan. int.
 En grand rre de la Siboua
 Nous soussignez ^{En luy} ^{de} ^{la} ^{seconde} ^{comparance}
 Extra Veritas 62. En luy de quoy nous auoy signi. Faicta Roule
 mardy de may à prest 1647.

helle

Gascardy Auguel

Faicta le contene ^{au prest} de la seconde comparance
 extra veritable ce treiziesme ^{may} 1647
 De la Cour



Après les civiltiez accoustumées, on descendit de sa chambre, et comme on estoit prez de sortir de la porte de la maison, jugeant peut estre qu'on n'estoit pas bien con-

1. Allusion à l'Épître aux Galates, III, 20. Le texte exact est : *Mediator autem unius non est; Deus autem unus est.*

tent de tout ce qu'il avoit avancé, il dit qu'il n'advançoit pas toutes ces choses comme des dogmes, mais seulement comme des propositions et des pensées qui estoient la suite de ses raisonnementz.

Après cela, on se separa.

Nous, soubsignez, declarons le contenu audit Recit de ces deux conferences, estre veritable ; en foy de quoy nous avons signé. Faict à Rouen, le mardy dernier avril 1647.

HALLÉ.

PASCAL.

AUZOULT.

J'atteste le contenu ¹ au recit de la seconde conference estre veritable. Ce treiziesme² may 1647.

R. LE CORNIER ³.

1. *au recit* en surcharge.

2. [apvril].

3. La dernière page du manuscrit est reproduite ci-contre ; elle permet de distinguer le corps du récit, qui paraît être écrit par Hallé, des deux attestations successives qui sont l'une de l'écriture d'Auzoult, l'autre de l'écriture de Le Cornier.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION	I
I. <i>Le plan général de l'Édition</i>	II
II. <i>Blaise Pascal jusqu'en 1654</i>	VIII
III. <i>Les sources des textes</i>	XV
IV. <i>Les études critiques</i>	XX
V. <i>Tableau chronologique de référence (1588-1654)</i>	XLVII ^I
VI. <i>Index alphabétique des auteurs du XVII^e siècle</i>	LVIII
 BIOGRAPHIES	 I
I. Étienne Pascal . Mémoires de Marguerite Perier.	3
II. Florin Perier . Mémoires de Marguerite Perier.. . . .	23
III. Gilberte Pascal . Mémoires de Marguerite Perier.	29
IV. Blaise Pascal . Vie par Mme Perier.	35
V. Blaise Pascal . Mémoires de Marguerite Perier.	123
VI. Blaise Pascal . Relation anonyme de l'accident du pont de Neuilly.	137
VII. Jacqueline Pascal . Vie par Mme Perier.. . . .	141
 ŒUVRES	 165
I. Lettre écrite par Étienne Pascal et Roberval à Fer- mat.	167
II. Vers de Jacqueline Pascal.	203
III. Lettre de Gilberte Pascal à Étienne Pascal.	221
IV. Vers et lettre de Jacqueline Pascal.. . . .	225

V.	Essai pour les Coniques.	243
VI.	Vers de Jacqueline Pascal.	261
VII.	Lettre de Pascal à Madame Perier.	271
VIII.	Vers de Jacqueline Pascal.	277
IX.	Lettre de Bourdelot à Blaise Pascal.	281
X.	Vers de Jacqueline Pascal.	285
XI.	Lettre Dédicatoire de la Machine Arithmétique et Avis nécessaire.	290
XII.	Lettre de Pierre Petit à Chanut sur la première expé- rience de Rouen.	323
XIII.	Récit de deux conférences.	347

—



13
1300
A2
1303
6.11

Fascist, Mass
Dennis

13
1300
A2
1303
6.11

